

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15915 – 7 F

JEUDI 28 MARS 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Euro : accord complet entre Paris et Bonn

Les Quinze invités à la rigueur budgétaire

« *IL N'Y A PAS de récession* », l'espoir d'une reprise de la croissance est réel et il n'est donc pas question de toucher au calendrier ou aux critères de la future monnaie européenne : réunis pour un conseil économique et financier franco-allemand, mardi 26 mars à Laval, les deux ministres de l'économie, Theo Waigel et Jean Arthuis, ont affiché optimisme et orthodoxie. Le Français a confirmé l'accord de Paris quant au « *pacte de stabilité* » budgétaire que l'Allemagne veut imposer aux membres de l'Union monétaire. La France va, d'autre part, soumettre cette semaine aux Quinze un « mémorandum pour un modèle social européen ». Soumis mercredi au conseil des ministres français, ce document de douze pages de propositions doit aussi être distribué aux partis, syndicats et organisations professionnelles.

Lire page 3
notre dossier page 12
et page 30

L'EUROPE SOCIALE, L'EUROPE SOCIALE

ÇA Y EST ! JE CROIS QU'IL EST ATTEINT !

PLANTU

Les éleveurs britanniques veulent abattre une partie de leur cheptel

Un cas suspect de Creutzfeldt-Jakob a été décélé en France

VIOLEMMENT ACCUSÉ par son opposition, soumis à une pression internationale de plus en plus forte, et contredit une nouvelle fois par le comité vétérinaire de l'Union européenne, le gouvernement britannique paraissait contraint, mercredi 27 mars, de décider l'abattage d'une partie de son cheptel bovin. D'autant que les éleveurs britanniques eux-mêmes se sont prononcés pour cette solution, seule manière selon eux de restaurer la confiance envers leurs produits rendus suspects par la maladie de la « vache folle ».

La Commission de Bruxelles, dont cette crise a révélé les difficultés à réagir rapidement dans les situations d'urgence, devait confirmer, mercredi, sa volonté d'imposer un embargo complet sur toutes les exportations britanniques de viandes bovines. L'interdiction devrait aussi s'appliquer aux dérivés alimentaires, médicaux, cosmétiques et pharmaceutiques. Après avoir entendu, une nouvelle fois, les explications britanniques, le comité vétérinaire a estimé, mardi, selon un de ses membres, que celles-ci « *n'apportaient rien de nouveau* ». A l'issue de sa réunion, il a donc décidé de confirmer son avis de la veille, demandant l'interdiction des ventes britanniques à l'étranger.

Un cas suspect de la maladie de Creutzfeldt-Jakob a été décelé dans la région lyonnaise, chez une personne jeune, aujourd'hui décédée. Ce malade présentait des symptômes neuropsychiatriques identiques à ceux observés chez les dix victimes britanniques, dont huit sont mortes.

Cependant, de vifs débats continuent entre les experts médicaux et vétérinaires européens, divisés sur l'analyse d'une possible transmission à l'homme du prion responsable de la maladie de la « vache folle ». Le *Lancet*, hebdomadaire médical anglais, a refusé de publier les études des experts britanniques jugées de qualité insuffisante.

Lire pages 2 et 31



Faut-il brûler les grandes surfaces ?

LES DÉPUTÉS doivent adopter, jeudi 28 mars, le « gel » provisoire des autorisations de grandes surfaces supérieures à 300 mètres carrés. Le soutien au petit commerce se traduira également, en mai prochain, par une réforme du droit de la concurrence. Après trois décennies d'expansion extraordinaire, marquée par de nombreuses innovations, les géants de la distribution se trouvent en position d'accusés. Ils multiplient les initiatives pour améliorer leur image.

Lire notre cahier spécial

■ Sept Français enlevés en Algérie

Sept religieux français ont été enlevés en Algérie, dans la nuit de mardi 26 à mercredi 27 mars, selon les services de sécurité algériens. Ils ont été capturés dans leur monastère, à Tibehirine. p. 31

■ La diffusion du « Monde » en hausse de 7,25 %

La diffusion totale payée du *Monde* a progressé de 7,25 % l'an dernier, avec 368 856 exemplaires, selon Diffusion contrôle (ex-OJD). La nouvelle formule, lancée en janvier 1995, explique cette progression. p. 21

■ Justice express pour les mineurs

Plusieurs associations critiquent un projet de loi qui vise à traduire plus rapidement en correctionnelle les mineurs délinquants ayant déjà eu affaire à la justice. p. 8

■ Un Nobel analyse l'eurochômage

L'Américain Gary Becker, prix Nobel d'économie 1992, voit dans le coût élevé du travail dans plusieurs pays européens l'origine d'un taux de chômage plus élevé qu'aux Etats-Unis. p. 13

■ Djokhar Doudaev, le loup tchétchène

Champion de l'indépendance de la Tchétchénie, cet ancien général de l'armée soviétique refuse de céder face à l'armada lancée contre lui par Moscou. p. 11

Edouard Balladur, un convive très prisé

LE SOIR, une réception à l'Elysée. Le lendemain, un déjeuner à l'hôtel de Lassay avec Philippe Séguin et Nicolas Sarkozy. Edouard Balladur aime la douceur de ce printemps-ci. A petits pas, il se réinstalle dans les ors de la République.

Mardi 26 mars, lors de la réception des députés par le président de la République, ses collègues n'avaient d'yeux que pour lui. Chacun *a pu remarquer que son échange avec* Jacques Chirac durait beaucoup plus que les autres, au moins trois à quatre minutes. C'était la première fois que les deux hommes se retrouvaient à l'Elysée depuis la cérémonie d'investiture du président de la République, le 17 mai 1995. Comme ce jour-là, M. Chirac était entouré de M. Séguin et du premier ministre, Alain Juppé, arrivé en retard.

Personne ne savait au juste pourquoi le président s'était mis en tête de recevoir les députés, puis, mercredi, les sénateurs. Peut-être, après quelques « cocktails » par petits groupes de parlementaires de la majorité, M. Chirac voulait-il rencontrer aussi l'opposition ? Las ! En raison de la condamnation de son ancien trésorier, Henri Emmanuelli, le Parti socialiste a boycotté la réunion. Seuls les élus communistes étaient présents.

Peut-être M. Chirac voulait-il aussi marquer de cette façon sa réconciliation avec son ancien « ami de trente ans » ? C'est ce que veut croire un député balladurien. « *Cette cérémonie est une première*, observe-t-il. *Et, pourtant, il ne s'est rien dit de particulier. Pour moi, c'est un geste de réunification de la majorité, dont la majorité a été prise à témoin.* » M. Balladur, lui, a jugé l'événement « *très cordial* », ce qui ne l'empêchera pas d'aller, dès la semaine prochaine, en Alsace s'enquérir des difficultés engendrées par la réforme du système de défense, engagée par le chef de l'Etat.

Le déjeuner de mercredi à la résidence du président de l'Assemblée nationale a une autre signification. Tout au long de la campagne présidentielle, Philippe Séguin s'était fait une spécialité de « chauffer les salles » en cognant, avec *jubilation, sur l'autre candidat*, symbole de la pensée unique. Depuis, M. Séguin reçoit beaucoup à l'Assemblée nationale, y compris des proches de M. Balladur, mais jamais encore il n'avait reçu le député de Paris. Les deux hommes ne se sont même jamais croisés aux réunions du bureau politique du RPR, qu'ils fréquentent assez peu.

Ils ont en commun de ne pouvoir se faire entendre à intervalles réguliers que par médias interposés. Devant l'inquiétude qui saisit *tant de députés à mesure que l'échéance* des élections législatives de 1998 approche, ils ont compris, avec d'autres, qu'il est plus que temps de montrer que la majorité parle à plusieurs voix. Il y a d'autres politiques possibles. M. Séguin en est le chantre naturel. M. Balladur, lors de son premier « voyage officiel » en province, à Nantes au début du mois de février, avait indiqué qu'il entend tenir toute sa place dans la future campagne des législatives. Il y a plusieurs demeures dans la maison dont M. Chirac a confié les clés à M. Juppé.

Caroline Monnot et Jean-Louis Saux

La consécration d'une comédienne exigeante



SUSAN SARANDON

EN PRÉSENTANT la soirée des Oscars, lundi 25 mars, Whoopi Goldberg l'a fait malicieusement remarquer : sur les quatre actrices en lice, trois étaient citées pour un rôle de prostituée, la quatrième pour celui d'une religieuse.

C'est le rôle de sœur Helen Prejean dans le film de Tim Robbins *La Dernière Marche*, retraçant les derniers jours d'un condamné à mort, qui a valu à Susan Sarandon l'Oscar de la meilleure actrice. Consécration pour une comédienne exigeante, à la veille de ses cinquante ans. Révélée dans *The Rocky Horror Picture Show* (1975), confirmée par deux films de Louis Malle (*La Petite*, 1978, et *Atlantic City*, 1980), elle a connu son premier grand succès personnel dans *Thelma et Louise*, de Ridley Scott (1991).

La Dernière Marche est l'un des films importants sortis cette semaine, avec *Le Cœur fantôme*, de Philippe Garrel, *La Femme du port*, d'Arturo Ripstein et *Toy Story*, la nouvelle et étonnante réalisation des studios Disney.

Lire pages 25 à 27

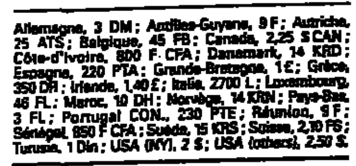
Une agriculture contre nature

AVEC LA CRISE de la vache folle qui agite et inquiète l'Europe, l'agriculture moderne vient de montrer son vrai visage. Celui d'un productivisme forcené qui a transformé les campagnes en usines sans toit et les animaux d'élevage en machines à fabriquer de la viande et du lait. Au lendemain de la deuxième guerre, l'impératif du tonnage était une religion chez les paysans, investis d'une belle mission : nourrir les populations affaiblies par six années de conflit et de privations. Deux coups de baguette magique ont sonné l'heure des métamorphoses : *la machine*, qui a soudain rendu inutile la force musculaire du boeuf et du cheval ; la chimie, qui a permis l'accroissement spectaculaire des rendements, apportant au Vieux Continent une sécurité alimentaire durable payée au prix d'un brutal exode rural et d'un bouleversement des méthodes traditionnelles. *L'apparition d'excédents* laitiers et céréaliers n'a pas enrayé l'engrenage qui venait de se faire jour : dans un contexte d'économie ouverte, de guerre commerciale et de course – folle, elle aussi – aux subventions, l'agriculture a vu ses marges de profit, et donc de manoeuvre, diminuer. La solution est devenue la même pour tous : s'en*detter, investir, produire toujours* plus au coût le plus bas en intensifiant les cultures, en augmentant la taille des élevages.

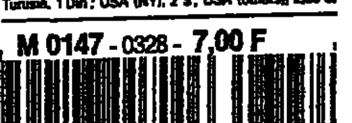
Une agriculture monstrueuse est née. Une agriculture contre nature. On a retourné des prairies pour planter du blé et du maïs, au risque d'abîmer les sols et de polluer l'eau souterraine. On a construit de véritables cathédrales de métal et de ciment pour l'engraissement des veaux, vaches, cochons, couvées. Les étables sont devenues des forceries : les élevages porcins, des ateliers à mille truies ; les poules de basse-cour, les passagers involontaires d'immenses vaisseaux éclairés jour et nuit à l'ampoule électrique (pour favoriser la ponte), gavées d'antibiotiques et autres bonnes choses. Sous couvert de rentabilité, d'économies d'échelle, de « seuils minimum d'activité », qui conduisent à concentrer les élevages en même temps que leur alimentation, le système est à son tour devenu fou, ou plutôt absurde à force de logique marchande poussée toujours plus loin.

Eric Fottorino

Lire page 14 la suite et l'article de Daniel Vernet



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0328 - 7,00 F

« VACHE FOLLE » Après la décision des experts vétérinaires, mardi 26 mars, de confirmer leur avis favorable à une interdiction des exportations de bœuf britannique et de ses produits dérivés, la Commission devait formellement l'entériner, mercredi, malgré l'opposition des Britanniques ● L'ABATTAGE sélectif du bétail menacé par la maladie de la « vache folle », devait être annoncé mercredi par le gouvernement britannique, après un débat très tendu la veille aux Communes, où le premier ministre, John Major, a été durement malmené par son opposition. Le coût de cet abattage pourrait atteindre, selon différentes estimations, plusieurs dizaines de milliards de francs, pris en charge par l'Union européenne. ● A BRUXELLES, la crise a révélé les difficultés de la Commission européenne à décider rapidement dans des situations exceptionnelles.

Les éleveurs britanniques demandent l'abattage d'une partie de leur cheptel

La Commission de Bruxelles devait confirmer, mercredi 27 mars, l'embargo sur toutes les exportations britanniques de viandes bovines et des produits dérivés, après la nouvelle recommandation du comité vétérinaire de l'Union européenne

ALORS QUE le gouvernement britannique pourrait préconiser, sous la pression même de ses éleveurs, l'abattage, sélectif pour le moment, de vaches suspectes, la Commission européenne devait entériner, mercredi 27 mars, l'avis des experts vétérinaires des Quinze réunis, une nouvelle fois, mardi à Bruxelles à la demande de la Grande-Bretagne. A la suite de cette réunion consacrée à l'épidémie de « vache folle » et à sa possible transmission à l'homme, le Comité vétérinaire a, de nouveau, recommandé une interdiction de l'exportation de viande bovine britannique, et des produits élaborés à partir de cette viande. Dans un premier avis, rendu à l'issue d'une réunion lundi, les experts avaient estimé qu'un risque de transmission à l'homme de la maladie de la « vache folle », qui touche essentiellement le cheptel britannique, ne pouvait être exclu.

L'interdiction de toutes les exportations de bovins, sous quelque forme que ce soit, en provenance du Royaume-Uni vers les autres Etats membres de l'Union sera aussi applicable à tous les pays du monde, pour éviter les détournements de trafic, et les possibles réimportations à destination de l'Union européenne. La Commission devrait aussi étendre cet embargo aux produits dérivés à usage médical, cosmétique ou pharmaceutique. Le collège bruxellois, favorable dans son ensemble à la mise en œuvre de ces mesures temporaires, s'était heurté lundi à l'opposition de ses deux membres britanniques, Leon Brittan et Neil Kinnock.

Le premier ministre, John Major, avait demandé une réunion du comité vétérinaire pour apporter des éléments nouveaux. Mais, d'après le représentant néerlandais, Stean Van de Meeijs, les précisions britanniques, données mardi, étaient *« un peu plus détaillées, un peu plus spécifiques, mais il n'y a rien de neuf »*. A l'issue de la réunion, les experts ont donc décidé de maintenir leur avis à quatorze voix contre une, celle du représentant britannique.

Le collège des vingt commissaires européens devait décider mercredi, éventuellement par un vote à majorité simple, de suivre les recommandations du comité vétérinaire. Un nouveau report, très improbable, est toutefois possible dans le cas où un commissaire invoquerait le règlement intérieur pour demander une semaine de délai supplémentaire.

INQUIÉTUDES AFRICAINES

Mais ces éventuelles péripéties internes à la Commission européenne ne retarderont que l'adoption formelle de l'interdiction totale, déjà en vigueur dans la plupart des pays européens, après la décision de l'Irlande de cesser elle aussi ses importations de bœuf et de produits dérivés, annoncée, mardi à Dublin, par le ministre de l'agriculture, Ivan Yates, qui s'adressait au Parlement.

Dans le reste du monde, plusieurs pays, comme la Norvège, l'Arabie saoudite ou les Philippines, ont aussi décidé d'interdire, mardi, toute importation de viande bovine ou de produits dérivés. En Afrique, le Sénégal et le Gabon ont mis en alerte leurs dispositifs de surveillance aux frontières, et l'Egypte a renvoyé quatre navires de viande bovine en provenance d'Irlande. Le Ghana envisage de prohiber toute importation de viande bovine en provenance d'Europe, redoutant, selon un haut responsable du ministère de la santé, que l'Afrique ne devienne *« une décharge »* pour le bœuf européen contaminé.

En Italie, en dépit des propos rassurants des autorités, on s'inquiète malgré tout de certaines informations selon lesquelles la Mafia aurait pu vendre de la viande infectée en Sicile. Dans un communiqué publié mardi, le département américain de l'agriculture a pour sa part rappelé que les Etats-Unis *« ont imposé une interdiction totale de toute importation de bétail vivant en provenance de la Grande-Bretagne depuis 1986 »* et que cet embargo *« a été renforcé en 1989 sur tous les produits dérivés en provenance de pays où des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine, dite maladie de la « vache folle », avaient été détectés »*. L'Association nationale des éleveurs de bœufs américains a par ailleurs affirmé qu'il n'existait *« aucune forme »* de la maladie sur le territoire des Etats-Unis. – *(AFP, AP, Reuter.)*

La crise a souligné les défaillances de la Commission de Bruxelles

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

A quelques jours de l'ouverture, à Turin, de la conférence intergouvernementale pour l'amélioration du traité de Maastricht, l'affaire des « vaches folles », outre qu'elle ouvre un nouveau conflit entre la majorité des Quinze et Londres, conduit aussi à s'interroger sur la capacité de la Commission de Bruxelles à faire rapidement face à une situation de crise.

ANALYSE

Tout a (mal) commencé le jeudi 21 mars, lorsque la Commission a exprimé des réserves quant aux mesures conservatoires prises individuellement par les Etats, attitude qu'elle n'a jamais appréciée. Un porte-parole bruxellois avait ainsi regretté que Paris n'ait pas procédé à une *« notification préalable »* à Bruxelles, avant d'interdire la viande bovine britannique. Le président Jacques Santer, en visite en France, ayant reconnu le bon droit de Paris, le porte-parole dut concéder le lendemain que, *« vérification faite »* dans les textes, ses observations n'étaient pas fondées. De même présenta-t-il comme une simple *« prise de contact »* avec les intéressés la procédure en précontentieux d'abord annoncée à l'encontre des Länder allemands qui furent les premiers à s'opposer à l'entrée de la viande suspecte sur leur territoire. Avant de se rallier aux mesures décidées en ordre dispersé par la majorité des gouvernements nationaux, certains services de la Commission se sont accrochés au dogme de la libre circulation des marchandises cher à Bruxelles.

Il a ensuite fallu trois jours à la Commission pour annoncer, lundi, un embargo provisoirement remis en cause par un coup de téléphone de John Major à M. Santer. Cela a été fait sans qu'une réponse soit apportée à la question qui s'imposait : la Commission envisage-t-elle de demander au Royaume-Uni d'abattre tout ou partie du cheptel suspect ? Est-elle fondée juridiquement à le faire ? Que proposerait-elle à Londres comme aide financière pour cette mesure radicale ? Mardi, on s'est contenté à Bruxelles de répéter que de telles questions n'étaient pas d'actualité et que si elles le devenaient, la parole serait au conseil des ministres européen. En fait, la Commission est affolée par le coût éventuel de l'addition *(lire ci-dessous)*. Il n'y a pas de précédent à un abattage massif de bovins à la demande de l'Union européenne et avec son concours.

Des quantités assez considérables de poulets et de porcs ont été immolées pour sauvegarder la santé des Européens. Par exemple, en 1990, plus d'un million de porcs furent tués puis incinérés pour endiguer la peste porcine qui sévissait en Flandre belge. Il en coûta 500 millions de francs français, en partie payés par la Communauté, chiffre qui n'a rien à voir avec ceux évoqués au sujet du cheptel britannique. Outre l'incohérence qu'il y a eu jusqu'à présent à esquiver le problème de la destruction, au moins partielle, de ce cheptel, rien n'est en plus décidé quant aux quelque 40 000 tonnes de viande de bœuf britannique encore en stock sur le marché européen.

TRAITEMENT BUREAUCRATIQUE

L'affaire des « vaches folles » montre aussi les faiblesses de l'Union européenne en matière de protection des consommateurs. Depuis 1964, la réglementation sur les agents conservateurs autorisés dans les produits alimentaires a été modifiée plus de vingt fois. Entre 1973 et 1992, les produits à base de cacao ont été à l'origine de onze directives différentes. Outre l'adoption des mesures préconisées par le comité vétérinaire, l'ordre du jour de routine de la Commission comportait mercredi un énième débat sur *« le miel, les extraits de café et chicorées, les laits de conserve, le cacao et le chocolat, les jus de fruit, confitures et marmelades »*. A des titres divers, cela a déjà fait l'objet de propositions de la Commission, de débats au Parlement européen et de délibérations au conseil des ministres. Le traitement bureaucratique de ces dossiers semble avoir étouffé la capacité d'anticipation des problèmes, autrement plus graves, que laissaient pourtant entrevoir les rapports de certains experts en ce qui concerne l'alimentation du bétail avec des produits industriels artificiels.

Lors de la préparation du traité de Maastricht, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, notamment, s'opposèrent à l'introduction d'un article intéressant les consommateurs dans le cadre des nouvelles compétences communautaires. Londres soutenait qu'il était toujours possible de protéger les consommateurs par le simple jeu des directives d'harmonisation prises au titre du marché intérieur. Finalement, l'article 129 A du traité de Maastricht stipula, en jargon communautaire, que l'Europe contribuerait *« à la réalisation d'un niveau élevé de protection des consommateurs par les mesures prises au titre du marché intérieur et par des actions spécifiques appuyant l'action des Etats membres en vue de protéger la santé, la sécurité et les intérêts économiques des consommateurs et de leur assurer une information adéquate »*.

La Commission n'est certes pas responsable du caractère embrouillé et bien peu opérationnel de ces dispositions. Mais certains hauts fonctionnaires européens avaient craint que la protection des consommateurs *« offre un prétexte »* pour des mesures protectionnistes de la part des Etats. Aujourd'hui, s'il y a un certain malaise à Bruxelles, c'est en partie parce qu'on y sent que, pression de l'industrie agro-alimentaire aidant, la libre concurrence érigée en principe sacré s'accompagne presque naturellement d'une recherche de la réduction des coûts au détriment de la qualité et même de la sécurité.

Jean de la Guérivière

Le blocus de la viande rouge ne perturbe pas les marchés

SI LA MALADIE de la « vache folle » sème le trouble parmi les éleveurs et les consommateurs de viande bovine, le marché européen reste pour l'instant insensible à l'hypothèse d'un abattage partiel – voire total – du cheptel britannique. *« Même si on tenait le Royaume-Uni complètement à l'écart des échanges, cela ne modifierait rien à l'équilibre entre la consommation et la production »*, explique Jean-Claude Guedon, responsable du département économique de l'Institut de l'élevage. L'Europe des Quinze dispose d'un excédent de viande rouge de l'ordre de 500 000 tonnes, différence entre une demande de 7,4 millions de tonnes et une offre de 7,9 millions de tonnes. A ce surplus *« domestique »* s'ajoutent les importations de viande en provenance des pays tiers (Brésil, Argentine, Afrique du Sud, Botswana), que l'Union européenne fait entrer sans taxes ni prélèvements, conformément aux accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Cette marchandise arrive sur le marché des Quinze au prix mondial de 8 francs le kilo alors que les producteurs du Vieux Continent perçoivent autour de 20 francs le kilo. Au total, l'Europe dispose ainsi d'un surplus structurel d'un million de tonnes.

FARINE LITIGIEUSE

Dans les semaines à venir, les chefs des grands restaurants se fourniront sans doute plus volontiers en *« hilton beef »*, ces filets et faux filets de première qualité venus d'Argentine à des tarifs très abordables. *« Mais, au-delà du contingent de 500 000 tonnes, les viandes achetées aux pays extérieurs à l'Union seront assorties de taxes dissuasives »*, précise Jean-Claude Guedon, estimant que l'Europe n'est pas à la veille d'un arrivage massif de viandes latino-américaines.

L'incertitude demeure quant aux réactions des consommateurs. La désaffection pour les pièces de boeuf observée au Royaume-Uni et en Allemagne témoigne du besoin d'information du public. *« Tous les animaux élevés en France ont une identification à dix chiffres,* dit Claude Allo, directeur de la Fédération nationale bovine (FNB). *Nous connaissons l'état civil du cheptel. Il faut maintenant que cette identification soit répercutée dans l'ensemble de la filière jusqu'au client final. »* L'inquiétude des consommateurs porte autant sur le passé des vaches que sur leur avenir immédiat. Qu'ont-elles absorbé, et quand ? S'agit-il de vaches « à viande » ou de vaches laitières ? Combien sont encore vivantes ? Le fléau est-il purement britannique ou peut-il s'étendre ailleurs, comme le laisse penser l'abattage d'un troupeau dans les Côtes-d'Armor ?

Pour retrouver l'origine du mal, il faut remonter à 1981, lorsque les fabricants anglais de farines carnées ont modifié leurs procédés. *« Cela s'est passé uniquement chez eux,* affirme Jean-Pierre Lugan, président du Syndicat des protéines et des corps gras animaux (SPCGA). *Ils ont abaissé les températures de cuisson pour conserver les acides aminés en meilleur état. »* En passant d'une méthode *« thermique »* à une méthode *« mécanique »*, ils ont ainsi abandonné le *« bain de friture »* à 130 degrés utilisé par les fabricants du reste de l'Europe. Le *risque* existait dès lors de ne pas détruire les agents infectieux. *« Le changement des normes de fabrication des farines animales est une conséquence de la politique de déréglementation menée en Grande-Bretagne pendant les années Thatcher »*, estime Claude Allo.

Le risque de contamination est, semble-t-il, limité aux bêtes nourries entre 1984 et 1990 avec de la farine litigieuse. Au-delà de cette période, Bruxelles avait interdit les exportations de bovins britanniques de plus de six mois provenant de cheptels *« non indemnes »*. Les vaches malades (150 000 depuis 1986 au Royaume-Uni) ont été abattues. Le commerce de la farine carnée anglaise a été prohibé. En France, un arrêté du 24 juillet 1990 exclut toute absorption de protéines animales par les bovins. *« Si l'on considère que la maladie de la « vache folle » n'apparaît qu'après quatre années d'incubation, les vaches à viande ne peuvent être touchées »*, explique Jean-Pierre Lugan. Celles-ci sont en effet abattues à l'âge de deux ans. Il en va autrement des vaches laitières *« en fin de carrière »*, qui ont pu absorber de la farine carnée avant 1990. *« Il n'en reste plus beaucoup »*, affirme Claude Allo, sans donner de chiffres.

C'est pour les transformateurs de sous-produits animaux que la situation est immédiatement critique. En France, les protéines carnées représentent un volume de 550 000 tonnes, soit 10 % du marché de l'alimentation animale. Cette industrie utilise chaque année trois millions de tonnes de déchets (os, boyaux, corps gras) prélevés dans les abattoirs. *« Une vache, c'est 40 % de viande sur l'étal. Le reste, ce sont des sous-produits »*, précise Jean-Pierre Lugan. Sa crainte est de voir la filière bovine préférer les protéines végétales (le soja) aux protéines animales.

Eric Fottorino

Trafic dans la Manche

Le parquet de Coutances (Manche) a ouvert une information judiciaire sur un trafic présumé concernant 14 000 à 18 000 veaux anglais, qui auraient transité en 1995 par la Manche avant d'être exportés notamment vers l'Italie et l'Espagne. Le trafic consistait à changer la nationalité des veaux, pourvus pendant leur passage en France d'un faux certificat de santé irlandais. Les règlements interdisaient l'exportation des veaux britanniques vivants de plus de six mois, qui pouvaient être porteurs de la maladie de la « vache folle ». La Brigade des services vétérinaires avait découvert, en octobre, que 70 000 veaux avaient transité par des élevages français dans les départements de la Manche et de l'Ain, mais peut-être aussi dans l'Aisne et la Mayenne.

L'opposition et l'opinion publique demandent des comptes à M. Major

LONDRES
de notre correspondant

Attaqué de toutes parts pour son refus de faire abattre le bétail menacé par la maladie de la « vache folle » (EBS), le gouvernement britannique s'apprête à faire volte-face, et l'on s'attendait qu'il annonce un programme d'abattage sélectif. Après un débat très tendu aux Communes, mardi 26 mars, le premier ministre a convoqué dans la soirée les ministres concernés au 10 Downing Street. Cette réunion avait pour objet de préparer la comparution devant une commission parlementaire des ministres de la santé et de l'agriculture, Stephen Dorrell et Douglas Hogg, dont la gestion de la crise s'est révélée inefficace pour calmer la panique qui s'est emparée des consommateurs, des importateurs et même des éleveurs.

C'est, paradoxalement, le président du Syndicat national des paysans (NFU), pourtant très proche des conservateurs, qui avait suggéré mardi d'avoir recours à l'abattage. Ayant compris – bien avant le gouvernement – que les déclarations d'intention ne suffiraient pas à sauver la profession du naufrage, le NFU propose, pour rétablir la confiance, d'abattre les vaches laitières en fin de production et de les détruire, au lieu de les vendre aux abattoirs. Ce sont en effet ces vieilles vaches qui font courir le plus de risques. De plus, leur abattage progressif – on parle de 800 000 têtes par an – serait moins coûteux pour les éleveurs et pour les caisses de l'Etat. Ces propositions avaient été reprises aux Communes par les dirigeants de l'opposition.

LA MAJORITÉ TITUBE

John Major ne semblait pas avoir réalisé l'ampleur de la crise de confiance lorsqu'il est descendu mardi dans l'arène sous les banderilles d'une opposition déchaînée. Il a continué à se réfugier derrière les *« preuves scientifiques »*, apportées par les experts officiels, pour répéter que le risque pour la santé était *« extrêmement faible »*, que des mesures d'urgence n'étaient pas nécessaires et qu'en fait il était *« urgent d'attendre »*. Mais les propos échangés, dans leur spectaculaire brutalité, risquent de marquer encore plus la majorité conservatrice qui titube vers des élections prévues dans un an.

Le premier ministre a, en fait, voulu faire endosser la responsabilité de la crise au labour, qu'il a accusé de s'opposer à l'adoption de mesures *« rationnelles et sensées, fondées sur une information saine et non sur de l'hystérie »*. *« Vous sapez la confiance »* dans notre agriculture, a-t-il lancé. *« J'espère que le bon sens l'emportera. Sinon, ceux qui ont détruit la confiance devront en porter la responsabilité, et ils sont assis là ! »*, a-t-il ajouté en pointant dramatiquement le doigt vers le banc de l'opposition.

Le leader de l'opposition, Tony Blair, a eu beau jeu de dénoncer l'*« ahurissante incompétence »* du premier ministre. Il l'a invité à prendre ses responsabilités au lieu de se dissimuler derrière des rapports scientifiques, et l'a mis au défi de *« quantifier »* le risque de contamination couru par les mangeurs de boeuf depuis 1989 au lieu de se contenter d'assurer qu'il était *« extrêmement faible »*. *« Sinon on ne pourra rétablir la confiance. » « C'est vous, c'est vous ! »* qui êtes à blâmer, hurlaient les élus travaillistes en montrant du doigt les ministres assis face à eux.

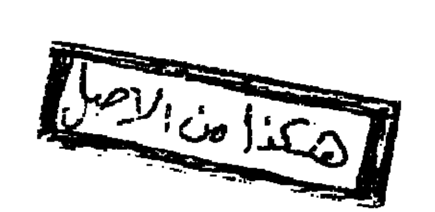
Ces images d'incompétence, ou d'hésitation, d'attentisme et cette priorité apparente accordée aux intérêts commerciaux risquent de coller à la peau des tories. M. Blair va s'efforcer d'enfoncer le clou. Cela devrait être d'autant plus facile que l'élevage britannique prend, avec chaque heure qui passe, de nouveaux coups. Ainsi a-t-on appris que deux compagnies aériennes, British Airways et Virgin, retiraient le boeuf de leurs menus et que l'armée américaine avait décidé de ne plus servir de steaks anglais à leurs GI.

Patrice de Beer

Un coût astronomique pour l'Union européenne

Combien coûterait l'abattage de tout ou partie du cheptel britannique ? *« Plusieurs milliards d'écus »*, assure un porte-parole bruxellois. Selon les calculs officieux d'un expert, les dépenses d'abattage et les indemnités à verser aux éleveurs peuvent être évaluées à 1 milliard d'écus – soit 6,3 milliards de francs – par million d'animaux. Or, le cheptel britannique compte environ onze millions de têtes. La Commission européenne dispose actuellement d'une réserve de 4 milliards d'écus, qu'elle destinait en partie au financement de grands travaux. La seule élimination des vaches britanniques les plus âgées suffirait à épuiser cette réserve.

Les chiffres avancés à Londres sont encore plus astronomiques. La destruction de 800 000 vaches par an coûterait ainsi entre 4 et 5,4 milliards de francs pour la seule indemnisation des éleveurs. Il faudrait y ajouter le coût de l'abattage et celui – inquantifiable – de l'agrandissement des usines d'équarrissage. Il faudra ensuite se débarrasser des résidus obtenus, des dizaines de milliers de tonnes. L'abattage du cheptel entier pourrait ainsi coûter 20 milliards de livres, soit 160 milliards de francs.



هكذا من الأصل

Bonn et Paris souhaitent la création d'un « Conseil de stabilité » de l'euro

Un mécanisme de change devrait lier l'UEM aux autres pays de l'Union

A trois semaines de la réunion du conseil « Ecofin » de Vérone, les ministres français et allemand des finances, Jean Arthuis et Théo Waigel, ont arrêté mardi 26 mars à Laval une stratégie pour les négociations sur la mise en place de la monnaie européenne. Ils ont réaffirmé leur souhait de mettre en place un *« pacte de stabilité »* qui serait géré par un *« conseil de stabilité »*, sorte de gouvernement économique de l'euro.

LAVAL
de notre envoyé spécial

Président du conseil général de Mayenne, Jean Arthuis a fait mardi 26 mars les honneurs de la ville de Laval à Theo Waigel, ministre fédéral allemand des finances, et aux présidents des Banques centrales française et allemande, Jean-Claude Trichet et Hans Tietmeyer, pour un conseil économique et financier franco-allemand consacré à la mise en place de l'Union monétaire européenne. Mais d'abord les responsables financiers français et allemands se sont voulus rassurants sur les perspectives de reprise de la croissance, malgré le ralentissement d'activité de la fin de 1995. *« Il n'y a pas de récession »*, a réaffirmé une nouvelle fois Theo Waigel.

S'il n'a pas été question, selon Theo Waigel, des hypothèses parfois formulées d'un gel des parités franc-mark, en revanche Paris et Bonn ont tenu à afficher à Laval un front solide sur les questions monétaires. Pas question de toucher ni au calendrier ni aux critères de la future monnaie européenne. A leurs collègues des finances européens, qu'ils retrouveront à la mi-avril à Vérone, Jean Arthuis et Theo Waigel pourront présenter des positions communes, rodées à Laval et sur les pentes neigeuses de Bavière, où ils ont passé un week-end de ski ensemble, sur les principaux chapitres de la négociation en cours. Jean Arthuis a confirmé son accord pour le *« pacte de stabilité »* souhaité par les Allemands pour ancrer la discipline budgétaire dans la troisième phase de l'Union monétaire, après le lancement de l'euro en 1999 ; un pacte que M. Waigel veut contraignant, fixant des sanctions *« automatiques »* en cas de dérapage budgétaire. En échange, les Français ont obtenu l'appui des Allemands à la création d'un *« conseil de stabilité »*, qui, selon le ministre français, se rapprocherait *« de ce qu'on pourrait appeler le gouvernement économique de l'euro »*. *« Dans mon esprit, il faut trouver un équilibre entre la Banque centrale européenne, qui centralisera la politique de surveillance des prix, et l'instance politique constituée par les ministres des finances pour coordonner les actions, être garant du pacte de stabilité »*, a précisé Jean Arthuis, en indiquant que ce Conseil ne serait constitué que des pays ayant adopté l'euro.

Les discussions se sont poursuivies sur le système à prévoir pour aménager les futures relations entre l'euro et les monnaies des pays de l'Union qui ne l'adopteront pas tout de suite. Theo Waigel espère parvenir à une solution d'ici la fin de l'année. Français et Allemands sont d'accord sur le principe qu'un marché intérieur ne peut fonctionner sous la menace constante de fluctuations monétaires. Mais la situation est différente d'un pays à l'autre, selon que les pays qui ne seront pas prêts pour 1999 envisagent de l'être le plus vite possible ou non. Jean Arthuis a évoqué un système de change entre l'euro et ces monnaies basé sur le mécanisme actuellement en vigueur au sein du système monétaire européen. Il a indiqué qu'il faudrait également prévoir un renforcement des dispositifs de convergence économique, ainsi qu'un système de conditionnement des aides européennes étendu aux fonds structurels. Theo Waigel n'a pu qu'approuver la préoccupation manifestée par son homologue français devant les problèmes posés par les différences de fiscalité entre les pays. Jean Arthuis a dénoncé des pratiques de *« flibuste fiscale »* qui provoquent des *« délocalisations d'assiette fiscale »* au profit de pays qui attirent les capitaux en leur permettant d'échapper aux règles fiscales édictées dans les autres pays de l'Union. L'Allemagne avait eu à affronter, il y a quelques années, une fuite de capitaux en milliards de marks, principalement vers les banques du Luxembourg, quand elle avait voulu modifier sa fiscalité en matière de taxation des revenus financiers. Le Luxembourg, qui craint pour son statut de place financière européenne, s'est toujours opposé aux efforts de réglementation européenne dans ce domaine.

Henri de Bresson

La France présente un « mémorandum pour un modèle social européen »

SANS DIMENSION sociale et humaine, réduite au commerce et au monétaire, voire au débat institutionnel, l'Europe se ferait sans l'adhésion des Européens et manquerait à une de ses missions essentielles : maintenir un modèle de développement, un type de civilisation, qui fait son identité. Tel est, en résumé, l'exposé des motifs, ambitieux, introduisant le « mémorandum pour un modèle social européen » que le premier ministre, Alain Juppé, devait présenter, mercredi 27 mars en conseil des ministres, que le président Jacques Chirac devait commenter à cette occasion, et que la France entend soumettre à ses partenaires de l'Union européenne (UE) avant le lancement, vendredi, à Turin de la conférence intergouvernementale sur la révision du traité de Maastricht.

VERBATIM

A la fois rappel de principes, liste de propositions concrètes et catalogue de suggestions générales, le « mémorandum » appelle les Quinze à se mobiliser sur les questions sociales au sens large : emploi, protection sociale, jeunesse, drogue, etc. La France y affirme une conviction de principe : *« Les systèmes de protection sociale sont profondément enracinés dans l'identité et la culture des peuples européens »* et doivent être considérés non comme un handicap, mais comme un atout à l'heure de la mondialisation des échanges.

« Mieux affirmer la dimension sociale et humaine de l'Europe », c'est d'abord *« faire de l'emploi la priorité de l'Union européenne » : « Cela signifie que l'emploi doit devenir un critère déterminant de toutes les initiatives, de toutes les interventions, de toutes les dépenses. » « Cette règle vaut d'abord pour le Fonds régional et le Fonds social européens qui représentent plus de 20 milliards d'écus par an »*, poursuit le « mémorandum », dont la philosophie budgétaire est simple : pas de nouvelles dépenses, mais réorientation sociale des crédits existants. *« Ces fonds doivent être utilisés pour l'emploi »*, explique le document, qui poursuit : *« La France souhaite que le Fonds social européen, dont les dotations ne sont même pas encore consommées, serve en priorité à prévenir l'exclusion, à préparer les travailleurs aux changements professionnels qu'ils devront affronter et à encourager les Etats à mener ensemble des politiques nouvelles de formation professionnelle. »*

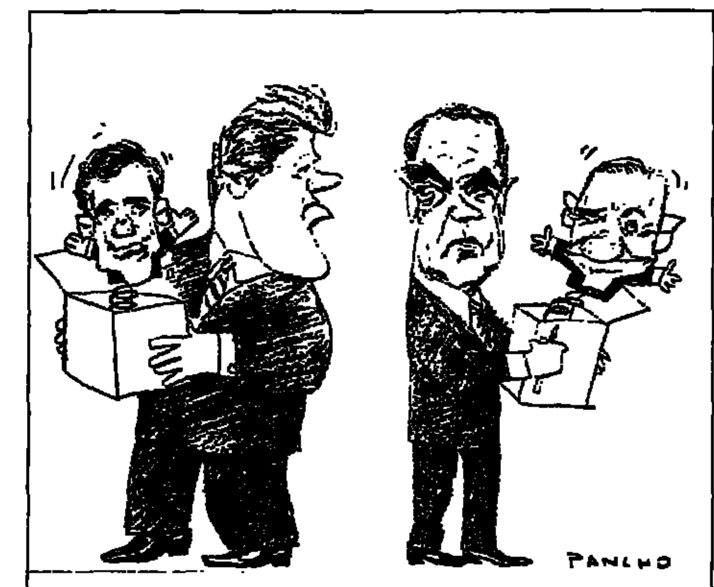
« LUTTER CONTRE LE "DUMPING SOCIAL" »

Le France s'alarme également du sort d'investissements programmés mais restés lettre morte : *« C'est le cas, évidemment, pour les grands réseaux de transports. Il est inadmissible que quatorze projets, décidés voilà plus d'un an, soient toujours en sommeil. Commençons avec les crédits dont nous disposons. »* Outre l'obsession de l'emploi, l'Union européenne doit favoriser le dialogue social : faire que *« tous les acteurs concernés, responsables politiques et partenaires sociaux, puissent échanger, confronter leurs expériencces et leurs pratiques »*. Troisième exigence pour l'Europe à l'heure de son élargissement : *« Lutter contre le "dumping social" . »* A l'intérieur de l'Union européenne, il s'agit d'*« d'appliquer à tous les travailleurs ressortissant de l'Union et venant travailler dans un Etat membre les mêmes règles essentielles en matière de rémunération et de conditions de travail »*. Hors de ses frontières, *« l'Europe ne peut admettre que des exportations soient compétitives grâce à l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants »* ou grâce à la répression syndicale.

L'avenir de l'Europe étant celui de ses jeunes, le « mémorandum » rappelle que le programme dit « Socrates » a permis de nombreux échanges d'étudiants. La France veut aller plus loin : obligation d'apprendre deux langues étrangères, jumelage systématique des écoles, voire création *« d'un service volontaire européen »*. La France dira à Turin qu'elle attache une importance particulière à la lutte contre la drogue, et notamment à la nécessité d'*« adopter le plus rapidement possible des mesures concrètes pour interdire la production et le commerce de toutes les formes de drogue »*.

Les trouble-fête de la Maison Blanche

Bob Dole et Bill Clinton redoutent les éventuelles candidatures à la présidentielle américaine de Ross Perot et Ralph Nader



WASHINGTON
de notre correspondant

Bien qu'une vingtaine d'Etats doivent encore se prononcer, la bataille des primaires républicaines est virtuellement terminée, et la campagne présidentielle va revêtir l'aspect traditionnel d'un affrontement entre le candidat démocrate, Bill Clinton, et le républicain Robert Dole. Le sénateur du Kansas s'est proclamé comme le candidat des républicains après avoir remporté, mardi 26 mars, les deux tiers des suffrages au scrutin de Californie (165 délégués étaient en jeu) et la moitié des voix aux primaires des Etats de Washington et du Nevada (32 délégués en jeu au total). Son dernier rival, le populiste Pat Buchanan, a enregistré une cuisante défaite, ce qui ne peut qu'affaiblir sa position pour négocier son éventuel ralliement, avant ou pendant la convention républicaine de San Diego, en août prochain.

Bob Dole et Bill Clinton ont mangé leur pain blanc : jusqu'ici, le premier a fait campagne au sein d'un électorat globalement acquis à ses idées, et le second a été de facto épargné par ses adversaires, mobilisés par leurs luttes intestines. Ils vont désormais essuyer de plein fouet le feu du camp adverse. Sept mois avant le scrutin de novembre, le net avantage dont dispose M. Clinton dans les sondages n'est pas significatif, tant les incertitudes sont nombreuses.

La première réside dans l'éventualité d'une troisième candidature, qui viendrait troubler le jeu politique bipartisan. Ross Perot continue de laisser planer le doute sur ses intentions, se contentant d'indiquer que si la *« pression de ses amis »* du Reform Party – qu'il a lui-même créé – était trop forte, il pourrait difficilement laisser leur demande sans réponse. Cette ambiguïté n'est pas du goût de M. Dole, qui sait à quel point le score réalisé par le milliardaire texan en 1992 (19 % des suffrages) a facilité la victoire de Bill Clinton sur George Bush. Le chef de la majorité sénatoriale demande donc de façon pressante à M. Perot de s'abstenir de *« rendre les choses plus difficiles pour les républicains »*. Mais la Californie a montré que la situation de M. Clinton pouvait, elle aussi, se compliquer. Les politologues estiment qu'il pourrait être possible à M. Dole de l'emporter le 5 novembre, tout en essuyant un échec dans le « Golden State », alors que M. Clinton ne peut se dispenser des votes de l'Etat le plus peuplé des Etats-Unis pour être réélu.

L'ENJEU DE LA CALIFORNIE

Ce raisonnement, qui a ses limites (aucun républicain n'a été élu à la Maison Blanche depuis le début du siècle sans remporter la Californie), repose sur les faits suivants : le Parti républicain a taillé des croupières aux démocrates dans le sud des Etats-Unis lors des élections législatives de 1994, tout en renforçant ses positions dans les Etats industriels du Midwest. Ne pouvant plus compter autant que par le passé sur les voix du Sud, M. Clinton doit s'imposer en Californie, un Etat représenté par 54 grands électeurs dans le collège présidentiel (il faut obtenir 270 voix pour être élu).

Or Ralph Nader pourrait jouer les trouble-fête. Ce défenseur « historique » des consommateurs américains a obtenu mardi l'investiture du Green Party. Les Verts n'ont qu'une importance politique marginale aux Etats-Unis, mais ils disposent d'une certaine audience en Californie. En cas de « triangulaire » en novembre, Ralph Nader obtiendrait, selon les sondages, environ 7 % des voix dans cet Etat. C'est trop pour Bill Clinton, même si celui-ci y devance actuellement Bob Dole de près de 20 points.

Conscient du caractère crucial d'une victoire dans le Golden State, le chef de la Maison Blanche y a effectué vingt-trois déplacements depuis trois ans. A chaque occasion ou presque, il a annoncé des aides fédérales supplémentaires. Ces dernières semaines, il a promis de nouvelles commandes militaires (avions de transport C-17 et bombardier « furtif » B-2), une décision particulièrement populaire dans un Etat où l'industrie de défense a été sévèrement affectée par la fin de la guerre froide et la récession de 1990-1993. Bob Dole, de son côté, a déclaré qu'élu, il passerait commande de dix-neuf B-2 supplémentaires. Coût d'une telle promesse : 30 milliards de dollars (150 milliards de francs).

Laurent Zecchini

« Il faut trouver un nouveau système de sécurité européen », déclare M. Eltsine en visite en Norvège

OSLO
de notre envoyé spécial

Boris Eltsine a affiché sourire et bonne humeur durant la visite officielle qu'il a effectuée, lundi 25 et mardi 26 mars à Oslo, n'hésitant pas même à prendre dans ses bras la reine Sonia et le premier ministre, M[me] Gro Harlem Brundtland. Il avait pourtant prévenu en arrivant en Norvège, seul pays membre de l'Alliance atlantique à avoir une frontière commune avec la Russie, que la question de l'élargissement de l'OTAN à l'est serait l'un des principaux thèmes des pourparlers avec ses hôtes norvégiens. Mais il a observé sur ce point un profil bas, se contentant de répéter que Moscou y était hostile et qu'il fallait *« trouver un nouveau système de sécurité européen »*. *« Ce problème,* a-t-il ajouté lors d'une brève rencontre avec la presse, mardi, *ne doit pas compromettre les excellentes relations qui existent aujourd'hui entre la Russie et la Norvège, la question de l'élargissement, nous la traiterons avec les Etats-Unis et les dirigeants de l'OTAN ! »*

Evoquant la Tchétchénie, le président russe ne s'est pas non plus *« énervé »*. *« Nous espérons,* a-t-il dit diplomatiquement, *mettre fin au conflit avant le scrutin présidentiel du 16 juin »*, et son entourage a confirmé que des propositions de règlement seront faites prochainement, sans doute le 30 mars.

La visite de M. Eltsine à Oslo avait été reportée à deux reprises en 1995, *« pour raison de santé »*. Cette fois, les Scandinaves se demandaient si le chef du Kremlin ne venait pas essentiellement pour faire sa campagne électorale et profiter de son passage en terre norvégienne pour donner quelques « leçons » aux Occidentaux et gagner des points sur le plan intérieur. Mais cela n'a pas été le cas. Certes, devant les patrons de l'industrie norvégienne qui souhaitaient des règlements plus clairs concernant leurs investissements en Russie, il a imputé les difficultés présentes *« aux communistes »*, *« aux anciens dirigeants soviétiques »*, et il a même tancé quelques ministres actuels. Il a assuré son auditoire que les réformes économiques seraient poursuivies et que tout retour au passé aurait des conséquences catastrophiques.

« RÉSULTATS POSITIFS »

Le président russe s'est montré conciliant dans une affaire qui émeut l'opinion scandinave. Depuis le 6 février, Alexander Nikitine est emprisonné à Saint-Pétersbourg et accusé de haute trahison. Cet ancien officier de marine est un collaborateur du mouvement écologique norvégien Bellona et participait à la préparation d'un rapport de l'organisation sur la sécurité nucléaire dans les bases de la presqu'île de Kola.

Certes, la délégation russe n'a pas annoncé sa libération, mais M. Eltsine a déclaré, à l'issue de ses entretiens avec le premier ministre qu'Alexander Nikitine serait défendu, lors du procès à venir, *« par l'avocat de son choix »*, un droit qui lui était refusé jusqu'à présent.

Toutes les questions n'ont pourtant pas été réglées. C'est le cas par exemple de la délimitation du socle continental en mer de Barents qui demeure une pomme de discorde entre les deux pays pour l'exploitation future du gaz naturel.

Mais *« je ne pensais pas,* a admis le premier ministre norvégien, *que nous pourrions parvenir à des résultats aussi positifs. Nous avons signé quatre accords et protocoles au lieu des trois prévus, c'est encourageant »*. Boris Eltsine a fait les mêmes remarques mais en se trompant un peu dans les chiffres : *« Nous avons signé sept protocoles au lieu des deux prévus... »* Avant de se reprendre – *« Non, c'était six... ou cinq ? »* – et d'être sauvé enfin par son traducteur. La scène s'est terminée dans la bonne humeur et le sourire, comme le dîner de gala, lundi soir, offert par le couple royal et auquel Boris Eltsine et son épouse sont arrivés dans leur limousine ZIL de 5 tonnes, avec vingt minutes de retard...

Alain Debove

La Slovaquie ratifie le traité avec la Hongrie mais en limite la portée

PRAGUE
de notre correspondant

Le Parlement slovaque a finalement ratifié, dans la soirée du mardi 26 mars, le traité d'amitié slovaco-hongrois que les premiers ministres des deux pays avaient signé il y a un an à Paris, lors de la Conférence sur la stabilité en Europe. Alors que les députés de Budapest avaient ratifié dès juin 1995 ce traité bilatéral qui confirme le tracé de la frontière commune et reconnaît à la minorité hongroise de Slovaquie un droit à l'autonomie, les parlementaires slovaques ont, à plusieurs reprises, repoussé l'échéance. Il est vrai que Gyula Horn, le premier ministre hongrois, avait la partie plus facile que son homologue slovaque, Vladimir Meciar, qui a dû faire des concessions à ses partenaires nationalistes pour obtenir leur soutien.

La dernière en date est l'adoption, parallèlement à la ratification, d'une résolution *« explicative »* du traité qui risque de provoquer une vive réaction à Budapest. Selon cette résolution, Bratislava exclut *« la possibilité d'accorder des droits collectifs aux minorités ethniques »* et *« une autonomie territoriale dans le sud de la Slovaquie »*, où vit la minorité magyare. Cette « explication de texte », qui contredit la recommandation 1 201 du Conseil de l'Europe, incluse dans le traité, n'a aucun *« sens en politique étrangère »* et *« ne peut changer le contenu du traité »*, affirmait récemment Laszlo Kovacs, le ministre hongrois des affaires étrangères.

L'opposition slovaque a violemment critiqué le gouvernement Meciar d'avoir fait du traité une coquille vide en adoptant une série de lois qui annulent le contenu de cet accord, l'un des plus importants de la Slovaquie indépendante, en raison du long contentieux historique entre les deux pays. L'entrée en vigueur, le 1[er] janvier, d'une loi sur la langue slovaque, a notamment supprimé la législation libérale sur l'utilisation des langues minoritaires dans l'administration, sans toutefois l'interdire dans les faits. Le gouvernement a également adopté, la semaine dernière, son projet de régionalisation qui vise à disséminer administrativement les Hongrois dans quatre régions où ils ne représenteraient au maximum que 30 % de la population.

M. Meciar a accordé un dernier gage, mardi, aux nationalistes, en faisant approuver une loi sur la *« protection de la république »*. Cet amendement au code pénal prévoit des peines de prison de deux à cinq ans pour les personnes convaincues d'*« intention de nuire aux intérêts de la Slovaquie »* ou d'*« atteinte à son intégrité territoriale »*.

Martin Plichta

Les primaires témoignent du glissement à droite de l'opinion israélienne

Les « faucons » figurent en bonne place sur la liste travailliste pour les législatives du 29 mai

Les formations de droite et de gauche israéliennes ont organisé leurs primaires en vue de la composition des listes pour les élections législatives du 29 mai. Alors qu'au Likoud la fusion avec deux petits partis de droite provoque des remous, la consultation organisée auprès des militants de gauche du Parti travailliste montre que la récente vague d'attentats a conforté les sentiments sécuritaires.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Une « colombe » devant et pas mal de « faucons » derrière. C'est le nouveau visage du travaillisme israélien tel que dessiné par les 270 000 membres du parti appelés, lundi 25 mars, à désigner ceux qui, derrière le premier ministre Shimon Pérès, porteront leurs couleurs aux élections générales du 29 mai.

A en croire la plupart des commentateurs politiques locaux c'est d'abord la rivalité entre les deux étoiles montantes du Parti travailliste, Ehoud Barak et Haïm Ramon, qui explique la surprenante victoire d'un troisième homme, largement considéré jusqu'ici comme une personnalité certes honnête et intègre mais sans charisme particulier, Ouzi Baram.

Ministre du tourisme, « colombe » convaincue et conséquente, M. Baram, âgé de cinquante-neuf ans, semble avoir été aussi surpris de sa victoire que la plupart des observateurs. Interrogé, mardi, sur le point de savoir s'il envisageait maintenant de postuler à la succession de M. Pérès au cas où celui-ci se retirerait dans quatre ans, à soixante-dix-sept ans, après un nouveau mandat à la tête du pays, Ouzi Baram a répondu : « *Je verrais. Mais il y a dans notre parti des gens qui ont beaucoup plus de motivations que moi.* »

De fait. La véritable bataille, celle qui a passionné les foules en Israël, a opposé l'ancien général Ehoud Barak, ministre « faucon » des affaires étrangères, ancien dauphin quasi désigné d'Itzhak Rabin, et Haïm Ramon, populaire ministre de l'intérieur, plutôt proche de M. Pérès et du camp des « colombes ».

M. Ramon, quarante-six ans, a été élu à la quatrième place de la liste qui sera présentée le 29 mai aux électeurs. M. Barak, cinquante-trois ans, chef de l'état-major des armées jusqu'au début de 1995, inscrit au Parti travailliste depuis un an à peine, est second. Les numéros trois et cinq, qui encadrent M. Ramon, sont des proches de M. Barak, deux anciens généraux qui doivent leur ascension à l'ancien premier ministre assassiné. Il s'agit de Benyamin Ben Elyezer, ministre du logement, redoutable « faucon » favorable à la construction à outrance de colonies juives dans le « Grand Jérusalem » et d'Ephraïm Sneh, ministre de la santé, « faucon » lui aussi.

Ces résultats dans le premier parti d'Israël indiquent-ils un glissement à droite de l'électorat travailliste ? Une chose est certaine : après la vague d'attentats-suicides palestiniens qui ont tué une soixantaine de personnes en neuf jours, fin février-début mars, les Israéliens ont besoin d'être rassurés.

Associé aux travaillistes dans la coalition au pouvoir, Meretz, le parti de la gauche laïque, pionnier du dialogue pour la paix – et qui a tenu ses propres primaires dimanche –, perdrait, selon les sondages, entre cinq et six sièges sur les douze qu'il occupe dans la présente Knesset. Pour les commentateurs israéliens, c'est clair : l'élection ne se jouera pas au centre, mais plus à droite.

IMAGE MARTIALE

M. Pérès, en vieux routier de la politique, l'a parfaitement compris, qui a abandonné, temporairement peut-être, ses atours de « colombe » pour essayer d'endosser la défroque de « M. Sécurité » naguère portée sans effort par son prédécesseur.

« *Nous devons mobiliser toutes nos forces !*, a-t-il tonné, mardi, devant son parti. *D'ici à l'an 2000, nous aurons vaincu le Hamas, le Djihad et le terrorisme. Et alors nous pourrons amener une paix globale au Proche-Orient.* » Prononcé par le premier ministre, le mot « paix », en revanche, ne figure pas dans le slogan qui sera imprimé partout et rythmera la campagne travailliste : « *Un Israël fort avec Pérès.* » Voilà, selon les stratèges du parti, qui devrait couper l'herbe sous les pieds de l'opposition de droite, qui prône des méthodes plus musclées encore à l'endroit des Palestiniens.

Benyamin Nétanyahou, le chef du parti de la droite nationaliste, le Likoud, ne s'inquiète pas outre-mesure de ce durcissement travailliste. « *Je ne me sens pas menacé*, a-t-il dit mardi. *Quels que soient les changements de la façade travailliste, l'électeur se posera la bonne question : voulons-nous continuer dans cette voie ?* » Le Likoud, dont les 170 000 membres votaient à leur tour mardi, n'est pas non plus exempt de sourdes rivalités internes. Elles ont même redoublé d'intensité lorsque plusieurs dizaines de candidats à la candidature se sont rendu compte qu'avec les quatorze sièges réservés par leur chef aux deux petits partis avec lesquels il a décidé de s'allier pour ces élections ils risquaient de ne pas figurer parmi les quarante-cinq premiers noms qui auront une chance d'être élus.

Pour se dégager le terrain à droite et être sûr d'être le candidat unique de la droite face à Shimon Pérès dans l'élection directe du premier ministre, qui aura lieu elle aussi au suffrage universel – une première dans l'histoire constitutionnelle d'Israël –, le 29 mai, en même temps que le renouvellement de la Knesset, M. Nétanyahou a en effet offert sept sièges chacun à David Lévy et Rafaël Eytan. La réélection de plusieurs « poids lourds » du parti, comme Ariel Sharon, Ehoud Olmert et Zeev Begin étant par ailleurs assurée, le reste de la compétition n'a pas présenté un intérêt capital.

Patrice Claude

L'assassin d'Itzhak Rabin condamné à la réclusion à perpétuité

L'assassin du premier ministre israélien Itzhak Rabin, Igal Amir, a été reconnu coupable, mercredi 27 mars, de meurtre avec préméditation, a annoncé le tribunal de Tel-Aviv. En lisant le verdict, le juge Edmond Lévy a souligné que l'assassin avait été jugé avec ***« la plus grande objectivité ».*** **Le condamné** ***« a été considéré comme étant en mesure d'être jugé et d'être puni »,*** **a expliqué le juge dans ses attendus.** ***« Lorsqu'il a tiré, il était conscient de ce qu'il faisait »,*** **a déclaré le juge avant de rappeler une déclaration du jeune assassin :** ***« Ma seule crainte eût été d'échouer ».*** **Igal Amir a été condamné, en conséquence, à la réclusion à perpétuité. –** ***(AFP.)***

Les Sierra-Léonais poursuivront les discussions de paix

CÔTE D'IVOIRE. Les pourparlers de paix entre la junte sierra-léonaise et la rébellion se sont achevés, mardi soir 26 mars, sur un engagement des deux parties à poursuivre les discussions avec le prochain gouvernement civil et à respecter le cessez-le-feu. Cet accord a été signé après deux jours de discussions dans la capitale ivoirienne entre le chef de la junte, le général Julius Maada Bio, et le dirigeant de la rébellion, l'ex-caporal Foday Sankoh, destinés à mettre fin à cinq ans de guerre civile. La junte doit céder vendredi le pouvoir, qu'elle détient depuis avril 1992, à Ahmad Tejan Kabbah, élu le 15 mars. – *(AFP, Reuter.)*

Le « prêt historique » du FMI à la Russie a été approuvé

WASHINGTON. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé, mardi 26 mars, l'octroi d'un crédit de 10,08 milliards de dollars (51 milliards de francs) à la Russie, dont le principe avait été annoncé fin février par le directeur général du FMI, Michel Camdessus. Le prêt est destiné « *à soutenir la politique macro-économique de stabilisation et de réformes structurelles à moyen terme du gouvernement russe* », selon un communiqué du FMI. Son versement, échelonné sur trois ans, sera conditionné chaque mois au respect d'objectifs économiques précis. Près de 1 milliard de dollars devraient entrer dans les caisses de l'Etat avant l'élection présidentielle de juin. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : un conclave rassemble pour trois jours,** depuis le mardi 26 mars, à Alger, les chefs de secteurs militaires des quarante-huit départements du pays, sous la direction du général Smaïl, numéro deux des services de sécurité militaire. Selon des sources proches du ministère de la défense, le but de cette réunion à huis clos serait d'aplanir les divergences apparues entre les différents clans de la haute hiérarchie de l'armée et d'élaborer une nouvelle stratégie sécuritaire.

■ **Neuf militants islamistes ont été condamnés à mort par contumace,** le week-end dernier, par le tribunal de Médéa. Ils étaient accusés d'assassinats et de constitution d'association criminelle dans le but de déstabiliser l'Etat. – *(Reuter.)*

■ **RWANDA : L'ancien premier ministre rwandais, Faustin Twagiramungu, et l'ex-ministre de l'intérieur, Seth Sendashonga,** ont annoncé, mardi 26 mars, la création officielle des Forces de résistance pour la démocratie (FRD), un nouveau parti d'opposition au Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir à Kigali. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : des manifestations ont eu lieu au Cachemire,** mercredi 27 mars, après que l'on eut retrouvé le cadavre de Jalil Andrabi, un avocat défenseur des droits de l'homme. Il avait été enlevé début mars près de Srinagar, capitale de l'Etat, par des guerilleros aidant l'Inde dans sa lutte contre une insurrection séparatiste musulmane. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CUBA : le produit intérieur brut devrait croître de 5 % en 1996,** malgré l'effet du renforcement de l'embargo américain, a estimé le vice-président, Carlos Lage, dans un rapport diffusé mardi 26 mars. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **OTAN : le secrétaire général de l'Organisation atlantique, Javier Solana,** effectuera entre le 15 avril et le 3 mai une tournée des capitales d'Europe centrale et orientale, qui le conduira dans douze pays. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : le chef du gouvernement, Lamberto Dini,** a déclaré mardi 26 mars, que la lire était prête à réintégrer le Système monétaire européen. Cette question sera étudiée par le gouvernement qui sortira des urnes au lendemain des élections législatives du 21 avril. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : la reine Elizabeth II d'Angleterre a soutenu,** mardi 26 mars, l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et à l'OTAN, lors d'une visite à Varsovie. C'est la première fois qu'un souverain britannique se rendait en Pologne. La reine était attendue mercredi à Prague. – *(AFP.)*

■ **Lech Walesa reprendra son poste d'électricien aux chantiers navals de Gdansk** le 2 avril, a indiqué, lundi 25 mars, le dirigeant de la société. M. Walesa reviendra dans la section des transports, où il avait travaillé six ans avant de s'engager dans le syndicat Solidarité. – *(AFP.)*

■ **Turquie : Shell récuse les accusations de Greenpeace** d'avoir pollué une nappe phréatique du sud-est du pays. Shell a affirmé, mardi 26 mars, que l'eau de cette nappe était conforme aux normes en vigueur en Europe occidentale. Greenpeace affirme que Shell a déversé, entre 1973 et 1994, 487,5 millions de barils d'eau polluée dans la nappe de Midyat. – *(AFP)*

L'exécution d'un chiite accroît les tensions à Bahrein

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

De violentes manifestations ont suivi, mardi 26 mars, à Bahrein, l'annonce de l'exécution capitale d'Issam Qambar, un chiite de vingt-huit ans, condamné à mort en juillet 1995 pour le meurtre d'un policier. Brandissant des portraits des leaders de l'opposition emprisonnés, des centaines de jeunes gens ont envahi les rues de la banlieue de Manama, scandant des slogans hostiles au gouvernement. Déployée en force, la police antiémeute a réagi vivement et procédé à de nombreuses arrestations. Plusieurs écoles ont été saccagées et des colonnes de fumées noires, dégagées par des pneus enflammés, étaient visibles à plusieurs kilomètres à la ronde.

Cette exécution, la première depuis vingt ans, risque d'aggraver encore la violence dans l'émirat, secoué par des troubles depuis décembre 1994. En voulant sans aucun doute faire un exemple, le gouvernement a pris le risque de faire un « martyr », dans une communauté chiite déjà prompte à en célébrer le culte. Cette exécution fait suite à la décision de durcir la répression, pour tenter de venir à bout d'une agitation qui s'est nettement amplifiée, depuis l'emprisonnement, en janvier, de la quasi-totalité des chefs de l'opposition. Il y a une semaine, l'émir Issa Bin Salmane Al Khalifa a approuvé des amendements au code pénal, qui stipulent désormais que « *toute personne accusée d'avoir commis un crime ou un délit lié aux troubles antigouvernementaux sera automatiquement traduite devant la Cour de sûreté de l'Etat* », un tribunal d'exception qui juge à huis clos et sans appel.

DEUX MILLE PRISONNIERS POLITIQUES

La dégradation de la situation dans l'émirat est d'autant plus grave qu'en emprisonnant les chefs d'une opposition hostile à la violence, le gouvernement a laissé le champs libre à des gens inorganisés qui n'ont pas grand-chose à perdre et agissent au gré de leurs frustations. En ne voulant voir, dans ce mouvement de protestation favorisé par de fortes tensions sociales, qu'un mouvement terroriste soutenu par l'Iran – pour obtenir ainsi le soutien de la communauté internationale –, Manama a d'autre part fermé la porte à tout dialogue, donc à tout espoir d'apaisement.

L'opposition, majoritairement chiite – comme la population de Bahrein –, mais aussi sunnite, réclame le rétablissement de la Constitution et du Parlement, dissous en 1975, et la libération de deux mille prisonniers politiques. Jugée « politique » par l'opposition, l'exécution d'Issam Qambar a été dénoncée par les organisations de défense des droits de l'homme. Dans un communiqué, Amnesty International s'est dite d'autant plus « *consternée* » que, selon elle, le procès de cet homme « *avait ignoré les règles internationalement requises* ».

Françoise Chipaux

L'unique Etat brésilien dirigé par le Parti des travailleurs fait l'expérience d'une gestion orthodoxe

VITORIA
de notre envoyé spécial

Pour se protéger des attaques indiennes, les jésuites avaient construit en 1551 leur église sur une hauteur, dans l'île de Vitoria. Le bâtiment, transformé par les soins d'un architecte français au XIXe siècle, est devenu le palais du gouverneur de l'Etat d'Espirito Santo, un des plus petits du Brésil, avec 45 000 km² et 2,6 millions d'habitants. Vitoria, île et capitale tout à la fois, a des allures paisibles et presque provinciales qui contrastent avec les exubérances de Rio, 500 kilomètres plus au sud. La petite place triangulaire devant le palais du gouverneur, avec ses lampadaires en fer forgé et ses vieux hôtels particuliers, pourrait servir de décor à une opérette faisant revivre le vieux Brésil colonial.

Vitor Buaiz, gouverneur d'Espirito Santo depuis janvier 1995, semble un peu mal à l'aise sous les lustres de cristal et les cadres dorés de sa résidence. Fils d'immigrés chrétiens libanais, mince et presque ascétique, adepte du yoga et des séances de méditation, M. Buaiz a la particularité d'appartenir au Parti des travailleurs (PT), la formation de gauche traversée de courants marxistes et très liée



au mouvement syndical qu'il a contribué à fonder en 1980. Il est le premier et le seul militant du PT a avoir accédé à la tête d'un Etat brésilien (le district fédéral, où se trouve Brasilia, est également dirigé par un membre du PT mais n'est pas un Etat à part entière). Cette singularité n'est pas sans poser quelques difficultés, d'autant que M. Buaiz s'est révélé très peu idéologue, et partisan d'une gestion orthodoxe.

« *Notre parti a une culture d'opposition et a beaucoup de mal à assumer le pouvoir. Les grèves de fonctionnaires sont ici beaucoup plus dures qu'ailleurs. Nous avons eu des heurts, dès le début, avec les employés publics* », explique-t-il. La situation se complique encore en raison des effectifs surdimensionnés de la fonction publique. L'Etat d'Espirito Santo, malgré sa petite taille, consacre 87 % de son budget au paiement des salaires de ses 72 000 salariés. « *Le grand problème de la fonction publique brésilienne est que la plupart des fonctionnaires ont été recrutés sans concours et selon le principe du clientélisme* », poursuit le gouverneur.

LES PRIVILÈGES ROGNÉS

M. Buaiz a déclenché la colère de bon nombre de ses amis politiques lorsqu'il s'est prononcé publiquement en faveur de la suppression de la garantie d'emploi à vie pour les fonctionnaires. Cette mesure impopulaire, ardemment souhaitée par le président Fernando Henrique Cardoso, a été votée en octobre 1995 par le Congrès malgré... l'opposition du PT. M. Buaiz a aggravé son cas en cherchant à rationaliser la gestion, assez chaotique, de son administration, et à en réduire le coût. Quatre entreprises publiques ont été fermées, des prébendes ont été supprimées, des services regroupés, des privilèges rognés.

Les militants de base locaux du PT ont découvert à cette occasion que « leur » gouverneur était souvent plus proche des positions du président Cardoso que des leurs. Médecin de profession, professeur de gastro-entérologie, M. Buaiz a dû faire face à la révolte des médecins du secteur public auxquels il refusait l'intégration d'avantages divers dans leur bulletin de paye. Avant son entrée en fonctions, les commissaires de police s'étaient déjà adjugés, à titre préventif en quelque sorte, une augmentation de 94 % de leurs rémunérations. Contre son gré, les députés à l'Assemblée législative de l'Etat se sont encore octroyé des hausses de 40 %, et les juges de 82 %. Les salaires des fonctionnaires sont actuellement versés avec un mois de retard. Le cas d'Espirito Santo n'est pas exceptionnel, la plupart des Etats brésiliens devant faire face à des problèmes de trésorerie. Mais les fonctionnaires pardonnent plus difficilement de tels accrocs à un gouverneur du PT qu'à un élu conservateur.

M. Buaiz a eu plus de chance avec les milieux d'affaires. « *Les chefs d'entreprise ont découvert qu'on pouvait obtenir des adjudications sans verser de pots-de-vin. Cela ne leur a pas déplu* », raconte en souriant le gouverneur. Malgré son passé de militant de gauche (il a été emprisonné pendant deux mois, en 1972, sous le régime militaire), M. Buaiz a noué de bonnes relations avec les grandes sociétés qui ont leur siège à Vitoria : la compagnie minière Vale do Rio Doce, l'entreprise sidérurgique Tubarao, la fabrique de chocolat Garoto, le producteur de cellulose Aracruz, l'importateur de voitures Coimex. L'Etat d'Espirito Santo a connu une croissance de 7,9 % en 1995, une des plus fortes du Brésil.

L'AILE MODÉRÉE DU PT

Vitoria est le premier port brésilien pour le tonnage transporté, avec 90 millions de tonnes par an. Le minerai de fer du gisement d'Itabira, dans le Minas Gerais, est amené par train jusqu'au terminal de la compagnie Vale do Rio Doce. Le café était jadis le principal produit d'exportation, et continue de transiter par Vitoria, même si son importance a proportionellement diminué. Aracruz exporte un million de tonnes de cellulose par an. Coimex est le premier importateur de voitures étrangères du Brésil et vient d'inaugurer un énorme complexe de stockage des véhicules.

M. Buaiz joue a fond sur ce rôle de port d'entrée et de sortie que possède Vitoria en raison de sa situation géographique. La ville est la tête de pont d'un réseau ferroviaire qui la relie aux villes industrielles du Minas Gerais et à la capitale fédérale Brasilia. Des investissements de l'ordre de 6 milliards de francs sont annoncés pour les deux années à venir.

Le gouverneur d'Espirito Santo est un exemple de cette génération de militants du PT qui s'efforcent de montrer que leur parti peut se révéler bon gestionnaire des deniers publics. Il appartient – comme Lula, l'ancien président du parti, deux fois candidat malheureux à la présidence de la République –, à l'aile modérée du PT. Il a plutôt bien réussi son mandat de maire de Vitoria, de 1989 à 1992. S'il accomplit un parcours comparable à la tête de son Etat, il peut espérer un jour, bien qu'il s'en défende, un destin national.

Dominique Dhombres



هكذا من الاصل

Voici pourquoi son espérance de vie a doublé en cent ans.



Au début du siècle, l'espérance de vie moyenne était de 40 ans. En France, maintenant, elle est de 82 ans pour les femmes, de 74 [illegible] les hommes.

Les enfants qui naissent aujourd'hui ont toutes les chances d'atteindre un âge très avancé. En effet, depuis le siècle dernier, l'espérance de vie a quasiment doublé.

Un meilleur équilibre alimentaire une meilleure hygiène et surtout les progrès de la médecine sont à l'origine de cette évolution.

Les médicaments d'aujourd'hui luttent avec efficacité contre de nombreuses maladies.

Ce bond en avant a été rendu possible par l'introduction des méthodes scientifiques dans la recherche des causes des maladies et le développement de médicaments modernes.

Hoechst a entrepris dès sa création, au siècle dernier, une coopération avec des chercheurs de renom tels que Robert Koch, Emil von Behring et Paul Ehrlich dont les découvertes ont marqué le début d'une ère nouvelle, celle de la bactériologie, de l'immunologie et de la chimiothérapie.

Pourtant, malgré les progrès incontestables enregistrés ces dernières années, deux maladies sur trois restent invaincues. Les affections cardio-vasculaires, le cancer et le sida occupent aujourd'hui la place qu'avaient autrefois la variole, le typhus, le choléra et la tuberculose.

Voilà pourquoi Hoechst Marion Roussel investit chaque année près de 2 milliards de marks dans la recherche pharmaceutique. L'objectif est de développer de nouveaux médicaments qui permettront de lutter contre des affections aujourd'hui difficiles ou même impossibles à traiter.

Pour que nos enfants jouissent d'une longue vie en pleine santé.

Hoechst Marion Roussel
Tour Roussel Hoechst
92910 Paris la Défense Cedex
Roussel Uclaf
102, route de Noisy
93235 Romainville Cedex
Internet: http://www.hoechst.com/

Hoechst est un groupe international innovateur dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la chimie, qui emploie 160.000 personnes, pour un chiffre d'affaires annuel de 52 milliards de DM.

Hoechst

ACTION CULTURELLE Le projet de loi tendant à créer une fondation du patrimoine, inspirée notamment par l'exemple britannique du National Trust, a commencé sa carrière parlementaire au Sénat mercredi 27 mars. Il s'agit, selon son rapporteur et inspirateur, Jean-Paul Hugot, sénateur (RPR) de Maine-et-Loire, d'associer l'Etat et le mécénat pour permettre la sauvegarde des biens culturels. ● LA PROTECTION des biens mobiliers, non couverts par la loi de 1913 sur le classement, est l'objet d'une proposition de loi que quatre députés UDF se préparent à déposer à l'Assemblée nationale, afin d'éviter le « dépeçage » de châteaux dont le contenu est souvent vendu à l'étranger. ● LES ÉLUS ET LES ASSOCIATIONS se heurtent à de lourds problèmes de financement pour assurer la conservation de valeurs culturelles de toutes sortes, telles que bâtiments, monuments, créations industrielles ou navires anciens.

L'Etat tente d'intéresser les entreprises à la sauvegarde du patrimoine

Examiné par le Sénat, le projet de loi de Philippe Douste-Blazy, créant une fondation qui associerait la puissance publique et des partenaires privés, cherche à répondre aux problèmes financiers posés par la conservation de l'héritage architectural, artistique ou industriel

« LE PROJET DE LOI soumis au Sénat est révolutionnaire » : Jean-Paul Hugot, sénateur (RPR) de Maine-et-Loire et maire de Saumur, n'y va pas par quatre chemins pour qualifier le texte dont il est le rapporteur, mercredi 27 mars, au Palais du Luxembourg. Ce projet de loi est issu du rapport qu'il avait remis, en janvier 1994, à Jacques Toubon, alors ministre de la culture. De quoi s'agit-il ? De la création d'une fondation du patrimoine, dont le but est d'*« améliorer la protection et la mise en valeur des quelque quatre cent mille édifices non protégés au titre des monuments historiques, mais présentant un intérêt patrimonial certain »*.

Selon le projet de loi, présenté au conseil des ministres par Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, le 14 février, la fondation, reconnue d'utilité publique, sera autonome vis-à-vis de l'Etat. Son capital sera d'origine totalement privée. Elle disposera de moyens d'action étendus. Les pouvoirs publics pourront exproprier à son profit, et elle pourra préempter des objets d'art et gérer des biens. Elle sera habilitée à recevoir des subventions, des dons et des legs. Son conseil d'administration sera composé à 51 % par ses fondateurs, c'est-à-dire les entreprises qui apporteront le capital, de 40 millions à 50 millions de francs chacune. Les fondateurs auront pouvoir de gestion, contrairement aux fondations traditionnelles.

Chaque fondateur sera responsable des dettes de la fondation dans la limite de son apport initial. *« Il s'agit d'injecter la logique de l'entreprise dans la fondation »*, explique M. Hugot. Les ressources seront complétées par les cotisations des adhérents directs, eux aussi représentés au sein du conseil d'administration. Les autres sièges du conseil seront détenus par les représentants des collectivités locales et par ceux de l'Etat (très minoritaires), à côté desquels siégeront deux parlementaires.

Le président sera élu par le conseil d'administration. Un conseil d'orientation, doté d'un rôle consultatif, accueillera les associations de défense du patrimoine et de l'environnement, ainsi que des personnalités « qualifiées ». Une structure administrative légère, des adhérents nombreux et une large décentralisation (il s'agit avant tout d'intervenir sur du « patrimoine de proximité ») sont les recettes du succès. *« La fondation n'a pas pour but de remplacer ou de fédérer les associations, mais de faire évoluer avec elles le statut du petit patrimoine, celui dont l'Etat ne peut se préoccuper »*, indique le rapporteur. Un industriel, Paul-Annick Weiller, chargé de la préfiguration de la fondation, « chasse » le mécène avec bonheur paraît-il.

L'exemple du National Trust britannique

Le « modèle » auquel tout le monde pense, quand il s'agit de créer une fondation du patrimoine, est le National Trust britannique, qui date de 1895. Ses biens sont inaliénables depuis 1907. Il gère 238 000 hectares de terrains, 885 kilomètres de côtes, 220 demeures, 162 parcs, 940 bâtiments industriels, 466 sites naturels et 40 000 sites archéologiques. Il affiche 2,2 millions d'adhérents, qui versent chacun 35 livres par an (environ 270 francs), soit un total de 77 millions de livres (environ 593 millions de francs).

A ces cotisations s'ajoutent dons et legs (exonérés de droits de succession). L'« empire » est géré par 2 700 salariés, épaulés par 28 000 bénévoles qui lui offrent l'équivalent de 1,6 million d'heures de travail par an. Ces chiffres ne concernent pas le National Trust écossais, qui a une organisation spécifique. En France, le budget initial consacré au patrimoine en 1996 est de 1,7 milliard de francs.

Cette future structure, bien accueillie, suscite en même temps un certain scepticisme. *« On peut difficilement être contre le principe d'une telle fondation accompagnant la politique de l'Etat »*, indique Laurent Blois, administrateur au groupe communiste au Sénat, qui évoque néanmoins un *« effet d'annonce »*. Il se demande, en outre, si *« le patrimoine est bien un moteur suffisant pour le mécénat. »* Côté socialiste, on estime que c'est une fausse bonne idée : l'opération se solderait, en fait, par un transfert de fonds de l'Etat. On rappelle que le Cercle des partenaires du patrimoine, qui, en 1991, drainait des fonds pour le laboratoire du ministère de la culture de Champs-sur-Marne, avait mis deux ans pour recueillir 2 millions de francs, alors que de puissantes entreprises étaient intéressées au premier chef par ces recherches expérimentales.

Les associations de défense du patrimoine, qui regroupent en France quelque cinquante mille à soixante mille adhérents, sont optimistes avec modération. *« L'idée n'est pas mauvaise »*, indique Bernard André, du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel. *A priori* favorable au renforcement *« de la société civile face aux pressions politiques des collectivités territoriales souvent indifférentes à ce patrimoine vernaculaire »*, M. André s'interroge, lui aussi, sur un éventuel désengagement de l'Etat. Pour Roger Gougeon, de la Fédération régionale pour la culture maritime, qui rassemble une centaine d'associations bretonnes, *« une telle fondation est nécessaire pour prendre le relais de l'Etat »*. *« Encore faut-il que ses priorités soient tournées vers les régions plutôt que vers l'Ile-de-France »*, prévient-il.

A la Demeure historique, une association de propriétaires, Henri de Breteuil constate que *« le mécénat ne s'intéresse pas au patrimoine, qui n'est pas assez médiatique »*. *« Par le biais de cette fondation médiatique, il pourra s'investir dans des opérations que l'Etat ne peut entreprendre, faute de moyens »*, espère-t-il.

> « Une telle fondation est nécessaire pour prendre le relais de l'Etat (...) Encore faut-il que ses priorités soient tournées vers les régions plutôt que vers l'Ile-de-France »

Et de citer la sauvegarde du parc de Méréville, dans l'Essonne, dessiné à la fin du XVIIIe siècle par l'architecte Belanger et le peintre Hubert Robert. *« La société japonaise qui l'avait acheté pour faire un golf veut s'en débarrasser*, raconte-t-il. *La commune n'a pas les moyens de le restaurer, et l'Etat ne veut pas l'acquérir. La future fondation pourrait trouver une solution. »*

M. de Breteuil regrette que les associations n'aient droit qu'à un strapontin, *« car ce sont elles qui draineront les adhérents »*. L'optimisme qu'il affiche néanmoins est tempéré par l'avis de son homologue hollandais, Kamerlingh Honnes. Ce dernier l'a mis en garde : une opération du même type, tentée aux Pays-Bas, s'est soldée par un échec. Elle n'a rassemblé que sept mille adhérents au lieu des cent mille escomptés et n'a abouti, finalement, qu'à dépouiller les propriétaires de leurs maigres subventions.

Georges de Grandmaison, président de l'une des plus grosses associations, Vieilles maisons françaises (seize mille membres), estime que cette fondation *« est d'autant plus nécessaire que la Caisse des monuments historiques et des sites, qui était le bras séculier de l'Etat en matière de patrimoine, s'est recentrée sur la gestion des seuls monuments nationaux »*. *« Une telle fondation pourrait suppléer à ce retrait »*, estime-t-il, mais il regrette *« une faiblesse du texte législatif : celle qui concerne la mise en lisière des associations, indispensables courroies de transmission avec les particuliers »*.

Alain Seban, conseiller technique au cabinet du ministre de la culture, a « mis en musique » le texte de loi. Il est serein : le tour de table sera bouclé plus rapidement que l'on ne pense, assure-t-il, et, après le passage du texte devant l'Assemblée nationale, le 20 avril, la fondation pourrait examiner ses premiers dossiers dès la rentrée.

Emmanuel de Roux

Quatre députés UDF veulent protéger les biens mobiliers

L'ACTIVITÉ législative concernant le patrimoine ne s'arrête pas au projet de loi de Philippe Douste-Blazy sur la fondation du patrimoine. Une proposition de loi élaborée par deux députés des Yvelines, Pierre Lequiller et Paul-Louis Tenaillon, auxquels sont associés Pierre Hellier, député de la Sarthe, et Hervé Novelli, député d'Indre-et-Loire, devrait être déposée, avant l'été, à l'Assemblée nationale. Tous UDF, ces députés ont été sensibilisés par l'affaire des monuments historiques achetés par une même société japonaise avant d'être dépecés, puis abandonnés (*Le Monde* daté 17-18 mars) : cinq des châteaux visés se trouvent dans leurs circonscriptions. Il s'agit, pour ces parlementaires, de modifier la loi de 1913 sur les monuments historiques.

> Des parlementaires sensibilisés par l'affaire des monuments historiques achetés par une même société japonaise avant d'être dépecés, puis abandonnés

Cette loi donne à l'Etat la possibilité de classer un bien sans le consentement de son propriétaire. Elle a été complétée par un appareil législatif (loi de 1962 sur les secteurs sauvegardés ; de 1966 sur l'obligation, pour le propriétaire d'un monument classé de faire les travaux indispensables à son entretien ; de 1970 sur les objets mobiliers). Aujourd'hui, 14 000 monuments sont classés, et 27 000 autres sont incrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Plus de 220 000 objets mobiliers sont protégés (130 000 classés, 90 000 inscrits). Le classement ou l'inscription d'un bien imposent au propriétaire le respect d'un certain nombre de servitudes : interdiction de détruire, de déplacer ou de modifier, de restaurer ou de réparer sans avoir obtenu l'accord du ministère ou sans l'avoir informé. En contrepartie, l'Etat accorde aux propriétaires des subventions directes ou indirectes (avantages fiscaux).

« Il y a dans cette loi une faille concernant le mobilier, estime M. Lequiller. *Même classé, celui-ci peut être vendu. Quand il s'agit d'un mobilier historique, lié au bâtiment qui l'abrite, ou quand il constitue un ensemble exceptionnel, une collection, on devrait pouvoir lui étendre certaines protections dues à l'immeuble, voire le maintenir à perpétuelle demeure. »* Cette idée se heurte aux propriétaires, qui acceptent déjà mal la loi de 1913, considérée comme une atteinte à la propriété. En outre, on ne peut, aujourd'hui, classer d'office un meuble (un tableau, une sculpture, une tapisserie, un fauteuil) sans indemniser son propriétaire : l'objet classé ne peut, en effet, sortir de France et perd donc de sa valeur. Si, enfin, dans une succession, le mobilier reste attaché à un bâtiment, les héritiers qui ne l'ont pas reçu en partage seront lésés.

La proposition que préparent M. Lequiller et ses collègues met au point une procédure complexe, dont la base est une convention passée entre le propriétaire et le ministère. Elle devrait permettre de maintenir un mobilier *in situ*. Des exonérations fiscales seraient consenties en contrepartie. Les dations avec maintien des meubles sur place devraient être facilitées. Par ailleurs, les associations de défense du patrimoine pourront se porter partie civile si une atteinte à un monument classé est constatée, alors que seuls les municipalités et l'Etat peuvent aujourd'hui le faire. Les sanctions (aujourd'hui 150 francs à 15 000 francs), en cas de trangression de la loi, pourraient être augmentées.

E. de R.

Le Port-Musée de Douarnenez en attente de renflouement

BREST
de notre correspondant

En liquidation judiciaire depuis le 23 juin 1995, le Port-Musée de Douarnenez a mis la clé sous la porte, en septembre, après avoir été autorisé à rester ouvert pendant les mois d'été. La ville avait misé sur Port-Rhu. Cela devait être un substitut à la crise de la pêche et de la conserverie. Elle doit faire face, aujourd'hui, à des échéances non prévues. Le passif de la Société d'économie mixte, ex-gestionnaire de l'équipement, et dans laquelle Douarnenez était majoritaire à 56 %, est estimé à 36 millions de francs. La ville, qui est caution pour 7,5 millions de francs auprès de banques, essaie de négocier avec le liquidateur une diminution de la dette à un niveau de 15 millions de francs.

Certains établissements financiers sont réticents, et Ambroise Guellec, député (UDF-FD) du Finistère et vice-président du conseil régional de Bretagne, se demande si un *« épilogue judiciaire »* ne serait pas préférable à une transaction à l'amiable. *« Ce dossier est formidablement difficile à redresser »*, déplore-t-il. Il est vrai que M. Guellec n'a jamais eu d'atomes crochus avec l'ancienne municipalité de gauche, que dirigeait Michel Mazéas (PCF) et qui a été battue par Joseph Trétout (UDF-FD) aux élections municipales de juin 1995. Vendredi 29 mars, le conseil municipal de Douarnenez se réunira pour voter le budget 1996. *« Le retour à l'autofinancement passera par une hausse de 10 % de la fiscalité, cette année, et de 3,5 % en 1997 et 1998 »*, indique Yves Youinou, adjoint au maire. C'est un lourd héritage, que Jean-Michel Le Boulanger (PS), conseiller municipal d'opposition et ancien président de la SEM, minimise. *« Si, après négociations, il reste à payer 15 à 20 millions de francs*, dit-il, *cela fait de l'ordre de 1,3 million de francs par an pendant vingt ans sur un budget de 160 millions de francs. »*

L'apurement de la dette n'est pas le seul problème en suspens. Que va devenir Port-Rhu, construit dans cette ria au prix de gros travaux ? La municipalité travaille sur un projet de nouvelles structures de gestion, notamment avec l'Afit (Association française de l'industrie et du tourisme). Les partenaires privés ne se bousculent pas au portillon. L'Etat, pour sa part, est disposé à verser 15 millions de francs. La région accepte de participer pour 5 millions de francs ; le département n'est pas hostile. Cet argent permettrait d'entretenir les bateaux.

« Il faut maintenant trouver une formule pérenne », dit M. Guellec. *« Voilà tous les éléments du puzzle réunis. Un grand musée ne peut pas se passer de subventions »*, se réjouit, de son côté, M. Le Boulanger. C'est vrai que Port-Rhu n'avait pas eu d'aide de ce genre, exception faite d'une contribution de l'Etat pour acheter la collection de bateaux.

La Fondation du patrimoine, en discussion au Sénat mercredi 27 mars, pourrait-elle être une solution ? M. Guellec n'est pas sûr que le patrimoine maritime soit compris dans le projet. Port-Rhu abrite pourtant, dit-on, la plus grande collection de bateaux d'Europe, avec quatre-vingts unités. La commune est redevenue propriétaire de cette collection, ce qui a permis de maintenir le musée ouvert à la visite, contrairement à la partie à flot. Six personnes y travaillent, tandis que quarante-cinq autres ont vu leur emploi disparaître dans le naufrage de la SEM. Un clipper, dont le remontage avait commencé, sera repris en un autre endroit par une association.

La morosité de Port-Rhu est égayée, cependant, par un rendez-vous : le grand rassemblement des vieux gréements, organisé en 1992 à Brest, se fera en juillet à Douarnenez. Comme en 1992, ce devrait être la fête, histoire de noyer les soucis financiers.

Gabriel Simon

Des élus en quête de financements pour entretenir le passé

RÉNOVER une petite église, une fontaine de village ou une ancienne usine relève souvent du travail de Sisyphe. L'attachement des habitants à un patrimoine culturel ou architectural a pour effet que chaque maire veut pouvoir s'enorgueillir de son trésor caché, mais les moyens dont les élus locaux disposent sont souvent limités. Les finances locales connaissent une période de vaches maigres, avec la baisse des dotations de l'Etat et la perte de taxe professionnelle entraînée par les fermetures d'entreprises. Les administrés comprennent mal, parfois, qu'on investisse des fonds dans les vieilles pierres, alors que la demande sociale augmente chaque année. Les élus le savent et tentent de se tourner vers l'Etat.

Les demandes de protection « monument historique » d'un bâtiment par l'Etat nécessitent des démarches longues. Etudiés par la direction régionale des affaires culturelles (Drac), les dossiers sont ensuite examinés par la commission régionale de protection historique, archéologique et ethnologique (Corephae), qui décide de retenir ou non le dossier. Les bâtiments ou objets mobiliers peuvent être alors protégés soit par classement, soit par inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le classement donne des garanties plus complètes de conservation et des subventions pour restauration plus importantes (de 20 % à 50 % du montant des travaux, contre 10 % à 40 % pour les inscriptions), mais ces procédures de protection n'exonèrent pas les communes de leur charge financière : elles doivent intervenir pour couvrir une part des travaux de réhabilitation, même si elles ne connaissent pas toujours leurs droits et leurs devoirs dans ce domaine.

Les compétences des collectivités locales en matière culturelle restent, en effet, floues. Traditionnellement du domaine de l'Etat, l'action culturelle varie d'une commune à l'autre selon la volonté politique du maire, qui a un pouvoir d'intervention par le plan d'occupation des sols. Les conseils généraux, eux, doivent prendre en charge les seules archives et bibliothèques départementales. Quant aux régions, elles n'ont aucune compétence reconnue dans ce domaine. Dès lors, chaque collectivité fait comme elle l'entend dans le domaine du patrimoine, chacune espérant en tirer prestige.

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE

La plupart des projets de mise en valeur du patrimoine font appel aux différents niveaux des collectivités territoriales. Un conservateur de la Drac de Picardie explique que, parfois, la concurrence entre les collectivités locales aboutit à un désengagement d'un niveau de collectivité. Il espère que la Fondation du patrimoine, dont le projet était examiné mercredi 27 mars par le Sénat et qui concerne en priorité le petit patrimoine local, pourra aider les maires à trouver des financements.

L'obstacle financier demeure, en effet, le premier frein à la réhabilitation du patrimoine de proximité. La petite commune bretonne de Locmaria-Bérien, dans le Finistère, tente depuis trois ans de mettre en valeur ses mines de plomb argentifère, qui datent du XVIIIe siècle. Le maire, Albert Le Guern, a mobilisé son village – deux cent soixante-dix habitants – autour de son projet. Le terrain a été nettoyé dans un grand élan collectif ; la machine de Juncker – *« une machine à extraire l'eau unique au monde avec une pompe en bronze »*, explique M. Le Guern – a été restaurée ; une association de sauvegarde de l'ancienne mine créée.

La Drac a envoyé une mission d'archéologues, et la mairie a commandé une étude de faisabilité touristique ; mais la question du financement n'est toujours pas résolue. Seule une plaquette de présentation a été financée par le Crédit agricole et par EDF-GDF. La future fondation du patrimoine viendra peut-être au secours du maire... à condition qu'elle convainque, elle-même, des entreprises ou des particuliers de verser les fonds nécessaires.

Sylvia Zappi





L'adoption sans difficultés du budget de Paris conforte M. Tiberi dans son fauteuil de maire

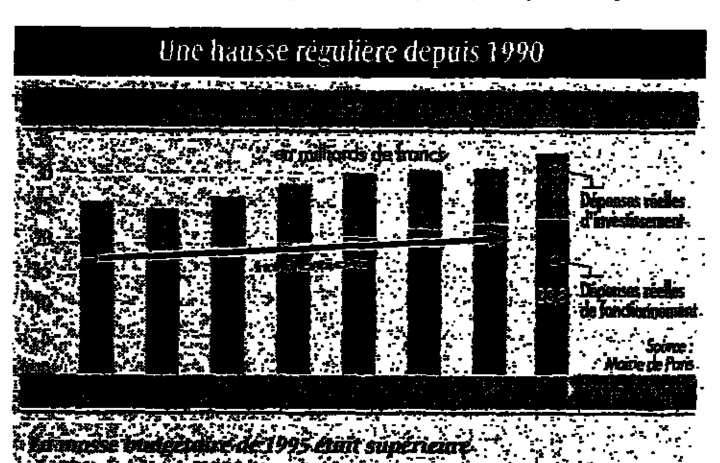
Le successeur de M. Chirac a réfuté l'idée que les Parisiens fuient la capitale

Le conseil de Paris a adopté, mardi 26 mars, le budget de la capitale (33,5 milliards de francs). Le maire, Jean Tiberi (RPR), a profité de cette discussion pour se poser en défenseur de la métropole et dégager les priorités de sa mandature. L'opposition de gauche a critiqué la politique de la dette et le « manque de lisibilité » du budget spécial de la préfecture de police. Les Verts ont pu faire discuter six amendements.

HEUREUX : après l'approbation, sans difficultés majeures, du budget de la capitale, mardi 26 mars, Jean Tiberi, maire (RPR), et Roger Romani, président du groupe RPR au conseil de Paris, avaient l'air de bons élèves au sortir d'un examen réussi : comme si M. Tiberi avait définitivement gagné sa légitimité de successeur de Jacques Chirac. Une cinquantaine d'élus ont donné leur avis sur la répartition des 33,5 milliards de francs de dépenses de la ville et du département en 1996. En hausse de 4 % par rapport à 1995 et de plus de 20 % depuis 1989, ces dépenses se traduiront pour les Parisiens par une augmentation de leurs impôts locaux de 6,9 % et de 7 % pour la vignette automobile.

Dès son exposé introductif, M. Tiberi s'est posé en « patron » de la capitale. Il a dénoncé *« la campagne qui tend à se développer, selon laquelle Paris serait devenu à ce point invivable qu'une partie importante de ses habitants souhaiteraient quitter, voire quitteraient la capitale, pour s'installer en province »*. M. Tiberi a terminé son discours en lançant aux élus : *« L'image de Paris mérite et exige notre engagement et celui de toute l'administration parisienne. »*

L'envolée ne dispensait pas, néanmoins, d'en passer par l'aridité des chiffres. Avec des recettes en baisse (– 7,3 % pour les droits de mutation et – 0,5 % pour la taxe professionnelle), il était difficile de faire des miracles. D'autant que, soucieux d'imprimer une orientation claire à sa mandature, M. Tiberi voulait que des priorités soient dégagées (*Le Monde* daté 24-25 mars). Ainsi, le logement (*+ 3,8 %*), *la solidarité* (*+ 4,4 %*), l'emploi, la lutte contre la pollution et les investissements de proximité l'ont emporté au détriment des parcs et jardins, de la voirie, des affaires culturelles et des affaires scolaires, notamment. La progression des dépenses de personnel et les autorisations nouvelles de programmes ont été limitées à 3,5 %.



La masse budgétaire de 1995 était supérieure de 20 % à celle de 1989.

« DÉRIVE FINANCIÈRE »

La plupart des orateurs de l'opposition de gauche ont reproché à M. Tiberi de poursuivre la politique de son prédécesseur. Les écologistes, eux, s'en sont pris à la méthode : *« Six heures de débat, c'est dérisoire »*, proteste Jean-François Blet (Verts), ayant calculé que les conseillers de Paris débattent à la vitesse de 5 milliards de francs à l'heure ! Martine Billard (Verts) réussit toutefois à imposer la discussion et le vote de six amendements, fait rarissime dans cette assemblée souvent qualifiée de *« chambre d'enregistrement »*.

Le débat le plus technique a opposé Camille Cabana, adjoint (RPR) aux finances, et le socialiste Jacques Bravo (9e arrondissement). Il portait sur l'endettement de la ville, dont l'annuité sera de 1,6 milliard de francs, en hausse de 24 % par rapport à 1995. Evoquant en particulier le mode de remboursement et l'importance des garanties d'emprunt consenties par la ville, notamment aux sociétés immobilières, M. Bravo a critiqué *« la dérive financière de la ville depuis 1992 »*.

M. Cabana a polémiqué sur *« la vacuité de l'analyse financière de la gauche »*, soutenant que *« la forte progression de la dette résulte de la politique d'investissement dynamique menée au cours des dernières années, et particulièrement avant 1993 »*. Il refuse d'inclure dans la dette les garanties d'emprunts consenties par la ville.

Pendant la discussion sur le budget spécial de la préfecture de police, plusieurs élus ont fait part de leur inquiétude, notamment face au développement de la toxicomanie. Pour justifier la participation de la ville (1,2 milliard de francs, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 1995) à ce budget, auxquels s'ajoutent 800 millions pour la prise en charge de 400 policiers auxiliaires et certaines opérations de prévention, Philippe Goujon (RPR), adjoint chargé de la prévention et de la sécurité, a évoqué trois axes d'intervention prioritaires : *violences urbaines*, lutte contre la toxicomanie, actions en faveur des jeunes en difficulté. Après avoir rappelé la baisse de 6 % de la délinquance dans la capitale, le préfet de police, Philippe Massoni, a admis la nécessité d'améliorer la circulation automobile et le stationnement. Il a promis à M. Cabana qu'il soutiendrait, auprès des pouvoirs publics, sa demande de hausse du prix des contraventions.

Dans une longue intervention, Daniel Vaillant, député et maire (PS) du 18e arrondissement, a stigmatisé *« le manque de lisibilité »* du budget de la police. *« Mon impression personnelle,* a-t-il dit, *est que, confrontée à des tâches de grande ampleur en matière d'ordre public, la police parisienne manque de moyens sur ce qui devraient être ses missions prioritaires »*. Le PS, le PCF, le MDC, ainsi que les Verts, ont voté contre le budget.

Françoise Chirot

M. Pasqua interpelle M. Juppé sur l'aménagement du territoire

GRANDE PREMIÈRE, mardi 26 mars, au Sénat : un peu plus d'un an après l'adoption de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, les parlementaires, au premier rang desquels Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques du Sénat, avaient invité le gouvernement à venir rendre compte de l'application de ce texte. *« C'est une rencontre de contrôle »*, a noté benoîtement M. Monory, président du Sénat, en ouverture de ce colloque. *« Une piqure de rappel »*, a précisé M. François-Poncet, soucieux de s'assurer que l'aménagement du territoire n'est pas seulement l'objet de *« discours dominicaux »*.

Une journée durant, pas moins de huit ministres (MM. Gaudin, Perben, Lamassoure, Raoult, Bayrou, Douste-Blazy, Pons et Fillon), puis le chef du gouvernement, se sont donc soumis à cet examen de passage. Chacun a plaidé les efforts faits depuis un an, dans son domaine, pour faire passer dans les faits les promesses de la loi du 4 février 1995. Tous se sont efforcés de démontrer que les dispositifs souvent complexes, les décrets d'application, les rapports prévus par ce texte étaient progressivement mis en œuvre. Plusieurs ont noté la difficulté de l'exercice, surtout dans un contexte budgétaire très serré. Le ministre du budget, Alain Lamassoure, a même tenté de reprendre l'avantage, ce qui a provoqué de vives réactions, en soulignant que les aides à l'aménagement du territoire obéissaient trop souvent à une logique de *« saupoudrage »* et que bien des projets présentés par les collectivités locales ne méritaient pas le concours de l'Etat.

Bien peu de parlementaires ont été convaincus par l'assurance donnée par Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, quant à l'effort *« intense »* de ses collègues du gouvernement. Il est donc revenu à Charles Pasqua, l'initiateur de cette *« grande affaire »* du temps du gouvernement Balladur, de formuler sans détours, à l'adresse du premier ministre, Alain Juppé, ce que chacun pensait : *« La question qui se pose d'abord est de savoir si votre gouvernement croit toujours à cette politique. »*

« CETTE GRANDE RÉFORME »

Rappelant avec insistance que l'ambition de la loi était, hier comme aujourd'hui, partagée par Jacques Chirac, M. Pasqua a multiplié les questions : qu'en est-il de la création prévue du Fonds national pour la création et le développement des entreprises, en panne à Bercy, et qui avait une *« importance stratégique »* pour mettre en œuvre une *« véritable politique de capital-risque »* ? Qu'en est-il de la *« nouvelle étape de la décentralisation »*, qui devait faire l'objet d'un projet de loi dans un délai d'un an et qui semble en jachère ?

Devant un premier ministre impassible, M. Pasqua a lancé : *« Cette politique n'appartient à personne et les Français en créditeront, n'en doutez pas, le gouvernement qui la mettra en œuvre. Notre majorité, votre majorité aujourd'hui, attend de votre gouvernement qu'il s'approprie cette grande réforme, afin que nous puissions en tirer, ensemble, tout le bénéfice quand nous présenterons, bientôt, notre bilan aux Français. »*

« Le gouvernement fait toujours de cette politique une de ses priorités », a répondu M. Juppé, après avoir comptabilisé, froidement, les efforts engagés et les chantiers ouverts.

Gérard Courtois

L'avenir du service national divise la majorité sénatoriale

SIX JOURS après les députés (*Le Monde* du 22 mars), les sénateurs ont débattu, mardi 26 mars, de la politique de défense et tout particulièrement de l'avenir du service national. Hostile à une *« quasi-généralisation des formes civiles du service national »*, Xavier de Villepin, président (UC) de la commission des affaires étrangères et de la défense, s'est prononcé en faveur d'un *« service national fondé sur le volontariat »*, celui-ci devant selon lui faire l'objet de *« fortes incitations »*.

Emettant lui aussi *« les plus grandes réserves »* à une extension du service civil, Bernard Plasait (RI, Paris) a jugé *« indispensable de laisser subsister un service national volontaire »*, sur le modèle américain des Volontaires du progrès. S'interrogeant sur le point de savoir *« comment ajouter 300 000 jeunes filles aux 300 000 jeunes gens déjà concernés »*, Jean Clouet (RI, Val-de-Marne) en a conclu par avance qu'il fallait *« passer au volontariat »*. *« Il faudrait permettre à de jeunes Français, sur la base du volontariat, de consacrer de l'énergie et du temps à la défense de la nation »*, a affirmé, *« à titre personnel »*, Serge Vinçon (RPR, Cher), rapporteur d'information de la commission des affaires étrangères sur l'avenir du service national.

Certains ont d'ores et déjà tiré un trait sur la conscription. D'autres ont davantage de mal à s'y résoudre. Ainsi, Jean-Luc Bécart (PCF, Pas-de-Calais), qui préférerait la *« guérison »* du service militaire, *« vieux pilier républicain »*, plutôt que sa suppression. Soulignant que *« la suppression du service militaire pèsera durablement sur le budget de la défense »*, Bertrand Delanoë (PS, Paris), qui a exprimé ses craintes de voir se construire *« un nouveau ghetto »* autour de l'armée de métier, s'est prononcé pour un *« service militaire court et intensif »*.

« SCEPTICISME »

Certains membres de de la majorité n'ont pas été en reste. Soulignant qu'*« un fossé risque de se créer entre l'armée et la nation »*, Philippe Richert (UC, Bas-Rhin) a exprimé son *« scepticisme »* à la perspective de la suppression d'une conscription qu'il a qualifiée de *« ciment de la cohésion nationale »*.

Président du groupe centriste, Maurice Blin n'a pas tranché, préférant livrer à M. Millon de multiples interrogations : *« Où la jeunesse rencontrera-t-elle demain la nation ? (...) On parle d'un service national. S'il est obligatoire, qui en assurera l'encadrement ? (...) Quel en sera le coût ? Autre hypothèse : il s'agira d'un volontariat. Mais celui-ci ne pourra concerner qu'un nombre limité de jeunes pour chaque classe d'âge. Qu'en sera-t-il alors de tous les autres ? »*

Au terme du débat, la synthèse était périlleuse. *« Aujourd'hui, nous entamons moins un débat d'oppositions, de contradictions ou de critiques qu'un débat d'interrogations, d'imagination et de propositions »*, a conclu sur ce point Charles Millon, ministre de la défense, avant de partir à la recherche du plus petit dénominateur commun à l'ensemble des orateurs : *« Chacun d'entre vous, quelles que soient ses options politiques, est attaché à la pérennité du lien entre l'armée et la nation, autant qu'à celle de l'utilité sociale du service national. »* Il a annoncé que le projet de loi sur l'avenir de ce service national *« devrait être soumis* [au Parlement] *avant l'été ou, au plus tard, au début du mois d'octobre »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les administrations doivent préparer le passage à l'euro

ALAIN JUPPÉ a fait publier, au *Journal officiel* du mardi 26 mars, une circulaire adressée, vendredi 22 mars, à tous les membres de son gouvernement leur demandant de préparer dès maintenant dans leurs administrations et les services publics le passage à la monnaie européenne.

Chaque ministre devra mettre en place, avant le 31 mars, un *« groupe de travail permanent »* et nommer le président de celui-ci. Un *« rapport de synthèse »* sur l'ensemble des modifications législatives, réglementaires et administratives devra être établi *« le 30 juin 1996 au plus tard »*, un *« rapport d'étape »* devant même être rédigé avant le 30 avril et transmis à la mission du ministère de l'économie et des finances *« chargée de coordonner le basculement des administrations à l'euro »*.

La cour d'appel de Paris contraint Radical à changer de nom

INFIRMANT LES JUGEMENTS rendus par le tribunal de Paris les 20 octobre 1993 et le 1er février 1995, la cour d'appel de Paris a estimé que, en prenant le nom de Radical en 1993, l'ex-Mouvement des radicaux de gauche (MRG) avait créé *« une confusion »* dans l'esprit des électeurs. Elle a condamné le mouvement présidé par Jean-Michel Baylet à changer de nom sous quatre mois, sous peine d'astreinte et à payer un franc symbolique de dommages et intérêts au PRS.

Le Parti radical d'André Rossinot, à l'origine de la plainte, s'est félicité de la décision, soulignant que *« ces arrêts mettaient fin à la véritable OPA que Bernard Tapie avait voulu lancer sur le radicalisme »*.

DÉPÊCHES

■ **DÉFENSE : le général Amédée Monchal, chef d'état-major de l'armée de terre, a déclaré**, mercredi 27 mars à RTL, qu'en matière de suppression des régiments *« nous allons atteindre un seuil au-delà duquel il serait difficile d'aller, car le format de l'armée de terre ne pourrait pas répondre aux objectifs du gouvernement. Plus nous dissolvons de régiments, plus ceci devient difficile »*, a estimé le général qui a ajouté : *« Il n'y a pas de malaise, il y a beaucoup d'interrogations. »*

■ **AFFAIRE EMMANUELLI : Michel Vauzelle, ancien garde des sceaux, estime**, à propos de la condamnation de l'ancien trésorier du PS, qu'il *« a été touché au-delà de ce qui était nécessaire »*. Faisant allusion à la pétition du Parti socialiste, le maire (PS) d'Arles a cependant déclaré, mardi 26 mars sur France-Inter, qu'*« il ne faut jamais donner l'impression – ce n'est pas un service à rendre à la démocratie et aux hommes politiques – qu'on veut chercher d'une certaine manière à les protéger »*.

■ **SONDAGES : la cote de confiance de Jacques Chirac enregistre une légère hausse** avec 45 % d'opinions positives (+ 2), selon le baromètre CSA/*La Vie* réalisé les 22 et 23 mars auprès d'un échantillon de 1 001 personnes, tandis que 46 % des personnes interrogées ne lui font pas confiance (– 2). Le premier ministre recueille 35 % d'opinions positives (+ 1) contre 56 % (– 3) d'opinions négatives. Le chef de l'Etat perd, en revanche, un point dans le baromètre Gallup/*L'Express*, réalisé les 21 et 22 mars auprès d'un échantillon de 959 personnes, 42 % de personnes interrogées approuvant son action contre 48 % (– 2) d'avis contraire.

■ **SCRUTIN RÉGIONAL : le premier ministre, Alain Juppé, a souhaité**, mardi 26 mars à Paris, que la décision d'engager ou non une réforme du mode de scrutin régional réponde à deux *« conditions »* : la rapidité et le consensus. Au terme d'une rencontre avec les conseillers régionaux RPR, M. Juppé a indiqué qu'il tiendra, jeudi, une *« réunion de concertation avec les représentants des familles politiques de la majorité ainsi que* [leurs] *groupes parlementaires »*.

■ **EUROPE : Jacques Larché, président (RI) de la commission des lois du Sénat, a contesté**, mardi 26 mars, le dispositif élaboré par son homologue de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud (RPR), qui souhaite étendre le contrôle de constitutionnalité aux projets d'actes communautaires. *« S'orienter dans cette voie, c'est admettre* a priori *qu'il peut exister quelque chose de supérieur à notre Constitution »*, a-t-il affirmé. M. Juppé avait indiqué, le 13 mars, qu'il était *« tout à fait prêt à creuser cette idée »*.

■ **PRESTATION AUTONOMIE : Jacques Barrot a annoncé la tenue d'une table ronde** avec les organisations de retraités sur le projet de prestation autonomie, avant son examen en première lecture devant le Sénat en juin, en clôturant, mardi 26 mars à Paris, les Assises des retraités.

■ **FRONT NATIONAL : Jean-Marie Le Pen a réitéré**, mercredi 27 mars sur RMC, sa consigne d'*« assurer la défaite des candidats de la majorité responsable des catastrophes politiques, économiques et sociales de notre temps »*. Demandant *« une réforme de la loi électorale »*, le président du FN a observé, à propos d'un éventuel retour de la gauche au pouvoir en 1998, qu'il ne verrait *« aucune différence »* avec la droite.

■ **AÉROPORT : le président du conseil régional de Picardie, Charles Baur (UDF-FD), a annoncé**, mardi 26 mars, que sa région n'était plus candidate *« à l'implantation du troisième aéroport parisien »* en l'absence de soutien des élus et de divers responsables socio-professionnels. Dans un rapport publié le 14 mars, l'ancien ministre des transports Jacques Douffiagues avait estimé que la région de Beauvilliers, en Eure-et-Loir, était le meilleur site possible.

LÉGISLATION Dans un manifeste publié mardi 26 mars, neuf associations dénoncent l'aspect répressif de la réforme de la justice des mineurs présentée par le garde des sceaux, Jacques Toubon. *« Ce texte porte un coup fatal à cette parcelle de démocratie que constitue une justice des mineurs spécifique. »* ● AFIN D'ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES, le projet de loi de la chancellerie, qui sera examiné mercredi 27 mars par l'Assemblée nationale, prévoit des comparutions à délais rapprochés (un à trois mois). La commission des lois de l'Assemblée a, en outre, adopté un amendement du député (RPR) de Seine-Saint-Denis, Raoul Béteille, qui autorise les comparutions immédiates pour les mineurs. ● LA PART DES MINEURS dans la délinquance a pourtant peu augmenté depuis vingt ans. En revanche, les jeunes sont de plus en plus représentés dans certaines infractions violentes.

Plusieurs associations dénoncent la réforme de la justice des mineurs

Le projet de loi de Jacques Toubon prévoit d'accélérer les procédures. Un amendement du député Raoul Béteille (RPR) autorise les comparutions immédiates. Un manifeste critique un « coup fatal » porté à une « parcelle de démocratie »

A LA VEILLE de l'examen, par l'Assemblée nationale, du projet de loi sur la délinquance des mineurs, neuf associations – dont la Ligue des droits de l'homme, l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille, le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée – ont publié, mardi 26 mars, un long manifeste dénonçant l'aspect répressif du texte. « *Le projet vise à contraindre la juridiction des mineurs à se prononcer en urgence, non seulement sur la culpabilité de l'auteur et le dédommagement de la victime, mais aussi sur la sanction,* notent-elles. (...) *Ceci constitue un renversement radical de la politique appliquée à ce jour aux mineurs délinquants.* »

Depuis 1945, la justice des mineurs repose sur une ordonnance rédigée au lendemain de la Libération. « *La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains,* proclamait alors l'exposé des motifs. (...) *Ce projet d'ordonnance atteste que le gouvernement provisoire de la République française entend protéger efficacement les mineurs, et plus particulièrement les mineurs délinquants.* » Fondée sur une démarche éducative, l'ordonnance de 1945 précise que ces jeunes ne pourront faire l'objet que de mesures de protection, d'éducation ou de réforme. Elle crée également le personnage central de la justice des mineurs : le juge des enfants.



Cinquante ans plus tard, la priorité semble à la rapidité. Estimant que les délais de jugement suscitent un sentiment d'« *impunité* », le gouvernement a intégré dans son Pacte de relance pour la ville un chapitre sur la délinquance des mineurs. « *Nous recherchons de nouvelles réponses à la multiplication des mineurs délinquants multirécidivistes,* expliquait le garde des sceaux, Jacques Toubon, dans *La Croix*. *Il faut instaurer un rappel à la loi plus précoce et plus efficace, en imaginant des procédures de renvoi plus rapides devant les juridictions de jugement.* » Le texte instaure donc des comparutions à délais rapprochés : lorsque le mineur qui a commis un délit est déjà « *connu* », le procureur peut demander au juge des enfants de fixer l'audience de jugement dans un délai d'un à trois mois. S'il veut s'y soustraire, le juge des enfants doit rédiger une ordonnance motivée susceptible d'appel.

Lors de son passage devant la commission des lois, le projet de Jacques Toubon a été considérablement durci par un amendement du député (RPR) de la Seine-Saint-Denis, Raoul Béteille. « *Le projet ne va pas assez loin,* déclarait-il. *Il faut en finir avec le sentiment d'impunité qu'éprouvent généralement ces délinquants.* » L'ancien procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat, qui voulait également rétablir l'incarcération pour les auteurs de délits de treize à seize ans, proposait d'introduire pour les mineurs une procédure aujourd'hui réservée aux majeurs : la comparution immédiate. Contre l'avis du rapporteur, Renaud Dutreil (UDF), l'amendement a été adopté à une voix de majorité. Si le mineur a commis une infraction dans l'année, le procureur pourra donc, si l'amendement est introduit dans la loi, saisir directement la juridiction.

Les associations qui ont apposé leur signature au bas du manifeste estiment que cette réforme de l'ordonnance de 1945 « *porte un coup fatal à cette parcelle de démocratie que constitue une justice des mineurs spécifique* ». « *Le gouvernement a l'air de croire en la magie de la justice,* sourit Hervé Hamon, président de l'Association des magistrats de la jeunesse et de la famille. *Il suffirait que la justice soit rapide et bien gérée, que le jeune soit confronté immédiatement à un magistrat, pour que le problème soit réglé. Nous sommes dans l'illusion. La délinquance des mineurs est un problème complexe, qui nécessite de la réflexion et, surtout, du temps.* »

TEMPOS DIFFÉRENTS

L'ordonnance de 1945 insiste en effet sur l'importance de la personnalité du mineur : elle estime que les adolescents, qui sont des individus en devenir, doivent bénéficier d'une justice dont les tempos, les procédures et les peines diffèrent de ceux des adultes. Actuellement, aucune procédure rapide ne peut être engagée à l'encontre d'un jeune. « *Ce que nie ce texte, c'est l'importance du temps,* souligne Martine Ravineau, responsable du Syndicat national des psychologues. *Pour comprendre un acte délinquant, pour évaluer sa responsabilité, pour se sentir auteur de ce qu'on a fait, il faut se donner du temps, surtout pendant l'adolescence, qui est une période de grande mouvance avec des remaniements perpétuels. Dans ce texte, tout est soumis à un seul impératif : la rapidité.* »

Les associations craignent également que cette accélération des procédures aboutisse à des décisions plus sévères, notamment à des incarcérations. Ce phénomène a déjà été constaté pour la justice des majeurs : deux chercheurs du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), Bruno Aubusson de Cavarlay et Marie-Sylvie Huré, ont ainsi noté que le maximum du recours à l'emprisonnement ferme était observé pour les condamnations en comparution immédiate (*Le Monde* du 6 janvier). Avec cette procédure, plus de 60 % des personnes jugées se voient infliger une peine de prison ferme, contre 35 % pour les personnes citées par huissier et 15 % pour celles citées par officier de police judiciaire.

« *Plus on juge vite, plus on juge sévèrement,* affirme la secrétaire générale du Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée (SNPES-PJJ-FSU), Anne Leclerc. *Avec des comparutions immédiates, on va augmenter l'incarcération des jeunes, qui favorise la récidive et la désocialisation. Cette justice expéditive rompt avec l'esprit de l'ordonnance de 1945, qui affirmait le primat de l'éducation sur la répression.* » Les auteurs du manifeste appellent donc les députés à repousser ce projet de loi. « *Après avoir longtemps constitué un creuset d'expérimentation pour le droit pénal des majeurs,* concluent-ils, *le tribunal des enfants va-t-il se voir imposer ce que celui-là a inventé de pire ?* »

Anne Chemin

★ Le manifeste a également été signé par la CFDT-Justice, la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

★ Bruno Aubusson de Cavarlay, Marie-Sylvie Huré, *Arrestations, classements, déférements, jugements*, Etudes et données pénales, 1995, n° 72.

Des juridictions spécialisées

Le personnage central de la justice des mineurs est le juge pour enfants. Chargé de protéger les jeunes en danger – c'est l'assistance éducative –, il suit également les jeunes délinquants. Actuellement, il y a 300 juges des enfants en France. Présidé par le juge des enfants, qui instruit l'affaire, le tribunal pour enfants comprend deux assesseurs-citoyens. Il juge les mineurs poursuivis pour des contraventions de cinquième classe, des délits ou des crimes si le jeune a moins de seize ans. Il privilégie les mesures éducatives aux sanctions pénales, qui doivent rester exceptionnelles.

Composée de trois magistrats professionnels et de neufs jurés, la cour d'assises des mineurs juge les adolescents de plus de seize ans qui ont commis un crime. Le code pénal prévoit un mécanisme de diminution de la peine qui ne peut être refusé que par décision spéciale et motivée.

La relative stabilité de la délinquance juvénile

LA RÉFORME de la justice des mineurs engagée par le gouvernement est fondée sur un postulat : la délinquance des adolescents ne cesse d'augmenter. « *Face à l'augmentation et à l'aggravation des faits commis par des délinquants de plus en plus jeunes, il convient d'accélérer le cours de la justice des mineurs* », notait ainsi le garde des sceaux, Jacques Toubon, devant la commission des lois de l'Assemblée nationale.

En réalité, la part des mineurs dans la délinquance n'a guère progressé depuis vingt ans. Si l'on ne prend pas en compte les procédures engagées pour chèques sans provisions, qui ne peuvent être retenues contre des mineurs, le pourcentage de jeunes parmi les personnes mises en cause par la police et la gendarmerie est relativement stable : selon le Centre de recherches sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), il s'élevait à 13,3 % en 1974, 17,7 % en 1979, 14,9 % en 1984, 14,1 % en 1989 et 14,2 % en 1994. « *Au total, la délinquance juvénile ne semble donc pas connaître la progression exponentielle évoquée ici et là* », remarque le rapporteur du projet de loi, le député (UDF) Renaud Dutreil.

En revanche, les adolescents semblent commettre des actes de plus en plus graves. Ils sont ainsi de plus en plus représentés dans les procédures pour coups et blessures volontaires – 7,2 % en 1974, contre 11,2 % en 1994 – et les vols avec violence – 19,8 % en 1974, contre 26,9 % en 1994. « *Au-delà de la participation à ces faits délictueux* stricto sensu, *le rôle des mineurs est de plus en plus fréquemment souligné – sans que des statistiques probantes soient disponibles – dans le développement de ce que l'on appelle communément les « incivilités »*, analyse M. Dutreil. *Constitués par des insultes, des nuisances, des petites agressions, des fraudes, des infractions à la police des transports, ces comportements ne sont pas, la plupart du temps, incriminés au plan pénal, mais nourrissent le sentiment d'insécurité au quotidien.* »

> « Il n'y a pas de laisser-aller sur le pénal », constate le président de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille

Face à cette évolution, beaucoup accusent aujourd'hui les juges des enfants de se consacrer essentiellement à l'assistance éducative – la protection des jeunes en danger – au détriment de l'action pénale – la répression des mineurs délinquants. En réalité, la part des mesures éducatives est en baisse depuis vingt-cinq ans : elles représentaient 25 % des décisions en 1960, contre 5,7 % « *Il n'y a pas de laisser-aller sur le pénal,* constate Hervé Hamon, président de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille. *Avant, les juges des enfants avaient tendance à y consacrer moins de temps mais, malgré la surcharge des cabinets, nous en faisons de plus en plus.* »

L'incarcération des mineurs a été peu à peu limitée : elle est aujourd'hui interdite pour les mineurs de moins de treize ans, limitée aux crimes pour les adolescents de treize à seize ans et plafonnée à deux ans, en cas de crime, pour les jeunes de seize à dix-huit ans. Cette réforme a permis de faire baisser le nombre de jeunes incarcérés dans les quartiers des prisons françaises qui leur sont réservés : après s'être stabilisé autour de 800 dans les années 80, le nombre de mineurs est brusquement passé à environ 500. Depuis peu, il a cependant tendance à remonter un peu : il s'élevait à 513 le 1er janvier 1994 et à 531 le 1er janvier 1995. « *Le sentiment d'impunité, très présent dans l'opinion, ne correspond que partiellement à la réalité,* admettait récemment M. Toubon. *En cinq ans, le nombre de mineurs qui sont allés en prison a augmenté d'un tiers.* »

A. C.

Corruption : le SCPC s'inquiète des risques de fraudes sur les marchés publics

CRÉÉ au début de l'année 1993 par Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, et placé auprès du garde des sceaux, le Service central de prévention de la corruption (SCPC) a rendu, à la fin du mois de janvier, son deuxième rapport d'activité. Comportant 177 pages, ce document a été adressé à Matignon et à la chancellerie par le secrétaire général du SCPC, Pierre-Antoine Lorenzi, qui en assure la direction intérimaire depuis le départ du procureur général Bernard Challe pour la Cour de cassation, le 19 janvier. Ce magistrat avait lui-même sollicité sa mutation, après les tensions provoquées par l'intervention du SCPC, au cours de l'été 1995, dans l'affaire de l'appartement de M. Juppé.

Estimant qu'il constitue « *bien davantage une cellule d'experts en matière de corruption et d'infractions voisines (trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêt et favoritisme dans les marchés publics) qu'un organisme d'enquête et de renseignement participant à l'action répressive contre la corruption* », le SCPC rappelle qu'il avait, à la date du 30 novembre 1995, été saisi de onze demande d'« *avis* » émanant d'élus locaux sur des faits du même type que ceux évoqués lors de l'affaire politico-immobilière embarrassant le premier ministre.

CIRCULAIRE

Faisant le point de la jurisprudence applicable en matière de prise illégale d'intérêt – le nouveau nom du délit d'ingérence –, le rapport fixe à cet égard une doctrine maximaliste : « *Un maire, un président du conseil général ou régional (...) ne doivent jamais avoir de rapports personnels d'affaires avec la collectivité qu'ils administrent. Les seuls rapports qu'ils puissent avoir sont ceux d'usagers des services publics de cette collectivité.* »

La partie la plus conséquente du rapport est consacrée à une analyse des « *phénomènes de corruption* » dans le secteur des marchés publics. L'acuité de cette question a déjà conduit la chancellerie à adresser, tout récemment, une circulaire aux parquets et aux parquets généraux afin d'améliorer « *le traitement de ce contentieux* » et « *l'efficacité de la répression pénale* » (*Le Monde* du 5 mars). Sur bien des points, les constats effectués par les juristes de la direction des affaires criminelles et des grâces et par les spécialistes du SCPC se rejoignent, et d'abord sur celui-ci : les règles applicables à la passation des marchés publics peuvent être aisément contournées, à chacune des étapes de la procédure.

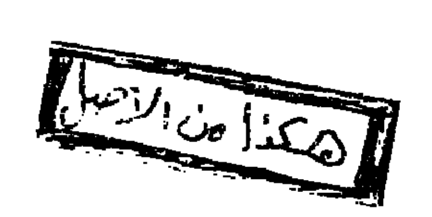
Comme l'avait fait la circulaire de la chancellerie, le rapport évoque ainsi les mille et une manières de « truquer » un marché, au détriment du contribuable : commissions versées à un « *bureau d'études ami* » avant-même l'appel d'offres, sous-estimation du montant du marché – qui permet d'éviter l'appel d'offres –, recours imposé à certains sous-traitants ou à certaines sociétés de maintenance, fuites organisées sur les caractéristiques du marché au profit d'une entreprise, ententes entre plusieurs sociétés, etc. « *Aucune procédure de consultation ne permet d'éviter les risques de fraudes et de corruption* », note le SCPC.

VOLONTARISME

Le SCPC préconise une lutte plus volontariste contre les mouvements financiers occultes. « *Le code des marchés publics,* rappelle le rapport, *n'est pas un instrument destiné à limiter la fraude ou la corruption, mais (...) un outil économique destiné à organiser la concurrence et à assurer l'égalité des concurrents face à un décideur. L'application du code ne garantit donc pas l'absence de fraude ou de corruption.* »

Formulant quatorze propositions pour combattre de tels manquements, le SCPC suggère un réaménagement du code des marchés publics, l'harmonisation des règles, eu égard notamment aux directives européennes et aux accords du GATT, et préconise que le code ne puisse plus, comme c'est encore le cas aujourd'hui, comporter d'obligations « *qui ne soient complétées par les sanctions concernant leur non-respect* ». « *Il devient de plus en plus difficile,* estiment les rédacteurs du rapport, *d'admettre que les responsables de très graves erreurs de gestion dans des organismes dont ils avaient la responsabilité ou le contrôle puissent échapper à toute sanction, notamment pécuniaire, et être repris à la tête d'autres organismes, et que pour le non-remboursement d'une somme relativement faible, par suite de circonstances exceptionnelles comme le chômage, de simples citoyens puissent perdre la totalité de leur petit patrimoine.* »

Hervé Gattegno



Le ministère de l'éducation dissèque les 75 % de réussite au baccalauréat 1995

Des indicateurs permettent d'évaluer les performances de chaque lycée

La direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale a publié, *mercredi 27 mars*, une série d'indicateurs sur les résultats au baccalauréat 1995, et ce pour chaque établissement. *La DEP confirme que le « nouveau* bac », inauguré l'an dernier et émaillé d'une mémorable série d'incidents, a eu un *taux de réussite (75 %) jamais atteint auparavant*. Désormais, 63 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, contre 30 % seulement voilà dix ans.

TOUJOURS plus fins, telle semble être la devise de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale, en matière de résultats au baccalauréat. Elle publie, mercredi 27 mars, pour la troisième année consécutive, deux énormes volumes sur les résultats du baccalauréat, lycée par lycée (*Le Monde* du 4 avril 1995). Cet ensemble d'indicateurs détermine les performances de l'établissement, en comparaison avec celles de l'académie et du reste de la France.

Premier critère : le taux de réussite brut au bac et le taux de réussite attendu selon l'origine sociale des élèves. Deuxième critère : le *cursus depuis* la classe de seconde jusqu'au baccalauréat, qui mesure la sélectivité des établissements ou au contraire l'effort accompli pour emmener les élèves jusqu'au bac. Troisième critère : estimation des chances, pour un élève de seconde, de première ou de terminale de quitter son lycée avec le bac en poche.

LOUABLE INTENTION

L'intention est louable puisqu'il s'agit de valoriser les politiques pédagogiques des établissements et de leur permettre de s'auto-évaluer dans le temps. On finit toutefois par se demander si le mieux n'est pas l'ennemi du bien. Il faut pour lire ces tableaux... au moins un bac S.

Autre reproche, alors que la préface promet que les trois indicateurs sont désormais présentés pour un beaucoup plus grand nombre d'établissements privés, force est de constater qu'ils manquent pour la plupart des grands lycées privés parisiens et même provinciaux.

Cette absence est regrettable car elle empêche de comparer la sélectivité des différents établissements. Ainsi, un lycée dont le taux d'accès attendu de la seconde au bac est de 56 %, mais dont le taux réel est de 36 %, se *révèle très sélectif*. Il élimine au long de la scolarité les élèves qui ont le moins de chances d'obtenir leur baccalauréat.

C'est ce renseignement qui fait défaut, par exemple à Paris, pour les Francs-Bourgeois (97 % de réussite au bac pour 84 % de taux attendu), pour l'Ecole alsacienne (97 % de réussite, 87 % de taux attendu) ou pour le lycée Stanislas (98 % de réussite, 88 % de taux attendu). Pourtant, souligne la DEP, *« un nombre croissant d'établissements privés sous contrat fournissent au ministère des données détaillées sur la scolarité de leurs élèves »*. Pour les amateurs de record, on peut signaler quelques taux de réussite à 100 % : à Paris toujours, 100 % de réussite en ES (économique et social) à *Henri-IV*, en *L* (littéraire) à Louis-le-Grand, en L et S à Paul-Claudel, ou en STT à Racine.

La précision vient surtout, dans *cette nouvelle édition, du souci du* ministère de tenir compte de la structure pédagogique de l'établissement et de mieux cerner l'origine sociale des élèves. Dorénavant, les enfants de cadres supérieurs et d'enseignants forment une catégorie distincte de celle des cadres moyens, alors qu'ils étaient considérés ensemble, tout en ayant des performances scolaires différentes.

Une étude complémentaire, encore expérimentale, montre par ailleurs que l'âge de l'élève reste toujours le *« prédicteur prépondérant »* dans la réussite au bac, au point de masquer les origines sociales. Autrement dit, plus on se présente jeune au baccalauréat, plus on a de chances de l'obtenir, même si l'on est issu d'un milieu défavorisé.

Un jeune de dix-huit ans, d'origine sociale moyenne, ayant obtenu 20 sur 40 à l'écrit du brevet, aurait 75 % de chances d'avoir son bac. A vingt ans, il n'en aurait plus que 67 %.

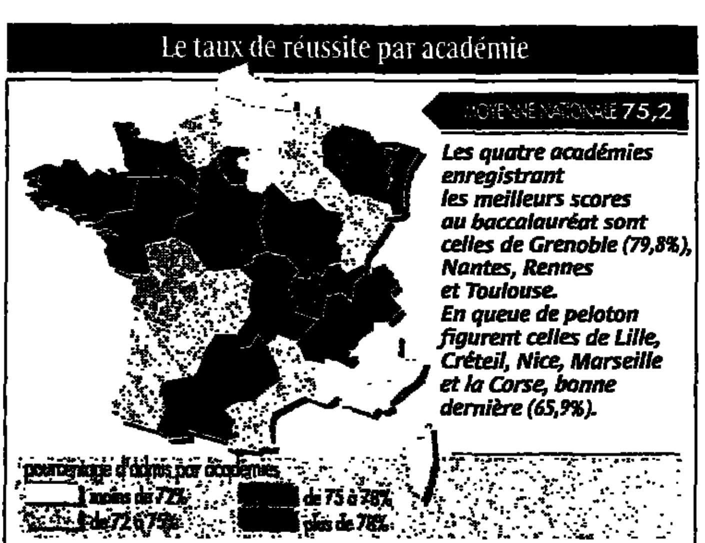
Quittant le particularisme de chaque établissement, la DEP confirme également les résultats de la cuvée 1995, celle du *« nouveau bac »*, émaillée d'une mémorable série d'incidents : 75 % de réussite, *le taux le plus élevé jamais atteint* (mis à part le cru 1968) et une exceptionnelle performance des bacheliers technologiques (+ 4,5 points avec 75,5 %) (*Le Monde* du 18 juillet 1995). La France compte donc 21 076 bacheliers de plus que l'an dernier, dont près d'un tiers grâce aux bacheliers professionnels.

LA PERFORMANCE DES LATINISTES

Désormais, 63 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat, contre 30 % seulement voilà dix ans. Au titre des succès, on peut encore signaler pour les littéraires *de la série L l'exceptionnelle réussite* des latinistes (81,4 %) et pour les scientifiques de la série S, celle des élèves qui ont choisi la technologie, spécialité mathématiques (88 %).

Béatrice Gurrey

Le taux de réussite par académie



Les quatre académies enregistrant les meilleurs scores au baccalauréat sont celles de Grenoble (79,8%), Nantes, Rennes et Toulouse. En queue de peloton figurent celles de Lille, Créteil, Nice, Marseille et la Corse, bonne dernière (65,9%).

Claude Thélot réplique à Roger Fauroux

Le directeur de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale, Claude Thélot, a saisi l'occasion de la présentation des résultats définitifs du bac 1995 pour réagir vigoureusement aux déclarations de Roger Fauroux, président de la commission sur l'école. *« Les statistiques euphorisantes auxquelles le ministère se livre parfois n'y changent rien. Notre édifice scolaire a pris un sacré coup de vieux »*, avait déclaré M. Fauroux au *Point* daté du 23 mars. *« Il est inadmissible que l'on taxe les statistiques de la DEP d'euphorisantes*, s'est exclamé M. Thélot. *Elles ne sont ni grises ni roses, et je mets au défi quiconque de démontrer qu'elles sont biaisées. » « Elles sont perfectibles et je le sais mieux que M. Fauroux, mais elles sont exactes »*, a ajouté Claude Thélot, en soulignant que nulle part dans le monde, *« sauf peut-être aux Etats-Unis »*, n'existait un système statistique aussi développé sur l'école.

Les désagréments des candidats au Capes de philosophie

APRÈS six heures de dissertation philosophique sur le thème « Avoir confiance en la raison », les candidats au Capes ont eu la mauvaise surprise, lundi 25 mars, d'apprendre que leur seconde épreuve, une autre dissertation de six heures prévue pour le lendemain, était annulée. Ils n'en ont connu la raison que mardi : une inversion d'enveloppes contenant les sujets du lundi et du mardi, au *centre de concours de Clermont-*Ferrand. La deuxième épreuve est reportée au lundi 15 avril.

Mais ce délai pénalise lourdement deux types de candidats : ceux qui, grâce au programme Erasmus, font leurs études à l'étranger et se sont déplacés d'Allemagne ou d'Angleterre pour passer ces épreuves. Ceux qui, surtout, passent l'agrégation de philosophie les 17, 18 et 19 avril. Pour Sophie, une des candidates, cette perspective s'apparente à un cauchemar. *« Nous allons devoir faire une dissertation de six heures le 15 avril, une de sept heures le 16 avril, à nouveau une de sept heures le 17 avril et une explication de texte de six heures le 19. »* Pour cette jeune fille de vingt-deux ans, il s'agit d'une véritable épreuve, au sens premier du terme : *« Psychologiquement je peux tenir, mais physiquement non. Ce sont déjà des épreuves très sélectives et, dans ces conditions, le tri ne se fait plus sur les connaissances. »* En quatre jours, elle aura à passer vingt-six heures d'épreuves, dont vingt à l'écrit. Encore a-t-elle craint pendant une journée que la première épreuve soit annulée. Pour ce Capes, 2 697 candidats étaient inscrits, avec 285 postes à pourvoir.

De son côté, le Capes interne de philosophie, réservé aux enseignants déjà en fonction, avait déjà connu des incidents les 20 et 21 février, lorsque quelques centaines de candidats à Reims, Caen et Créteil, retardés par les intempéries, n'avaient pu composer. L'annulation et le report des épreuves leur avait été refusés.

Par ailleurs, le cyclone Béti, qui traversait mercredi 27 mars la Nouvelle-Calédonie, a empêché la tenue du Capes de lettres modernes, de langues et de documentation : ils seront reportés à une date ultérieure.

B.G.

L'extrême droite tente une percée à l'université lors des élections aux Crous

ALORS que François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, *a lancé, vendredi 22 mars à Saint-*Malo, la consultation sur les états généraux de l'enseignement supérieur, les élections des représentants des étudiants dans les conseils d'administration des vingt-huit centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), qui ont lieu du 26 au 28 mars, ont valeur de test. A priori, il s'agit d'élire des délégués d'un organisme chargé de la gestion des « œuvres », le logement, la restauration et l'attribution des bourses et des aides sociales. Seule consultation simultanée de l'ensemble des étudiants, ce vote permet sur*tout de mesurer l'influence et la* représentation des organisations syndicales. Trois mois après la longue grève des étudiants de l'automne, les résultats n'en prendront que plus de valeur.

Traditionnellement, cette consultation, prévue tous les deux ans, ne suscite guère d'intérêt. En 1994, la participation avait à peine dépassé les 4 %. Ce chiffre devrait être meilleur cette année. A la demande des organisations syndicales, le nombre de bureaux de vote, jusqu'alors installés dans les seuls « restos U » et les résidences, a quasiment doublé, et des urnes ont été installées pour la première fois dans les établissements universitaires.

En attendant une réforme du *mode de scrutin annoncée et tou*jours différée depuis 1993, des modifications ont été introduites pour assurer une meilleure représentativité des futurs élus. Chaque liste devra comprendre un nombre égal de titulaires et de suppléants, avec des délégués de diverses filières. En second lieu, l'attribution des sièges s'effectuera au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne et non plus au plus fort reste. Ces deux changements visent clairement à diminuer le nombre et la représentation de listes marginales ou « folkloriques ».

*Les quatre principales organisa*tions nationales – l'UNEF-ID (20,82 % des voix en 1994), qui rassemble la gauche non communiste, la Fédération générale des associations d'étudiants, FAGE, organisation indépendante (17,99 %), l'UNEF, plutôt proche du Parti communiste (17,25 %), et l'UNI, proche du RPR (10,33 %) – ont centré leur campagne sur l'élaboration du statut de l'étudiant, l'un des thèmes privilégiés des états généraux.

LISTES DISSIDENTES

Dénonçant cette *« bande des quatre »*, le Renouveau étudiant présente, pour la première fois, des listes dans tous les CROUS. En 1994, le mouvement d'extrême droite n'avait recueilli que 2,08 % des voix, sans obtenir aucun siège. Depuis la reprise en main par Jean-Marie Le Pen, la stratégie du Front national dans les universités a changé. La méthode est désormais celle du *« cheval de Troie »*, comme l'affirme Samuel Bellenger, responsable du Renouveau *étudiant, qui, sous ses propres* couleurs ou sous couvert d'associations culturelles, sportives et écologiques, entend assurer la *« défense des valeurs nationalistes »* et la *« préférence nationale dans l'attribution des aides »*. Il devra néanmoins affronter la concurrence des listes dissidentes de l'Union des étudiants de droite.

Par ailleurs, Guillaume Raguet, président de la FAGE, doit faire face à la fronde des « corpos » *réunies sous le label de « promotion et défense des étudiants »* (PDE). Ce reclassement interne n'est pas sans conséquence. A l'issue du vote de cette semaine, les délégués des CROUS éliront leurs représentants au Conseil national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous). Plus discrètement, l'Union des étudiants islamistes de France, qui avait obtenu deux élus à Grenoble, tentera d'étendre son influence en se présentant à Lille, Bordeaux, Besançon et Limoges.

Michel Delberghe

Des associations chrétiennes de soutien aux immigrés demandent la nomination d'un médiateur

Les Africains sans papiers expulsés ont trouvé un refuge provisoire dans un local paroissial du 15e arrondissement de Paris

Environ deux cents Africains, expulsés de l'église Saint-Ambroise et du gymnase Japy, dans le 11e arrondissement de Paris, la semaine dernière, ont trouvé refuge, mardi 26 mars, dans un local appartenant à la paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-la-salle, dans le 15e arrondissement. Fruit d'un compromis entre l'archevêché et SOS-Racisme, cette solution temporaire pourrait contribuer à apaiser les tensions apparues depuis quelques jours entre l'Eglise et les associations d'aide aux immigrés.

« UN ÉNORME GÂCHIS est en train de se produire. Si personne ne rattrape la sauce, il y aura des dégâts. » Ce permanent d'une respectable association de défense des droits de l'homme traduit le désarroi de nombreux militants engagés en faveur de la solidarité avec les étrangers, après la double expulsion des Africains sans papiers et les accusations portées par Mgr Lustiger contre certains d'entre eux, accusés d'avoir attiré les clandestins dans un *« guet-apens »*. Le *« gâchis »* dont il s'agit apparaît double : les traditionnelles rivalités entre associations se trouvent décuplées par les accusations de l'archevêque ; la cause du droit des étrangers risque de sortir affaiblie de cette affaire. L'émotion est tout particulièrement ressentie au sein des deux mouvements d'obédience chrétienne, la Pastorale des migrants, pour les catholiques, et la Cimade, d'inspiration protestante.

Ces deux mouvements n'ont pas été partie prenante de l'occupation de l'église Saint-Ambroise, soutenue bon gré mal gré par SOS-Racisme, Droits devant ! et Médecins du monde, même si la Cimade, seule association autorisée à pénétrer dans les centres de rétention, gère aujourd'hui les conséquences des interpellations. Pourtant, les accusations de l'archevêque de Paris les touchent, ne serait-ce que par les risques d'isolement accru que ses attaques leur font courir à l'intérieur même de leurs Eglises.

Ainsi, tout en critiquant les méthodes employées, les militants chrétiens rejettent la thèse de la manipulation, soutenant celle de l'exaspération des sans-papiers. *« Le fait que des personnes non régularisables aient accouru dans une nasse donne la mesure de leur désespoir »*, constate Jean-Pierre Weben, président de la Cimade. *« Quand on sait ce que vivent les immigrés illégaux, on peut imaginer qu'ils peuvent avoir des réactions irrationnelles. A Saint-Ambroise, ils ont joué leur va-tout, ils ont cru dans l'Eglise*, confirme le père Jean-François Berjonneau, responsable de la Pastorale des migrants. *Mais rien n'avait été préparé et il a été impossible au curé de la paroisse de tenir, entre la pression des Africains et celle, hostile, de paroissiens. Cette expérience doit nous inciter à multiplier les liens avec les populations africaines et à renforcer le travail de sensibilisation de nos communautés. »*

Blessés par les attaques épiscopales, les militants chrétiens n'en trouvent pas moins injustes les mises en cause globales de l'Eglise depuis l'intervention des CRS à Saint-Ambroise. *« Il ne faudrait pas que les maladresses de Mgr Lustiger fassent oublier que l'Eglise est l'une des seules entités à ne pas avoir démissionné sur la question de la défense des immigrés ces dernières années, alors que les partis politiques de gauche et les syndicats désertaient ce terrain. C'est pourquoi nous ne ferons rien pour aggraver le fossé ouvert par l'archevêque de Paris »*, précise Jean-Pierre Weben.

Il est vrai que, dans une brochure intitulée *Un peuple en devenir*, publiée après le vote des lois Pasqua, le comité épiscopal des migrations avait livré un message généreux d'accueil de l'étranger et une mise en garde contre les tentations xénophobes. Ce texte, vendu à 12 000 exemplaires, avait suscité de nombreuses réactions d'hostilité. Comme celle de ce groupe de chrétiens qui en avait rédigé une contre-version alléguant que le peuple d'Israël s'était toujours montré xénophobe.

> « Il suffirait d'une phrase de mise au point, d'un signe, pour apaiser l'opinion française »

Pourtant, dans un appel spécifiquement consacré aux étrangers en situation illégale, publié en annexe du livret officiel des évêques, on pouvait lire ces prescriptions : *« Les communautés chrétiennes doivent pouvoir apporter un premier accueil à toute personne en situation illégale qui le demande, quelle que soit sa tradition culturelle ou religieuse. Elles l'aideront dans les démarches visant à sa régularisation avec le concours des organisations caritatives ou juridiques compétentes. Elles devront se sentir soutenues par leur Eglise, y compris lorsque, dans des situations particulièrement graves, elles auront pris le risque de l'illégalité. »*

La même philosophie militante sous-tendait le communiqué publié par la Pastorale des migrants, le 20 mars, deux jours avant l'expulsion de Saint-Ambroise. Intitulé « Le cri des sans-papiers doit être entendu », il appelait à la mise en place rapide d'instances de médiation permettant aux clandestins d'être entendus par l'administration. L'intervention des CRS, puis les déclarations de l'archevêque de Paris contre les associations, ont éloigné cette perspective.

« Je regrette beaucoup les propos de Mgr Lustiger, commente le président de la Cimade. *Cela traduit un manque de perception du désarroi des sans-papiers. Aujourd'hui, le gouvernement doit faire un geste d'apaisement sur l'immigration. Car si la forme de lutte choisie par les Africains de Saint-Ambroise se généralisait, la situation deviendrait incontrôlable. »* La Cimade vient de lancer l'idée, soutenue par la Pastorale des migrants, d'une table ronde de réconciliation réunissant les représentants des Eglises et toutes les associations humanitaires et antiracistes. En parallèle, les deux organisations relancent le projet de création d'une instance nationale permanente de médiation spécialement chargée des étrangers. *« Les lois Pasqua ont généré la clandestinité. Des étrangers inexpulsables, comme les conjoints de Français et les parents d'enfants français, ne sont toujours pas régularisés*, plaide le président de la Cimade. *Ces cas doivent être mis à plat devant un médiateur. »*

Au-delà, les associations chrétiennes veulent encourager les responsables de leurs Eglises à demander un geste au président de la République. *« Il suffirait d'une phrase de mise au point*, lance Jean-Pierre Weben, *d'un signe, pour apaiser l'opinion française. »* Ce discret appel à l'Elysée intervient au moment précis où le gouvernement envisage de muscler les lois Pasqua.

Philippe Bernard

M. Toubon s'inquiète des libérations d'irréguliers

Quarante-deux Africains en situation irrégulière interpellés, dimanche 24 mars, lors de l'évacuation du gymnase Japy ont été remis en liberté, mardi 26 mars. Pour quatre d'entre eux, les juges délégués chargés de statuer sur le prolongement de leur rétention administrative ont considéré que les interpellations et les gardes à vue s'étaient déroulées de manière illégale. Les autres ont été libérés mercredi matin, les magistrats constatant que le délai de vingt-quatre heures entre le début de la rétention et le passage devant le juge était dépassé. En revanche, la cour d'appel de Paris a annulé mercredi matin la remise en liberté de trente-huit Africains décidée samedi par un juge du tribunal de grande instance. Le magistrat a suivi les arguments de la préfecture de police en estimant que l'expulsion des Africains de l'église Saint Ambroise était légale et que les contrôles d'identité justifiés.

Jacques Toubon, a annoncé, mardi, à l'Assemblée nationale, qu'il allait, *« à la demande du premier ministre, (...) étudier la manière de mieux coordonner les deux procédures, administrative et judiciaire »*, afin d'*« améliorer la loi »*. Le ministre de la Justice a regretté les conséquences des premières mises en liberté décidées par les juges judiciaires, les personnes mises en cause ne se présentant pas devant la justice administrative.

■ **TRAVAUX PUBLICS : deux responsables de l'entreprise de travaux publics Campenon Bernard** Sud ont été mis en examen, mardi 26 mars, à Marseille, dans le cadre de l'enquête sur les comptes de la société d'économie mixte Semica, qui était chargée notamment de la reconversion des chantiers navals de La Ciotat (Bouches-du-Rhône). L'ancien gérant de la société, Jean-Louis Germain, a été mis en examen pour *« faux, usage de faux et abus de biens sociaux »* et son adjoint, Raymond Caire, pour *« faux, usage de faux et complicité »*.

■ **TERRORISME : cinq personnes proches du Centre islamique des Alpes-Maritimes** ont été placées en garde à vue, mardi 26 mars à Nice, après avoir été interpellées sur commission rogatoire du juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière. Ces interpellations sont liées aux investigations sur la vague d'attentats commis en France en 1995.

■ **JUSTICE : le juge d'instruction Eva Joly a successivement mis en examen**, mardi 26 mars, Fatima Belaid, ancienne épouse du PDG de la SNCF, Loïk Le Floch-Prigent, pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, et Maurice Bidermann, dirigeant du groupe de confection du même nom, pour *« abus de biens sociaux, recel, présentation de faux bilans et diffusion de fausses informations »* (*Le Monde* du 27 mars).

■ **CORRESPONDANCE :** à la suite de notre article intitulé « L'affaire des "châteaux japonais" en France prend une nouvelle ampleur » (*Le Monde* daté 17-18 mars), Habib Himeur, qui avait signé en 1994 un compromis de vente visant à racheter les châteaux de la Nippon Sangyoo pour 189 millions de francs, nous a fait parvenir la précision suivante. *« Je regrette que* Le Monde *ait fait un amalgame entre mon intérêt portant sur quelques demeures du patrimoine français en état de délabrement total et le cartel de Cali en Colombie. Je ne suis en aucun cas représentant pour l'Europe de ce cartel (...). En aucun cas les agissements financiers de Jean-Paul Renoir n'ont eu de lien, même lointain, avec mes activités. Toutefois, j'ai été en relation avec ce groupe* [Nippon Sangyoo] *en tant que gérant pendant une période limitée. »*

CARNET

DISPARITION

Otto Hahn

Un défenseur de l'art contemporain

LE CRITIQUE D'ART Otto Hahn est mort mardi 19 mars à Paris, à l'âge de soixante ans. Né à Vienne le 6 décembre 1935, de parents d'origine hongroise, il était arrivé à Paris en 1937, et avait fait des études de lettres, de philosophie et d'histoire de l'art à l'Ecole du Louvre. C'est en 1960 qu'il commençait une carrière de critique dans le domaine littéraire en collaborant, jusqu'en 1965, à la revue de Jean-Paul Sartre, *Les Temps modernes*. Il y publiait des études sur Alain Robbe-Grillet, Raymond Roussel, Cesare Pavese, Antonin Artaud, William Faulkner, avant de se faire connaître comme critique d'art défenseur du pop art – ce qui lui vaudra de passer pour un *« agent de l'impérialisme américain »* –, et, simultanément, du nouveau réalisme. Il était alors un des tout premiers critiques, avec François Pluchart, à prendre au sérieux la nouvelle avant-garde française regroupée autour de Pierre Restany. C'est dans cette période qu'Otto Hahn est entré à *L'Express* (1963), où il allait tenir la rubrique arts pendant un quart de siècle.

Dans les années 60, il a multiplié les occasions de manifester son enthousiasme militant et d'expliciter énergiquement ses prises de position vis-à-vis de l'art contemporain, notamment en organisant, en 1967, galerie Stadler à Paris, une exposition qui réunissait une quinzaine d'artistes européens et américains, autour du concept d'*« art objectif »* : un art de présentation et non de représentation ou transformation de formes et d'idées, où l'œuvre devient sa propre réalité.

Appartenaient, selon lui, à cet univers objectal des artistes aussi divers que Pollock et Martial Raysse, Rauschenberg et Tàpies. Il avait un esprit d'ouverture, un goût des analyses pointues au-delà du style et du plaisir esthétique, un intérêt pour le renouvellement des idées qui étaient peu partagés à l'époque. Il l'a montré pleinement dans la revue pluridisciplinaire *VH 101*, qu'il fonda avec Françoise Esselier en 1969. Il y publia jusqu'en 1972, date à laquelle *VH 101* a cessé de paraître, des textes sur Warhol, Jasper Johns, Buren, Lawrence Wiener, Carl Andre, Supports-Surfaces.

Tout en restant fidèle aux figures du nouveau réalisme dont il suivait l'évolution personnelle, Otto Hahn s'est intéressé, dans les années 70, à l'art minimal et à l'art vidéo. Et il a soutenu dès son émergence, au début des années 80, les jeunes artistes figuratifs, en particulier Boisrond, Blanchard et les Di Rosa. Chargé en 1985 de l'exposition « 5/5 Figuration libre, France/USA » au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, il les a présentés en compagnie de leurs équivalents américains, tels Basquiat, Haring et Scharf.

Outre *L'Express*, qui lui a permis, dans les années 70 surtout, de concilier ses goûts et l'actualité, et de faire plus largement connaître des artistes comme Niki de Saint-Phalle, Spoerri, Warhol, Jean-Pierre Raynaud ou Boltanski, Otto Hahn exerçait volontiers son activité de critique à travers des revues spécialisées, comme *Art international*, *Art Press* ou *+ 0*. Il a aussi écrit de nombreuses préfaces de catalogues d'exposition, et publié des livres sur Arman, César, Spoerri, Hervé et Richard Di Rosa. On lui doit aussi un portrait d'Antonin Artaud (Soleil Noir, 1968) et *La Poursuite du vent*, en collaboration avec Claire Goll (Olivier Orban, 1976). Une cérémonie religieuse sera célébrée samedi 30 mars à 10 h 30 au Temple protestant de l'Etoile à Paris.

Geneviève Breerette

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christine GRUNNET-WOJAZER,
Philippe WOJAZER,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Barbara

et de

Mathilde,

le 21 mars 1996.

Hélène et Jean-Yves PECOFI,
Martin, Juliette et Louise,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Emmanuelle,

le 15 mars 1996, à Nîmes.

Aline et Xavier GARCIN
ont la joie d'annoncer la naissance de leur premier arrière-petit-fils,

Hugo JOUFFRE,

le lundi 25 mars, à Privas (Ardèche), au foyer de

Estelle et Franck.

147, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Décès

– M. Georges Adjadj,
son époux,
Mme Marcelle Jontef,
Mme Elisabeth Adjadj-Brunel,
M. Alain Adjadj,
ses enfants,
Denis, Alexandre, Thomas, Camille, Liora, Alexandra,
ses petits-enfants,
Les familles Blaszka, Elwing, Tolidano, Wasserstein, Winterman,
Parents et amis
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hana ADJADJ,
née WINTERMAN,

survenu le 24 mars 1996, à Nice.

Les obsèques religieuses seront célébrées, le jeudi 28 mars, à 15 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Le rendez-vous est fixé à l'entrée principale.

Ni fleurs ni couronnes.

M. Georges Adjadj
3, rue Jean-Giono,
06800 Cagnes-sur-Mer.
10, rue Paul-Bert,
94160 Saint-Mandé.

– Guy Frappaz,
Alain et Anne Frappaz,
Caroline, Guillaume, Matthieu,
Marie-Claude et Jérôme Etienne,
Laurent, Antoine, Bertrand,
Didier Frappaz, Annie-Laure, Arthur, Lise Marx,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Guy FRAPPAZ,
née Francine MARX.

Les obsèques ont eu lieu, le mercredi 27 mars 1996, au cimetière du Montparnasse dans la plus stricte intimité.

15, boulevard des Belges,
69006 Lyon.

– M. Al Gharabally Gharabally
et son épouse, Chantal,
Sa mère, Mme Zaphiriadis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Omar GHARABALLY,
étudiant en droit
à la faculté d'Avignon,

survenu accidentellement, le 21 mars 1996, à l'âge de dix-neuf ans.

Le corps sera rapatrié au Koweït.

Po Box 22538
Safat (Koweït).

– Katalina, Michael et André,
ses enfants,
Jason, David et Steven,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de leur père et grand-père,

André KESTENBAUM KORVIN,

survenu à Marbella, le 22 mars 1996.

Ni fleurs ni couronnes.

Katalina Korvin
26, boulevard du Château,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme Huguette Tournois,
son épouse,
M. et Mme Péjoine,
et leurs enfants,
MM. Bernard et Philippe Tournois,
ses neveux,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Gérard TOURNOIS,

survenu le 25 mars 1996.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Puy-d'Arnac (Corrèze), le 29 mars.

3, villa Cour creuse,
92140 Clamart.

– Le président de l'université Paul Sabatier, le directeur et l'ensemble des personnels de l'UFR physique-chimie-automatique, les membres du laboratoire matériaux et énergie, ont la tristesse de faire part du décès, des suites d'une longue maladie, de leur collègue et ami

le professeur
Jean-Pierre TRAVERSE,

survenu, le 23 mars 1996, à Ramonville-Saint-Agne.

Diplômé de l'Ecole nationale supérieure des industries chimiques de Nancy, Jean-Pierre Traverse entre au CNRS en 1964 dans le laboratoire des ultra-réfractaires d'Odeillo. Il rejoint l'université Paul-Sabatier en 1974, dont il anime avec brio la vie scientifique, pédagogique et administrative. Président de la commission de spécialistes de chimie de l'UPS, membre du conseil d'administration, le professeur Jean-Pierre Traverse est l'auteur de travaux de notoriété internationale sur les matériaux à usage énergétique ; il institue de nombreux rapprochements avec le milieu industriel, notamment à travers la création du laboratoire mixte de matériaux avec Aerospatiale.

Remerciements

– Laurent Renard,
Véronique Ménager-Renard,
Yves Renard,
Rosamunde Duke-Renard,
Jeanne Jacquemin,
La famille Renard,
très touchés par la chaleureuse sympathie qui leur a été témoignée lors du décès du

docteur Paul RENARD,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur douleur.

« Ruht wohl und bringt auch mich zur Ruh. »
Passion selon Saint Jean, J.-S. Bach.

Anniversaires de décès

– Le 27 mars 1993,

Gérard LOBIER

quittait sa famille et ses amis.

Merci de penser à lui.

– Le 28 mars 1990, disparaissait

Gérard TRÜB.

Que ceux qui l'ont aimé et admiré se souviennent.

– Il y a trois ans, le 28 mars 1993,

Michel WIEBER

quittait tous ceux qui l'aimaient.

Son souvenir est présent chaque jour.

Colloques

– **L'Association des Amis de la revue** ***Passages***, avec le concours d'EDF et de La Cinquième, et sous le parrainage de l'Unesco, organise un colloque international, le 2 avril 1996 à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette (à l'amphithéâtre Gaston-Berger) sur le thème : **Le droit à l'énergie** avec les interventions de : Emile Malet, Michel Paty, Antoine Guéroult, Christophe Belorgeot, Henri Boyé, Jean-Marie Martin, Christian Bataille, Serge Benoît, Boris Berkovski, Sid Ahmed Ghosali, Jacques Girod, Jean Bergougnoux, Mohammed Larbi Bouguerra, François Joly, Zaher Massoud, Benjamin Dessus, Evry Schatzman, Brice Lalonde, Edmond Alphandéry, Jean-Paul Carnet, Hervé Le Bras, Emmanuel Le Roy Ladurie.

Réservation à la revue *Passages*.
Tél. : 45-86-30-02 - Fax : 44-23-98-24.

Communications diverses

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

président : Christian de Portzamparc
254, boulevard Raspail, 75014 Paris,
tél. : 40-47-40-47.

L'ESA informe que ses portes ouvertes auront lieu les vendredi 29 mars de 14 heures à 20 heures, samedi 30 et dimanche 31 mars, de 10 heures à 17 heures.



Djokhar Doudaev, le loup tchétchène

Champion de l'indépendance de la Tchétchénie, bête noire de Moscou, controversé au sein de ses troupes, cet ancien général de l'armée soviétique refuse de céder face à l'armada lancée contre lui par Boris Eltsine

PETIT, fin, sec, les yeux vifs, le front dégarni, il arbore une moustache mince et soignée – style Zorro – et non la barbe fournie de ses combattants. Il ne quitte jamais son pistolet, qu'il préfère au *kindjal*, le long poignard à double tranchant des Caucasiens. A Grozny, la capitale tchétchène aujourd'hui théoriquement *« sous contrôle »* de l'armée russe, la modeste maison au portrail noir de fer forgé qu'il a dû quitter, rue Yalta, est insolemment intacte, juste pillée par les soldats russes, tout comme celle, voisine, de son frère. Alentour, en revanche, les habitations portent les blessures des bombes russes qui lui étaient destinées.

Ancien général de l'armée de l'air soviétique, il porte plus volontiers le treillis que le costume, mais l'un comme l'autre fraîchement repassés. Il se coiffe d'un borsalino à la Al Capone ou d'un calot d'aviateur plutôt que du bonnet – orné d'un bandeau vert – de ses *boeviki* (combattants). Il aime les fleurs, le karaté et, comme Jacques Chirac, la poésie de Lermontov, le poète russe fasciné par le *« cruel Tchétchène »*. C'est Djokhar Doudaev, l'un des rares Tchétchènes à avoir atteint le grade de général dans l'armée soviétique, le premier président élu en Tchétchénie, le chef de la lutte pour l'indépendance.

Après l'échec du putsch communiste conservateur d'août 1991, Djokhar Doudaev renverse, à la hussarde et avec la bénédiction de Boris Eltsine, le premier secrétaire du parti communiste local, Dokou Zavgaev, un allié de Gorbatchev – devenu aujourd'hui la « marionnette » du Kremlin en Tchétchénie. Puis il se fait triomphalement élire, le 27 octobre 1991. Il recueille 85 % des voix lors d'un scrutin un peu sommaire mais enthousiaste. Trois jours plus tard, le 1er novembre 1991, il tient parole : face à l'immense Russie, il proclame l'indépendance de la Tchétchénie, conquise au XIXe siècle par Moscou, mais jamais réellement soumise. 13 000 kilomètres carrés jalonnés d'installations pétrolières et 1 million d'habitants particulièrement tenaces.

Aux commandes de son avion civil, le pilote de bombardier et champion de l'indépendance tchétchène s'envole alors vers les capitales étrangères et la reconnaissance. Il se rend à Sarajevo en guerre, aux Etats-Unis, en France, en Jordanie, etc. Il est reçu par des officiels ; on s'intéresse à son pétrole. Mais, parce que personne ne veut fâcher l'ours russe, parce que Djokhar Doudaev est, comme le dit sa fille, *« patriote jusqu'au fanatisme »* et non diplomate ou homme d'affaires, les résultats sont maigres. Seul Zviad Gamsakhourdia, le président géorgien rapidement renversé, reconnaît la petite République. *« Nous devons prendre nos droits et vivre comme le loup, fiers et solitaires »*, dit alors Djokhar. Le loup, c'est l'animal qu'il a choisi comme emblème du pays. *« Parce qu'il est le seul qui ose s'attaquer à plus fort que lui »*, dit-on en Tchétchénie. Mais le drapeau représente un loup assis tranquillement sous la lune, en signe d'intention pacifique, tant qu'on ne touche pas à son territoire, que la faim ou la guerre ne l'oblige pas à sortir du bois. Djokhar adore toujours, à l'âge de cinquante ans, lancer des diatribes pour faire trembler l'ennemi et sursauter les indifférents, et enflammer ses combattants. Depuis plus de cinq ans, il menace de déclencher *« la troisième guerre mondiale »* – on murmure qu'il aurait une arme nucléaire –, d'occuper Rostov-sur-le-Don, de faire *« brûler la Russie en enfer »*, de détruire une centrale nucléaire russe, de s'emparer du Kremlin, de porter la *« guerre sainte »* jusqu'en Europe... Les Tchétchènes, qui le connaissent, rient sous cape, ne le prennent pas toujours au sérieux. Le président précise maintenant, parfois, aux étrangers qu'il ne faisait *« que plaisanter »*. Mais si hier il faisait rire en Occident, aujourd'hui il fait peur.

Le président Doudaev a vite respecté une autre de ses promesses. A peine élu, il signe un décret autorisant chaque homme à porter une arme. Son pistolet est le premier à être enregistré. Une tradition, une habitude et, pour lui, qui a été la cible d'un grand nombre d'attentats, une précaution.

MAIS, comme la plupart des Tchétchènes, Djokhar Doudaev semble ignorer la peur. En septembre 1994, le président annonce la prochaine intervention militaire russe ; un journaliste a l'audace de lui demander s'il ne craint pas cette énorme puissance. Djokhar Doudaev s'emporte : *« Vous n'avez pas le droit de me poser une telle question ! Je suis un général ! Seul celui qui est désavoué par son peuple peut avoir peur ! »* C'est d'ailleurs la seule véritable crainte de tout Tchétchène : être mis au ban de la communauté pour avoir enfreint, non pas la loi russe, mais l'une des nombreuses et sévères règles imposées par la tradition. Pour le reste, Djokhar Doudaev dispose de quelques armes récupérées, après des négociations secrètes avec Boris Elstine, lorsqu'il a chassé l'armée russe de Tchétchénie.

Trois mois plus tard, en décembre 1994, l'armée de Moscou revient. Les bombardiers russes écrasent Grozny. Sous les bombes qui le visent, mais tuent essentiellement les habitants russes concentrés au centre-ville, Djokhar Doudaev triomphe. Il organise une conférence de presse au palais présidentiel. Il rappelle avec satisfaction avoir prédit que l'immense Russie ne reculerait devant aucune barbarie pour soumettre la petite Tchétchénie. Tout à coup, une bombe frappe le bâtiment de dix étages. Tout le monde, ou presque, se jette sous les tables. En se relevant, les journalistes découvrent Djokhar Doudaev debout. Il n'a pas bougé d'un pouce.

Les « plaisanteries » et les faits d'armes de cet ancien membre du Parti communiste soviétique le font parfois passer pour un *« fou d'Allah »*, un *« dangereux terroriste »*, un dictateur cruel ou corrompu par le pétrole. Quand, le 9 novembre 1991, Djokhar Doudaev élu président prête serment à Grozny, un Coran est disposé bien en évidence. Mais le général évite de jurer sur le livre saint de l'islam. Il confie alors qu'il est bien évidemment musulman et croyant, mais qu'il ne connaît pas *« la différence entre sunnisme et chiisme »*. Manière de manifester sa volonté de faire de son pays une démocratie moderne et laïque, confirmée par l'adoption d'une constitution calquée sur celle des Etats-Unis. Aujourd'hui, pour réveiller l'Occident, le président n'hésite pas à remuer les phantasmes : il a même menacé de faire alliance avec Moscou et le monde musulman *« contre l'Occident, une fois la guerre russo-tchétchène finie, dans quelques années »*... Pour mener le combat, il s'appuie sur les populaires confréries soufies (mystiques), la seule forme d'islam local, d'ailleurs jugées dangereusement hérétiques par les Etats musulmans.

Dès le début, il mise sur la confrérie majoritaire, celle des Kounta-Khadji, en opposition permanente avec le pouvoir soviétique, puis russe. Mais les politiques, et aujourd'hui les militaires, priment sur les religieux. Djokhar Doudaev déclara un jour la charia, ou loi islamique, dans les villages de montagne où il dut se réfugier. Malgré les rumeurs d'amputations, elle semble s'être limitée à quelques séances de bastonnade publique pour les consommateurs d'alcool. Nuance : le président tchétchène n'appelle pas au djihad, la « guerre sainte » de conquête, mais au *gazawat*, la guerre religieuse, nationale et défensive des Caucasiens contre les envahisseurs. Au fond, Djokhar Doudaev n'aime pas les imams, ce que ses détracteurs expliquent par son amour passionné pour le pouvoir. Moscou, qui le comprend mal, lui a plusieurs fois proposé de le reconnaître, s'il renonçait à l'indépendance. Djokhar Doudaev a, chaque fois, répondu par la proposition inverse : qu'on reconnaisse la Tchétchénie et il démissionnera. L'opposition tchétchène lui reproche son autoritarisme, quand ses partisans ne lui trouvent qu'un défaut : sa douceur avec les « collaborateurs », qu'il a longtemps laissés en place.

Reste que Doudaev est souvent contesté par les siens. En avril 1994, notamment, des incidents armés ont éclaté entre sa garde et des manifestants qui protestaient contre le non-paiement des salaires des fonctionnaires – dû essentiellement au blocus de la petite République. Si l'unité contre les Russes ne primait pas, il aurait sans doute déjà dû s'effacer. Il n'est pas le plus populaire des combattants. *« N'importe lequel d'entre nous peut demain le remplacer »*, assure l'un de ses lieutenants. Aslan Maskhadov, le chef d'état-major tchétchène, est plus respecté. Chamil Bassaev, chef du commando auteur d'une retentissante prise d'otages en juin 1995, est adulé. Djokhar Doudaev est-il un mafieux corrompu ? Des membres de son entourage ont profité de la situation chaotique d'avant guerre pour s'enrichir, avant de trahir le président pour la Russie. Mais Djokhar Doudaev n'a, officiellement, jamais été personnellement éclaboussé.

A la veille du conflit, le premier ministre Viktor Tchernomydine se dit prêt *« à tout partager »*, pour *« éviter le bain de sang »*. Djokhar Doudaev accepte des pourparlers. Puis s'en retire parce les forces russes sont passées à l'assaut et bombardent Grozny. C'est comme cela que cet homme qui adore palabrer a acquis une réputation d'intransigeance. Il se dit pourtant toujours prêt à rencontrer n'importe quel dirigeant russe *« capable de tenir ses promesses »*. Avant d'arriver au pouvoir, il déclarait vouloir d'harmonieuses relations avec la Russie, se disait prêt à un espace commun pour l'économie, les infrastructures et la défense. Au début de la guerre, il jugeait même que *« l'indépendance était une notion relative »* ; une perche que Moscou n'a pas su saisir. Car le Kremlin est persuadé d'être en position de force – quand lui pense être le maître du jeu.

Le passé éclaire son attitude. Cadet d'une famille de sept enfants, Djokhar a tout juste un mois lorsqu'il est déporté, en février 1944, avec les siens en Asie centrale, comme tous les Tchétchènes. Revenu à Grozny avec les survivants en 1957, il mène carrière dans l'armée et affirme aujourd'hui s'être engagé pour pouvoir prendre un jour sa revanche. A l'âge de dix-huit ans, il part étudier à l'école militaire de pilotes de Tambov, puis à l'Académie de l'armée de l'air près de Moscou. Il servira en Sibérie. Puis en Afghanistan. Propagande russe pour le déstabiliser ? On prétend aujourd'hui qu'il y a été félicité pour ses bombardements efficaces contre ses coreligionnaires. Mais certains affirment au contraire qu'il a refusé de napalmer des villages. Publiquement, en tout cas, il ne manifeste son originalité qu'en 1990, en Estonie. Général suffisamment bien noté pour être devenu commandant d'une division de bombardiers stratégiques nucléaires, il laisse déployer, lors d'une parade aérienne, le drapeau estonien.

> Il se présente en « citoyen ordinaire » de sa République, *mais il parle* souvent de lui à la troisième personne. En fait, il a une grande ambition : unifier, sous sa houlette, tout le Caucase

EST-IL xénophobe ? C'est officiellement pour *« protéger la vie des citoyens russes »* que l'armée de Moscou est intervenue. Pourtant, rien ne permet d'affirmer, malgré des actes de banditisme, que la population russe locale ait été victime d'une politique délibérée de persécution sous son régime.

Quelles que soient les difficultés, les indépendantistes soignent les blessés russes au même titre que les leurs. Pour mettre un terme aux accusations de racisme, Djokhar Doudaev possède un argument imparable, qu'il n'utilise cependant pas. Celui qui s'exprime très volontiers en russe, *« pour que tout le monde* [le] *comprenne »*, est l'un des très rares Tchétchènes à avoir épousé une Russe, Alla, peintre. Cette union, qui perdure malgré la guerre, viole la tradition tchétchène. Il en naîtra une fille et deux fils, dont l'un fut blessé au combat.

Djokhar Doudaev aime se présenter en *« citoyen ordinaire »* de sa République. Mais il parle souvent de lui à la troisième personne. En fait, il a une grande ambition : unifier, sous sa houlette, au sein d'une fédération, tout le Caucase, dont il rêve de devenir un nouveau héros. A peine au pouvoir, Djokhar Doudaev a fait imprimer cinq timbres (pour une poste qui n'a jamais fonctionné en raison du blocus russe). Le premier représente le palais présidentiel de Grozny (que les Russes ont rasé à l'explosif après avoir lutté trois mois pour le conquérir) ; le deuxième, le loup sous la lune ; le troisième l'imam Chamil, héros de la résistance à la colonisation russe au XIXe siècle ; le quatrième, le Cheikh Mansour, héros de la première guerre contre l'armée du tsar au XVIIIe. Et le dernier, Djokhar Doudaev en bel uniforme.

Mais le général semble préférer le cheikh – dont un portrait ornait son bureau à Grozny –, bien qu'il ait dit un jour : *« Au siècle dernier, l'armée tsariste a gagné parce que les Caucasiens étaient dirigés par un imam et non par un général comme moi. »* Il a peut-être une autre raison de pencher pour le cheikh plutôt que pour l'imam. Après trente ans de guerre, assiégé dans la montagne, l'imam Chamil, un Avar du Daghestan, s'était finalement rendu. Ce farouche guerrier avait paisiblement fini sa vie... en « invité » du tsar. Fait prisonnier, le cheikh Mansour est, lui, mort en prison.

Jean-Baptiste Naudet
Dessin : Pancho





L'avenir de l'Union européenne

L'Europe d'une seule voix

Les Quinze comptent sur la Conférence intergouvernementale pour développer une politique étrangère commune

PESC La politique extérieure et de sécurité commune (PESC) est un des sujets principaux à l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale (CIG), qui s'ouvre vendredi 29 mars à Turin. Créée par le traité de Maastricht, elle est restée balbutiante dans ses aspects diplomatiques comme dans son volet militaire. Le conflit yougoslave a tragiquement souligné les limites des possibilités européennes, malgré l'engagement de certains pays. Les Quinze veulent profiter de la CIG pour développer la PESC, mais ils sont en désaccord sur les changements institutionnels nécessaires à l'émergence d'une volonté politique commune.
La tâche est rendue difficile par la diversité des situations géographiques, des traditions et des statuts des pays membres de l'Union. Pour aller au-delà de simples déclarations de principes, qui reflètent le plus petit dénominateur commun entre les Quinze, le recours à la « géométrie variable » paraît être la meilleure solution. Elle permettrait à un petit groupe d'Etats, qui en ont la capacité et la volonté, de faire entendre, au cas par cas, la voix de l'Europe dans les affaires internationales.

Demain, suite de la série : POLICE ET JUSTICE.

Page réalisée par Daniel Vernet.

Qu'est-ce que la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) ?

C'est, avec la coopération en matière de justice, de police et d'immigration, une des composantes de l'Union politique de l'Europe, qui devait se développer parallèlement à l'Union économique et monétaire.

C'est ce qu'on appelle le « deuxième pilier » de l'Union européenne. Dans une lettre adressée le 19 avril 1990 à leurs collègues, le président Mitterrand et le chancelier Kohl proposaient de *« définir et* [de] *mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune »*.

L'idée fut acceptée une semaine plus tard au Conseil européen de Dublin, mais les négociations qui suivirent aboutirent, à Maastricht, à un texte déséquilibré, très fourni sur l'Union monétaire, plus bref sur la politique extérieure commune et très évasif sur la politique de défense.

La crise yougoslave n'a-t-elle pas marqué la faillite de l'Europe ?

Le traité de Maastricht n'avait pas encore été signé au moment où le conflit yougoslave a éclaté, à l'été 1991 ; les difficultés rencontrées par l'Europe ne sauraient donc être imputées à ce texte. Cependant, la guerre en Yougoslavie a montré au moins deux choses : d'abord, que la coopération politique existant déjà entre les pays membres ne suffisait pas, dans les cas graves, à surmonter les divergences d'opinions liées à des histoires, des traditions ou des intérêts différents ; ensuite, que certains Etats devaient ouvrir la voie pour que l'Europe soit en mesure d'agir. Les réformes qui seront proposées à la conférence intergouvernementale devraient tenir compte de ces deux constatations.

La Commission a-t-elle un rôle à jouer en politique étrangère ?

La PESC relève de la coopération intergouvernementale et non des matières communautaires. C'est le Conseil européen, composé des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres, qui *« définit les principes et les orientations générales »* de la PESC. La Commission partage le droit d'initiative avec les Etats membres et elle est associée aux travaux du Conseil. Mais c'est la présidence du Conseil – et non le président de la Commission – qui représente l'Union pour les matières relevant de la PESC.

Comment les décisions sont-elles prises ?

Selon le traité de Maastricht, l'unanimité est la règle pour les prises de position comme pour les actions communes. Mais, pour les procédures de mise en œuvre d'une action commune, le Conseil peut décider à l'unanimité que certaines mesures seront arrêtées à la majorité qualifiée. Toutefois, cette possibilité ne s'applique pas aux actions ayant des implications militaires.

La règle de l'unanimité est-elle un handicap ?

Deux thèses s'affrontent sur cette question. On peut schématiquement les désigner comme allemande et britannique. La première, soutenue par la Commission, est favorable au vote à la majorité qualifiée ou superqualifiée pour la PESC, car à quinze et a fortiori dans une Union élargie à vingt ou vingt-cinq n'importe quel Etat pourra toujours bloquer des décisions communes. La seconde, foncièrement hostile aux votes majoritaires pour la PESC, considère que l'influence de l'Europe sera très affaiblie si des minoritaires font entendre une voix discordante ; mieux vaut alors, selon cette thèse, qu'il n'y ait pas de position dite commune sur un sujet donné.

La France s'est efforcée de rallier l'Allemagne à un compromis qui élargit quelque peu les dispositions déjà prévues à Maastricht : les décisions de principe seraient toujours prises à l'unanimité, mais la mise en œuvre pourrait faire ensuite l'objet de votes à la majorité. Personne ne serait obligé de participer à une action avec laquelle il ne serait pas d'accord, mais personne ne pourrait empêcher les autres d'agir et tous devraient participer au financement de l'action. C'est ce qu'on appelle *« l'abstention constructive »*.

Les organisations de la sécurité occidentale

PARTENARIAT POUR LA PAIX

UEO

OTAN

CANADA
ÉTATS-UNIS

★ GRANDE-BRETAGNE
★ PAYS-BAS
★ LUXEMBOURG
★ BELGIQUE
★ ALLEMAGNE
★ FRANCE
★ ITALIE
★ ESPAGNE
★ PORTUGAL
★ GRÈCE

Membres associés de l'UEO: NORVÈGE, TURQUIE, ISLANDE

★ DANEMARK

Partenaires associés de l'UEO: BULGARIE, LETTONIE, LITUANIE, ESTONIE, POLOGNE, HONGRIE, SLOVAQUIE, REP. TCHEQUE, ROUMANIE

Observateurs de l'UEO: ★ IRLANDE, ★ FINLANDE, ★ SUÈDE, ★ AUTRICHE

★ PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Qui est la voix de l'Europe en matière de PESC ?

La présidence de l'Union est représentée soit par le président du Conseil européen, soit par le ministre des affaires étrangères du pays assurant la présidence. Cette présidence changeant tous les six mois, il avait été déjà institué, avant le traité de Maastricht, une « troïka », composée des représentants de la présidence, de la présidence sortante et de la présidence suivante. Pendant le premier semestre 1996, la « troïka » est composée des ministres des affaires étrangères d'Italie, d'Espagne et d'Irlande. Toutefois, la Commission a des compétences – parfois exclusives – en matière de relations économiques et commerciales internationales, ce qui complique singulièrement la représentation extérieure de l'Union. C'est pourquoi Jacques Chirac a suggéré la nomination d'un haut représentant pour la PESC, qui serait la voix et le visage diplomatiques de l'Europe.

De quels instruments l'Union dispose-t-elle ?

Les travaux du Conseil sont préparés par un secrétariat général, complété par un secrétariat général de la PESC dans lequel chaque Etat membre a envoyé un représentant. D'autre part, le Comité politique, composé des directeurs des affaires politiques des quinze ministères des affaires étrangères, se réunit régulièrement.

L'Union a-t-elle déjà mené des actions communes ?

Oui. La première a été le pacte de stabilité en Europe, d'abord présenté par la France en 1993, qui a été « adopté » par l'Union pour devenir une *« action commune »*. Il en a été de même du plan Juppé-Kinkel pour la Bosnie, qui a largement inspiré les accords de Dayton. La conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, à l'automne dernier, entre aussi dans cette catégorie. Mais une véritable politique extérieure et de sécurité commune suppose que l'Union européenne soit capable de réagir rapidement à des crises affectant ses intérêts, sur le continent ou ailleurs ; les Quinze sont à la recherche de l'organisation qui leur permettrait de définir ces intérêts communs, d'exprimer la volonté de les défendre et de dégager les moyens d'agir ensemble.

Propositions divergentes

Si les Quinze sont d'accord pour renforcer la politique étrangère commune, ils diffèrent largement sur les moyens d'y parvenir.

● **Intergouvernemental.** – Tous se sont ralliés à l'idée que la PESC doit être réservée à la coopération entre les Etats et ne pas devenir une matière communautaire. Même la Commission l'a acceptée.

● **Majorité.** – Là commencent les divergences. L'Allemagne, soutenue par le Benelux et la Commission, veut que les décisions soient prises à la majorité (sauf pour l'engagement de troupes). La Grande-Bretagne y est farouchement hostile. La France est plus proche de Londres sur le principe, mais pour se rapprocher de Bonn et ne pas bloquer toute possibilité d'action, elle est prête à accepter que les modalités de mise en œuvre des décisions prises à l'unanimité puissent être arrêtées à la majorité : un processus compliqué, d'ailleurs déjà prévu, sous certaines conditions, dans le traité de Maastricht.

● **« Géométrie variable ».** – Les Français et les Allemands ajoutent l'idée de la *« géométrie variable »*, baptisée en l'occurrence *« abstention constructive »* : les pays qui ne voudraient pas participer à une action commune ne seraient pas obligés de le faire, mais ils ne pourraient pas empêcher une majorité d'agir. En revanche, ils devraient afficher une solidarité politique et financière avec la majorité. Ce dernier point est refusé par la Grande-Bretagne, qui ne conçoit pas la PESC comme un tout, mais comme une série d'actions ponctuelles ; quand il y a des désaccords, c'est la diplomatie nationale qui doit reprendre le dessus.

● **Haut représentant.** – Le haut représentant pour la PESC, proposé par la France, se heurte au scepticisme des Allemands, de la Commission et de nombreux partenaires ; il n'est approuvé par les Anglais que s'il s'agit d'un haut fonctionnaire étroitement subordonné aux décisions du Conseil européen, mais pas d'une personnalité politique susceptible de parler au nom de l'UE. Les trois gouvernements sont en revanche d'accord pour doter l'Union d'une capacité d'analyse et de prévision.

Une avancée prudente vers la défense commune

LA COMPOSANTE sécurité et défense de la PESC est introduite dans le traité de Maastricht par un article (J4), qui est un chef-d'œuvre de langue de bois diplomatique : *« La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. »* Pas étonnant, avec toutes ces circonlocutions, que l'*« identité de défense européenne »* n'ait pas fait de grands progrès.

La défense est – avec la monnaie – un des sujets les plus directement liés à la souveraineté des Etats. En outre, la politique de défense commune doit tenir compte des statuts divers des Etats membres. Certains appartiennent à l'Alliance atlantique, d'autres non ; certains sont des puissances nucléaires, d'autres ont une attitude critique par rapport à l'atome, y compris civil ; certains sont membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, d'autres ont une tradition de neutralité, qui a certes perdu de son sens après l'effondrement du bloc communiste, mais qui n'en est pas moins très présente dans l'opinion.

Aussi une démarche *« pragmatique et modeste »* s'impose-t-elle ; c'est celle qu'a choisie la France. Le traité de Maastricht prévoit que l'Union de l'Europe occidentale – UEO qui, à l'origine, avait pour vocation de rassembler les pays européens membres de l'OTAN – soit le « bras armé » de l'Union européenne. Paris et Bonn en ont tiré la conclusion que, à terme, l'UEO devrait se fondre dans l'Union. Mais cette idée se heurte à une opposition de principe : Londres ne veut pas que l'Union européenne puisse de près ou de loin décider du sort de soldats britanniques ; et à une objection pratique : certains nouveaux venus dans l'Europe ne sont pas membres à part entière de l'UEO, et donc pas partie prenante de l'article 5 du traité de l'UEO, analogue à celui du traité de l'Atlantique-Nord, qui prévoit une garantie mutuelle entre Etats.

Aussi paraît-il raisonnable d'avancer prudemment dans la définition d'une identité de défense européenne, qui ne peut se développer qu'à l'intérieur de l'OTAN – la France en est maintenant d'accord – afin que l'Europe puisse participer à la résolution des crises, même si les Etats-Unis ne sont pas prêts à s'engager. Ce n'est que progressivement que les pays neutres ou extérieurs à l'OTAN seront associés à ce « pilier européen » de l'Alliance, ce qui n'empêche pas, au coup par coup, de les faire participer à des actions communes de maintien de la paix.

Concernant l'arme nucléaire, la France a proposé à ses partenaires une *« dissuasion concertée »*, c'est-à-dire la possibilité de dialoguer, sur les questions concernant la dissuasion, à la fois avec les principaux pays européens (c'est déjà le cas avec la Grande-Bretagne, autre puissance nucléaire européenne) et avec les Etats-Unis. Cette concertation dépasse le cadre de l'Union et ne peut avoir lieu que dans l'OTAN.

Un certain « monsieur PESC »

Portrait-robot du haut représentant de la politique extérieure proposé par la France

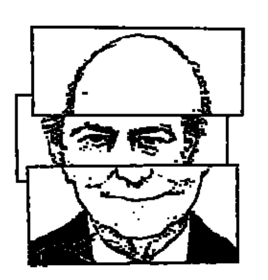
MONSIEUR OU MADAME ? La langue anglaise, qui présente quoi qu'on en dise quelques avantages, aurait offert la solution ; pour « président », on ne dit plus *chairman*, qui est machiste, ni *chairwoman*, qui est inélégant, mais *chairperson*. Au neutre. Puisque le haut représentant de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), proposé par la France, pourrait aussi bien être une femme qu'un homme, on ne devrait pas dire « M. PESC » ni « Mme PESC », mais *« PESC person »*. Gardons tout de même « M. PESC », en attendant que le gouvernement français veuille bien mettre un nom sur une idée loin de faire l'unanimité.

Elle a été avancée pour la première fois sérieusement par Jacques Chirac au cours de la campagne présidentielle. Elle part d'une constatation de bon sens : dans la représentation extérieure de l'Union européenne, ce n'est pas le vide, c'est le trop-plein.

Une dizaine de personnes sont habilitées à parler au nom de l'Europe ; le président de la Commission, les commissaires, qui s'occupent de près ou de loin des relations internationales par le biais des rapports commerciaux – ils ne sont pas moins de cinq depuis le dernier élargissement –, le président de l'Union et le ministre des affaires étrangères du pays qui assume la présidence, plus les deux autres membres de la « troïka ». Tant et si bien qu'on ne sait plus qui fait quoi.

Ne serait-il pas souhaitable que nos partenaires aient un seul interlocuteur ? L'objection est immédiate : nommer un haut représentant de la PESC, n'est-ce pas ajouter un nouveau nom à une liste déjà trop longue ? *« Absolument pas*, répliquent les Français, qui ont une conception assez précise. *Ce M. PESC ne s'ajoutera pas aux autres, il s'y substituera. »* Certes pas tout de suite, pour ménager les susceptibilités, mais progressivement.

Car M. PESC ne doit pas être un simple haut fonctionnaire chargé de coordonner le travail du secrétariat général et d'exécuter les ordres du Conseil européen. Ce doit être une personnalité politique assez forte pour parler d'égal à égal avec le secrétaire d'Etat américain ou le ministre russe des affaires étrangères, élue par le Conseil européen pour une durée suffisamment longue – *« trois à cinq ans »*, a précisé Jacques Chirac – pour être connue et reconnue ; ni un retraité ni un laissé-pour-compte de la politique nationale, mais un homme politique dynamique, qui puisse considérer cette charge comme un tremplin. Une sorte de secrétaire général *« à la mode OTAN »*, dit-on à Paris, pour caractériser ce M. PESC.



« MONSIEUR PESC »

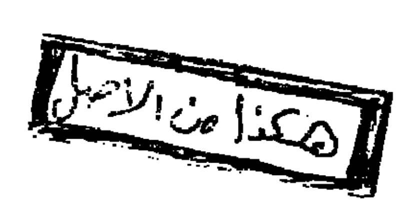
Il sera désigné par le Conseil européen et sera responsable devant lui. Il représentera les positions communes, mettra en œuvre les actions communes, animera la coopération entre les diplomates et les ambassades de l'UE, au cas par cas, selon les champs de compétences délégués par le Conseil. En cela, il ne sera pas un *« ministre des affaires étrangères européen »*, habilité à intervenir sur tous les sujets ni une espèce de médiateur *« à la Owen »* sur lequel les pays membres se déchargent parce qu'ils sont incapables de s'entendre.

> **Ce doit être une personnalité politique assez forte, élue par le Conseil européen**

M. PESC devra en outre avoir une fonction d'alerte, prévenir le Conseil de toute crise potentielle ; il pourra présider le Comité des directeurs politiques pour promouvoir la coopération entre les Etats et diriger le centre de prévision et d'analyse, si celui-ci voit le jour à côté du secrétariat général du Conseil et de la Commmission. Il devra travailler en bonne intelligence avec la Commission et notamment avec les commissaires chargés des relations économiques extérieures, afin d'assurer la cohésion de la politique étrangère de l'UE. Si M. PESC a la *« forte stature »* que lui reconnaît la France, la question de ses rapports hiérarchiques avec la « troïka », voire avec les commissaires, ne se posera pas très longtemps.

Pour nos partenaires, c'est là où le bât blesse. Les Britanniques accepteraient à la rigueur un fonctionnaire. Quant aux Allemands, ils ont été convaincus par les Français de signer un texte commun où il est question d'une *« nouvelle fonction qui contribue à une meilleure visibilité et à une meilleure cohérence de la PESC »*, mais ils lui donnent un contenu plus modeste. *« Je ne veux pas de quelqu'un qui fasse mon travail »*, tranche le chef de la diplomatie allemande, Klaus Kinkel, qui veut bien d'une Europe fédérale, mais pas d'un élément fédérateur dans une Europe des nations.

M. PESC est-il mort-né ? Sans doute pas. La France n'obtiendra pas satisfaction d'un seul coup ; l'essentiel pour elle sera d'enclencher une dynamique qui amplifie la politique étrangère des Etats membres, sans la réduire ni la remplacer, et qui débouche à terme sur une représentation unique de l'Union européenne ; pas par un organisme supranational, mais par un délégué des Etats qui n'ait de comptes à rendre qu'aux gouvernements.



Eurochômage : le poids des politiques

par Gary Becker

JUSQU'À un passé récent, les intellectuels du monde entier préconisaient un élargissement à d'autres pays des politiques de l'emploi mises en œuvre en France et *dans* certains pays européens. Ils n'avaient pas compris que de telles politiques seraient à l'origine de nombreuses et douloureuses épreuves économiques. Fort heureusement, on en vient enfin à admettre aujourd'hui que l'accroissement si important du taux de chômage en Europe au cours de la dernière décennie ne pourra être vaincu sans une remise en cause fondamentale des réglementations gouvernementales et des impôts qui frappent le marché du travail.

Vers la fin des années 70, le chômage était en dessous des 5 % en France, en Allemagne et dans la plupart des pays européens. Nous nous sommes à présent rapprochés des 12 % en France tout comme en Allemagne et peut-être des 20 % en Espagne. Le taux moyen de chômage pour les moins de vingt-cinq ans est d'environ 25 % en France et dans bon nombre des pays membres de l'Union européenne.

A l'inverse, le chômage aux Etats-Unis n'a pas augmenté au cours de ces quinze dernières années ; il y est à présent de 5,5 % et *autour de 12 % seulement pour les* jeunes travailleurs. L'expérience des Etats-Unis prouve que le niveau du chômage en Europe ne saurait s'expliquer simplement par une concurrence plus vive en provenance des pays moins développés ou par toute autre force qui atteint avec la même intensité les autres pays avancés. L'une des causes principales de l'explosion du chômage se révèle être la croissance rapide des coûts du travail.

C'est environ la moitié du coût moyen du travail en France et en Allemagne qui est aujourd'hui constituée par les prélèvements de Sécurité sociale, pour la retraite, la santé, le chômage, les accidents du travail et autres impôts. Les proportions sont identiques pour les autres nations européennes. La réglementation sur les licenciements, les jours fériés et les congés payés élève le coût du travail en Europe bien au-dessus du niveau déjà excessif qu'il devrait atteindre compte tenu des taux élevés d'imposition.

Des congés généreux en cas de maladie combinés à d'autres facteurs ont conduit le taux d'absentéisme en Allemagne et en Suède au niveau des 10 %, alors que ce taux n'est que de 2 à 3 % au Japon et aux Etats-Unis. Afin de réduire ces coûts, les entreprises européennes sont chaque jour plus nombreuses à employer les travailleurs temporaires, plus faciles à licencier et dépourvus des mêmes droits et avantages que les autres travailleurs.

En Espagne, où il est quasiment impossible de licencier un salarié sous contrat à durée indéterminée, environ un tiers des employés sont temporaires. Même en France ou en Allemagne, peut-être 10 % des travailleurs voire davantage ont ce statut.

L'économie souterraine en Europe a connu une rapide croissance, ce qui s'explique en partie par le désir d'échapper au coût du travail qu'imposent les gouvernements. Bien que les données en ce domaine soient peu fiables, on peut grossièrement estimer à environ 25 % la proportion de travailleurs non déclarés (au moins une partie du temps) en Italie et en Espagne. Ce chiffre est d'environ 10 % en France, Belgique, Allemagne et Suède.

Lorsque le travail est cher et les licenciements difficiles, les entreprises sont réticentes à remplacer des travailleurs qui quittent l'entreprise, ou encore à accroître le niveau des emplois lorsque l'économie redémarre. C'est pourquoi, si vous êtes un jeune à la recherche d'un emploi, une mère retournant sur le marché du travail après une naissance, ou encore un immigrant, il vous faudra au*jourd'hui beaucoup plus de temps* qu'il y a dix ans pour trouver un travail. Aujourd'hui, plus d'un tiers des chômeurs sont dans cette situation depuis plus d'un an.

Pour les mêmes raisons, l'emploi dans le secteur privé n'a que très peu augmenté ces vingt dernières années dans les pays de l'Union européenne : c'est du secteur public qu'est venue la quasi-totalité de la croissance des emplois. L'inverse s'est produit au Japon et aux Etats-Unis, où les emplois dans le secteur privé ont décollé, alors que les emplois administratifs n'ont augmenté que très légèrement.

Les chômeurs de longue durée, les jeunes qui n'ont jamais eu d'emplois stables, les employés temporaires, les travailleurs non déclarés, ont peu l'occasion d'investir dans une qualification ou un apprentissage. Comme leur proportion est croissante, cela implique que de moins en moins de travailleurs sont formés en France et dans les autres économies européennes. L'inadéquation de la formation fait qu'il est d'autant plus difficile pour les travailleurs de trouver des emplois de long terme satisfaisants puisque nos économies modernes exigent un niveau élevé de qualification et de connaissances.

Les adolescents, ceux qui abandonnent le lycée et les immigrants, trouvent fréquemment un emploi dans de petits établissements, en particulier les chaînes de restauration rapide et autres commerces de détail. Une augmentation du salaire minimum privera certains d'entre eux de travail puisque leur productivité est trop faible pour justifier un coût élevé pour l'employeur.

Selon des études récentes et largement diffusées aux Etats-Unis, les salaires minimaux n'auraient aucun effet négatif sur l'emploi et peut-être un effet positif ; mais il a été prouvé que ces études étaient fondées sur des hypothèses tout à fait erronées. Une analyse nouvelle de leurs données et de données supplémentaires concluent une fois encore à une réduction sensible de l'emploi chez les adolescents et autres catégories peu qualifiées à la suite d'une augmentation sensible du salaire minimum.

> **On ne pourra porter un coup sérieux au niveau honteux de chômage tant que les politiques françaises ne seront pas reconnues pour ce qu'elles sont : une maladie grave qui affecte dangereusement le marché du travail**

Pourtant, certains gouvernements européens, dans l'espoir mal inspiré d'accroître les dépenses de consommation, ont de manière insensée augmenté le salaire minimum à 37 francs l'heure. Même les économistes américains qui affirment qu'un niveau de salaire minimum légèrement plus élevé aux Etats-Unis – il est aujourd'hui de 4,35 dollars, soit environ 22 francs – n'aurait pas d'effets significatifs sur l'emploi seraient probablement d'accord pour dire qu'un niveau de 7,25 dollars (le niveau français) aurait des effets importants sur l'emploi des adolescents et autres travailleurs peu qualifiés.

La hausse du salaire minimum n'est pas un moyen de lutte efficace contre la pauvreté, car les salaires des membres de la famille ne représentent en général qu'une faible proportion du revenu total de la famille.

Le gouvernement français subventionne également les emplois, aussi bien dans les secteurs public que privé, de centaines de milliers de jeunes travailleurs sans qualification. Cependant, la plupart de ces subventions onéreuses et inefficaces seraient inutiles si le salaire minimum était plus bas et si le marché du travail en France n'était pas entravé par les multiples autres réglementations.

Les réglementations gouvernementales, les retraites, expliquent, beaucoup mieux que les entreprises, la chute abrupte du taux d'activité en Europe des individus entre soixante et soixante-cinq ans. Ce taux, qui est tombé aujourd'hui sous les 50 %, était d'environ 80 % dans les années 60. L'assouplissement des critères ouvrant droit à des prestations d'incapacité professionnelle et le caractère généreux des prestations sociales en général ont incité de nombreux travailleurs âgés à opter pour la préretraite. Pourquoi continuer quand on peut obtenir un revenu pratiquement équivalent sans travailler, simplement en faisant valoir ses droits à la retraite ?

Il est paradoxal d'observer que, bien que les personnes âgées soient en bien meilleure santé et vivront bien plus longtemps qu'il y a un demi-siècle, les politiques gouvernementales ont conduit la plupart de ces travailleurs à la préretraite. Il est regrettable que leur choix entre travail et retraite soit biaisé par les incitations financières et prestations gouvernementales, ce d'autant plus que c'est par leur expérience et jugement qu'ils pourraient contribuer grandement à la croissance économique. Si l'impôt, tout comme la mort, est inévitable, il n'en est pas de même pour le niveau d'imposition et de réglementation observé en France et dans les autres pays européens. On ne pourra porter un coup sérieux à ce niveau honteux de chômage tant que les politiques françaises ne seront pas reconnues pour ce qu'elles sont : une maladie grave qui affecte dangereusement le marché du travail.

***Gary Becker,** Prix Nobel d'économie 1992, est professeur à l'université de Chicago.*
(Traduit de l'anglais par Pierre Garello.)

AU COURRIER DU « MONDE »

BALANCE COMMERCIALE, BALANCE DES EMPLOIS

Dans *Le Monde* du 2 mars, Mme Aubry déclare : *« Ce n'est pas la libération des échanges qui est à l'origine du chômage de masse que nous connaissons »* et *« quand nous achetons à la Corée des produits d'habillement, nous vendons en même temps des TVG »*. En somme, nous exportons vers la Corée, notre balance commerciale est peut-être même équilibrée, donc nous ne perdons pas d'emplois. C'est là sous-entendre que la balance commerciale reflète strictement la balance des emplois.

Ce n'est peut-être pas aussi simple. Ce principe s'applique avec nos partenaires commerciaux dont les niveaux de salaires sont équivalents aux nôtres. Mais nous commerçons aussi avec des pays où les salaires sont soixante fois inférieurs aux nôtres. Dans ces pays, on peut donc, avec la même somme d'argent, payer soixante fois plus de personnes et, par conséquent, d'emplois. Une balance commerciale équilibrée, c'est-à-dire une égalité de chiffres d'affaires à l'exportation, peut très bien dissimuler une balance des emplois déficitaire. (...)

Avant de se lancer dans un commerce à tout va avec un pays où, malgré une balance commerciale équilibrée, on risque d'échanger un emploi d'ingénieur TGV contre quarante emplois d'ouvriers du textile, il serait bon de savoir comment prélever sur le salaire de l'ingénieur suffisamment de cotisations pour offrir des indemnités décentes aux quarante ouvriers du textile devenus chômeurs, tout en laissant à l'ingénieur un salaire décent d'ingénieur.

Henri Daufart,
Issy-les-Moulineaux
(Hauts-de-Seine)

LE NIVEAU DES PRÉLÈVEMENTS

Le Syndicat unifié des impôts (*Le Monde* du 29 février) est tout à fait fondé à défendre les intérêts de ses mandants, mais qu'il se mêle de réformer la fiscalité française, c'est un peu fort !

Diminuer la TVA, mais soumettre les petits contribuables à un impôt sur le revenu aggravé, la belle affaire ! Supprimer quelques maigres franchises ne frappera que les revenus moyens : un milliardaire ne souffrirait guère de la suppression des 8 000 francs d'abattement sur les revenus d'actions. Le Syndicat unifié des impôts ne dit pas que l'alourdissement des prélèvements sur les hauts revenus qu'il préconise imposerait le rétablissement du contrôle des changes. Il est vrai que ce qui se passe hors de nos frontières intéresse peu nos *zélés* réformateurs. La question que le Syndicat unifié des impôts ne pose pas est pourtant intéressante : le niveau des prélèvements ne serait-il pas excessif en France ?

Claude Penvern,
Paris

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Londres loin de l'Europe

« LE CONTINENT est isolé. » La boutade courait naguère l'Angleterre quand le brouillard empêchait tout mouvement de bateaux ou d'avions. C'était avant le tunnel sous la Manche. Ses adversaires les plus acharnés avaient recours à un argument ultime : des animaux risquaient d'emprunter ce tunnel pour transporter sur l'île la rage continentale. Et toutes les précautions ont, en effet, été prises afin que les chiens ou autres renards ne puissent pas se faufiler dans le tunnel.

Mais, aujourd'hui, c'est bel et bien le Royaume-Uni qui est menacé d'isolement parce que ses bovidés pourraient être porteurs d'une maladie autrement incurable que la rage. Isolé économiquement par un strict embargo, il est politiquement suspect chez ses partenaires de l'Union européenne, qui n'apprécient guère la gestion pour le moins désordonnée de la crise par son gouvernement. Les autres membres de l'UE s'étonnent que le représentant de Londres n'ait rien dit lors d'une réunion des quinze ministres de l'agriculture tenue à Bruxelles la semaine dernière, deux jours avant l'intervention du ministre britannique de la santé, Stephen Dorrell, sur le possible lien entre l'encéphalite spongiforme bovine et la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Ils s'indignent que les deux membres britanniques de la Commission, Sir Leon Brittan et Neil Kinnock, aient émis un vote *« national »* lors de la décision sur l'embargo, alors que les commissaires européens sont censés ne pas représenter leur pays d'origine mais l'intérêt général. Pour ajouter une touche d'humour à ce sombre tableau, le *Times* relève que, quelques jours avant le début de l'affaire, le gouvernement de John Major s'apprêtait à faire, en vue de la conférence intergouvernementale de Turin, des propositions visant à améliorer le traitement des animaux dans l'Union.

L'affaire des « vaches folles » ne va pas arranger les relations entre les eurosceptiques et l'Union. Sans doute les traditionnels pourfendeurs de la politique agricole commune, jugée responsable d'une débauche bureaucratique et du gaspillage des deniers des contribuables, seront-ils portés à adoucir leur jugement si l'Europe participe largement à l'indemnisation des éleveurs britanniques contraints d'abattre tout ou partie de leur cheptel. Mais si le sacrifice est exigé par les *« fonctionnaires apatrides »* de Bruxelles, il est certain que l'hyper-réglementation communautaire sera clouée au pilori, comme au plus beau temps de Margaret Thatcher. A un député travailliste qui demandait la création d'un label pour le bétail sain, le ministre de la santé vient de répondre que chaque éleveur avait toute latitude pour informer le consommateur.

Les conservateurs détestent les réglementations, *a fortiori* quand elles sont bruxelloises, et la grande majorité des Britanniques concoivent l'Europe comme une zone de libre-échange, dont ils attendent d'abord des avantages économiques concrets. C'est pourquoi ils ont pesté pendant des décennies contre la politique agricole commune ;ils ont essayé de la torpiller quand ils ont rejoint la Communauté, parce qu'elle représentait pour eux la quintessence du dirigisme. Si la zone de libre-échange est remise en cause, fût-ce pour des raisons de santé publique, qui leur paraissent d'ailleurs incertaines, ils ne peuvent qu'être renforcés dans leurs préventions.

Aussi est-il très probable que l'affaire de la « vache folle » aura des conséquences immédiates sur l'attitude de la Grande-Bretagne à la conférence intergouvernementale. Malgré les affirmations répétées de John Major, qui veut placer son pays *« au cœur de l'Europe »*, les Britanniques ne s'enthousiasment pas à la simple idée de *« faire l'Europe »*. Ils comprennent mal les raisons politiques pouvant pousser les continentaux à s'unir. Ils ne sont pas opposés à la coopération, mais ils se méfient des constructions institutionnelles qui satisfont à une logique intellectuelle sans répondre aux questions pratiques. Ainsi, ils abordent le sommet européen de Turin avec des attentes minimales et la volonté de bloquer toute tentative de leurs partenaires de se lancer dans des réformes ambitieuses, à plus forte raison si ces dernières ont un parfum fédéraliste.

Pour le gouvernement britannique, le risque – encore souligné par les événements de ces derniers jours – est de se retrouver marginalisé. La suggestion franco-allemande de permettre à certains Etats membres d'aller de l'avant dans des *« solidarités renforcées »*, sans attendre les retardataires, ne vise pas seulement la Grande-Bretagne, mais elle la concerne au premier chef. Cette possibilité, dite *« opting out »*

Le gouvernement de John Major aborde le sommet de Turin avec des attentes minimales et la volonté de bloquer toute tentative de réformes ambitieuses

ou *« opting in »*, selon le point de vue auquel on se place, a été utilisée pour la charte sociale européenne que John Major a refusé de signer. Un processus analogue s'applique pour l'Union économique et monétaire dont la Grande-Bretagne sera dispensée même si elle remplit les critères de Maastricht.

En sera-t-il de même dans d'autres domaines si une majorité de pays décide de renforcer la coopération pour la politique d'immigration, le contrôle aux frontières, la lutte contre la drogue, voire la politique extérieure commune ou la défense ? Londres ne manquera pas de faire valoir que son absence, pour cause d'intégration trop poussée, nuirait à la crédibilité de ces politiques européennes. La France, qui cultive volontiers l'entente avec l'Allemagne, mais n'a aucune envie de se retrouver en tête-à-tête avec elle, est certainement soucieuse d'associer les Britanniques, d'autant plus que, sur toutes les questions touchant à la souveraineté nationale, elle est souvent plus proche d'eux que de Bonn.

A la conférence intergouvernementale, les décisions devant être prises à l'unanimité, John Major dispose d'un pouvoir de négociation qui n'est pas négligeable. Toute la presse britannique lui conseille d'user de ce levier pour obtenir le maximum de soutien financier de Bruxelles, quitte à faire quelques concessions sur les sujets institutionnels. S'il se retrouve trop souvent seul contre quatorze, ses partenaires seront tentés d'attendre les prochaines élections générales en Grande-Bretagne – au plus tard mai 1997 – en espérant un interlocuteur travailliste, *a priori* mieux disposé. Peut-être nourrissent-ils des illusions sur les intentions européennes de Tony Blair. Quoi qu'il en soit, cette simple attente montre que l'avenir de John Major et du gouvernement conservateur est jugé bien sombre. L'affaire de la « vache folle » n'a pas contribué à l'éclaircir.

Daniel Vernet

Le Monde

ÉDITORIAL

Télévision sauvage ?

ETAIT-IL possible de refuser à TF1 le renouvellement de son autorisation d'émettre ? Les neuf membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ont répondu par la négative mardi 26 mars. Leur président Hervé Bourges a reconnu que le cadre législatif donné au paysage audiovisuel français – principalement par la loi Carignon du 1er février 1994 fixant les conditions du renouvellement des autorisations d'émettre des chaînes privées –, les avait empêchés de mener un véritable débat sur le cas TF1. Alors, prudemment et de manière très *« consensuelle »*, les « sages » du CSA ont choisi de ne pas protester et ont reconduit le groupe Bouygues sur son réseau hertzien jusqu'en 2002.

Dix ans après la privatisation de la première chaîne, la même loi confère au CSA le pouvoir d'attribuer les réseaux hertziens tout en lui interdisant simultanément de mener un débat de fond sur le contenu des programmes et leur rôle dans la société française. Opposer le *« mieux disant culturel »* promis par le candidat Bouygues de 1987 et la réalité de sa programmation toute dédiée au racolage de l'audience devenait sans objet puisque sans fondement juridique. A la décharge du CSA, il faut reconnaître que ce renouvellement d'autorisation a eu lieu dans un climat d'indifférence relative. Le PS a esquissé une timide protestation, tandis que le gouvernement, bien que vigilant, s'est gardé d'exprimer un avis public, les représentants de la majorité ne voulant pas compromettre leurs chances d'être invités à « 7 sur 7 ». Rares ont été les intellectuels qui ont jugé bon de s'intéresser à cette chose un peu vulgaire qui porte le nom de télévision. Les associations de téléspectateurs ont été laissées bien seule dans leur combat. Dans un tel contexte, pourquoi les membres du CSA choisiraient-ils d'être ceux par qui le scandale arrive tout en inquiétant les petits porteurs d'actions TF1 auxquels la loi n'accorde aucune protection particulière ?

Si l'Etat souhaite conserver un droit de regard périodique – et qui fasse sens – sur l'utilisation des réseaux hertziens par les opérateurs de chaînes de télévision, il devrait donner au CSA les moyens légaux d'examiner sur le fond les conditions de renouvellement des autorisations d'émettre accordées aux chaînes privées. Seule l'agitation d'idées permanente est à même d'amener une adaptation régulière du cadre légal. L'importante collection d'amendes et de réprimandes infligées à TF1 ces neuf dernières années montre qu'il est difficile de fixer des objectifs de service public à des concessionnaires privés. *In fine*, ceux-ci préféreront toujours payer des amendes plutôt que d'infléchir une ligne éditoriale susceptible de faire baisser leur audience avec pour conséquence la perte de recettes publicitaires.

Bref, la réflexion sur la télévision commerciale en France reste encore au stade primitif de la pensée, ne laissant apparemment qu'une alternative : libre cours au capitalisme sauvage, qui s'émancipe de toute éthique, ou étatisation, qui manifesterait un recul de la liberté des ondes chèrement acquise. Dans cette industrie culturelle, plus qu'ailleurs, le commerce appelle l'invention de nouveaux modes de régulation.

Perdu de vue *par Leiter*



DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ En arrivant à Turin vendredi, John Major sera psychologiquement affaibli, déstabilisé, observé par ses partenaires avec un mélange de méfiance et de commisération. D'autant plus que la Grande-Bretagne a toujours dénoncé avec véhémence la multiplication des normes et des réglementations, qu'elle s'est toujours définie comme l'adversaire principal de la politique agricole commune et de son système d'aides et d'indemnisations. Or, si finalement John Major se résout à l'abattage d'une partie importante du cheptel britannique, que fera-t-il sinon se tourner sur le champ vers Bruxelles pour faire jouer ses garanties ?

RTL
Marc Ullmann

■ Les jours du gouvernement Major en Grande-Bretagne semblent maintenant comptés. Le premier ministre est impopulaire depuis longtemps, mais avec cette histoire de « vaches folles », cela atteint des proportions insoutenables. Si des élections avaient lieu aujourd'hui, le Parti conservateur irait à la déroute et, comme sa majorité au Parlement ne tient qu'à quelques voix, des désertions peuvent survenir à tout instant. C'est comme ça dans les bateaux qui coulent. A vrai dire, le bateau de John Major prend l'eau depuis des années, pour la raison toute simple qu'il y a de plus en plus d'Anglais qui deviennent de plus en plus pauvres.

FRANCE-INTER
Bernard Guetta

■ C'est par un vote populaire qu'en 1988, l'Arizona a interdit à ses fonctionnaires de parler autre chose que l'anglais, autrement dit espagnol. Une fonctionnaire, Maria Kelly Yninguez a contesté cette disposition devant les tribunaux qui lui ont tous donné raison en estimant que le premier amendement de la Constitution fédérale, celui qui garantit la liberté d'expression, la pierre de touche de la démocratie américaine, était là mis en question et qu'il valait mieux que les fonctionnaires soient compris qu'incompréhensibles. C'est maintenant à la Cour suprême de trancher. (...) C'est une bataille de ce tournant de siècle, pleine de fureur et de vrais drames, de relativité aussi, car on y découvre que l'anglais peut se sentir menacé par une langue latine.

Une agriculture contre nature

Suite de la première page

Le résultat est sous nos yeux : le temps est loin où les vaches – que la nature a voulu ranger parmi les ruminants – broutaient paisiblement les vertes prairies baptisées « prés d'embouche ». La viande de qualité supposait une valorisation de l'herbe jusqu'à trois ans, puis l'apport de compléments à base de protéines végétales jusqu'à l'abattage. Désormais, le marché n'attend pas. Les éleveurs tuent la bête à vingt mois. Impossible de garder pendant trente-six mois un capital sur pied.

Capital ? Là se situe la clé des étables modernes. Le mot cheptel est, en ce sens, révélateur, qui puise sa racine dans le mot latin *capitale*. L'animal vif, précisément, est un capital lourd à entretenir. Les éleveurs savent que, plus la bête vieillit, moins elle engraisse. L'immobilisation devient alors trop coûteuse, surtout en période de crise de la viande. Le système a trouvé sa logique. Il fallait assurer une rotation de ce capital, tuer les bovins plus tôt, à condition de leur fournir une alimentation enrichie afin qu'ils « fassent le poids ». Ce fut la fin des herbages et le début des problèmes.

Les éleveurs ont d'abord été tentés de recourir à des rations céréalières. Ça tombait bien : l'Europe croulait sous les stocks de blé. Mais les prix minimums garantis aux céréaliers ont longtemps, trop longtemps, rendu le grain inaccessible aux troupeaux. La rivalité entre le cultivateur et l'éleveur est une vieille lune.

L'Amérique a profité de l'aubaine pour écouler ses tourteaux de soja et de maïs, avant de lancer une autre offensive, au début des années 80, sur le marché des PSC (produits de substitution des céréales), à savoir les résidus de maïs, les pulpes et quantité de sous-produits. L'alimentation pour le bétail est ainsi devenue un enjeu d'indépendance. L'Europe avait réussi, depuis 1945, à s'affranchir de l'« arme verte » américaine. La menace revenait sous forme de granulés ou de chantage politique, comme l'embargo sur le soja que décréta, en 1972, le président Nixon, invoquant une pénurie totalement imaginaire.

Les pays de la Communauté ont fait feu de tout bois, relançant la culture des oléagineux (les pois et les feverolles, le colza), encourageant l'essor du « maïs ensilage » (dont la Bretagne est désormais un producteur-clé). Les farines carnées fabriquées à partir de déchets animaux se sont développées dans ce souci d'autonomie qui rejoignait à l'évidence une préoccupation d'économies. De la même manière, la décision des fabricants britanniques de moins cuire leurs farines à base de carcasses de moutons répondait à une double motivation technique (mieux préserver la qualité des protéines) et financière (réduire les coûts énergétiques du procédé).

Le cas des élevages bovins illustre la fuite en avant d'un secteur confronté à la chute des prix, à la concurrence « sauvage » des carcasses arrivées ces dernières années de Pologne, de Tchécoslovaquie et d'ex-RDA.

DÉMÉNAGEMENT RURAL

Investir dans cette filière suppose, en outre, un apport de fonds de l'ordre de 1,3 million de francs, soit 30 % de plus que pour n'importe quelle autre activité agricole. Les troupeaux de vingt-cinq, voire cinquante bêtes, sont en voie de disparition. Au tournant du siècle, un éleveur ne résistera pas avec moins de quatre-vingts ou cent têtes.

D'autres mutations se préparent, tout aussi inquiétantes. Déjà, les élevages porcins ont-ils abandonné leur berceau traditionnel du centre de la France, des régions enclavées et rustiques où le cochon constituait la principale activité rurale. La généralisation des PSC dans l'alimentation animale a créé cette étrange situation : on ne trouve plus de porcs à plus de cent kilomètres des ports. L'élevage est si concentré que la baie de Saint-Brieuc porte désormais le sobriquet de « baie des cochons ».

On s'aperçoit maintenant du danger à rassembler des centaines de milliers d'animaux dans un mouchoir de poche. La pollution agricole vient de cette démesure, avec le casse-tête du lisier et l'inquiétude quant à la préservation des nappes phréatiques. Une agriculture meurt de n'avoir plus d'élevage. Une autre meurt d'en supporter trop. Ici, des animaux entassés, là des champs déserts. L'aménagement rural est en réalité un vaste déménagement rural.

Si les races bovines du Charolais et du Limousin tiennent tête à la concurrence grâce à des labels de qualité, les risques de délocalisation vers d'autres zones demeurent. La grande distribution a trop encouragé les méthodes industrielles valorisant les morceaux ordinaires à bas prix, décourageant du même coup les productions de viande supérieure. Combien ont renoncé à élever des « veaux sous la mère » faute de bouchers ou d'hypermarchés acceptant de mieux payer cette marchandise devenue rare.

Depuis l'Antiquité, la vache est un animal voué aux sacrifices. Au nom du rendement, la holstein pie-noir des Etats-Unis a éliminé la pie-noire hollandaise, la normande, la frisonne ou la montbéliarde. La « holsteinisation » du troupeau européen est, sans doute, à l'origine du fleuve blanc qui inonda l'Europe au début des années 80. Il fallut stocker du lait, brader le beurre puis abattre 2,5 millions de vaches coupables d'avoir trop produit. Mais qui, de l'animal ou de l'homme, en a fait trop ?

Eric Fottorino

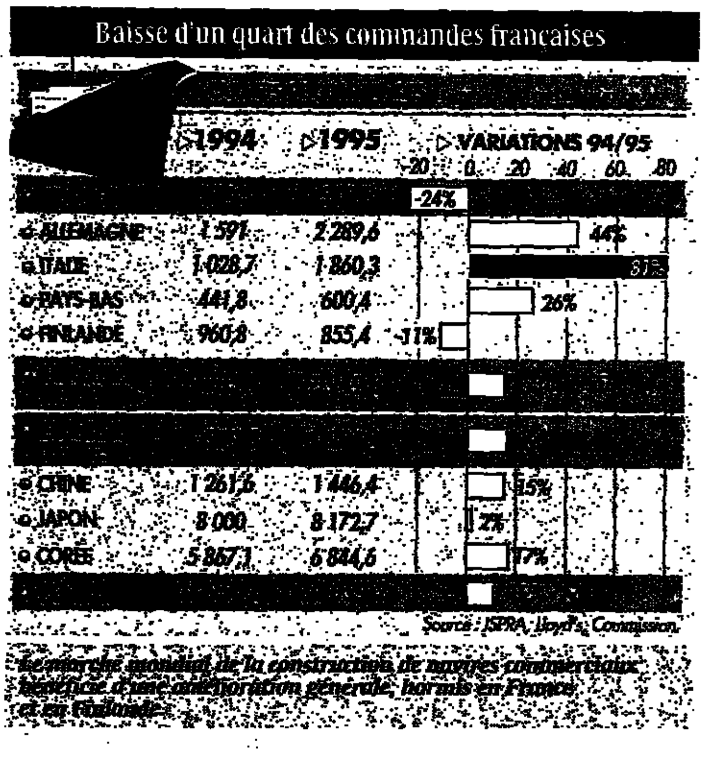


TRANSPORTS La conjoncture maritime donne des signes de reprise. La France, pays maritime, est un des rares pays à n'en pas profiter. La marine marchande reste péniblement au vingt-cinquième rang mondial *en dépit des soutiens publics* que lui a accordés le gouvernement Balladur en 1995. ● BRITTANY FERRIES a besoin de 200 à 300 millions de francs d'urgence. Le groupe public Compagnie générale maritime, en cours de privatisation, accuse un lourd déficit et n'a toujours pas trouvé d'acheteur. ● LES CHANTIERS NAVALS ont vu le volume de leurs carnets de commandes tomber de 24 %, de 677 500 tonneaux à 512 800 entre décembre 1994 et début 1996. La progression est de 44 % en Allemagne et de 81 % en Italie. ● LES ARMATEURS français attendent désormais le dispositif très incitatif d'aides fiscales à l'investissement maritime annoncé par Bernard Pons.

La France s'exclut de plus en plus du concert maritime mondial

Marine marchande, chantiers navals, activités portuaires : toute la filière française est en régression malgré la reprise dans les autres pays. Les soutiens publics passés n'ont guère été efficaces. Les armateurs attendent de nouvelles aides fiscales

UNE MARINE MARCHANDE qui se maintient péniblement au vingt-cinquième rang mondial, des chantiers navals *qui, entre décembre* 1994 et début 1996, ont vu le volume de leurs carnets de commandes tomber de 677 000 tonneaux à 512 000, alors que celui de l'Allemagne progressait de 44 % et celui de l'Italie de 81 %, sans parler de la montée en puissance régulière des Etats de l'Europe de l'Est ainsi que de la Chine et de la Corée : la France fait toujours piètre figure dans le concert maritime des grandes puissances. *Que ce soit à l'époque où* François Mitterrand était à l'Elysée ou aujourd'hui, avec Jacques Chirac à la présidence de la République. Si l'on ajoute que le trafic portuaire est passé au-dessous de la barre des trois cents millions de tonnes l'an dernier (subissant notamment le contrecoup de l'ouverture du tunnel sous la Manche), c'est dans un climat morose que se *réunit à Paris, mercredi 27 mars*, l'assemblée générale du Comité central des armateurs de France (CCAF).



Le marché mondial de la construction de navires commerciaux bénéficie d'une amélioration générale, hormis en France et en Finlande.

COUPS DE FOUET À LA CORÉE

Les données internationales et européennes n'ont pas fondamentalement changé depuis un an et les handicaps dont souffre la France demeurent. La faiblesse de la monnaie coréenne (qui commence cependant à se redres*ser par rapport au yen) a donné un* nouveau coup de fouet aux chan*tiers géants de ce petit pays, qu'il* s'agisse de Daewoo, Samsung ou Halla. Par comparaison, la force du deutschemark et celle du franc belge ont entraîné dans ce pays des faillites. Boelwerf, le numéro un des Flandres, a cessé ses activités et l'on connaît les très grandes difficultés de l'allemand Bremer Vulkan, en cessation de paiements (*Le Monde* du 2 mars et du 21 février). Seules l'Italie et l'Espagne, grâce aux effets de la dévaluation compétitive de leurs monnaies, ont très *bien résisté et tiré leur épingle du* jeu.

La marine marchande française, en dépit des soutiens publics que lui a accordés le gouvernement Balladur l'an dernier, ne parvient pas à reprendre le chemin de l'expansion. L'armateur breton de carferries, Brittany Ferries (qui emploie la moitié des marins et offi*ciers de la marine française), est* soumis à une concurrence très vive, *sur la Manche notamment, pour ce* qui concerne les charges sociales de *la part d'armements anglo-suédois.* Son président, Alexis Gourvennec, a présenté au gouvernement un plan de redressement d'urgence *qui exige* une mise de fonds de deux cents à trois cents millions de francs de la part des collectivités locales, de l'Etat et du Crédit agricole. Les armements pétroliers hésitent toujours à renouveler une flotte qui vieillit dangereusement, et le groupe public Compagnie générale maritime, en cours de privatisation, accuse un déficit très lourd et n'a toujours pas trouvé d'acheteur.

MAUVAISE ADÉQUATION

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du secteur (20 milliards de francs) a enregistré l'an dernier une diminution de l'ordre de 5 %. Seules parmi les grandes entreprises, la CMA de Marseille (navires porte-conteneurs) et Louis Dreyfus (transport de marchandises en vrac) affichent une certaine robustesse et un optimisme.

Signe évident de la mauvaise adéquation entre la marine marchande française et les chantiers navals du pays : sur vingt-trois navires actuellement en commande par des armateurs nationaux, cinq seulement sont commandés dans des chantiers français, alors que chez les Allemands les chiffres correspondants sont de 188 dont 73, chez les Italiens de 42 dont 35, chez les Danois de 37 dont 25.

La conjoncture maritime internationale est cependant meilleure aujourd'hui qu'il y a dix-huit mois. Et il y a de moins en moins de raisons que les armateurs français, qui bénéficient maintenant, avec le pavillon légalisé des Kerguelen, de coûts d'exploitation sensiblement allégés et qui sont parvenus à internationaliser leurs activités, n'en profitent pas. En 1995, les échanges commerciaux par voie de mer ont progressé de 3,8 %, profitant surtout aux transports de minerais, de charbon, de produits forestiers et de céréales, le niveau des taux de fret restant très correct. Les frets pétroliers eux aussi ont commencé à se redresser substantiellement. *Cette euphorie relative a pour* conséquence un niveau de commandes dans les chantiers mondiaux sans précédent. Dont profitent essentiellement les constructeurs japonais, coréens et chinois.

Les armateurs français attendent *désormais avec impatience que le* dispositif très incitatif d'aides fiscales à l'investissement maritime, annoncé au début de l'année par Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports, se concrétise enfin sous forme législative une fois que la commission de Bruxelles et que le Conseil d'Etat auront donné le feu vert. Ce serait un moyen, sur le modèle allemand, scandinave et japonais, d'attirer l'épargne des particuliers et des entreprises (notamment des grands groupes industriels), qui chargent des marchandises sur les cargos, vers le secteur maritime pour renouveler la flotte.

« Plusieurs compagnies sont désormais sorties de l'expectative et envisagent d'immatriculer des navires sous pavillon français », écrit Edouard Berlet, délégué général du comité des armateurs dans son rapport. Mais rien ne dit, dans l'état actuel des choses, que ce seront en 1996 les chantiers navals français qui en bénéficieront.

François Grosrichard

Un navire à grande vitesse vers la Corse

L'*Asco*, le navire à grande vitesse de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM), a été baptisé à Calvi le 26 mars. Le navire sera mis en service le 20 avril et ralliera Nice à Calvi, entre avril et octobre, en 2 h 45, contre 4 h 30 pour un car-ferry classique. Le monocoque en aluminium a été construit par le chantier naval Leroux et Lotz, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Il mesure 102 mètres de long et peut transporter plus de 500 passagers et 148 véhicules. La vitesse commerciale de ce navire, équipé de quatre hydrojets, est de 37 nœuds (70 km/h).

Un système de stabilisation perfectionné est assuré par un T-foil* (plan porteur horizontal), deux flaps arrière et deux safrans inclinés. Pilotée par ordinateur, cette installation permet de réduire le tangage et le roulis. Un second navire à grande vitesse (NVG) sera mis en service sur la même ligne au cours de l'été. Le prix de ce type de bateau est inférieur à 150 millions de francs. – *(AFP.)

Français et Américains s'entendent sur les vols transatlantiques

Air France va pouvoir augmenter ses vols cet été vers les Etats-Unis

BEAUCOUP DE BRUIT pour rien. C'est ce qu'avaient l'air de penser les conseillers d'Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'Etat aux transports, mardi 26 mars*, à la sortie de la réunion avec Charles Hunnicut, adjoint au secrétaire américain aux transports.

Après avoir refusé, jeudi 21 mars, à Air France d'effectuer cet été 500 nouveaux vols vers Washington, New York, Los Angeles et Houston, l'administration américaine est revenue sur sa décision mardi. En échange, Paris a levé les mesures de représailles annoncées la semaine dernière : les six compagnies américaines qui assurent une liaison transatlantique auraient dû renoncer à 170 000 sièges cet été, une sanction équivalant à celle infligée par les Américains. Seule évolution par rapport à la situation précédant *« l'escarmouche »* : les Américains ont obtenu des Français un accord de principe pour ouvrir un vol *quotidien sur la ligne Paris-Boston (probablement US* Air). Le ministère américain des transports s'est engagé à porter attention *à la demande que s'apprête à lui* faire Air Liberté d'ouvrir une ligne Bordeaux-New York. *« C'est un bon accord »*, a conclu Anne-Marie Idrac en raccompagnant son invité américain.

Washington n'a pourtant pas l'habitude d'ouvrir les hostilités pour si peu de choses. Il est vrai que le président américain et candidat démocrate doit affirmer, face au libéralisme de son concurrent républicain, sa détermination à défendre le libre-échange ainsi que les intérêts des groupes nationaux. *« Le plus important, c'est que la France et les Etats-Unis soient convenus d'ouvrir des négociations rapidement, afin de rétablir un accord bilatéral sur le transport aérien »*, estime Charles Hunnicut. Depuis que la France a dénoncé l'accord existant en 1992, les deux pays négocient deux fois par an, pour le programme d'hiver et d'été, *leurs relations aériennes. Depuis trois ans, Washing*ton réclame l'ouverture de négociations pour parvenir à un nouvel accord. Depuis trois ans, la France refuse.

OBSCURE STRATÉGIE

Il semble cependant que, depuis quelques mois, Paris ait accepté d'engager des discussions dans ce sens. La rencontre entre Anne-Marie Idrac et Charles Hunnicut était d'ailleurs prévue depuis plusieurs semaines. Dans ces conditions, la stratégie déployée par Washington n'est pas limpide. Le processus de discussion n'a pas pour autant été accéléré. Aucune date n'a été fixée pour une prochaine rencontre entre les deux pays. Aucun engagement n'a officiellement été pris.

Air France est le grand gagnant de cette bataille difficile à interpréter. La compagnie nationale est en ef*fet autorisée à accroître ses vols sur les Etats-Unis de* 24 % cet été par rapport à la même période de 1995, alors que les *six* transporteurs américains n'augmenteront leur trafic transatlantique que de 12 %. La part de marché d'Air France sur ces routes devrait donc atteindre 43 %, contre 34,7 % en 1995 et moins de 30 % en 1993.

Quelque 100 000 passagers supplémentaires sont attendus entre la France et les Etats-Unis cet été, notamment en raison de l'attrait des Français pour la relative faiblesse du dollar et les Jeux olympiques d'Atlanta en juillet.

Virginie Malingre

La Commission supérieure critique la nouvelle définition du service public dans les télécommunications

LA COMMISSION *supérieure* du service public des postes et té*lécommunications (CSSPPT), pré*sidée par le député RPR du Rhône, Jean Besson, a décidé de rendre un *« avis globalement positif »* sur le projet de loi visant à réformer la réglementation des télécommunications en France dans la perspective de l'ouverture à la concurrence de ce secteur début 1998.

L'organisme parlementaire, qui doit publier son avis jeudi 28 mars, estime que le texte, rendu *« nécessaire »* par l'évolution des technologies, *« concilie les obligations européennes et les obligations propres à la France en matière de service public »*, selon Christian Cabal (RPR, Loire). Il exprime *toutefois des réserves* importantes sur la définition du service public, juge insuffisantes les assurances données quant au maintien de l'égalité tarifaire et n'est pas totalement convaincu par l'autorité de réglementation indépendante. *En outre*, la commission estime que le texte renvoie *trop facilement* aux décrets d'application des précisions indispensables.

Députés et sénateurs, membres de cet organisme, s'interrogent sur la définition *« par tranches »* du service public. Le projet de loi scinde ce dernier en trois composantes : le service universel (services téléphoniques de base), les services obligatoires (liaisons numériques, services de transmission de données, liaisons louées) et les missions d'intérêt général (défense, sécurité, recherche publique, enseignement supérieur). *« Nous avons une opposition de principe* à *ce découpage »*, explique Jacques Guyard (PS, Essonne), alors *que* Christian Cabal affirme que *« François Fillon* (ministre chargé des postes et télécommunications) *est prêt à modifier le projet de loi sur ce point »*.

*Concernant l'autorité de régle*mentation, qui sera chargée de *faire respecter* la *réglementation*, certains membres de la CSSPTT ont demandé que son indépendance soit assurée. Le projet de loi prévoit qu'elle sera composée de trois membres nommés par décret gouvernemental, pour un mandat de six ans, non révocables. Le ministère n'a pas caché qu'il n'était pas hostile à ce que ce mode de désignation soit modifié pour y associer les parlementaires.

Le Conseil d'Etat, à qui le projet de loi a été transmis voilà trois semaines, devrait rendre son avis à la fin de la semaine. Le projet pourrait être entériné en conseil *des ministres le 3 avril, ou, au pire,* le 10 avril, puis transmis au Parle*ment d'ici à fin juin.*

C. M. et Ph. L. C.

Sud-Cheminots perturbe le jeu syndical à la SNCF

LES ÉLECTIONS professionnelles à la SNCF devaient se dérouler jeudi 28 mars dans un contexte renouvelé. A côté des sept syndicats reconnus comme représentatifs sur le plan national (CGT, CFDT, FO, CFTC, FGAAC, CFE-CGC et FMC), un trublion, Sud-Cheminots, devait être en mesure de proposer des listes auprès d'un quart à un tiers des 190 000 électeurs.

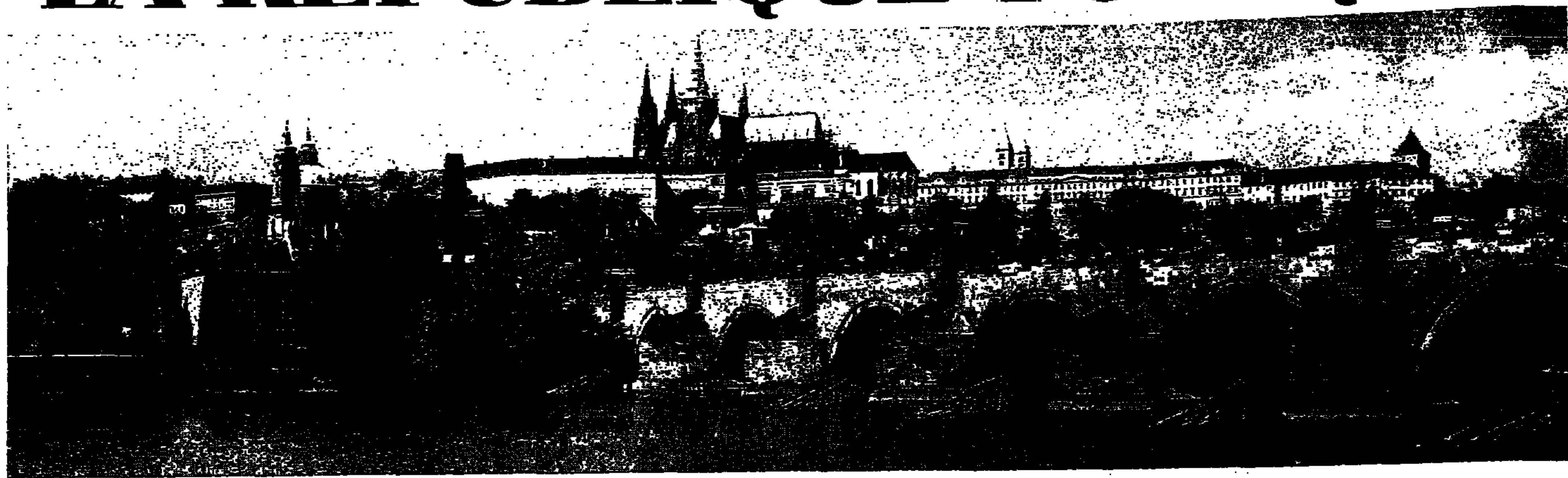
Le syndicat « Solidaires, Unitaires, Démocratiques » des cheminots, né après le conflit social de novembre-décembre 1995, revendique de 1 800 à 2 000 adhérents. Issus pour la plupart de la CFDT (environ 12 000 adhérents), en opposition avec la ligne confédérale défendue par Nicole Notat, ils ont *choisi de promouvoir leurs idées au* sein d'une nouvelle organisation, baptisée *en référence explicite* à Sud-PTT (*Le Monde* du 7 et du 9 février).

Sud a dû mener depuis quelques semaines la bataille de sa représentativité auprès des tribunaux, à la fois sur le plan local (élection des délégués du personnel des 391 établissements de la SNCF) et sur le plan régional (élection des représentants du personnel dans la trentaine de comités d'établissements). Conformément à l'article 133-2 du Code du travail, les tribunaux ont jugé que *« les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat »* étaient suffisants dans les régions de Paris Saint-Lazare, Paris Sud-Est, Rouen, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris-Est et Metz-Nancy et dans de nombreux établissements, notamment à Chambéry, Paris-Nord et Metz-Nancy.

La bataille juridique devrait se poursuivre pendant et après les élections, risquant d'*« entraîner le report ou l'annulation de près d'un tiers des scrutins »*, de l'aveu même des syndicats concurrents. La CGT (45 % des voix aux dernières élections) et surtout la CFDT (27 % des voix) attendent de pied ferme ce nouveau venu, qui compte sur le résultat des élections pour revendiquer une représentativité nationale.

Christophe Jakubyszyn

LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE



ENTRETIEN AVEC M. MIROSLAV SOMOL, VICE-MINISTRE TCHÈQUE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

La République tchèque est réputée pour ses bons résultats macro-économiques ; comment jugez-vous, plus de six ans après la chute du Mur, et trois ans après la partition de la Tchécoslovaquie, la transition d'une planification économique centralisée à une économie de marché ?

Somol : Dès 1990, dans le cadre de la Tchécoslovaquie, nous avons introduit de nombreuses réformes économiques, dont les principales ont duré jusqu'en 1993. Aujourd'hui, nous nous situons dans une période post-réforme, car les modifications de notre système vers une libéralisation économique totale sont pratiquement achevées. Nous avons démonopolisé le commerce extérieur, libéralisé plus de 90 % du système des prix, quasiment achevé le processus de privatisation et terminé la privatisation par coupons. Aujourd'hui, 90 % de la propriété anciennement d'État se trouve entre les mains d'entrepreneurs privés. Nous avons également engagé une politique monétaire et financière particulièrement restrictive : la première étape de ce train de réformes a été la dévaluation de la couronne tchécoslovaque. Un nouveau cours de la couronne tchécoslovaque a été fixé, auquel nous nous sommes tenus jusqu'à présent ; nous sommes également parvenus à équilibrer le budget de l'État qui, entre 1993 et 1995, a même été un peu excédentaire. Ces réformes ont contribué à stabiliser notre situation économique, elles ont stoppé la baisse de la croissance en 1992, puis en 1993. Dès 1994, le PNB a augmenté, et l'année 1995 a clairement confirmé cette tendance. Notre résultats macro-économiques sont bons, et les tout premiers chiffres de 1996 montrent que la croissance est au rendez-vous.

Seul point noir à ce tableau : le déficit du commerce extérieur tchèque, qui atteint 18 milliards de francs. Quel est le véritable rôle du commerce extérieur dans la transformation de l'économie tchèque ?

Somol : Ce rôle est déterminant car la République tchèque est un pays relativement petit et pauvre en matières premières, dont le montant des exportations atteint 48 % du PIB. Or, pendant la première République tchécoslovaque, avant la première guerre mondiale, notre production industrielle ainsi que nos exportations étaient plutôt élevées – nos fleurons ont toujours été la production industrielle à forte valeur ajoutée, telle la production mécanique, et l'exportation. Aujourd'hui, notre situation est quasisimilaire. Nous avons toujours été et resterons existentiellement dépendants de notre commerce extérieur, qui est une source de croissance et de garantie de stabilité macro-économique. C'est pourquoi notre gouvernement attache également une certaine importance à mettre en œuvre une politique spécifique de soutien à ces exportations.

Quels sont les instruments dont dispose la République tchèque pour favoriser l'exportation et quels instruments prévoyez-vous à l'avenir ?

Somol : Nos premières mesures concernent le domaine financier. Nous avons progressivement élargi notre système de garanties à l'export par l'intermédiaire de deux institutions ad hoc : la Société de garantie et d'assurance des exportations et la Banque tchèque d'exportation pour nos crédits d'exportation. Cette Société de garanties a été créée fin 1992 ; quant à la banque d'exportation, elle a été créée en 1995 et est une banque classique telle qu'il en existe en Occident. Deuxièmement, notre ministère a mis au point un programme d'aide à la participation des *compagnies tchèques dans les foires et les expositions internationales. Chaque année, nous finançons* la présence de centaines de compagnies tchèques dans environ 70 rencontres de ce type partout dans le monde. Même si cette somme est symbolique au cas par cas, elle est globalement supérieure à 100 millions de couronnes (environ 20 millions de francs). Nous participons également à la publicité des produits tchèques partout dans le monde en organisant des expositions tchèques à l'étranger, dans 6 ou 7 pays différents par année. Le principe est similaire : une somme spécifique est allouée à chaque participant pour couvrir ses frais. Nous publions notre propre magazine mensuel sur le commerce extérieur, intitulé « Industrie et commerce tchèques », en trois langues étrangères : anglais, allemand et français ; un autre magazine en tchèque est destiné aux entrepreneurs locaux. Ils sont distribués gratuitement en certaines occasions et sont également disponibles par abonnement. Enfin, nous finançons des missions commerciales à l'étranger. Le troisième type de mesure concerne l'information mise à la disposition des entrepreneurs tchèques : en 1995, nous avons mis sur pied « Infocentrum », le centre des rapports économiques extérieurs créé par notre ministère, dont le rôle est d'aider surtout nos petites et moyennes entreprises à s'orienter. Ce centre est en contact permanent avec nos spécialistes de la politique commerciale au sein du ministère ainsi qu'avec les conseillers commerciaux de nos ambassades ; il rassemble les informations qui sont ensuite à la disposition des entrepreneurs/exportateurs qui en font la demande.

Quelle est la cause de la croissance du déficit de la balance commerciale tchèque en 1995 ? Pensez-vous que ce déficit va durer ?

Somol : Ce déficit commercial est avant tout le reflet du dynamisme de notre croissance économique pour 1995. C'est en 1994 que notre déficit est apparu, lorsque notre PIB a augmenté de 2,6 %. Notre balance commerciale a alors immédiatement enregistré un passif de 4 milliards de francs. En 1995, la croissance est passée à 4,8 % et le déficit de la balance commerciale a alors atteint 18 milliards de francs. Le plus grand accroissement des importations – environ 1/3 – a été constaté dans le domaine des machines, des installations de transport et des produits chimiques et matières premières non alimentaires (combustibles non compris), mais ces importations contribuent à la modernisation de l'infrastructure et reflètent les besoins croissants de la production. La République tchèque se trouve actuellement dans une phase de restructuration intensive des lignes de production de ses entreprises, ce qui implique une nécessaire modernisation, l'introduction de nouvelles technologies. La raison essentielle de ce déficit est donc le déséquilibre entre l'extrême dynamisme des importations et celui des exportations. En 1995, les exportations ont augmenté de 10,3 % alors que le dynamisme des importations atteignait, lui, 28,6 %. Une telle croissance des importations est un phénomène naturel dans une phase de passage brutal de baisse de la croissance à une croissance accélérée accompagnée, dans notre cas, d'une restructuration profonde de l'économie. Et ce déficit ne doit pas être considéré négativement car les importations sont nécessaires pour la modernisation de notre économie et la hausse du pouvoir d'achat de la population. De plus, notre pays possède assez de ressources financières pour le financer. Soulignons également que la moitié du déficit des échanges de marchandises est, d'une part, équilibrée par l'excédent qui concerne les services, d'autre part, par nos ressources financières, puisque nous sommes particulièrement riches en capitaux étrangers. Cette situation devrait durer encore trois ou quatre ans, mais elle s'améliorera rapidement puisque dès le début de l'année 1996 nous avons observé une hausse de nos exportations et une baisse sensible des importations. En janvier, le dynamisme des exportations a atteint 26 % face à 26,5 % pour les importations. En 1996, la compétitivité des produits tchèques devrait s'accroître grâce à la capacité de rendement croissante de l'économie et à la modernisation de l'infrastructure. Dans deux ou trois ans, notre commerce extérieur devrait être mieux équilibré. Mais cette évolution dépendra également de la conjoncture chez nos partenaires principaux.

Comment appréciez-vous l'évolution du commerce extérieur tchèque avec les pays membres de l'UE ? Pourriez-vous mentionner certaines caractéristiques du commerce tchéco-français ?

Somol : L'UE est notre partenaire comercial principal depuis 1990. En 1995, la part des quinze pays de l'UE dans les exportations tchèques a atteint 55,1 % (54,1 % en 1994), alors que celle des importations était de 56,4 % (55,7 % en 1994). Et ces chiffres vont sans doute s'accroître. En ce qui concerne la France, elle est un de nos partenaires les plus importants ; en 1995, elle se trouve à la 8e place pour ce qui concerne les exportations (part de 2,5 %) et à la 6e pour les importations (4,2 %). Au total, la France est le septième partenaire commercial mondial de la République tchèque avec une part de 3,5 % de son chiffre d'affaires. Elle est précédée par l'Allemagne (28,5 %), la Slovaquie (14,5 %), l'Autriche (6,7 %), la Russie (6,5 %), l'Italie (5 %) et la Pologne (4,1 %). A l'image de la structure de notre commerce avec l'ensemble des pays développés, nous avons enregistré avec la France un déficit du commerce qui traduit l'état des relations entre les entreprises tchèques et les entreprises françaises. La caractéristique principale du commerce extérieur tchéco-français est la croissance extrêmement rapide des exportations françaises, notamment depuis la naissance de la République tchèque indépendante en 1993. Pour 1995, la couverture des importations tchèques en provenance de la France est passée en dessous de la barre des 50 %, ce qui est inférieur à n'importe quel autre pays de l'UE, à l'exception de l'Irlande. Selon les statistiques tchèques, en 1995, plus de 2 % de l'actif commercial français est revenu à la République tchèque, ce qui équivaut à quelque 2,2 milliards de francs. Parmi l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale, c'est envers notre pays que la France a obtenu l'actif commercial le plus important. La seconde caractéristique de nos échanges concerne la part de machines et d'installations de transport dans les importations tchèques en provenance de la France : d'une hauteur de 50,3 % pour 1995, cette part est supérieure à celle de tous les autres pays hormis le Japon et les Etats-Unis. Ainsi, la France participe d'une façon remarquable à la modernisation de l'infrastructure tchèque.

Les entreprises françaises établies en République tchèque sont assez actives et jouissent d'un très grand soutien de la section économique de l'ambassade de France. Pour ce qui concerne nos exportateurs, il faudrait rapidement résoudre certains problèmes comme, par exemple, celui de la langue, car l'anglais et l'allemand sont davantage usités dans les relations commerciales. Notre gouvernement souhaite soutenir les activités de nos entreprises vers la France, notamment par l'organisation de missions commerciales ; nous attachons une importance particulière à être présents non seulement à Paris, mais également dans d'autres villes françaises telles que Marseille ou Lyon. Pour ce qui concerne les exportations, nous avions organisé, quatre années durant, une exposition tchèque à Paris. En 1995, nous avons organisé les journées franco-tchèques à Prague ; de plus, notre Centre des relations économiques a l'intention d'envoyer un représentant permanent à Paris dont les attributions compléteraient celles de notre section commerciale à l'ambassade. La France doit rester un de nos partenaires commerciaux les plus importants, notre unique tâche est de développer toujours davantage nos échanges commerciaux, notamment nos exportations.

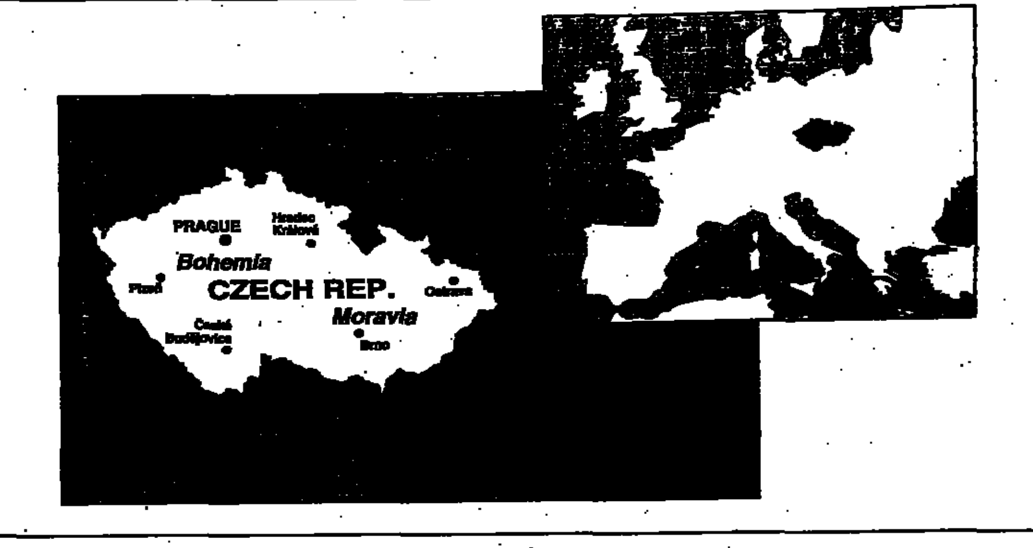
La couronne tchèque jouit d'un cours particulièrement stable depuis 6 ans, elle est même devenue convertible. En mars 1996, la Banque centrale a pris la décision d'élargir sa bande de fluctuation de 0,5 à 7,5 %. Que signifie cette décision ? Une couronne plus libre est-elle une solution au déficit commercial ? Comment cette décision va-t-elle affecter les exportateurs ?

Somol : La stabilité de la couronne est la base de notre réforme économique. Cependant, cette mesure comporte certains *aspects négatifs* puisqu'une bande dont la marge de fluctuation est faible représente peu de risques pour les investisseurs. Entre 1994 et 1995, nous avons enregistré une forte entrée de capitaux dont un tiers était à court terme, ce qui a provoqué un accroissement des ressources monétaires, donc, indirectement, une hausse de l'inflation. La Banque centrale a dû intervenir à plusieurs reprises pour neutraliser les effets négatifs de l'entrée de capitaux à court terme. En 1995, nous avons longuement réfléchi sur les aspects positifs et négatifs de cette situation. Certains facteurs poussaient à une réévaluation de la couronne alors que, par exemple, les exportateurs se sont prononcés pour une dévaluation de notre monnaie. La solution était alors de maintenir le statu-quo, c'est-à-dire un cours fixe. Au vu de la récente évolution économique de notre pays, la Banque centrale a pris la décision d'élargir cette bande de fluctuation, c'est-à-dire d'augmenter le risque des investisseurs à court terme. Deux semaines après cette décision, environ 2 milliards 500 millions de francs ont quitté le pays, donc la réaction a été immédiate et positive. En ce qui concerne l'influence éventuelle de ce type de mesure sur le commerce extérieur, elle est difficile à appréhender car de nombreux producteurs sont à la fois importateurs et exportateurs. Donc l'élargissement de cette bande n'aura pas de grandes conséquences sur nos entreprises, sauf dans des cas isolés où une usine est uniquement exportatrice ou importatrice d'un type de produit spécifique.

La République tchèque a déposé sa demande d'adhésion à l'UE le 23 janvier 1996, elle est la dernière des quatre pays du CEFTA à l'avoir fait, ce qui lui vaut une réputation d'« eurosceptique ». A la veille de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale, quelle part de responsabilité la République tchèque compte prendre pous la coopération européenne, notamment dans le domaine de l'industrie et du commerce ?

Somol : Nous nous préparons pour être membres de l'Union dans les plus brefs délais. L'accord bilatéral qui nous lie déjà à l'UE est satisfaisant, surtout dans le domaine du commerce extérieur, car il couvre pratiquement toutes les activités essentielles de notre pays envers l'UE. Aujourd'hui, plus de la moitié de nos échanges se produisent exemptés de toute taxe douanière, à quelques exceptions près, tel le commerce des voitures, où le taux de douane subsistera – sous une forme préférentielle – jusqu'à l'an 2000. Nous avons également aboli la moitié des barrières non tarifaires, c'est-à-dire les quotas, tout en maintenant une différence entre les produits industriels et les produits agricoles, ce qui est normal. Pour ce qui est des autres domaines économiques, l'harmonisation avec les normes européennes est en cours. Nous nous préparons très sérieusement à notre adhésion à l'Union européenne, mais nous espérons que, de leur côté, les autres membres se préparent tout aussi intensement à nous accueillir dans cette Union. De nombreux problèmes internes subsistent au sein de l'Union, c'est pourquoi nous attendons avec beaucoup d'intérêt les résultats de cette Conférence intergouvernementale. Les négociations avec les membres associés de l'Union ne débuteront qu'une fois celle-ci terminée, ce qui nous mène à la fin du siècle, car il est difficile de dire combien de temps ces négociations dureront. Mais, aujourd'hui, notre tâche essentielle est de nous préparer du mieux que nous puissions à cette adhésion.

Propos recueillis par Jutka SIBIK.



Superficie : 78 864 km²
Population : 10,32 millions
Président : Vaclav Havel
Premier ministre : Vaclav Klaus

Capitale : Prague (1,22 million d'habitants)
Autres villes importantes :
Brno (392 614 habitants)
Ostrava (331 504 habitants)
Plzen (174 676 habitants)

INVESTIR EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le *système juridique* d'un pays étant, sinon le moteur, du moins le reflet d'une organisation sociale, on ne pouvait construire la société communiste sans détruire la tradition juridique tchèque (magistrats et avocats indépendants disparurent en 1948).

De la même façon, quarante ans plus tard, on ne pouvait pas davantage renouer avec la *liberté* et l'économie de marché sans mettre en place un ordre juridique nouveau.

Après quelques années de balbutiements et la partition avec la Slovaquie, la jeune République tchèque est aujourd'hui dotée de tous les attributs juridiques nécessaires au bon fonctionnement d'une société libérale et à la sécurité des transactions : *code civil, code de* commerce, *loi* fiscale, conventions internationales (notamment de non-double imposition entre la France et la République tchèque) et récemment une loi sur le régime des changes qui instaure la pleine convertibilité de la couronne tchèque et n'impose pour les mouvements de capitaux transnationaux que de simples obligations déclaratives.

La *République* tchèque offre aux investisseurs étrangers les possibilités d'implantation les plus larges parmi les pays d'Europe centrale : création sans restriction de sociétés ex-nihilo (avec des formes sociales variées et connues du droit français : S.A.R.L., S.A à directoire), constitution de joint-ventures, acquisition de parts dans les fonds d'investissement, participation des soumissionnaires étrangers aux privatisations et aux *marchés publics avec appel d'offres et enfin un libre* accès à un marché boursier praguois en regain de dynamisme depuis le second semestre 1995.

Les investisseurs étrangers ne sont ni favorisés (pas d'incitation fiscale) ni gênés dans leur volonté entrepreneuriale (plus d'autorisation préalable sauf pour les activités bancaires *et pas de limite quant* au *montant* des investissements).

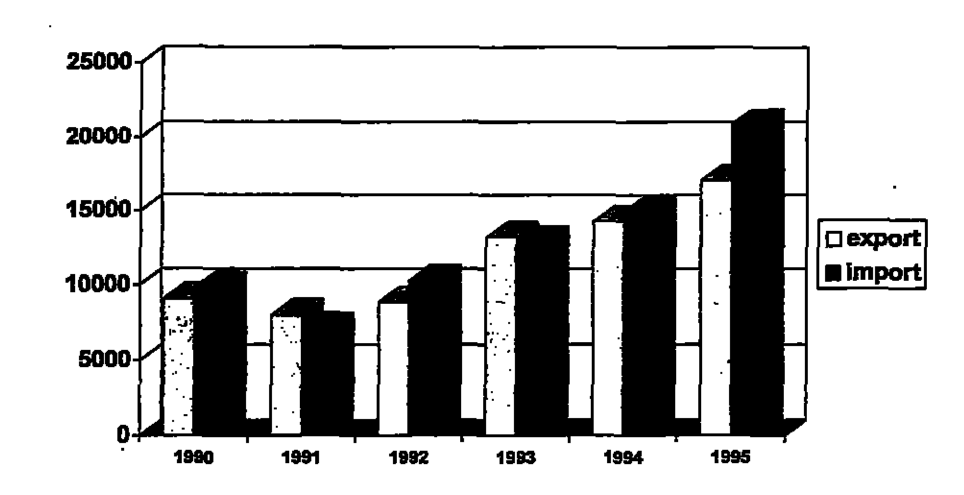
Des droits de mutation très limités (nuls pour les cessions de droits sociaux et de 5 % pour les acquisitions immobilières), de faibles droits de douane pour les importations ou exportations avec les pays de l'Union européenne, une législation sociale « attrayante » (avec une main-d'œuvre dont la qualité et le coût ne le sont *pas moins*...) et enfin une réglementation souple en matière de droit de la distribution, d'agence commerciale ou de baux commerciaux sont autant d'atouts pour la République tchèque auprès des investisseurs étrangers.

Des progrès restent toutefois à accomplir : instauration de véritables procédures judiciaires d'urgence, amélioration des voies d'exécution, mise en place d'un régime d'intégration fiscale, allègement des formalités administratives, développement d'une jurisprudence aujourd'hui embryonnaire, réforme de l'appareil judiciaire pour une justice plus rapide et donc plus efficace... Le temps fera son œuvre et l'évolution depuis la « révolution de velours » est déjà très significative.

Dans un pays où les principaux indicateurs macroéconomiques sont « au vert » (inflation maîtrisée, chômage quasi inexistant, croissance de 4 % prévue pour 1996), l'investisseur étranger devra, outre une bonne connaissance de l'environnement juridique et fiscal, « intégrer » la psychologie tchèque et s'assurer le concours actif des « locaux » pour optimiser ses chances de succès en République tchèque.

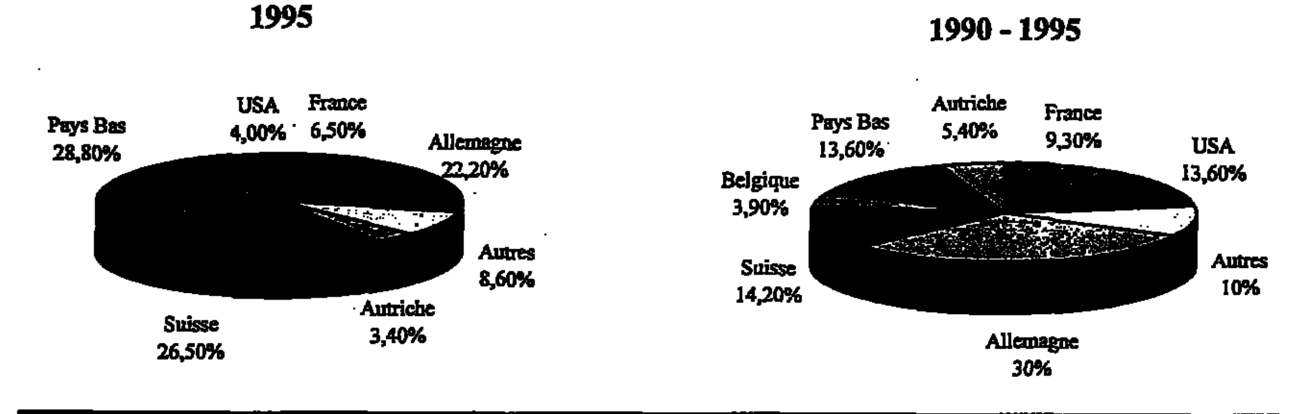
Renaud BAGUENAULT de PUCHESSE, GIDE LOYRETTE NOUEL PRAGUE.

COMMERCE EXTERIEUR (1990-1995)
Volume des exportations & importations (en millions de dollars)



INVESTISSEMENTS ETRANGERS

1995 **1990 - 1995**



ADRESSES UTILES

Ministère de l'industrie et du commerce :
Na Frantisku 32
11015 Prague 1
Tél. : (42-2) 285-22-54
Fax : (42-2) 285-33-42

Agence tchèque pour les investissements étrangers :
Politickych veznu 20
11249 Prague 1
Tél. : (42-2) 24-22-15-40
Fax : (42-2) 24-22-18-04
M. Jan A. Havelka, Chief Executive

ÉTAT ACTUEL DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET LA FRANCE

Les échanges entre la République tchèque et la France jouissent déjà d'une tradition de longues années. Celle-ci reposait au cours de deux premières décennies après la naissance de l'Etat indépendant tchécoslovaque en 1918 sur les rapports politiques privilégiés existant à l'époque entre les deux pays, mais qui ont été ensuite perturbés par la Seconde Guerre mondiale. Tôt après sa fin, avant que leur renouvellement et l'épanouissement ultérieur puissent avoir lieu, les rapports se sont trouvés dans l'impasse résultant d'une évolution politique différente dans les deux pays. Néanmoins, malgré une situation politique et économique généralement défavorable, même au cours de cette période, le volume des échanges mutuels a réussi à se maintenir à un niveau relativement intéressant, et même à croître successivement.

Les conditions nécessaires d'un tournant positif signifiant dans les rapports mutuels, sans exception du commerce, ont été créées seulement par les changements sociaux et politiques radicaux qui ont eu lieu en ex-Tchécoslovaquie à la fin de l'année 1989. Le développement ultérieur des échanges a été influencé par toute une gamme de facteurs extérieurs et intérieurs.

Parmi les facteurs intérieurs, à part les changements indispensables du système politique, le plus important a été une application successive d'éléments partiels de la réforme économique dont le but *consistait en une transformation* radicale et rapide d'une économie auparavant planifiée par l'Etat à une économie de marché. Une influence immédiate et tout à fait positive sur le commerce international a été exercée, par exemple par l'abolition du monopole du commerce extérieur, l'introduction de la convertibilité partielle de la monnaie, fixation de son taux de change de départ et, libéralisation des prix.

Le plus important facteur extérieur était celui des changements principaux dans le domaine des rapports de la politique extérieure, permettant un renouvellement des rapports de valeur avec les pays démocratiques développés, y compris la conclusion des accords respectifs assurant les conditions favorables pour un développement des relations commerciales. Parmi les priorités de la nouvelle orientation de politique extérieure de la République tchèque, se range en même temps l'introduction dans le processus de l'intégration européenne en perspective d'une pleine adhésion à l'Union européenne. L'un des facteurs extérieurs à conséquences défavorables était surtout l'éclatement des marchés des ex-pays socialistes avec lesquels la Tchécoslovaquie réalisait dans le passé la grande partie de son commerce extérieur et dont elle était largement ou entièrement dépendante du point de vue de ses exportations et importations.

Ces facteurs de base qui exercent une influence générale ont été suivis par *des mesures effectuées dans le domaine* des rapports bilatéraux tenant compte des intérêts concrets existant dans le pays en question. Elles étaient nombreuses soit au niveau gouvernemental, soit au niveau entrepreneurial.

Il en était ainsi également entre la République tchèque et la France où il s'agissait de différentes conventions, rencontres des chefs d'Etat, organisation des missions commerciales et entrepreneuriales, organisation ou participation aux manifestations promotionnelles, conclusion des programmes concrets de coopération entre les sociétés, institutions, etc. Tout cela a naturellement aidé dans une mesure importante à la croissance des échanges et à l'élargissement des relations économiques en général.

En 1989, encore au moment de l'existence de la Tchécoslovaquie (la séparation en deux Etats indépendants, Républiques tchèque et slovaque, a eu lieu le 1er janvier 1993), la France occupait du point de vue de son chiffre d'affaires dans les échanges bilatéraux, avec 370 millions de USD, la 13e place parmi les partenaires commerciaux de la République tchèque. En résultat des changements précités, le volume des échanges mutuels a connu, au cours de *la période ultérieure une croissance très* dynamique pour atteindre en 1994 le niveau record de presque 900 millions de USD. La France est devenue le 9e partenaire de la République tchèque avec une part de 2,5 % sur le total des exportations tchèques et de 3,6 % sur le total des importations tchèques. Cette tendance commerciale positive continue également au cours de l'année passée quand le chiffre d'affaires a connu par rapport à l'année 1994 *une* croissance de plus de 50 %, donc un niveau record dans l'histoire du commerce mutuel, et la France est passée sur l'échelle des partenaires commerciaux avec une part de 2,5 % sur le total des exportations et de 4,2 % des importations, à la 7e place derrière l'Allemagne, Slovaquie, Autriche, Russie, Italie et Pologne. Un problème surgi, un déséquilibre important de la balance commerciale mutuelle se résultant par l'avance du rythme des exportations françaises par rapport aux exportations tchèques. Par son volume le déficit de balance commerciale avec la France arrive en quatrième position après le déficit avec la Russie, l'Italie et des Etats-Unis d'Amérique.

Au cours des dernières années les exportations tchèques vers la France ont pris une part importante dans les secteurs tels que : automobile, textile, vêtement, chaussures, fer, acier, équipements électriques, appareils électriques et électroménagers, produits en céramique, produits plastiques, mobilier et autres. Dans les exportations françaises vers la République tchèque apparaissent au premier rang les produits agroalimentaires, suivis par les automobiles, équipements électriques appareils électriques et électroménagers, les *médicaments et produits pharmaceu*tiques, produits de la chimie anorganique, équipements de télécommunications, pour enregistrement et reproduction du son, insecticides, fongicides et herbicides, équipement de chauffage et de refroidissement et autres.

Les règles des échanges mutuels sont stipulées par l'Accord européen fondant l'association entre la République tchèque d'un côté et les Communautés européennes et leurs pays membres de l'autre côté. L'Accord qui est entré en vigueur en février 1995 a repris le régime commercial déjà prévu *par l'Accord intérimaire sur les* échanges et les questions relatives appliqué de mars 1992 à février 1995. La réalisation du programme d'une libéralisation progressive des échanges mutuels, préconisé par l'Accord européen, accède rapidement à la phase finale, c'est-à-dire à la création d'une zone de libre échange. Comme il n'y a que d'insignifiantes restrictions des importations et des exportations à une validité *temporaire le régime commercial* peut être déjà aujourd'hui considéré comme très libéral. Parmi les accords bilatéraux tchéco-français les plus importants sont pour le développement des échanges et de la coopération économique, celui sur la promotion et protection des investissements et celui permettant d'éviter la double imposition fiscale.

La France était l'un des rares pays industrialisés à l'économie de marché dont les sociétés s'intéressaient déjà à *l'époque au développement de la coo*pération industrielle avec les partenaires tchèques. Il est possible de rappeler par exemple la coopération concernant la production des véhicules utilitaires dérivés des modèles Renault Saviem, engagée en République tchèque il y a déjà presque 30 ans. Après 1989, c'est-à-dire après que dans le cadre de la réforme économique ont été créées les conditions non seulement pour les échanges, mais également pour l'entrée des capitaux étrangers, l'intérêt des investisseurs français pour le marché tchèque, a crû d'une manière importante. Le nombre des représentations commerciales augmente et le nombre des projets avec la participation de capitaux de sociétés françaises également. La France est en ce moment par son volume des investissements directs qui dépasse 2,7 milliards de FF (542 millions de USD), le 5e investisseur étranger le plus important en République tchèque (9,3 %), après l'Allemagne (30 %), la Suisse (14,2 %), les Etats-Unis (13,6 %) et les Pays-Bas (13,6 %). *Parmi les projets les plus im*portants avec participation française se trouve par exemple la coopération des sociétés Renault et Karosa, Lafarge-Coppée et Cizkovickà Cementàrna, Ciments Français et Cementàrna Hranice, Ets. Jean Lefebvre et Stavbysilnic a Zeleznic, Danone et Prazské Cokolàdovny, Péchinay Emballage Alimentation et Strojobal, CAMIF et Magnet Pardubice, COLAS et Silnice Jihlava, Schneider et Elektropristroj Pisek, Cegelec - CKD, etc.

Dans le contexte commercial et celui des activités entrepreneuriales, il faut citer également la présence des banques françaises les plus importantes en République tchèque (Crédit Lyonnais, Paribas, BNP, SGB et autres).

La République tchèque, malgré son intérêt éminent au développement ultérieur des relations commerciales et économiques avec la France, n'est pas encore en ce moment en mesure d'assurer ses intérêts commerciaux et économiques en France d'une façon satisfaisante. La raison en est d'un côté les possibilités limitées de l'administration publique et de l'autre côté de la part des sociétés et ceci surtout des petites et *moyennes. Ces dernières manquent* surtout de moyens financiers, d'informations, d'expérience, etc. Une des solutions pour faciliter l'approche du marché français aux sociétés qui manifestent un intérêt réel aux échanges avec la France est l'offre du ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque permettant une participation aux manifestations promotionnelles organisées en France (ou en République tchèque, *si la manifestation* est orientée vers les échanges avec la France) dans le cadre d'une exposition nationale organisée avec le soutien financier de l'Etat.

Une autre possibilité de l'approche représente la mission des entreprises tchèques, organisée par la chambre économique de la République tchèque pour le début du mois d'avril 1996, qui va accompagner le vice-ministre, de l'industrie et du commerce de la République tchèque, M. M. Somol, et visiter Marseille et Lyon.

Evolution des échanges franco-tchèques
(en millions de francs franco frontière du pays fournisseur)

	1993	1994	1995
Exportations tchèques	1 214	1 733	2 133
Importations tchèques	1 891	2 582	4 414
Total	3 105	4 315	6 547
Balance	- 677	- 849	- 2 281

Source : ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque

Petr POSTULKA, directeur général,
ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque

La plupart des grandes banques japonaises affichent des pertes pour l'exercice 1995-1996

Les établissements de crédit nippons nettoient leurs bilans

Le nettoyage des bilans des banques japonaises prend de l'ampleur après l'annonce, mardi 26 mars, par une douzaine d'établissements, de leur décision d'effacer un total de 4 460 milliards de yens (212 milliards de francs) de créances douteuses. Du coup, dix-sept des vingt et une plus grandes banques nippones devraient afficher des pertes au cours de l'exercice 1995-1996 qui se termine le 31 mars.

LES BANQUES japonaises ont enfin décidé de s'attaquer à la bombe à retardement qui se trouve dans leurs bilans sous la forme de créances douteuses, accumulées depuis l'éclatement de la bulle spéculative à la fin des années 80. Une opération douloureuse qui va se traduire par des pertes importantes pour dix-sept des vingt et un plus importants établissements nippons, mais qui aura le mérite de faire disparaître une partie des craintes sur le risque d'un effondrement du système bancaire japonais. Une peur qui avait pris soudainement de l'ampleur au moment de l'annonce en septembre 1995 par Daïwa des pertes de 5,5 milliards de francs de sa filiale new-yorkaise.

Jusqu'à présent, sept grandes banques japonaises avaient entrepris un nettoyage de leurs comptes. Cette fois, c'est au tour d'une douzaine d'établissements, parmi les plus importants, d'annoncer, mardi 26 mars, à la fois des plans de restructuration, des suppressions d'emplois et des révisions en forte baisse de leurs prévisions de résultats qui devraient se traduire dans la plupart des cas par de lourdes pertes pour l'exercice 1995-1996 qui se termine le 31 mars. La décision des banques nipponnes est directement liée à la mise en place par le gouvernement du plan de sauvetage des *jusen*, les sociétés spécialisées dans le crédit à l'immobilier qui pour la plupart sont des filiales des grandes banques. Ces dernières vont donc provisionner en priorité les 3 500 milliards de yens de créances qu'elles ont sur les *jusen*.

Un coup de pouce du ministère japonais de l'économie et de la Banque du Japon, qui ont assoupli pour un temps la règle internationale qui impose aux banques commerciales de détenir un minimum de fonds propres correspondant à 8 % de leurs engagements, a permis aux établissements japonais de franchir le pas. Les cinq grandes banques commerciales (Dai-Ichi, Sumitomo, Sakura, Asahi, Daïwa) et quatre banques de gestion (Mitsubishi, Sumitomo Trust and Banking, Yasuda et Toyo) vont effacer et provisionner un total de 4 460 milliards de yens (212 milliards de francs) de créances douteuses. Pour sept d'entre elles, l'année fiscale devrait se solder par des pertes. Au total, le montant cumulé des annulations de créances douteuses par l'ensemble du système bancaire devrait atteindre 9 490 milliards de yens (455 milliards de francs)

OPÉRATION TARDIVE

Parmi les annonces les plus significatives, on relève celle de Dai-Ichi Kangyo Bank, qui a décidé d'annuler 550 milliards de yens de créances douteuses, mais prévoit un bénéfice imposable en hausse à 140 milliards de yens. Sumitomo Bank, qui avait déjà annoncé 230 milliards de yens d'annulations de créances douteuses, a ajouté 100 milliards de yens à l'addition, en raison des engagements de ses filiales. Elle a réduit ses prévisions de bénéfice imposable à 30 milliards de yens au lieu des 88 milliards initialement prévus. Ces géants sont les mieux lotis, car les autres vont afficher des pertes.

Ainsi, Sakura Bank, qui va annuler 950 milliards de yens de créances douteuses, prévoit une perte consolidée avant impôt de 330 milliards de yens, alors qu'elle tablait auparavant sur un bénéfice imposable de 70 milliards. Daïwa va annuler 330 milliards de yens de créances douteuses, dont une soixantaine de milliards de yens au titre des *jusen*, et prévoit une perte avant impôts de 68 milliards de yens.

Si les analystes jugent tardive cette opération « vérité des comptes », ils s'en réjouissent cependant. *« Les banques deviennent plus agressives. Pas seulement au sujet des* jusen, *mais aussi pour l'ensemble de leurs créances douteuses »*, explique David Threadgold (Barclays de Zoete Wedd). Selon les spécialistes, environ la moitié des vingt et une plus grandes banques du pays devraient voir le nettoyage de leurs bilans s'amplifier encore au cours de l'exercice 1996-1997.

Eric Leser

Jean-Yves Helmer est nommé délégué général pour l'armement

Il était directeur de la division automobile de PSA

JEAN-YVES HELMER, directeur de la division automobile de PSA Peugeot-Citroën, remplacera Henri Conze au poste de délégué général pour l'armement (DGA) au ministère de la défense. Cette nomination, qui devait être approuvée par le conseil des ministres du mercredi 27 mars, intervient alors que le ministre de la défense, Charles Millon, veut réorganiser en profondeur la DGA, une administration de quelque 50 000 personnes chargée de gérer un budget d'équipement militaire de 100 milliards de francs (dont 30 milliards de recherche et développement).

Depuis la désignation de M. Millon, les rapports étaient devenus compliqués entre celui-ci et M. Conze, ingénieur général de l'armement très proche de l'ancien premier ministre, Edouard Balladur, au point d'avoir nommé comme chef de son propre cabinet le frère de Nicolas Bazire, l'ancien directeur de cabinet à Matignon. Nommé en mai 1993 à la DGA, M. Conze a donné l'impression, en 1995, au nouveau gouvernement, de ne pas mettre tout l'empressement qu'on pouvait attendre de lui pour réorganiser la DGA.

Dès lors que l'institution militaire et l'industrie de l'armement sont au premier rang des restructurations inspirées par Jacques Chirac dans le secteur de la défense, la DGA, dont la lourdeur et les coûts d'intervention sont l'objet de vives critiques, ne pouvait pas échapper à ce vent de réformes. M. Millon souhaite que soient réexaminées les missions de la DGA, chargée de préparer l'avenir des technologies de pointe, de conduire la gestion des programmes d'armement, de fournir une expertise technique, d'encourager les exportations et d'administrer directement deux outils industriels (les réparations et constructions navales, l'entretien aéronautique).

UN AUTRE DÉPART

Agé de cinquante ans, Jean-Yves Helmer, X-Mines, a été chargé de mission à la direction du Trésor et au cabinet de Raymond Barre, premier ministre entre 1976 et 1978, avant d'entrer chez Peugeot en mai 1978. Chez Automobiles Peugeot, il a été directeur des services généraux commerciaux, de l'exportation Europe-Amérique du Nord et de l'usine de Poissy. Directeur de la division automobile de PSA Peugeot-Citroën depuis 1988, M. Helmer est à l'origine du programme de réduction des coûts et délais de production et du programme de réduction des coûts des investissements, un savoir-faire qui lui sera utile à la DGA. Son nom avait été avancé, avec celui de Jean-Martin Folz, pour remplacer en septembre 1997 Jacques Calvet, président du directoire de PSA.

Le départ de M. Conze annonce celui, prochain, de David Lévy, conseiller pour les affaires industrielles, de recherche et d'armement au cabinet de M. Millon. Sollicité par le groupe Lagardère, dont son père, Raymond Lévy, préside le conseil de surveillance, David Lévy serait remplacé par Marwan Lahoud, ingénieur en chef de l'armement.

Jacques Isnard

La Bourse de Tokyo est au plus haut depuis juin 1994

LA PLACE JAPONAISE va mieux. Elle a terminé la séance du 27 mars en forte hausse. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a gagné 315,21 points (+ 1,50 %) pour s'inscrire en clôture à 21 329,98 points, son niveau le plus élevé depuis le 16 juin 1994. En trois mois, il a progressé de 7,36 % et s'est apprécié de 47 % face à son plus bas niveau historique touché au début du mois de juillet 1995 (14 485,41 points). Toutefois on reste loin des sommets atteints fin 1989 (près de 40 000 points).

La hausse des actions nippones peut apparaître paradoxale, puisqu'elle intervient au moment même où les banques japonaises annoncent des pertes historiques. Mais les investisseurs font une lecture positive de ces médiocres résultats. Ils considèrent que les importantes provisions pour créances douteuses passées par les établissements de crédit nippons marquent un tournant décisif dans la crise que traverse le système financier japonais et l'interprètent comme un début d'assainissement.

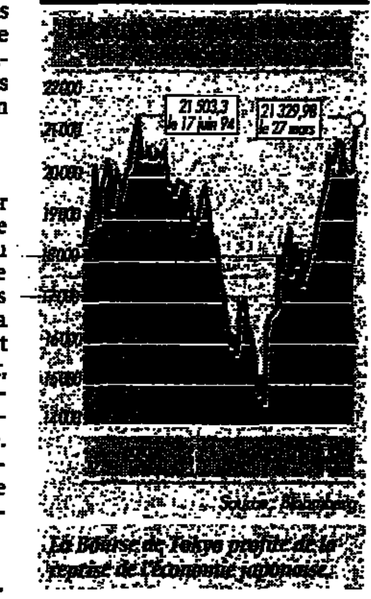
Les valeurs nippones sont également portées par les signes de reprise de l'économie japonaise, qui a connu quatre années de stagnation. Les ventes dans les grands magasins nippons ont augmenté de 5,1 % au mois de février. L'indicateur avancé de la conjoncture a progressé pour le quatrième mois consécutif en janvier. Enfin, le produit intérieur brut du Japon a crû de 0,9 % au quatrième trimestre de l'année 1995, sa hausse la plus importante depuis le premier trimestre 1991. L'économie nippone tire enfin bénéfice des multiples plans de relance gouvernementaux et d'une politique monétaire très souple. Le taux d'escompte de la Banque du Japon a été ramené à 0,5 % au mois de septembre 1995.

RISQUE DE HAUSSE DES TAUX

Plusieurs éléments pourraient toutefois contrarier le mouvement de hausse de la Bourse de Tokyo. Le premier tient aux risques de rechute du dollar. Au cours des mois de janvier et de février, la Banque du Japon a été contrainte d'intervenir pour des montants records, afin d'empêcher un repli de la monnaie américaine. Sans l'appui de l'institut d'émission nippon, le billet vert pourrait replonger, ce qui handicaperait les exportations des entreprises japonaises. Le second tient à un éventuel resserrement de la politique monétaire japonaise. L'institut d'émission nippon devra tôt ou tard relever son taux directeur s'il veut éviter un retour de l'inflation et conserver la confiance des investisseurs.

P.-A. D.





La Bourse de Tokyo profite de la reprise de l'économie japonaise.

Les formulaires sociaux et fiscaux sont simplifiés pour les entreprises

PARCE QU'IL FAUT *« laisser les entrepreneurs entreprendre »*, Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, mène depuis dix mois une politique de simplification administrative dont il a publié les premiers résultats désormais accessibles aux entreprises, le 26 mars.

La déclaration unique d'embauche regroupe en un seul formulaire les onze précédemment utilisés. La déclaration unique sociale permet à un employeur de communiquer aux organismes sociaux tous les éléments nécessaires au calcul des cotisations sociales des salariés en un document unique. *« Vingt-huit millions de formulaires vont être jetés au panier »*, s'est félicité M. Raffarin. Le contrat unique d'apprentissage est contenu dans une liasse au lieu de trois, et son délai d'enregistrement réduit pour être effectif en quinze jours. Enfin, l'état annuel des certificats sociaux et fiscaux réclamé aux entreprises se portant candidates à un marché public est réduit à un document au lieu de six.

DÉPÊCHES

■ **NTT : le gouvernement japonais** a décidé, mercredi 27 mars, de renvoyer à 1997 la décision de démanteler ou non l'exploitant téléphonique semi-public NTT.

■ **ARBED : le groupe sidérurgique luxembourgeois** Arbed a enregistré en 1995 un bénéfice net de 3,7 milliards de francs luxembourgeois (592 millions de francs français), plus de dix fois supérieur au bénéfice net réalisé au cours de l'exercice précédent.

■ **TENEO : le groupe public espagnol** Teneo, qui regroupe notamment Endesa, Aviaco et Iberia, a dégagé en 1995 un bénéfice net de 71 milliards de pesetas (2,8 milliards de francs) contre 30 milliards en 1995, pour un chiffre d'affaires en hausse de 10 % à 2 230 milliards de pesetas.

■ **VEBA : le groupe diversifié allemand** Veba (négoce, télécommunications, chimie, produits pétroliers) a enregistré une hausse de 40,2 % de son bénéfice net à 1,9 milliard de marks en 1995.

■ **IMMOBILIER : Simon Property Group et DeBartolo Realty**, les deux promoteurs immobiliers américains pionniers des centres commerciaux, ont conclu un accord de fusion donnant naissance au premier groupe du pays, baptisé Simon DeBartolo Group.

■ **AUTOMOBILE : le Japon et l'Union européenne** ont fixé le quota pour l'exportation de voitures japonaises vers l'Union européenne en 1996 à 1 066 000 unités contre 1 071 000 unités en 1995.

■ **RENAULT VI : la filiale poids lourds** du groupe Renault a réalisé en 1995 un bénéfice net de 712 millions de francs, contre 343 millions en 1994, grâce à l'exceptionnelle vigueur du marché américain.

■ **HERMÈS : le groupe spécialisé dans les produits de luxe** a enregistré en 1995 un bénéfice net consolidé en hausse de 39 % à 404 millions de francs.

■ **PRO-MESS : une entreprise de Rouen spécialisée dans la distribution du courrier médical** a indiqué qu'elle avait décidé d'étendre ses activités au domaine des collectivités locales, contre l'avis de La Poste qui estime qu'il s'agit d'une atteinte à son monopole.

■ **DANONE : le groupe agro-alimentaire** a pris 25 % du fabricant de biscuits brésilien Aymor (550 millions de francs de chiffre d'affaires en 1995).

■ **Les élus de l'intersyndicale CGT-CFDT** de l'usine de Strasbourg de Danone Produits Frais, qui doit fermer en décembre, ont refusé, mardi 26 mars, les heures supplémentaires auxquelles la direction veut recourir.

■ **CRÉDIT NATIONAL : le Crédit national** a enregistré un bénéfice net (hors BFCE) en forte hausse en 1995 à 463 millions de francs contre 67 millions de francs en 1994, pour un produit net bancaire en progression de 11,7 % à 2,136 milliards de francs.

■ **BANCO DI NAPOLI : le gouvernement italien** a approuvé, mardi 26 mars, en conseil des ministres un plan de restructuration et de privatisation avant fin 1997 de la banque Banco di Napoli, qui traverse de graves difficultés.

Le bâtiment s'attend à une année noire en Allemagne

Le secteur devient le « talon d'Achille » de la conjoncture outre-Rhin

COLOGNE
correspondance

Après le boum lié à l'unification, les professionnels allemands de la construction s'attendent à une année noire en 1996. L'activité pourrait reculer de 1,3 % en termes réels par rapport à 1995. Les nouveaux Länder, dont le dynamisme s'étiole, ne devraient pas être en mesure de compenser la récession attendue sur les chantiers de l'ouest du pays. Passée l'euphorie des dernières années, le réveil risque d'être brutal : 100 000 personnes devraient perdre leur emploi et 6 000 entreprises vont faire faillite.

L'hiver très rude a provoqué un chômage saisonnier plus important que d'habitude et la situation ne va pas en s'améliorant avec les beaux jours. Tous les clignotants sont au rouge, à commencer par ceux des investissements publics dont le volume est *« le plus faible depuis plus de trente ans »*, selon Christian Roth, le président de la Fédération allemande du bâtiment. Dans leur choix pour lutter contre les déficits, le gouvernement, les Länder et les communes économisent, notamment sur la construction routière, le réseau ferroviaire et l'aménagement urbain, trois domaines où les budgets d'équipement vont subir des coupes évaluées à plus de 3 milliards de marks. L'activité devrait chuter de 4,3 % en terme réel dans ce secteur.

Par ailleurs, le logement, qui représente en moyenne plus de la moitié du chiffre d'affaires de la branche, devrait reculer cette année de 30 000 appartements pour passer à 490 000 après avoir plus que doublé depuis 1988. Le recul est là encore surtout sensible à l'Ouest, alors que 125 000 nouveaux appartements seront sur le marché à l'Est. Ce déséquilibre incite les experts de la Deutsche Bank Research à affirmer que la contruction de logements en Allemagne de l'Ouest *« menace de devenir le talon d'Achille de la conjoncture »*.

CONCURRENCE ÉTRANGÈRE

Enfin, l'immobilier d'entreprise reste fragile, le marché étant saturé. Cinq millions de mètres carrés sont vides dans l'ensemble de l'Allemagne avec un record à Leipzig où plus du cinquième des surfaces est inoccupé. Les loyers sont orientés à la baisse. Même à l'Est, les observateurs prévoient cette année une réduction des mises en chantier, après la disparition de certains avantages fiscaux entrés en vigueur au moment de l'unification.

Pour les quelque 1,5 million de salariés de la branche, ces difficultés conjoncturelles s'ajoutent à la concurrence de la main-d'œuvre étrangère meilleur marché. La concurrence des *Billigarbeiter* (travailleurs payés moins cher car ils viennent de l'étranger) est redoutable : sur certains chantiers berlinois par exemple, seuls les contremaîtres parlent encore l'allemand. Les autre employés viennent du Royaume-Uni, du Portugal, d'Italie ou surtout des pays d'Europe centrale. Le coût horaire d'un maçon allemand est de 55 marks, tous frais compris, contre 40 marks pour un Anglais et entre 5 et 10 marks pour un Tchèque ou un Roumain. Les grands groupes sous-traitent de plus en plus les chantiers à des entreprises étrangères et dégraissent leur effectif allemand. Le n° 3 de la branche, Hochtief, a choisi de se concentrer sur la conception et la gestion d'équipements. Le nouveau mot d'ordre de la branche, *« exporter du savoir-faire mais importer de la main-d'œuvre »*, condamne de nombreuses petites et moyennes entreprises.

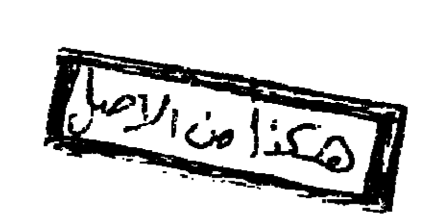
Pour limiter le recours aux *Billigarbeiter*, *« une loi doit entrer en vigueur garantissant un salaire minimum aux travailleurs étrangers »*. Favorables au texte, syndicat et patronat n'arrivent cependant pas à fixer le montant de ce salaire de base. Les dernières négociations ont échoué et le syndicat IG Bau menace maintenant de recourir à la grève. Des manifestations contre les *Billigarbeiter* ont déjà eu lieu. Mais si, après trente ans de paix sociale, la grève survenait, cela montrerait bien que la branche est en train de tourner la page prospère de l'unification.

Philippe Ricard

Les chantiers berlinois entre grandeur et morosité

A Berlin, les surfaces de bureaux *« augmentent à une telle vitesse que même une immense demande ne peut absorber l'offre »*, constatent les experts de Jones Lang Wooton, un des plus importants cabinets de consultants immobiliers en Allemagne. Résultat : les loyers ont chuté de 35 % depuis 1992, après avoir quadruplé après la chute du mur. Aussi tous attendent l'arrivée du gouvernement, prévu à l'horizon 2000.

Depuis 1990, environ 60 milliards de marks ont été investis dans plus de quatre cents projets plus ou moins grandioses. La palme du gigantisme revient au groupe Daimler-Benz, sur le site de la Potsdamer Platz : de 1994 à 1998, la construction de ce nouveau quartier de 340 000 m² aura coûté plus de 4 milliards de marks. *« Ici, nous construisons une ville de 100 000 habitants avec des logements, des bureaux, des commerces, des cafés, des restaurants, des hôtels, un casino et des cinémas »*, explique avec fierté Ute Wüest von Vellberg, porte-parole de la filiale de Daimler chargée de ce projet.



■ LE FRANC était ferme mercredi 27 mars dans la matinée face au deutschemark, à 3,4172 *francs au* cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4235 mardi soir.

■ LE DOLLAR est resté bien orienté mercredi à Tokyo, où il s'échangeait *en fin de séance à 106,50 yens,* contre 106,45 à New York et 106,24 à Tokyo la veille.

■ L'OR a ouvert en hausse mercredi 27 mars sur le marché international de Hongkong, à 399,90-400,20 dollars l'once, contre 399,30-399,60 la veille en clôture.

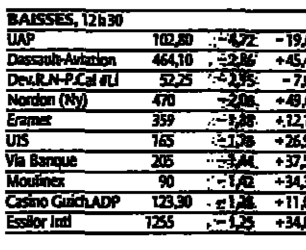
■ LA BOURSE DE TOKYO a touché mercredi en fin de séance son plus haut niveau depuis juin 1994. L'indice Nikkei a gagné 315,21 points (1,50 %), à 21 329,98 points.

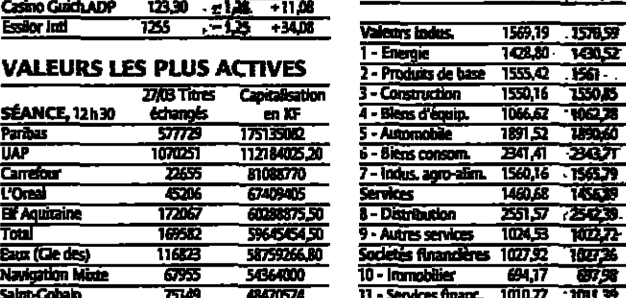
■ WALL STREET a gagné du terrain *mardi,* à l'issue d'une séance irrégulière. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a progressé de 26,74 points (+ 0,47 %), à 5 670,60 points.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Paris bien orientée


Indice CAC 40 sur un an


CAC 40/5 jours

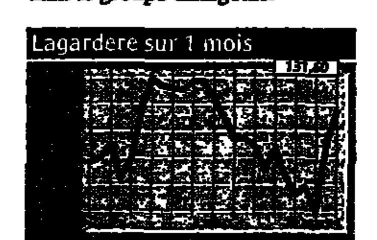
LA BOURSE DE PARIS était orientée à la hausse mercredi 27 mars en fin de matinée. A douze heures, l'indice CAC 40 gagnait 0,74 % pour s'établir à 2022,73 points. Il avait ouvert en hausse de 0,77 %.

Les actions françaises bénéficiaient de la bonne tenue des marchés obligataires ainsi que de la hausse du dollar et du franc. Le contrat notionnel du Matif gagnait 32 centièmes à 121,76 points. Soutenu par le statu quo décidé la veille par la Réserve fédérale américaine, le billet vert s'échangeait à 1,4830 mark, 106,50 yens et 5,07 francs. Une progression de la monnaie américaine est favorable aux exportations des entreprises européennes.

Le franc gagnait du terrain face à la monnaie allemande à 3,4170 francs pour un deutschemark. Les espoirs d'une baisse des taux directeurs de la Bundesbank ont été relancés après l'annonce, mardi, d'un ralentissement de l'inflation au mois de mars dans plusieurs régions d'Allemagne. Hans-Jürgen Krupp, membre du conseil de la banque centrale allemande, a estimé mercredi matin, dans un entretien accordé au magazine *Finanzen*, qu'il y avait actuellement *« de bonnes raisons »* pour réduire les taux en Allemagne. Le conseil de la Bundesbank se réunit jeudi 28 mars.

Lagardère groupe, valeur du jour

LE TITRE Lagardère groupe a poursuivi sa progression à la Bourse de Paris, mardi 26 mars, affichant un gain de 2,4 %, à 131,60 francs, dans un volume de 438 000 titres. Lundi 25 mars, l'action s'était déjà adjugé une hausse de 5,76 %. Depuis le début de l'année, le titre a flambé, avec un bond de plus de 46 %. Le cours paraît dopé par les informations diffusées par la presse sur une éventuelle séparation plus nette des activités du groupe : défense-transport et édition. Les professionnels appellent de leurs vœux une scission, à l'instar de ce qui vient de se passer dans le groupe Chargeurs.


Lagardere sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 27/03	Var. % 26/03	Var. % 31/12
NRJ #	610	+8,25	+23,48
Credit National	409	+5,98	+13,61
BIS	500	+5,26	+37,74
Zodiac ex.dt divid	1159	+5,24	+51,70
Vallourec	245,80	+5,22	+41,26
Castorama Dl (Li)	913	+4,58	+13,84
Coflexip	229,80	+4,35	+25,91
Bouygues	490,50	+3,88	−0,56
Dynaction	144,40	+3,88	+58,68
Paribas	306,20	+3,86	+14,04
BAISSES, 12h30			
UAP	102,80	−4,72	−19,62
Dassault-Aviation	464,10	−2,86	+45,48
Dev.R.N-P.Cal #Li	52,25	−2,35	−7,02
Nordon (Ny)	470	−2,08	+49,68
Eramet	359	−1,88	+12,18
UIS	165	−1,78	+26,92
Via Banque	205	−1,44	+37,58
Moulinex	90	−1,42	+34,32
Casino Guich.ADP	123,30	−1,28	+11,08
Essilor Intl	1255	−1,25	+34,08

VALEURS LES PLUS ACTIVES

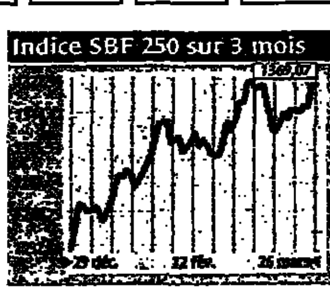
SÉANCE, 12h30	27/03 Titres échangés	Capitalisation en KF
Paribas	577729	175135082
UAP	1070251	112184025,20
Carrefour	22655	81088770
L'Oreal	45206	67409405
Elf Aquitaine	172067	60288875,50
Total	169582	59645454,50
Eaux (Gle des)	116823	58759266,80
Navigation Mixte	67955	54364000
Saint-Gobain	75149	48470574
Havas	101432	43809318,70

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 27/03	Var. % 26/03	Var. % 31/12
Tasq	15	+14,50	+82,92
Hermes internat.1#	1319	+5,43	+43,36
Desquenne Giral	147,70	+4,97	+27,87
Montaignes P.Gest.	629	+4,83	+29,42
IPO Ns	226	+4,48	+29,14
BAISSES, 12h30			
Le Bourget	50,60	−4,97	+12,44
Siaco	185	−4,68	+29,37
Immob.Hotel. #	62	−3,12	−13,16
Crometal	370	−2,63	+16,58
Devernois (Ly)	520	−2,62	+14,28

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	26/03	25/03	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1405,72	1405,28	+0,05
Ind. gén. SBF 250	1369,07	1368,75	+0,02
Ind. Second Marché	292,51	291,30	+0,42
Indice MidCac	1293,84	1287,56	+0,49
Valeurs indus.	1569,19	1570,59	−0,09
1 - Energie	1428,80	1430,52	−0,12
2 - Produits de base	1555,42	1561	−0,36
3 - Construction	1550,16	1550,85	−0,04
4 - Biens d'équip.	1066,62	1062,78	+0,36
5 - Automobile	1891,52	1890,60	+0,05
6 - Biens consom.	2341,41	2343,71	−0,10
7 - Indus. agro-alim.	1560,16	1565,79	−0,36
Services	1460,68	1456,89	+0,26
8 - Distribution	2551,57	2542,39	+0,36
9 - Autres services	1024,53	1022,72	+0,18
Sociétés financières	1027,92	1027,36	+0,06
10 - Immobilier	694,17	697,98	−0,55
11 - Services financ.	1010,77	1011,39	−0,06
12 - Sociétés invest.	1336,83	1329,89	+0,52


Indice SBF 250 sur 3 mois


Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Tokyo vers les 21 500 points

A LA BOURSE DE TOKYO, l'indice Nikkei a gagné 315,21 points (1,50 %), le mercredi 27 mars, à 21 329,98 points, terminant une séance active avec 650 millions de titres échangés à un haut niveau. La Bourse nippone a enregistré son meilleur score depuis juin 1994. Rassurés par l'arrivée sur le *marché de nouveaux investisseurs institutionnels*, les professionnels visent maintenant la barre des 21 500 points, qui fait figure de résistance majeure depuis plusieurs années. La nouvelle année fiscale, qui débute le 1er avril, pourrait donner une nouvelle impulsion au Kabuto-Cho.

La veille, à Wall Street, la Bourse de New York avait progressé de 0,47 %, dans un marché étoffé, avec 400 millions de titres échangés, le Dow Jones gagnant 26,74 points à 5 670,60 points. En l'absence de nouvelle significative, la reprise des valeurs technologiques, très attaquées le lundi 25 mars, a constitué le moteur de la hausse. Les investisseurs n'ont pas réagi au maintien du taux interbancaire piloté par la Réserve fédérale à 5,25 %. Sur le marché obligataire, le taux de l'emprunt à 30 ans est resté inchangé à 6,58 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 26/03	Cours au 25/03	Var. en %
Paris CAC 40	2007,95	[illegible]	+0,21
New-York/DJ indus.	5637,36	[illegible]	−0,12
Tokyo/Nikkei	21014,80	[illegible]	+0,47
Londres/FT100	3660,30	[illegible]	−0,59
Francfort/Dax 30	2489,32	[illegible]	−0,44
Frankfort/Commer.	885,36	[illegible]	−0,09
Bruxelles/Bel 20	1916,73	[illegible]	−1,06
Bruxelles/Général	1651,43	[illegible]	−1,06
Milan/MIB 30	1004	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	350,70	[illegible]	−0,17
Madrid/Ibex 35	339,02	[illegible]	−0,32
Stockholm/Affarsal	1505,98	[illegible]	—
Londres FT30	2739,50	[illegible]	−0,59
Hong Kong/Hang S.	10984,50	[illegible]	−1,16
Singapour/Strait t	2414,79	[illegible]	+0,38

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

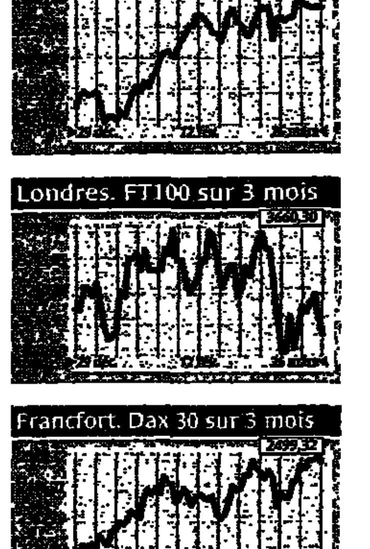
	26/03	25/03
Alcoa	63,50	62,75
American Express	48,62	49
Allied Signal	56,37	57,25
AT & T	62,75	62,25
Bethlehem	13,50	13,62
Boeing Co	87,87	87,87
Caterpillar Inc.	70	69,37
Chevron Corp.	57,25	55,87
Coca-Cola Co	84,87	84,37
Disney Corp.	64,50	64,25
Du Pont Nemours&Co	81,75	82,50
Eastman Kodak Co	72,75	73,87
Exxon Corp.	85,87	83,62
Gén. Motors Corp.H	55,87	55,75
Gén. Electric Co	79	79
Goodyear T & Rubbe	51,87	52,62
IBM	110,62	108,37
Intl Paper	39,25	38,62
J.P. Morgan Co	84,12	84,62
Mc Don Dougl	95,25	95,12
Merck & Co.Inc.	64	62,50
Minnesota Mng.&Mfg	65,12	64,87
Philip Moris	89	87,62
Procter & Gamble C	87,37	86,75
Sears Roebuck & Co	50,37	49,87
Texaco	88,37	87,37
Union Carb.	48,50	48,50
Utd Technol	116,25	115,87
Westingh. Electric	19,12	19,12
Woolworth	15,50	15,50

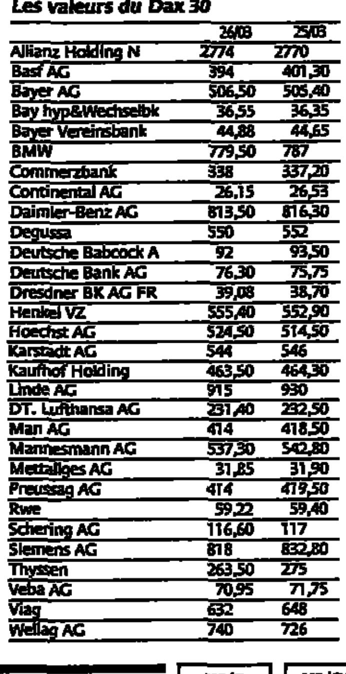
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	26/03	25/03
Allied Lyons	4,93	4,96
Barclays Bank	7,25	7,30
B.A.T. industries	4,97	4,95
British Aerospace	8,55	8,62
British Airways	5,28	5,30
British Gas	2,30	2,32
British Petroleum	5,68	5,55
British Telecom	3,36	3,38
B.T.R.	3,16	3,19
Cadbury Schweppes	5,16	5,14
Eurotunnel	0,66	0,67
Forte	3,48	3,48
Glaxo	8,35	8,10
Grand Metropolitan	4,25	4,28
Guinness	4,61	4,66
Hanson Plc	1,89	1,88
Great Ic	6,69	6,73
H.S.B.C.	9,88	9,98
Impérial Chemical	9,08	9,33
Legal	6,66	6,65
Marks and Spencer	4,24	4,25
National Westminst	6,32	6,46
Peninsular Orienta	5,22	5,11
Reuters	6,81	6,90
Saatchi and Saatch	1,23	1,22
Shell Transport	8,65	8,54
Smithkline Beecham	6,77	6,80
Tate and Lyle	4,73	4,71
Univeler Ltd	12,27	12,30
Zeneca	13,41	13,48

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	26/03	25/03
Allianz Holding N	2774	2770
Basf AG	394	401,30
Bayer AG	506,50	505,40
Bay hyp&Wechselbk	36,55	36,35
Bayer Vereinsbank	44,88	44,65
BMW	779,50	787
Commerzbank	338	337,20
Continental AG	26,15	26,53
Daimler-Benz AG	813,50	816,30
Degussa	550	552
Deutsche Babcock A	92	93,50
Deutsche Bank AG	76,30	75,75
Dresdner BK AG FR	39,08	38,70
Henkel VZ	555,40	552,90
Hoechst AG	524,50	514,50
Karstadt AG	544	546
Kaufhof Holding	463,50	464,30
Linde AG	915	930
DT. Lufthansa AG	231,40	232,50
Man AG	414	418,50
Mannesmann AG	537,30	542,80
Mettallges AG	31,85	31,90
Preussag AG	414	419,50
Rwe	59,22	59,40
Schering AG	116,60	117
Siemens AG	818	832,80
Thyssen	263,50	275
Veba AG	70,95	71,75
Viag	632	648
Wellag AG	740	726


New York, Dow Jones sur 3 mois


Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

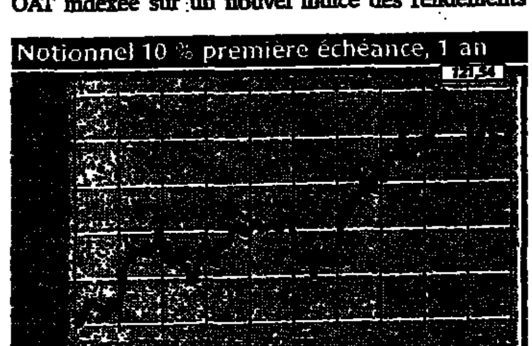
LES TAUX

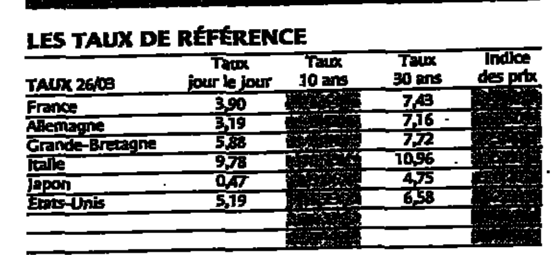
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif a ouvert en hausse mercredi 27 mars. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin gagnait 26 centièmes, à 121,70 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,61 %. Le ministère de l'économie et des finances a annoncé, mardi 26 mars, le lancement prochain d'une OAT indexée sur un nouvel indice des rendements des emprunts d'Etat à long terme, le TEC 10 (taux de l'échéance constante 10 ans), qui remplacera la référence TME. Les titres à taux variable, qui permettent de se protéger contre une remontée des rendements, font *actuellement l'objet d'une forte demande de la* part des investisseurs institutionnels.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 4 %, le taux de l'argent au jour le jour.


Notionnel 10 % première échéance, 1 an



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 26/03	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,90	[illegible]	7,43	[illegible]
Allemagne	3,19	[illegible]	7,16	[illegible]
Grande-Bretagne	5,88	[illegible]	7,72	[illegible]
Italie	9,78	[illegible]	10,96	[illegible]
Japon	0,47	[illegible]	4,75	[illegible]
Etats-Unis	5,19	[illegible]	6,58	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 26/03	Taux au 25/03	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,56	[illegible]	100,14
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,11	[illegible]	100,28
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,46	[illegible]	100,41
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,68	[illegible]	100,13
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,29	[illegible]	100,24
Obligations françaises	6,92	[illegible]	99,86
Fonds d'État à TME	−1,29	[illegible]	100,64
Fonds d'État à TRE	−1,25	[illegible]	100,38
Obligat. franç. à TME	−1,12	[illegible]	100,03
Obligat. franç. à TRE	+0,17	[illegible]	100,11

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 26/03	Vente 26/03	Achat 25/03	Vente 25/03
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	4,09	[illegible]	4,22
3 mois	[illegible]	4,21	[illegible]	4,33
6 mois	[illegible]	4,34	[illegible]	4,50
1 an	[illegible]	4,50	[illegible]	4,62
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 26/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	93407	[illegible]	121,58	[illegible]	121,44
Sept. 96	614	[illegible]	120,40	[illegible]	120,24
Déc. 96	2	[illegible]	119,24	[illegible]	119,06
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	119,62
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	24950	[illegible]	95,57	[illegible]	95,51
Sept. 96	5122	[illegible]	95,56	[illegible]	95,48
Déc. 96	2298	[illegible]	95,45	[illegible]	95,37
Mars 97	1195	[illegible]	95,26	[illegible]	95,19
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	3394	[illegible]	89,60	[illegible]	89,30
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 26/03	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mars 96	23420	[illegible]	2015	[illegible]	2010,50
Avril 96	6866	[illegible]	2017	[illegible]	2013,50
Mai 96	105	[illegible]	2000	[illegible]	2005,50
Juin 96	3339	[illegible]	1989,50	[illegible]	1988

LES MONNAIES

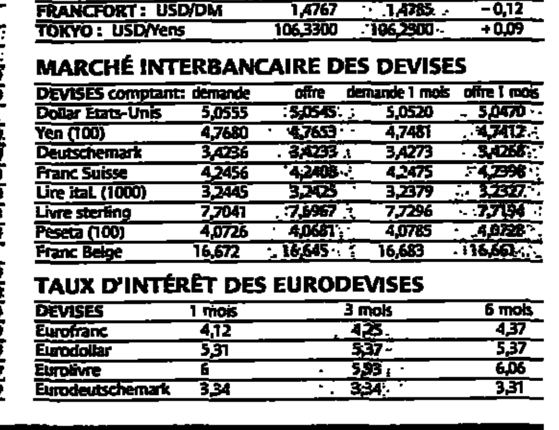
US/F ↘ 5,0545 | US/DM ↘ 1,4767 | US/¥ ↗ 106,3300 | DM/F ↘ 3,4245 | £/F ↗ 7,7070

Hausse du dollar et du franc

LE DOLLAR était orienté à la hausse, mercredi 27 mars, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,4825 mark, 106,50 yens et 5,0650 francs, soutenu par le *statu quo décidé* la veille par la Réserve fédérale des Etats-Unis – une baisse de ses taux directeurs aurait pénalisé le dollar en réduisant sa rémunération.

Le billet vert profitait également des anticipations d'assouplissement de la politique monétaire allemande. Les bons chiffres d'inflation au mois de février publiés dans plusieurs régions d'Allemagne ont relancé l'espoir d'une baisse des taux directeurs de la Bundesbank, dont le conseil se réunit jeudi 28 mars.

Le franc, en hausse face à la monnaie allemande, s'échangeait à 3,4180 francs pour un deutschemark.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 26/03	% 25/03	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	342,4500	−0,02	330	354
Écu	6,3515	+0,09	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,0545	−0,02	4,7500	5,3500
Belgique (100 F)	16,6635	−0,03	16,1200	17,2200
Pays-Bas (100 fl)	306,0400	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2255	−0,34	3	3,5000
Danemark (100 krd)	88,6800	[illegible]	82,7000	92,7000
Irlande (1 iep)	7,9415	−0,01	7,5700	8,3200
Gde-Bretagne (1 L)	7,7070	+0,06	7,2800	8,1300
Grèce (100 drach.)	2,1000	+0,12	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,2100	−0,14	70,5000	80,5000
Suisse (100 F)	424,3900	+0,01	411	435
Norvège (100 k)	78,7500	−0,03	72,7000	83,7000
Autriche (100 sch)	48,6950	−0,03	47,1500	50,2500
Espagne (100 pes.)	4,0740	−0,05	3,7700	4,3700
Portugal (100 esc.	3,3150	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7092	−0,28	3,4200	4,0200
Japon (100 yens)	4,7626	+0,09	4,5300	4,8800
Finlande (mark)	109,8400	−0,08	102,5000	113,5000

PARITES DU DOLLAR	27/03	26/03	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4767	1,4785	−0,12
TOKYO : USD/Yens	106,3300	106,2300	+0,09

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0555	5,0545	5,0520	5,0470
Yen (100)	4,7680	4,7653	4,7481	4,7412
Deutschemark	3,4236	3,4233	3,4273	3,4266
Franc Suisse	4,2456	4,2408	4,2475	4,2398
Lire ital. (1000)	3,2445	3,2425	3,2379	3,2327
Livre sterling	7,7041	7,6967	7,7296	7,7194
Peseta (100)	4,0726	4,0681	4,0785	4,0728
Franc Belge	16,672	16,645	16,683	16,661

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,12	4,25	4,37
Eurodollar	5,31	5,37	5,37
Eurolivre	6	5,93	6,06
Eurodeutschemark	3,34	3,34	3,31

L'OR

	cours 26/03	cours 25/03
Or fin (k. barre)	*64500*	*64600*
Or fin (en lingot)	65000	65100
Once d'Or Londres	397,90	399,90
Pièce française(20f)	370	371
Pièce suisse (20f)	371	372
Pièce Union lat(20f)	374	373
Pièce 20 dollars us	2500	2540
Pièce 10 dollars us	1382,50	1382,50
Pièce 50 pesos mex.	2415	2455

LE PÉTROLE

En dollars	cours 26/03	cours 25/03
Brent (Londres)	17,95	17,95
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,91	16,91

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	26/03	25/03
Dow-Jones comptant	214,85	215,48
Dow-Jones à terme	348,88	348,77
CRB	251,65	252,44

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2535	2516
Cuivre à 3 mois	2518	2502
Aluminium comptant	1642	1636,50
Aluminium à 3 mois	1672	1666
Plomb comptant	825	823
Plomb à 3 mois	804	797
Etain comptant	6430	6345
Etain à 3 mois	6435	6385
Zinc comptant	1066,50	1063,30
Zinc à 3 mois	1089	1087
Nickel comptant	8245	8120
Nickel à 3 mois	8345	8215

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,67	5,61
Platine à terme	—	—
Palladium	142	140,95
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,30	5,30
Maïs (Chicago)	3,96	3,96
Grain. soja (Chicago)	7,08	7,08
Tourt. soja (Chicago)	219,20	219,20
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	109	109
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	—	[illegible]
Café (Londres)	2035	2035
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,36	1,36

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 27 MARS

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,60 %
CAC 40 : 2019,97

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7760	7770	+ 0,12	
B.N.P. (T.P.)	940	940	—	
Cr.Lyonnais(T.P.)	843	836	- 0,83	
Renault (T.P.)	1820	1817	- 0,16	
Rhone Poulenc(T.P)	2030		—	
Saint Gobain(T.P.)	1250	1260	+ 0,80	
Thomson S.A (T.P)	1075	1069	- 0,55	
Accor	732		+ 1,50	
Chargeurs	1286	1296	+ 0,77	
Christian Dior	659	668	+ 1,36	
Ciments Fr.Priv.B	249,50		+ 0,20	
Clarins	578	588	+ 1,73	
Club Mediterranee	468		+ 2,75	
Coflexip	220,20		+ 4,35	
Colas	901	930	+ 3,21	
Comptoir Entrep.1	14,95	15	+ 0,33	
Comptoir Moder.	1810		+ 1,49	
CPR	429,90	429	- 0,20	
Cred.Fon.France	69	69,90	+ 1,30	
Credit Local Fce	405	404	- 0,24	
Credit Lyonnais CI	222,20	227,50	+ 2,38	
Credit National	386,10	409	+ 5,93	
CS Signaux(CSEE)	221	223	+ 0,90	
Damart	4250	4250	—	
Danone	768	768	—	
Dassault-Aviation	477,80	464,10	- 2,86	
Dassault Electro	280	280	—	
De Dietrich	253,50	253	- 0,19	
Degremont	455	456,50	+ 0,32	
Dev.R.N-P.Cal Li	53,40	52,25	- 2,15	
DMC (Dollfus Mi)	278,30	280	+ 0,61	
Docks France	893	915	+ 2,46	
Dynaction	139	144,40	+ 3,88	
Eaux (Gle des)	495,50	505	+ 1,91	
Ecco	1130	1145	+ 1,32	
Eiffage	753	752	- 0,13	
Elf Aquitaine	347,10	349	+ 0,54	
Eramet	365,90	359	- 1,88	
Eridania Beghin	850	850	—	
Essilor Intl	1271	1255	- 1,25	
Essilor Intl ADP	877	875	- 0,22	
Esso	602	607	+ 0,83	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : normal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 27 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,65	
CEPME 8,5% 88-97CA	104,30	
CEPME 9% 89-99 CA#	110,73	
CEPME 9% 92-06 TSR	112,43	
CFD 9,7% 90-03 CB	118,06	
CFD 8,6% 92-05 CB	112,36	
CFF 10% 88-98 CA#	108,45	
CFF 9% 88-97 CA#	104,62	
CFF 10,25%90-01CB#	111,51	
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,26	
CLF 9%88-93/98 CA#	106,94	
CRH 8,6% 92/94-03	111,65	
CRH 8,5% 10/87-88#	—	
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,17	
EDF 8,6% 92-04 #	112,76	
Emp.Etat 6%93-97 #	101,71	
Finansder 9%91-06#	116,06	
Finansd.8,6%92-02#	112,40	
Florai9,75%90-99#	—	

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	
Commerzbank AG	1151	
Fiat Ord.	16	
Gevaert	310,70	
Gold Fields South	164,30	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 27 MARS

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		60	
AFE #		463	
Aigle #		194	
Albert S.A (Ns)	●	144	
Altran Techno. #		1067	
Montaignes P.Gest.		600	
Assystem #		573	
Bque Picardie (Li)		590	
Bque Sofirec (M)	●	570	
Bque Tarneaud(B)#		247	
Bque Vernes		610	
Beneteau #		560	
B I M P	◆	70	
Boiron (Ly) #		539	
Boisset (Ly)#		215,10	
But S.A.		300	
Cardif SA		750	
CDA-Cie des Alpes		142	

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 27 MARS

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C.	◆	0,03	
Générale Occidentale	◆	45,75	
Mumm	◆	1100	
Nobel	◆	180	
Sté lecteurs du Monde	◆	180	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

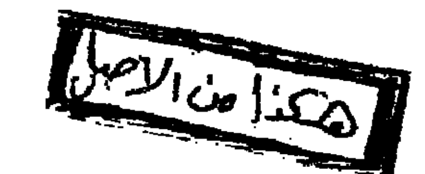
SICAV

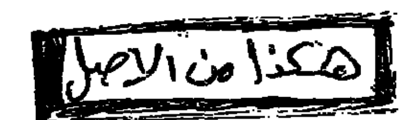
Une sélection
Cours de clôture le 26 mars

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		36683,19	
Actimonétaire D		31221,76	
Agipi Ambition (Axa)		116,89	
Amplia	◇	115075,91	
Amplitude Monde D		771,43	
Antigone Trésorerie		848487	
Arbitr. Court Terme		9371,62	
Arbitr. Première		8860,04	
Arbitr. Sécurité		17159,77	
Asie 2000		723,87	
Associa Première		38190,18	
Associc		1117,10	
Atout Amérique		135,45	

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.





AUJOURD'HUI

COMMUNICATION

PRESSE Preuve de la réussite de sa nouvelle formule lancée le 9 janvier 1995, *Le Monde* a accru sa diffusion payée de 7,25 % l'an dernier, qui s'établit ainsi à 368 856 exemplaires. Ce taux d'augmentation, qui traduit un profond *renversement de tendance*, n'avait pas été atteint depuis 1974 (7,59 %) et constitue donc un record. ● LES VENTES en France et à l'étranger ont enregistré *toutes deux une évolution positive*, supérieure à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne, en Espagne et dans les pays francophones. ● LES ABONNEMENTS *continuent à progresser et approchent* des 110 000 exemplaires. ● LA DIFFUSION du *Monde* en 1995 dépasse de loin les meilleurs taux de diffusion qu'avaient enregistrés *d'autres quotidiens en* 1994, que ce soit *Le Parisien* ou *La Tribune*.

La diffusion du « Monde » a augmenté de 7,25 % en 1995

Grâce à sa nouvelle formule lancée le 9 janvier 1995, le quotidien a connu une progression record des ventes dans la presse nationale, la plus forte enregistrée en douze mois depuis vingt et un ans

CONSÉCRATION de sa nouvelle *formule* lancée le 9 janvier 1995, la diffusion payée du *Monde* (ventes au numéro et abonnements, France et étranger) a enregistré, par rapport à 1994, une progression record : + 7,25 %, soit 368 856 exemplaires. Et cela, alors que la presse écrite, et notamment la presse quotidienne nationale, doit affronter une crise sans précédent, aggravée par la hausse spectaculaire du prix du papier en 1995.

C'est la vente au numéro qui a été la plus dynamique : les 260 961 exemplaires vendus en kiosques et dans d'autres points de presse en 1995 représentent une augmentation de 9,01 % par rapport à l'année précédente. Les abonnements – 107 895 exemplaires, dont 102 606 sont livrés en France – se sont accrus de 3,26 %. Le tirage moyen d'un numéro du *Monde* s'est établi en 1995 à 510 198 exemplaires, soit 7,87 % de plus qu'en 1994.

Ces chiffres ont été certifiés, mardi 26 mars, par Diffusion contrôle (ex-OJD), en présence de Xavier Dordor, président de Diffusion contrôle et directeur général de l'agence de publicité Alliance.

La progression est proche, ou supérieure, selon la zone de diffusion. Ainsi, en France, *Le Monde* a accru ses ventes de 6,34 % (321 366 exemplaires). Mais à l'étranger la hausse de la diffusion a été le double de celle réalisée dans l'Hexagone (+ 13,86 %, 47 490 exemplaires). *Le Monde* s'inscrit dans la tendance générale observée en 1995 : la vente des journaux français à l'étranger, toutes périodicités confondues, a progressé l'an dernier (*Le Monde du 5 mars*).

Toutefois, l'augmentation des ventes de notre journal à l'extérieur des frontières est supérieure à la croissance moyenne globale (4,9 %). Les scores d'augmentation les plus importants ont été obtenus en Grande-Bretagne et en Espagne. La diffusion à l'étranger du *Monde* reste, cependant, importante dans les pays francophones – Belgique, Suisse et Maroc –, ainsi qu'en Allemagne.

CONTRASTE

Enfin, la diffusion totale du *Monde*, qui comprend la diffusion payée en France et à l'étranger ainsi que les exemplaires délivrés gratuitement (ceux-ci étaient au nombre de 10 233 en 1995, soit 17 exemplaires de plus qu'en 1994 !), atteignait 379 089 exemplaires en 1995, soit une augmentation de 7,05 % par rapport à l'année précédente.

Il s'agit là d'un record, qui n'avait pas été atteint depuis vingt et un ans. Il faut, en effet, remonter à 1974 pour trouver une hausse identique (+ 7,59 %). *Le Monde* diffusait alors 431 536 exemplaires au total. Rappelons, cependant, que l'accroissement le plus important de l'histoire de notre journal, toujours en matière de diffusion totale, a eu lieu en 1968 : + 20,44 %, avec 354 982 exemplaires. Le meilleur chiffre de diffusion a été atteint en 1979, avec 445 370 exemplaires, mais l'augmentation par rapport à 1978 n'était que de 1,73 %.

Par comparaison avec celle qu'ont enregistrée nos confrères, *la progression en 1995 du Monde* est importante : en 1994, les deux titres dont Diffusion contrôle avait souligné la progression en leur accordant ses *« Etoiles »*, furent *Le Parisien* (+ 2,93 %) et *La Tribune* (+ 4,97 %).

La diffusion des publications périodiques du *Monde* est plus contrastée. Le mensuel *Le Monde diplomatique* a augmenté sa diffusion payée de 5,73 %, qui s'établit en 1995 à 162 408 exemplaires. Sa diffusion à l'étranger passe le cap des 50 000 exemplaires (51 543 contre 49 469 en 1994, soit une hausse de 4,19 %) mais c'est en France que l'accroissement est le plus fort : 110 865, soit + 6,47 %.

En revanche, *Le Monde de l'éducation* a accusé une baisse de sa diffusion payée de 12,21 % en 1995 (58 205 exemplaires diffusées par mois, en moyenne), comme *Le Monde des philatélistes* (– 5,82 %, soit 23 972 exemplaires) et *La Sélection hebdomadaire* (– 1,30 %, soit 19 382 exemplaires diffusés en moyenne chaque semaine). A l'instar du *Monde diplomatique*, *Dossiers et documents* a aussi accru sa diffusion de 1,09 % l'an dernier (79 100 exemplaires diffusés en moyenne chaque mois).

Y.-M. L.

Double consécration

Un an après son lancement, la nouvelle formule du *Monde* est doublement consacrée par les chiffres de Diffusion Contrôle et par ceux de l'enquête EuroPQN. Alors que le quotidien voit sa diffusion payée progresser de 7,25 %, il accroît simultanément son audience de 163 000 lecteurs (*Le Monde* du samedi 23 mars).

Avec 2 208 000 lecteurs au total, *Le Monde* se situe en 1995 au deuxième rang de la presse quotidienne nationale, derrière *L'Equipe*, mais à la première place des quotidiens nationaux d'informations générales et politiques – devant *Le Parisien*, *Le Figaro*, *Libération*, etc.

Le taux d'augmentation de son lectorat est de 4,8 %, ce qui le place au-dessus de celui de la presse quotidienne nationale (4 % en moyenne). Les lecteurs du *Monde* sont à la fois urbains, fortement diplômés, et la part de ses lectrices est en progression constante.

Renversement de tendance

VENTES TOTALES (en milliers) : 368,9 — FRANCE : 321,4

71,75 (en milliers) — 47,49

(en milliers) — 107,89

1985 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95

Le lancement du nouveau Monde, le 9 janvier 1995, a permis de renverser la tendance à la baisse qui s'était installée en 1990, avec la crise économique. Une augmentation de la diffusion comme celle qui a été obtenue en 1995 (7,25 %) n'avait pas été atteinte depuis 1974. Contrairement à la vente au numéro, qui a connu une évolution en dents de scie ces dix dernières années, les abonnements ont été pratiquement toujours à la hausse : ils représentaient 70 000 exemplaires en 1985, ils frôlent les 108 000 exemplaires en 1995. Quant à la diffusion à l'étranger, son expansion a été freinée depuis juillet 1990 par la suppression des ventes en Algérie, à l'initiative des NMPP (10 115 exemplaires) et par une interdiction temporaire en Tunisie de mars 1994 à mars 1995. La nouvelle formule de janvier 1995 a surtout eu un impact positif dans les pays francophones et au Royaume-Uni.

Diffusion payée. Source : Diffusion contrôle

Denis Jeambar remplace Christine Ockrent à la direction de la rédaction de « L'Express »

Le PDG de CEP Communication, Christian Brégou, souhaite que le magazine devienne « plus visuel, plus jeune et plus convivial »

L'EXPRESS a vécu, mardi 26 mars, un scénario dont il est devenu coutumier : la révolution de palais. Cette fois-ci, il est vrai, le scénario était déjà rédigé à l'avance. Le départ de Christine Ockrent de son poste de directeur de la rédaction de l'hebdomadaire vedette du groupe CEP Communication était programmé depuis plusieurs mois. Et l'arrivée de Denis Jeambar à la tête de la rédaction n'a surpris personne. Son nom était cité depuis plusieurs semaines. Mais ni Christian Brégou, PDG de CEP Communication et président du groupe Express, ni Anne-Marie Finkelstein, directrice générale, n'ont voulu officiellement confirmer des négociations qui auraient débuté il y a deux mois.

Mardi 26 mars, le scénario a été bouclé en deux brefs chapitres. Dans la matinée, Christine Ockrent annonçait dans une lettre à chaque membre du personnel qu'elle quittait *L'Express*, dont elle dirigeait la rédaction depuis septembre 1994. Elle avait alors été nommée par Françoise Sampermans, directrice générale du journal, à l'époque où le titre était encore contrôlé par la Générale occidentale, filiale communication du groupe Alcatel-Alsthom de Pierre Suard. En milieu d'après-midi du 26, un communiqué laconique de la direction ratifiait le changement – *« Denis Jeambar est nommé directeur de la rédaction de* L'Express *en remplacement de Christine Ockrent »* – et fournissait la biographie professionnelle du nouveau responsable de la rédaction.

TRIPLE RÉPUTATION

Dans sa lettre, Christine Ockrent indique qu'elle quitte le journal *« la tête haute et le cœur gros »*, après avoir traversé *« une période difficile et mouvementée »* de l'histoire du journal. Elle y souligne la réussite *« éclatante et incontestable »*, sous sa responsabilité, de la relance du magazine mise en route en septembre dernier, *« malgré les circonstances et sans doute aussi quelques malentendus »*.

Elle rappelle enfin que cette relance avait permis *« l'exploit »* de faire progresser la diffusion de 33 % par rapport à l'année précédente, d'octobre 1995 à février 1996. Enfin, Christine Ockrent invoque pour raison de son départ la position des *« propriétaires du journal »*, qui, selon elle, ont *« une autre vision de ce qu'il doit devenir »* tout en souhaitant que *« le prochain* Express *sache rester fidèle à son héritage singulier »*.

L'ex-directeur de la rédaction a tenu à personnaliser chacune des missives adressées aux journalistes de *L'Express*. *« C'est à l'image de ce qu'elle a été à* L'Express *: une femme friande des bruits de couloir et du "diviser pour mieux régner"*, juge un journaliste de l'hebdomadaire. *« Christine Ockrent a une forte personnalité ; elle n'a pas toujours été très diplomate. Il y a donc des réactions très fortes par rapport à elle »*, nuance un autre rédacteur. *(Lire les réactions de la rédaction ci-contre.)*

Mais la page est désormais tournée. Denis Jeambar arrive avec une triple réputation : celle d'être un homme intelligent, un professionnel *« qui a des idées »* faisant preuve d'un *« contact facile »*. *« Nous ne lui faisons aucun procès d'intention. Ce qui compte pour nous, c'est sa réussite au* Point *et avant »*, dit un cadre de la rédaction. *« Avec lui, nous restons à un haut niveau de professionnalisme »*, fait remarquer ce journaliste. *« Nous pensons qu'il va tenir à la rédaction un langage plus mesuré que celui auquel nous a habitués l'ancienne direction »*, espère un autre.

« C'EST DÉRAISONNABLE »

Au cours d'une réunion d'une quinzaine de minutes, mardi 26 mars dans l'après-midi, Christian Brégou a présenté Denis Jeambar aux chefs de service de la rédaction. Le PDG de CEP Communication a d'abord rendu hommage à Christine Ockrent, *« à qui il garde toute son estime personnelle et professionnelle »*, avant de rappeler *« les objectifs qu'il avait définis dans* Le Monde *du 16 mars : faire de* L'Express, *le numéro un des newsmagazines* [alors qu'il vient d'être dépassé, en France, par *Le Nouvel Observateur*] *; viser un public plus jeune (les 30-40 ans), adopter un ton plus pédagogique et trouver un mode de présentation plus imagé »*, etc.

Denis Jeambar a ensuite pris la parole. Il a confié qu'il était heureux d'être là et d'avoir pour mission de mettre en place cette nouvelle formule. Il doit prendre ses fonctions et diriger sa première conférence de rédaction, mercredi 27 mars, avant d'être rejoint par Jean-Marie

Pontaut (ancien du *Point*, passé ensuite à Europe 1 avec Denis Jeambar et parti de la station quelques semaines avant lui), Christophe Barbier, rédacteur en chef du service France à Europe 1, et Jérôme Dupuis (*Le Point*), sans que leurs noms aient été mentionnés ni leurs postes définis. Michel Labro, directeur adjoint de la rédaction, a été confirmé dans ses fonctions.

Il reste que cette énième révolution de palais a « chahuté » un peu plus la rédaction de *L'Express*. *« En neuf ans, j'ai connu cinq directeurs différents et quatre directeurs de la rédaction, c'est déraisonnable »*, souligne un rédacteur. Nombreux sont les journalistes à réclamer plus de *« stabilité »*. Et beaucoup souhaitent que la nomination de Denis Jeambar s'inscrive dans la durée et qu'il constitue un « rempart » contre les dérives éditoriales que pourrait être tentée de choisir la direction du groupe Express. *« Ce que nous attendons de lui, et ce sur quoi il sera jugé, c'est à la fois d'incarner la rédaction et de faire front aux visées de la direction, si celles-ci ne correspondent pas à celles de la rédaction »*, prévient un membre de la hiérarchie. Et certains de conclure : *« On repart de zéro. »*

Véronique Cauhapé et Yves-Marie Labé

Entre « soulagement » et inquiétudes

LE DÉPART de Christine Ockrent laisse une rédaction partagée. Pour certains, il est vécu comme *« un immense soulagement »*. *« Le climat est apaisé »*, remarque un rédacteur, tandis qu'un autre évoque *« l'autoritarisme et le manque total de sens de la concertation »* de l'ancienne présentatrice de journal télévisé. *« J'ai fait six rédactions, certains dans cette maison avait vingt-cinq ans de métier, ni moi, ni eux n'avaient jamais connu une telle direction »*, commente un journaliste.

Pour d'autres, *« son départ est pitoyable pour la direction, Christine Ockrent a payé de sa personne pour réussir la nouvelle formule, elle a apporté une véritable autorité au titre*, résume cet autre journaliste. *Il n'y a aucune explication de la part de la direction du groupe. Pis, jusqu'au dernier moment, elle a menti en disant que ses discussions avec Christine Ockrent était d'ordre privé et concernaient la marche du journal. Se conduire comme cela vis-à-vis du responsable d'une rédaction, d'une équipe mais aussi des lecteurs, cela montre ce que la direction a compris de* L'Express… »

Enfin, certains – mais ils sont rares – n'excluent pas *« l'exécution politique »* : pour eux, Jacques Chirac aurait fait payer à la journaliste, par l'intermédiaire de son ami Pierre Dauzier, PDG de Havas, et de Christian Brégou, une couverture assassine à son égard, inspirée de propos de Mitterrand extraits du *Verbatim* de Jacques Attali.

Pour de nombreux rédacteurs de *L'Express*, le divorce se profilait à l'horizon. La nouvelle formule, lancée et réussie sous la direction de Christine Ockrent, avait été conçue avec un autre propriétaire, la Générale occidentale. *« Ce divorce est logique : le nouveau propriétaire, en l'occurrence CEP Communication, veut des gens qu'il a choisis à des postes-clefs. C'est de la stratégie élémentaire »*, fait remarquer un responsable de la hiérarchie.

LE MODÈLE ALLEMAND

Cela n'empêche ni les inquiétudes liées à une énième nouvelle formule, ni les méthodes et le plan de restructuration qu'elle pourrait entraîner. Selon certains, l'ancienne vedette du petit écran menait campagne, ces dernières semaines, contre les ambitions de Christian Brégou, soucieux de s'inspirer du magazine allemand *Focus* pour permettre à *L'Express* de décoller véritablement et atteindre les 800 000 exemplaires.

V. Ca. et Y.-M. L.

Le football français ira aux Jeux olympiques grâce à la victoire de ses Espoirs sur l'Allemagne

La France et l'Ecosse sont les deux premiers qualifiés pour les demi-finales du championnat d'Europe

L'équipe de France Espoirs, en dominant l'Allemagne (4-1), mardi 26 mars à Metz, en quart de finale retour du championnat d'Europe, s'est qualifiée pour les demi-finales et a aussi obtenu son billet pour les Jeux olympiques d'Atlanta. C'est la première fois que la France participera aux JO depuis sa médaille d'or de 1984. Portugal et Hongrie sont aussi assurés de participer aux Jeux, contrairement à l'Ecosse, pourtant qualifiée pour les demi-finales européennes, mais qui n'est pas reconnue par le Comité international olympique.

METZ
de notre envoyé spécial

On ne cesse plus de sourire dans les vestiaires des équipes françaises. Mardi soir, c'était au tour d'une bande de jeunes gens d'exulter d'avoir accroché au tableau d'affichage du stade *Saint-Symphorien* un de ces scores qui donnent l'impression de lire les chiffres dans le mauvais ordre. Une semaine après le 3-0 infligé par les Girondins de Bordeaux au Milan AC, une sélection bleue venait bien d'asséner un 4-1 inédit à une équipe d'Allemagne.

FOOTBALL

Quelques mois après la qualification des hommes d'Aimé Jacquet pour l'Euro 96 en Angleterre, les Espoirs venaient à leur tour d'arracher leur Graal : une qualification pour les Jeux olympiques, la première depuis la médaille d'or de Los Angeles, en 1984. Quelques jours après le triplé des clubs français en Coupe d'Europe, les joueurs de Raymond Domenech pénétraient aussi dans le dernier carré des élites continentales en atteignant les demi-finales du championnat d'Europe de leur catégorie d'âge.

Cette victoire des Espoirs à Metz est peut-être la meilleure des nouvelles dont le football français ait eu à se réjouir au cours de sa semaine euphorique. Non seulement parce qu'elle lui offre des promesses de talents pour l'avenir, mais surtout parce qu'elle a concentré en un seul match tous ses progrès récents.

Car il fallait avoir éliminé les blocages des générations précédentes, il fallait avoir évacué les craintes de mal faire, les regrets et les excuses anticipés, pour se retrouver face à une équipe allemande dans une rencontre cruciale et lui tenir tête quand les autres finissaient toujours par baisser le front. Il fallait une vraie maîtrise de soi pour extraire d'une demi-heure de football cafouilleux, d'imprécisions et de mésententes, l'action qui va faire basculer la partie du bon côté. Ce geste qui somme le ballon de choisir son camp aurait pu, sans injustice à ce moment de la rencontre, être signé par un Allemand. Mais c'est un Français qui l'a réussi.

Robert Pirès s'est élancé du centre du terrain, balle au pied, à la limite du hors-jeu. Amidonnés par leur sentiment de supériorité, les Allemands n'ont pas réussi à le rattraper. Au bout de la course, il fallait résister au souffle qui se raccourcit, à la responsabilité du dernier geste à accomplir, à l'attendrissement des 25 000 spectateurs messins devant l'enfant du pays. Robert Pirès était doté de cette étanchéité nouvelle des footballeurs français, face à cette fatigue et à ces *sentiments*. Sans trembler, il a réussi d'un tir parfaitement dosé le premier but de son équipe (28e) qui donnait le signal de l'exploit.

Il fallait ne douter de rien, ne pas trop s'embarrasser de calculs, pour parvenir à inscrire deux autres buts dans la foulée, l'un encore par Pirès (32e), puis l'autre par son compère d'attaque Florian Maurice, juste avant la mi-temps (41e). Aux vestiaires, Raymond Domenech a su trouver les mots pour que les énergies mobilisées ne s'effilochent pas, pour qu'un match commencé au net avantage des Français ne s'achève encore une fois en faveur des Allemands. *« Vous avez la possibilité de réussir un carton face à de tels adversaires*, a dit l'entraîneur. *Ne la laissez pas vous échapper. »*

Les Espoirs ont donc continué à courir sans retenue ni arrière-pensées. Florian Maurice a marqué encore, en trouvant la force de se relever pour renouveler un tir repoussé par le gardien (70e). Ce quatrième but fut toutefois compensé par un penalty allemand (76e). Peu importait. Le mélange d'enthousiasme et de hargne des Français en cette deuxième mi-temps, leur désir frénétique d'empêcher les Allemands de s'en sortir avaient laissé apparaître l'essentiel, la volonté de revanche. Comme s'ils puisaient leur enthousiasme au plus profond d'une rancune ancienne, comme s'ils faisaient subir aux adversaires les mauvais traitements que d'autres Français avaient jadis supporté. En cela, les Espoirs reflétaient bien l'ensemble du football français.

Comme leurs clubs dans les Coupes d'Europe, ces jeunes talents ont longtemps dû vivre dans l'anonymat et l'indifférence. C'est le sort de toutes les formations d'Espoirs pendant les campagnes éliminatoires. Le lundi, ils montent dans le même avion que les cadors de la sélection « A ». Mais ils jouent le mardi, la veille du « grand match ». Ils évoluent sur les terrains miteux des banlieues éloignées, tandis que le gazon impeccable des capitales est réservé à l'élite des Bleus. Les Espoirs de Raymond Domenech ont dû, en plus, se faire une raison du manque d'intérêt des dirigeants de leur fédération.

Le mérite de Raymond Domenech aura été de jouer sur cette marginalité des jeunes professionnels, d'utiliser le dédain qui les entourait comme un ciment

Mais ils ont surtout entendu les ricanements des spécialistes qui ne prédisaient rien de bon à Raymond Domenech et à sa *« génération de nains »*. Ils ont vu les réticences qu'ils suscitaient après la dissolution du groupe précédent, parvenu, avec le trio de vedettes Pedros-Dugarry-Zidane, en demi-finale du Championnat d'Europe. Le mérite de Raymond Domenech aura été de jouer sur cette marginalité des jeunes professionnels, d'utiliser le dédain qui les entourait comme un ciment. L'entraîneur avoue volontiers n'avoir prévu qu'un seul viatique sur la route d'Atlanta : *« le collectif »*.

Quelques talents rétifs aux efforts en commun ont été éconduits. Les autres se sont assemblés en un groupe bon enfant, qui a recherché sa propre vérité en son sein. Quelques-uns ont poussé la solidarité jusqu'à se souder par paires indissociables. Ainsi de Florent Laville et de Patrick Moreau, assemblage improbable de seconds couteaux de la première division, devenu couple intraitable de la défense centrale des Espoirs. Ainsi également des deux vedettes de l'attaque, l'élégant Robert Pirès et Florian Maurice le cabochard, dont la complicité a tant fait souffrir les Allemands, mardi soir.

Ensemble, à force de se reconnaître mutuellement des qualités, ces Espoirs se sont fabriqué peu à peu cette confiance qui a fait merveille à Metz, et qui leur a permis d'arracher cette qualification olympique que bien peu avant eux ont pu obtenir. Ensemble, ils rêvaient déjà des plaisirs inédits que leur procureront les Jeux d'Atlanta. *« La cérémonie d'ouverture de Barcelone m'avait donné des frissons devant ma télévision*, expliquait le capitaine Jérôme Bonnissel. *Là, cette fois-ci, c'est moi qui porterai le costume, qui suivrai le drapeau. Je serai un acteur. »* En habitués des seconds rôles et des notoriétés partagées, ils se réjouissaient de côtoyer des sportifs qui sont encore leurs idoles. Tout en sachant qu'ils seront en revanche sur le terrain au centre de tous les intérêts français. Et qu'une médaille ramenée d'Amérique serait la meilleure façon de tenir les promesses de la folle soirée de Metz.

Jérôme Fenoglio

Un tournoi loin d'Atlanta

Qualifiée pour les Jeux olympiques, l'équipe de France ne jouera pas à Atlanta. Le tournoi a été réparti dans tous les Etats-Unis. Les seize équipes, divisées en quatre poules, joueront les phases qualificatives à Birmingham (Alabama), Washington DC, Miami et Orlando (Floride). Les demi-finales (31 juillet), le match pour la troisième place (le 2 août) et la finale (le 3 août) seront disputés à Athens, à 120 kilomètres de la ville olympique.

Les Français convoiteront l'une des 604 médailles d'or, dont les organisateurs ont dévoilé, mardi 26 mars à Atlanta, la physionomie. Elles font sept centimètres de diamètre pour une épaisseur de cinq millimètres. Comme c'est la tradition, elles figurent, sur une face, la déesse grecque de la victoire. L'autre face représente, notamment, le logo du comité organisateur, une flamme surmontée d'étoiles brûlant au-dessus des anneaux olympiques. A ces médailles comptant six grammes d'or, s'ajouteront 604 médailles d'argent et 630 de bronze.

Onze participations aux Jeux, une médaille d'or

● **Jeux olympiques :** à Atlanta, une équipe de football française participera pour la onzième fois aux JO, si l'on excepte 1900, où la formation qui prit la deuxième place d'un tournoi à trois n'est pas répertoriée comme sélection officielle.
Avant-guerre, les amateurs français participèrent aux Jeux de 1908, 1920, 1924 et 1928. Après guerre, l'équipe de France atteignit les quarts de finale en 1948, puis tomba au premier tour en 1952 et 1960. A partir de cette date, des éliminatoires furent mises en place. Les Français n'obtinrent leur qualification qu'en 1968 (quarts de finale), puis en 1976 à Montréal, où l'équipe de stagiaires de clubs professionnels, menée par Michel Platini, échoua également en quarts de finale face à la RDA (4-0). L'heure de gloire vint en 1984, à Los Angeles, où les Bleus, entraînés par Henri Michel, prirent la médaille d'or, la seule récompense de leur palmarès, en battant le Brésil en finale (2-0). Depuis, les sélections olympiques ont été confondues avec les équipes Espoirs, le championnat d'Europe de cette catégorie d'âge servant d'éliminatoires pour les Jeux à partir de 1990. Les Français *n'ont réussi à obtenir leur billet* ni pour Séoul ni pour Barcelone.

● **Championnat d'Europe Espoirs :** depuis la création en 1972 de cette compétition ouverte aux joueurs âgés de moins de 21 ans au début des éliminatoires, l'équipe de France s'est qualifiée sept fois pour les quarts de finale. Mais elle n'est parvenue en demi-finales qu'à trois reprises : en 1988 (où l'équipe d'Eric Cantona et Laurent Blanc a remporté le titre), 1994 et 1996.

■ **TENNIS : Arnaud Boetsch, Cédric Pioline, Guy Forget et Guillaume Raoux** composeront l'équipe de France de Coupe Davis qui affrontera l'Allemagne, du 5 au 7 avril à Limoges, en quart de finale du groupe mondial. Le capitaine Yannick Noah a choisi les mêmes joueurs qu'au tour précédent contre le Danemark. L'Allemagne alignera Boris Becker, David Prinosil, Marc Goellner, Hendrik Dreekmann avec un remplaçant : Bernd Karbacher.

■ **CYCLISME : la Fédération italienne a ouvert une enquête,** mercredi 27 mars, le matériel antidopage de la course Milan-San Remo ayant été ouvert. Le commissaire de l'Union cycliste internationale (UCI), qui a constaté l'altération des éprouvettes d'urine, a alors décidé de ne pas procéder au test des trois premiers, Gabriele Colombo (Italie), Alexandre Gontchenkov (Ukraine) et Michele Coppolillo (Italie), ni à celui de quatre autres coureurs tirés au sort. – (AFP)

■ **FOOTBALL : le FC Barcelone et Feyenoord Rotterdam ont été lourdement sanctionnés** par la commission de contrôle et de discipline de l'Union européenne de football (UEFA) en raison du comportement agressif de leurs supporteurs lors des quarts de finale aller de la Coupe de l'UEFA. Le club espagnol a écopé de 100 000 francs suisses d'amende (plus de 420 000 francs). Le 5 mars, lors de la rencontre Barcelone-PSV Eindoven, un juge de touche avait été atteint à la tête par un récipient jeté des tribunes. Le club néerlandais a été condamné à 65 000 francs suisses d'amende (275 000 francs) à la suite d'incidents à Düsseldorf, le 7 mars, avant et après le match contre le Borussia Mönchengladbach. Feyenoord Rotterdam a été averti *« que d'autres incidents pourraient entraîner (...) jusqu'à l'exclusion du club des compétitions européennes »*. – (AFP)

■ **Le Toulouse FC a été condamné par le conseil de prud'hommes** à verser, mardi 26 mars, plus de 4 millions de francs à l'ancien entraîneur de l'équipe, Serge Delmas, qui poursuivait le TFC pour *« licenciement abusif »*.

RÉSULTATS

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE ESPOIRS
Quarts de finale

France-Allemagne	4-1 (0-0)
Ecosse-Hongrie	3-1 (1-2)

En gras, les équipes qualifiées pour les demi-finales et le tournoi olympique d'Atlanta. Restent à jouer mercredi 27 mars République tchèque-Espagne (aller : 1-2) et Italie-Portugal (aller : 0-1)

Matches internationaux amicaux

Croatie-Israël	2-0
Rép. tchèque-Turquie	3-0
Belgique A'-France A'	1-1

HOCKEY SUR GLACE

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE
Finale
1er match

Rouen-Brest	3-4

SKI ALPIN

CHAMPIONNATS DE FRANCE
Descente
Messieurs : 1. L. Alphand, 1 min 8 s 53 ; 2. B. Melquiond, à 0 s 36 ; 3. A. Duvillard, à 0 s 42
Dames : 1. C. Montillet, 1 min 13 s 67 ; 2. R. Cavagnoud, à 0 s 40 ; 3. L. Dalloz, à 0 s 53
Slalom géant
Messieurs : 1. C. Saioni, 2 min 1 s 99 ; 2. J. Chenal, à 0 s 67 ; 3. I. Piccard à 0 s 96.
Dames : 1. R. Cavagnoud, 1 min 43 s 61 ; 2. K. Duvillard, à 0 s 09 ; 3. C. Martin, à 1 s 09.

SKI ARTISTIQUE

COUPE DU MONDE DE BOSSES
Messieurs
Classement final : 1. J. L. Brassard (Can.), 732 pts ; 2. J. Moseley (EU), 724 ; 3. F. Ougier (Fra.), 716
Dames
Classement final : 1. D. Weinbrecht (EU), 792 pts ; 2. T. Mittermayer (All.), 772 ; 3. C. Grig (Fra.), 766

Au Sud, le Brésil célèbre la vigne

Tous les deux ans, depuis 1931, les descendants d'immigrés italiens organisent une « Fête du raisin » dans l'Etat du Rio Grande do Sul

CAXIAS DO SUL
de notre envoyé spécial

« De l'Italie, nous sommes partis en grande pompe. Trente-six jours sur un navire à vapeur, et en Amérique nous sommes arrivés. Nous n'avons trouvé ni paille ni foin. Nous avons dormi sur la terre nue. Comme les animaux, sur le sol nous nous sommes reposés. » Cette romance anonyme et naïve du siècle dernier est devenue le chant de ralliement des descendants des 80 000 immigrants italiens qui se sont installés, entre 1875 et 1914, dans cette région montagneuse du sud du Brésil. On estime aujourd'hui que trois millions d'habitants du Rio Grande do Sul, l'Etat le plus méridional du Brésil, ont au moins un ancêtre italien.

Le Brésil impérial cherchait à peupler cette région frontière avec l'Argentine et l'Uruguay. L'Italie, après son unification, souhaitait se débarrasser d'un excès de population. Les agents recruteurs brésiliens arpentaient donc la Vénétie, la Lombardie et le Tyrol à la fin du XIXe siècle en promettant aux paysans sans terre un *« pays de Cocagne »*. Le gouvernement brésilien payait leur billet de bateau et leur avançait un pécule pour acheter des semences, des outils et une parcelle de 25 hectares.

C'est ainsi qu'est née, en 1875, la ville de Caxias do Sul, à 817 mètres d'altitude et à 120 kilomètres de Porto Alegre, le port où débarquaient les immigrés. Ces derniers apportaient avec eux quelques plants de vigne et la tradition du vin. Il y avait 11 000 hectares de vignes en 1920 et 25 000 en 1950. Il y en a 70 000 aujourd'hui autour de Caxias do Sul. Environ 90 % du vin brésilien est originaire de cette région.

« Le reste du Brésil nous ignore un peu. C'est vrai que nous sommes très différents des gens du Nordeste, par exemple. L'esclavage a joué un très grand rôle là-bas, alors qu'il n'y a pratiquement pas eu d'esclaves dans le sud. Une autre différence : ici, on paye ses impôts ! », explique Cleodes Piazza Ribeiro, professeur à l'université de Caxias do Sul.



DESSINS D'OLCE

Pour la première fois, en 1931, la population d'origine italienne a organisé une « Fête du raisin ». Il s'agissait de célébrer à la fois la fin des vendanges (en mars, lorsque se termine l'été austral) et l'identité culturelle de la communauté italienne. La tradition est restée, même si la langue italienne est de moins en moins parlée, et cette fête est devenue, tous les deux ans, un événement considérable, qui attire des centaines de milliers de visiteurs. On est ici bien loin des folies du Carnaval de Rio. L'atmosphère est sage, presque familiale malgré l'ampleur de l'assistance, et la « reine de la fête », une jeune fille choisie pour sa beauté, est fort décemment vêtue d'une ample robe de velours et de dentelles, cousue de pierres précieuses.

La ville doit son premier essor au vin, même si la métallurgie légère, en particulier les pièces détachées pour l'industrie automobile, occupe désormais la première place. En 1929, une quarantaine de producteurs locaux s'unissent pour créer la Companhia Vinicola Riograndense. Des milliers de plants sont importés d'Europe. Avec 4,5 millions de litres par an, surtout des vins de table relativement bon marché, l'entreprise est devenue la première productrice de vin du Brésil. Elle stocke sa production dans des foudres fabriqués avec du bois d'Araucaria, un pin de haute taille, qui donne au vin rouge un goût spécifique. Elle commercialise beaucoup de vins doux, conformément au goût brésilien.

Dans un vallon proche de la ville, une sorte de faux château du Moyen Age à quatre tours carrées et crénelées, le Château Lacave a été construit en 1968 par une famille uruguayenne d'origine française, les Carrau. L'apparence est médiévale, mais le matériel de vinification, notamment les cuves en acier inoxydable importées de France, est très moderne. Le Château Lacave a été racheté par la société française Remy Martin. Avec 65 000 bouteilles en 1995, la production est beaucoup plus limitée que celle de la Companhia Vinicola Riograndense, mais aussi nettement plus haut de gamme. Le Château Lacave commercialise en particulier deux vins rouges de garde, l'Anticuario Lacave et l'Anticuario Reserva Especial, vieillis en fûts de chêne, qui sont parmi les meilleurs vins du Brésil.

Le succès croissant de la « Fête du raisin » ne doit pas faire illusion. La production de vin, dans la région de Caxias do Sul, diminue, en raison de la concurrence des vins étrangers, argentins, chiliens, et allemands. *« Les surfaces plantées en vigne régressent. A 15 centavos (moins de 1 franc), le kilo de raisin destiné à la vinification, ce n'est plus rentable. Et puis les gens boivent de plus en plus de Coca-Cola et de bière, même ici »*, constate Walter Boff, un petit exploitant d'origine italo-allemande, à la tête d'une ferme de 13 hectares située à une vingtaine de kilomètres de Caxias do Sul. Ses deux filles, blondes et élancées comme lui, ont également choisi. Elles travaillent déjà en ville.

Dominique Dhombres

CARNET DE ROUTE

● **VOYAGE.** La prochaine Fête du raisin aura lieu en 1998, mais la région de Caxias do Sul peut se visiter toute l'année. Le mieux est d'arriver en avion de Sao Paulo. Deux compagnies desservent Caxias do Sul : Varig et Rio Sul. On peut aussi venir en autobus de Porto Alegre. Le trajet dure deux heures. S'adresser au centre d'informations touristiques. Tél. : (054) 223-36-79.

● **HÔTELS.** La chaîne d'hôtels Alfred possède plusieurs établissements en ville. Tél. : (054) 221-86-55. On peut aussi loger à la campagne, à la Pousada Colonial de Rossi. Tél. : (054) 293-17-71. Ou à la Fazenda Vale Real. Tél. : (054) 281-16-60.

● **RESTAURANTS.** La ville compte de nombreux restaurants italiens. On peut recommander la Cantina Veneto. Tél. : (054) 221-51-20. Le Château Lacave se visite du lundi au samedi, de 9 heures à 17 heures. Tél. : (054) 222-48-22. L'entreprise familiale Casa Valduga organise des repas aux chandelles dans sa cave. Tél. : (054) 452-43-38.

PARTIR

■ **GREENS PORTUGAIS.** La côte d'Estoril étire, à l'ouest de Lisbonne, ses falaises, ses plages et ses petits ports de pêche. Sans oublier six golfs réputés, dont Quinta da Marinha, Estoril Palacio et Penha Longa. Des parcours que Lusitania invite à découvrir dans le cadre de forfaits « week-end » (2 870 francs par personne, 3 jours/2 nuits, en chambre double et petit déjeuner avec l'avion, une voiture et 2 *green fees* à Quinta da Marinha) ou semaine (4 100 ou 4 340 francs selon l'hôtel, pour 8 jours/7 nuits, avec 5 *green fees* sur les golfs de la région).
★ **Lusitania, 19, rue de la Pépinière, 75008 Paris, tél. : (1) 44-69-75-06.**

■ **MARATHON CENTENAIRE.** Le 15 avril, Boston célébrera le centenaire du Marathon de la Boston Athletic Association. Près de 25 000 concurrents participeront à cette course, qui débutera à midi dans la petite ville rurale de Hopkinton. Avant de franchir la ligne d'arrivée, les coureurs auront l'occasion d'apercevoir l'université de Wellesley, les collines de Newton, l'université de Boston... Au départ de Paris, Boston est desservie par un vol non stop quotidien de la TWA.
★ **Renseignements au (1) 44-77-88-07.**

■ **GARDEN PARTY.** *Propriété* de la famille Stephenson Clarke depuis quatre générations, le Borde Hill Garden Park and Woodland a, paraît-il, de quoi éblouir amateurs et professionnels : massifs de magnolias, de rhododendrons, d'umbellularias californiens, de roses azalées ou de camélias. Un bijou que proposent de visiter le Tourisme Verney, P&O European Ferries et l'office du tourisme britannique, du 19 au 21 avril. Acheminement par autocars de différentes villes vers les ports de Cherbourg, Le Havre ou Calais. De 1 470 à 1 730 francs par personne (selon le point de départ) en chambre double et pension complète.
★ **Commercialisé par le réseau du Tourisme Verney, par P&O European Ferries (Big Ben Tours) au 21-46-04-31, et dans les agences de voyages.**

Vrais faux hôtels



■ Soyons francs. Le monde se partage en deux classes, les paresseux absolus et les paresseux assistés. Les premiers dépensent leur fortune dans les hôtels ; les seconds gèrent leurs économies dans une race nouvelle d'établissements, les appartements-hôtels.

■ L'administration, qui définit leurs normes dans un décret du 14 février 1986, les qualifie par défaut de *« résidences de tourisme »* puisque la clientèle d'affaires y est, dans l'ensemble aujourd'hui, prioritaire. En tout état de cause, le concept qu'ils mettent en avant – une hôtellerie moins chère, avec ses avantages mais sans ses servitudes – gagne en notoriété, en fréquentation et en qualité. La visite récente des principaux d'entre eux, à Paris, en apporte la preuve.

■ Pas de chambres dans un appartement-hôtel, rien que des appartements (studettes, studios, deux pièces), avec cuisine équipée (réfrigérateur, plaques, four, lave-vaisselle). Pas de restaurant, mais la possibilité de prendre, en extra, le petit déjeuner. Le ménage est fait et le linge changé plusieurs fois par semaine. Salles de réunions et équipements collectifs (laverie, coffres, parking surveillé auquel donne accès la carte magnétique de la chambre) complètent le dispositif. Bref, les avantages de la vie privée, mais à l'hôtel.

■ La fréquentation de ces vrais faux hôtels dépend de leur emplacement. Les touristes y descendent à un moindre coût, en familles ou entre amis. Les hommes d'affaires et sociétés qui y envoient leurs stagiaires, français ou étrangers, y trouvent aussi leur compte, notamment les Asiatiques, qui ont des habitudes alimentaires différentes. Et ce pour un prix inférieur à celui de l'hôtel classique, dans une norme de classement supérieure (*« un appartement trois étoiles pour le prix d'un deux »*) et avec un tarif dégressif en fonction de la durée.

■ Citadines s'impose par le nombre et la variété de ses établissements (plus de 40 en France et en Europe dont 10 à Paris), mais aussi par la qualité de l'aménagement intérieur (insonorisation excellente, décoration design, entretien rigoureux). Implantés aux points stratégiques de la capitale, ils ont de quoi attirer et fidéliser une clientèle. Prix moyen du studio pour deux personnes : de 472 à 590 francs la nuit, selon la durée du séjour.

■ Orion, onze adresses en France et en Europe dont quatre à Paris, présente les mêmes caractéristiques que son prédécesseur et développe également en priorité l'axe urbain. Prix moyen du studio pour une ou deux personnes, de 435 à 495 francs. Pierre et Vacances dispose de deux résidences hôtelières à Paris, dont une en lisière du Parc des expositions de la porte de Versailles, ce qui lui vaut la clientèle des Salons, mais aussi des familles. Une résidence, jumelée à un hôtel, pour Latitudes : Le Scénario, porte de Saint-Cloud.

■ Quant à Flatotel, le plus ancien des appartements-hôtels, il se laisse distancer par les autres. Et, pourtant, il n'est pas mal situé, sur ce bord de Seine du XVe arrondissement, qui joue au petit Manhattan.

Danielle Tramard

★ Citadine, tél. : (1) 41-05-79-79 ;
Orion (réservation centrale au (1) 40-78-54-80) ;
Pierre et Vacances, tél. : (1) 41-26-22-22 ;
Latitudes, tél. : (1) 49-10-49-10 ;
Flatotel, tél. : (1) 45-75-62-20.

Retour du soleil sauf sur le Nord

LES HAUTES PRESSIONS faibliront sur le Nord de la France, laissant un passage perturbé s'infiltrer sur le nord et le nord-est du pays jeudi soir et vendredi. Une dépression sur le golfe de Gênes générera des vents forts en Méditerranée et des retours pluvieux et instables sur l'extrême Sud-Est.

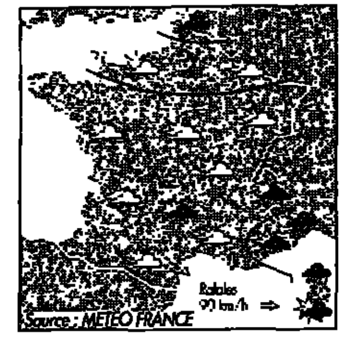
Jeudi matin, le ciel sera généralement peu nuageux sur la majeure partie du pays. Les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes du Nord seront plus chargés, avec des nuages. Il neigera un peu sur les Pyrénées, au-dessus de 800 mètres. Sur les Alpes du Sud et la Corse, le ciel sera couvert avec des précipitations instables parfois orageuses. Sur le Nord-Pas-de-Calais, les nuages élevés voileront le ciel. Le mistral, la tramontane et le vent d'ouest sur le sud de la Corse souffleront fort, aux environs de 80 à 90 km/h.

Jeudi après-midi, l'instabilité *s'atténuera sur la Corse et* les Alpes du Sud. Le vent continuera de souffler fort en Méditerranée. Les nuages deviendront plus épais sur le Nord-Pas-de-Calais. Partout ailleurs, le soleil dominera.

Les températures seront fraîches avec des gelées sur la moitié nord entre 0 et – 4 degrés. Il fera plus doux sur le Nord-Ouest, entre 0 et 5 degrés. Sur la moitié sud, il fera plus doux, entre 0 et 6 degrés, avec de petites gelées dans l'intérieur de la Provence, et 6 à 10 degrés près des côtes méditerranéennes. L'après-midi, le thermomètre indiquera entre 6 et 17 degrés du nord au sud du pays.

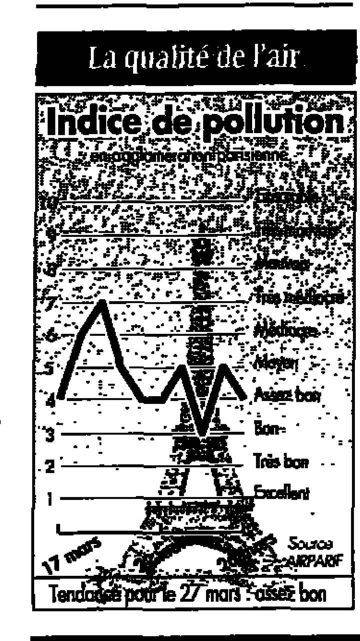
Vendredi, sur un grand quart nord-est, les nuages domineront. Ailleurs, le soleil brillera.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

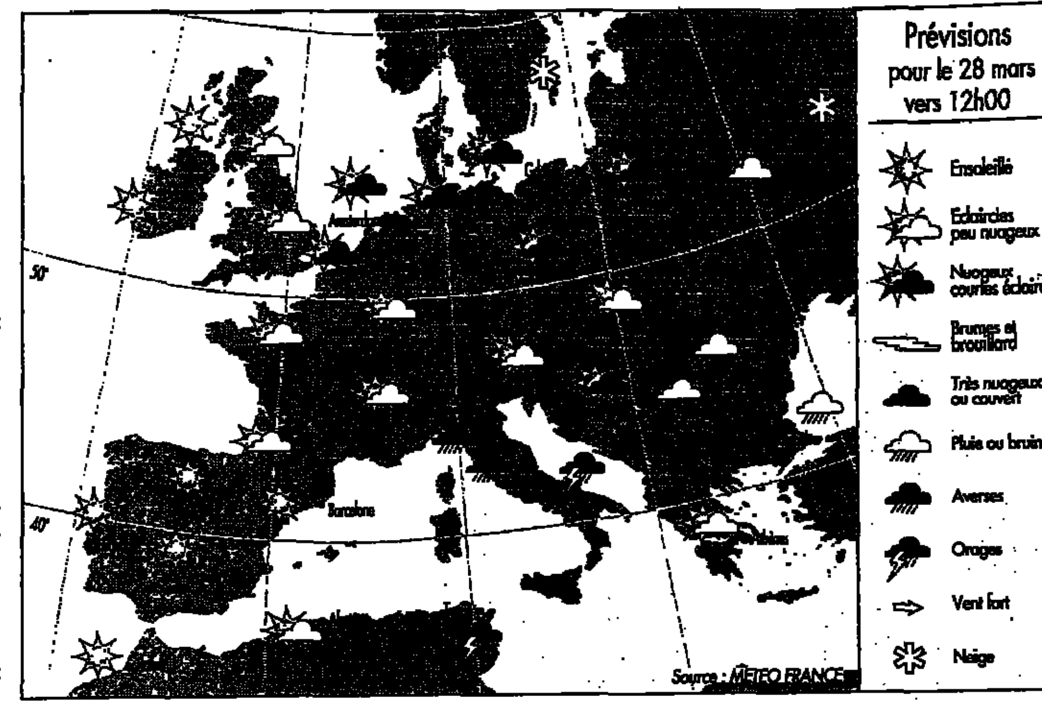


Prévisions pour le 28 mars vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 27 mars : assez bon

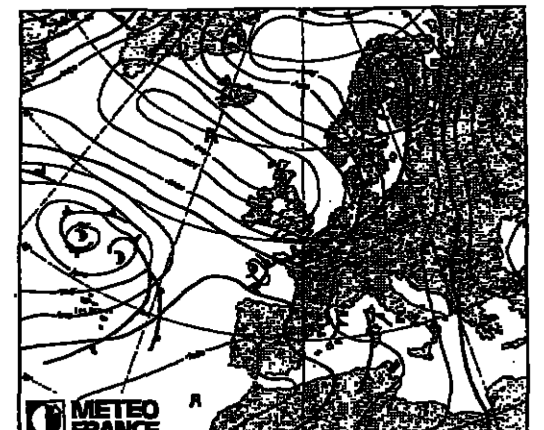




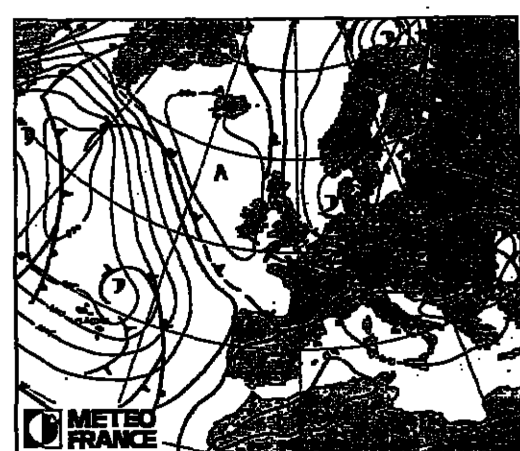
TEMPÉRATURES du 26 mars maxima/minima

FRANCE				ÉTRANGER			
AJACCIO	17/13	GRENOBLE	18/10	ALGER	22/10	CHICAGO	– 5/– 9
BIARRITZ	18/10	LILLE	7/– 1	AMSTERDAM	4/– 4	COPENHAGUE	4/– 3
BORDEAUX	19/11	LIMOGES	13/9	ATHÈNES	10/11	DAKAR	26/19
BOURGES	17/4	LYON	18/9	BANGKOK	39/27	DJAKARTA	30/24
BREST	13/4	MARSEILLE	18/12	BARCELONE	17/9	DUBAI	26/22
CAEN	9/2	NANCY	17/1	BELGRADE	14/7	DUBLIN	7/2
CHERBOURG	8/3	NANTES	13/5	BERLIN	10/– 2	FRANCFORT	7/0
CLERMONT-F.	18/7	NICE	16/10	BOMBAY	33/25	GENÈVE	16/9
DIJON	21/5	PARIS	12/3	BRASILIA	29/21	HANOÏ	21/19
FORT-DE-FR.	29/24	PAU	19/9	BRUXELLES	7/– 2	HELSINKI	2/– 5
		PERPIGNAN	15/13	BUCAREST	7/– 1	HONGKONG	20/17
		POINTE-À-PIT.	30/21	BUDAPEST	10/5	ISTANBUL	8/5
		RENNES	15/4	BUENOS AIRES	23/10	JÉRUSALEM	20/10
		ST-DENIS-RÉUNION	30/23	CARACAS	–/–	KIEV	3/– 9
		ST-ÉTIENNE	19/8			KINSHASA	29/22
		STRASBOURG	19/2			LE CAIRE	20/13
		TOULOUSE	15/10			LIMA	24/19
		TOURS	17/4				

ÉTRANGER (suite)			
LISBONNE	18/11	PRETORIA	26/18
LONDRES	7/0	RABAT	19/9
LOS ANGELES	21/11	RIO DE JAN.	30/23
LUXEMBOURG	12/– 4	ROME	11/10
MADRID	19/8	SAN FRANC.	14/7
MARRAKECH	21/11	SANTIAGO	23/9
MEXICO	26/12	SÉVILLE	22/11
MILAN	12/10	ST-PÉTERS.	5/0
MONTRÉAL	17/– 3	STOCKHOLM	5/– 6
MOSCOU	1/– 7	SYDNEY	26/17
MUNICH	14/1	TENERIFE	23/15
NAIROBI	27/15	TOKYO	16/7
NEW DELHI	32/20	TUNIS	30/15
NEW YORK	15/4	VARSOVIE	6/1
PALMA DE M.	16/6	VENISE	13/10
PÉKIN	15/6	VIENNE	8/5
PRAGUE	8/– 2		



Situation le 27 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 29 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Hemingway

J'AI sous les yeux une photographie superbe d'Hemingway, le plus remarquable peut-être des écrivains de notre temps. Sous le chapeau de feutre à larges bords, il rit, heureux, la face épanouie, la bouche grande, les dents blanches. Un mètre d'envergure aux épaules. La chemise ouverte, en blouson, la ligne à moulinet à la ceinture, il tient dans chaque main une truite de deux kilos, par les ouïes.

Ainsi fait, dans cet appareil, il donne à penser à notre Théophile Gautier, si fier de sa carrure en sa jeunesse. Pour le situer avec exactitude, il faudrait nommer plutôt Maupassant, homme de large coffre et d'appétits robustes, comme lui ; et comme lui conteur qui ne s'empêtre pas de mots inutiles et de sentiments délicats. Mais Maupassant était un pessimiste schopenhauerien, marqué par sa fatalité pathologique.

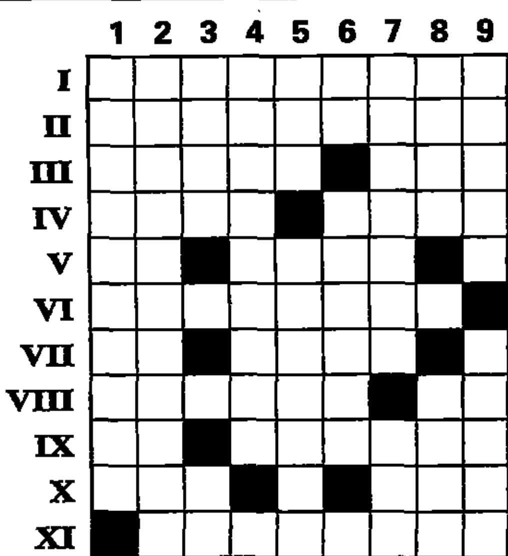
Et Hemingway paraît un homme bien portant, qui aime jovialement la vie, tout en trouvant le monde absurde et le comportement des hommes dérisoire, sans espoir ni explication. Il est d'ailleurs possible que pour lui les choses soient plus complexes que cela. On verra comment en le lisant, car sa philosophie n'est pas préconçue, elle est d'expérience. Elle est un aboutissement, non encore tout à fait atteint : cet écrivain, qui n'a pas cinquante ans, n'étant pas arrivé au bout de sa course.

Tel quel, et au point où il en est, éclatant de force, de santé, il constitue un beau spectacle, et un assez curieux phénomène. D'abord c'est un écrivain de grand talent. Et puis un peintre accompli de notre temps, qui pour peindre les choses de ce temps s'y est mêlé, y a participé, à la fois acteur, témoin, photographe. C'est par le reportage qu'il est arrivé au roman, et cela vaut d'être considéré, à voir l'influence exercée par le maître de ce *nouveau réalisme auprès de nos plus* jeunes romanciers.

Émile Henriot
(28 mars 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6787



HORIZONTALEMENT

I. Vêtement pour aller dans les flammes. – II. Où a fortiori on ne peut pas mener la grande vie. – III. Une lagune asséchée. Est drainé par la Reuss. – IV. Le mot de la fin. Circule en Orient. – V. Participe. Fit circuler. – VI. Le dessous de l'aile. – VII. Possessif. Dans la mythologie scandinave. – VIII. Pas exposé. Vaste plaine. – IX. Pronom. Sont bons pour la corde. – X. Où il n'y a pas de bavures. Rechigne à la cuisine. – XI. Femmes qui espèrent récolter.

VERTICALEMENT

1. Bon, il est vraiment charitable. – 2. Comme des hommes qui seraient dans les neiges. – 3. Dont on ne veut pas se charger. Comme un fer en cornière. – 4. Mettrais des limites. – 5. D'un auxiliaire. Mal en pis. – 6. Conjonction. Qui ont pris de mauvais plis. – 7. Ville du Pérou. Peuvent devenir une lourde charge. – 8. Peintre italien. Peut-être mis en quatre. – 9. De chat ou de tigre, pour le bijoutier. Mesures à prendre.

SOLUTION DU N° 6786

HORIZONTALEMENT

I. Tonnelier. – II. Roue-pelle. – III. Inhalés. – IV. Gâtées. – V. Lis. Bilan. – VI. Os. Bénite. – VII. Dème. Goï. – VIII. Yeuse. Non. – IX. Ravenne. – X. Epicé. – XI. Sore. Oslo.

VERTICALEMENT

1. Troglodytes. – 2. Oô. Aisée. Pô. – 3. Nuits. Mûrir. – 4. Néné. Besace. – 5. Ephèbe. Eve. – 6. Leasing. – 7. Ill. Lionnes. – 8. Elévation. – 9. Résine. Nébo.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A l'occasion de la mise en place de son programme d'été, qui sera effective le 31 mars, Air Inter Europe va augmenter les dessertes de Montpellier, Pau et Saint-Etienne, et multiplier les liaisons interprovince. Pour fidéliser sa clientèle, la compagnie proposera aux jeunes des cartes d'abonnement, remboursables dès le premier voyage et ouvrant droit à des réductions sur les billets et des avantages dans les FNAC, les auberges de jeunesse ou à Disneyland Paris. Quant aux passagers de la classe affaires, qui représentent près de la moitié des clients de la compagnie, ils bénéficieront de cartes d'abonnement ouvrant des réductions de 15 % à 30 %. Air Inter Europe a, par ailleurs, décidé de reprendre ses services de restauration à bord, sous forme de snack, pour les vols de moins d'une heure. – *(AFP.)*

■ ***AUTRICHE.*** *Lauda Air*, compagnie aérienne privée, desservira, une fois par semaine, à partir du 10 mai, au départ de Vienne, la ville de Saïgon (Vietnam) avec escale à Bangkok. – *(AFP.)*

■ ***VIETNAM.*** *Vietnam Airlines* va rouvrir la liaison entre Hanoï et Dien Bien Phu, dont l'aéroport vient d'être modernisé. La compagnie vietnamienne effectuera deux vols par semaine dès le 29 mars, puis quatre à partir du mois de juillet. Vietnam Airlines va également remettre en service la ligne Hanoï-Na San dans la province de Son La. – *(AFP.)*

■ **VÉNÉZUELA.** La direction vénézuélienne d'Air France va doubler sa capacité en sièges sur la ligne Paris-Caracas, en remplaçant les Airbus A 340 qui effectuaient la liaison par des Boeing 767. Le lancement de cette nouvelle capacité hebdomadaire de quelque 600 places dans chaque sens coïncide avec une vente promotionnelle limitée de deux billets pour le prix d'un. – *(AFP.)*

■ **CUBA.** 197 500 touristes ont visité Cuba au cours des deux premiers mois de l'année, ce qui représente une augmentation de 45 % par rapport à la même période de 1995. L'objectif du gouvernement cubain est d'attirer deux millions de visiteurs d'ici à la fin du siècle. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Vendredi 29 mars

■ **LA CITÉ DE REFUGE** de l'Armée du salut, chef-d'œuvre de Le Corbusier (55 F), 10 h 30, sortie du RER Masséna (Pierre-Yves Jaslet).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **DES TUILERIES** à la place Vendôme (60 F), 11 heures, sortie du métro Tuileries (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les objets d'art de la Renaissance, 11 h 30 ; les bronzes de la place des Victoires, 12 h 30, sous la pyramide devant l'accueil des groupes (Musées nationaux).

■ **LA BOURSE** d'hier et d'aujourd'hui (30 F), de 13 h 15 à 15 h 45, à l'entrée de la galerie des visiteurs côté rue Notre-Dame des Victoires (Bourse de Paris).

■ **MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE :** la fête au Maghreb, parures et costumes féminins (34 F + prix d'entrée), 14 heures, 293, avenue Daumesnil (Musées nationaux).

■ **DE LA PLACE DES FÊTES** au Pré-Saint-Gervais (50 F), 14 h 30, sortie du métro Place-des-Fêtes (Paris pittoresque et insolite).

■ **DE SAINT-GERVAIS** à l'Institut (50 F), 14 h30, parvis de Saint-Gervais (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE DU LUXEMBOURG :** exposition sur la porcelaine de Limoges, 14 h 30 (40 F + prix d'entrée), 19, rue de Vaugirard (Approche de l'art) ; 15 heures (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, hall d'entrée du musée (Paris et son histoire).

■ **LA SALPÊTRIÈRE** (37 F), 14 h 30, 47, boulevard de l'Hôpital (Monuments historiques).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE :** la châsse de Nivelles et l'orfèvrerie gothique (36 F + prix d'entrée), 6, place Paul Painlevé, 15 h 30 (Musées nationaux).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Claude Marti).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ – Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CINÉMA Avec « Le Cœur fantôme », Philippe Garrel, *bien soutenu* par l'étonnant Luis Rego, filme au plus près l'intimité des sentiments, tout en évoluant vers davantage de fiction. ● Il domine une semaine riche en sorties, avec notamment le mélo ironique d'Arturo Ripstein, « La Dernière Marche », *sur la peine de mort, et l'orfèvrerie* des « Derniers Jours d'Emmanuel Kant ». ● MÉCÈNE le plus actif dans le secteur du cinéma, la Fondation GAN met en place un nouveau dispositif d'aide.





Philippe Garrel donne un visage aux émotions de la vie

Le Cœur fantôme. Les tribulations sentimentales du peintre incarné par Luis Rego dessinent une splendide géographie des émotions au cœur de la banalité

Film français de Philippe Garrel, avec Luis Rego, Aurelia Alcaïs, *Maurice Garrel, Evelyne Didi*, Roschdy Zem, Véronique Silver, Valeria Bruni-Tedeschi, Johanna Ter Steege, Camille Chain, Lucie Rego (1 h 27).



Le *vingt-quatrième* film de Philippe Garrel est, de prime abord, déroutant. Rien de bien surprenant, semble-t-il, *puisque depuis Les Enfants désaccordés*, son premier court métrage en 1964, tous les films de Garrel procurent des expériences de cinéma inhabituelles. Mais ce film-ci est déroutant aussi pour les aficionados de cet auteur : loin de la stylisation qui d'ordinaire définit d'emblée une distance et un cadre esthétique, *Le Cœur fantôme* débute sur le mode de la chronique naturaliste. Sans effet de style, il s'ouvre sur la très commune histoire d'un homme, Philippe, qui découvre que sa femme a un amant, *se sépare* d'elle, et de leurs enfants. Même si très vite l'attention *aux gestes, aux mots, aux visages* singularisent la réalisation, on est tout près de la sitcom. L'enjeu du film sera de montrer comment on peut raconter différemment une histoire très quotidienne et très connue. Comment retrouver une position personnelle à la fois par rapport à la vie réelle et à la *fiction cinématographique*.

Depuis longtemps Garrel a fait de l'autobiographie la matière de ses films. C'est encore le cas ici, mais c'est un autoportrait décalé, notamment par le choix de l'acteur principal – Luis Rego, *a priori* très éloigné de l'univers de Garrel –, et de son métier, peintre (dont les tableaux sont en réalité ceux de Gérard Garouste). Encore que la peinture soit bien proche de la manière de travailler de ce cinéaste autarcique, qui demeure aussi distant qu'il le peut du cinéma industriel. Par touches, par aplats en blocs de *temps et d'affects que ne relie nulle* transition « narrative », sa réalisation construit une histoire dont la beauté, la complexité et la profondeur ne se dessinent que peu à peu, en un réseau d'émotion et de sens.

C'est fait si simplement, si près des gens et des jours, qu'on hésite à nommer les grands thèmes ainsi abordés : la filiation et la transmission, les rapports entre la vie et l'art, entre l'existence diurne et les rêves, les interrogations face à l'âge et à la mort, la mémoire, la possibilité de dire, les illusions et les vérités de l'amour. Comme le *fantôme du titre, ils hantent le film* sans se pousser en avant, lui donnent cette impression de ruissellement calme et puissant. Ce dispositif apparemment simple se compose en fait de scènes au statut *différent : alternant avec le roman* familial et la romance d'un nouvel amour, plusieurs rêves évitent l'ordinaire fatras de l'onirisme cinématographique, d'autres séquences – avec Valeria Bruni-Tedeschi, petite péripatéticienne triste en robe rouge – occupent une place singulière entre fiction et réalité, d'autres encore montrent de manière directe et forte le labeur quotidien de la peinture. Ensemble, elles aident à conjuguer plusieurs rapports au monde sans perdre jamais le grain des choses.

Au centre se trouve, étonnant et *attachant*, Luis Rego. *De concert* avec le cinéaste, et non sans humour, il construit pas à pas son existence de personnage de cinéma, à travers les péripéties – la découverte de son infortune conjugale, la solitude et la tristesse, la rencontre d'une jeune fille (Aurelia Alcaïs) et la construction cahotique d'une nouvelle relation, le travail de l'art. Le génie de Garrel est de savoir instiller dans la moindre situation une morale – à la fois la morale de celui qu'il filme et celle de sa manière de le filmer. Le plus souvent en gros plan, Rego est *constamment en phase avec ce regard*. Il lui donne chair, visage surtout, puisque là est l'enjeu : voir un peu la vie sur une tête d'homme.

Philippe Garrel a trop intimement voué son existence au cinéma pour qu'on ne détecte pas aussi une métaphore « professionnelle » dans *Le Cœur fantôme*. Celle d'un espoir, dans la possibilité de reprendre ce qui est advenu à la génération précédente (celle des parents biologiques, mais aussi des *« pères » que se reconnaît Garrel*, les cinéastes de la nouvelle vague), et de se doter malgré tout, lui aussi, d'une descendance. A la fin du précédent film, *La Naissance de l'amour*, la jeune fille disait : *« Je ne veux pas un enfant, je veux un baiser »*, celui-ci se termine sur l'annonce d'une naissance. A sa manière inquiète et sensible, *Le Cœur fantôme* est pourtant un film optimiste, pour les gens, et pour le cinéma.

J.-M. F.

« Résister à la machine de l'industrie cinématographique »

POÈTE ADOLESCENT apparu dans le sillage de la nouvelle vague (il avait seize ans lorsqu'il tournait son premier court métrage), Philippe Garrel a lui-même depuis divisé son œuvre en plusieurs périodes : les films de jeunesse (1964-1968, des *Enfants désaccordés* au *Révélateur*),



ENTRETIEN CINÉMA

l'époque underground aux côtés de la chanteuse Nico (1968-1978, de *La Cicatrice intérieure* au *Bleu des origines*), un premier retour vers la « figuration » – au sens de la peinture figurative par opposition à la peinture abstraite – (1979-1984, de *L'Enfant secret* à *Elle a passé tant d'heures sous les sunlights*), avec depuis 1989 (*Les Baisers de secours*) une teneur autobiographique plus affirmée. Plus de trente ans donc d'un parcours singulier, en marge des allées du pouvoir cinématographique.

« Le récit autobiographique est-il devenu définitivement la matière de vos films ?

– Non, cela aura été une méthode, à un moment de ma vie. Ce film est le dernier de la série. J'écris en ce moment une fiction, avec Marc Cholodenko et Xavier Beauvois. Dans *Le Cœur fantôme*, j'étais surtout intéressé par le projet de tourner les rêves, ce qui traduit déjà un désir de fiction. Les rêves montrés sont authentiques, je les note au réveil, j'ai écrit moi-même ces séquences alors que pour le reste je passais commande des scènes à mes coscénaristes, Marc Cholodenko et Noémie Lvovsky. Le film est donc déjà *moins directement* autobiographique, puisque les scènes ont été retravaillées par eux, en cherchant à leur donner une portée plus générale à partir de ce que j'avais vécu. J'ai envie à présent de construire davantage les personnages, même si la vie réelle reste la grande référence, et que je n'envisage pas de faire des films loin de moi. Je ne suis pas un imaginatif.

– Comment concevez-vous le mélange entre scènes réelles et rêves, figure de style souvent catastrophique au cinéma ?

– Il est vrai qu'on se trouve sur un terrain saccagé par beaucoup de mauvais films, mais ça ne me faisait pas peur. Mon idée était d'essayer un journal scientifique des rêves. J'en ai noté quarante pour en tourner quatre, qui paraissaient jouables par des comédiens. Le rapprochement entre scènes réelles et rêvées se fait souvent au dernier moment, au montage, lorsqu'on peut constater la viabilité ou non de leur enchaînement. Filmer les rêves est difficile, mais le reste aussi, il n'y qu'à voir *comment*, la *plupart du temps*, on montre un homme et une femme.

– Souffrez-vous d'avoir toujours travaillé avec très peu d'argent ?

– J'ai du mal à trouver les moyens de mes films. Un cinéaste comme moi dispose de peu de partenaires possibles, le système qui nous permet de survivre, c'est-à-dire l'avance sur recettes, une ou deux chaînes de télévision et une poignée de producteurs *indépendants, risque de disparaître* à tout moment. J'ai le droit de faire un film, mais à quatre millions et demi *(coût moyen d'un film français en 1995 : 28 millions)*, je ne peux tenir qu'en ne m'arrêtant jamais, en allant vite à toutes les étapes. Parfois c'est le bon rythme et parfois on aimerait pouvoir ralentir. Je tourne tous mes projets, je n'ai pas de stock dans mes tiroirs. Pourtant je n'envie pas les grosses productions, je crois que les cinéastes y perdent plus qu'ils n'y gagnent.

– On sent dans vos films une évolution vers davantage de narration.

– Cette évolution est due à l'influence de Marc Cholodenko, coscénariste de mes films depuis *Les Baisers de secours* en 1989. Le paradoxe est que Cholodenko est un écrivain moderne, un poète, à qui je demande de me fournir du roman classique, dont la mise en scène va ensuite s'éloigner. Ce décalage entre la structure du scénario et celle du film aide à rester en alerte sur le plateau : beaucoup de films sont mauvais parce que le réalisateur disparaît sur le plateau, il se laisse dominer par la machine du tournage, il n'y a plus de cinéma qui se fait, seulement la reproduction d'un mécanisme.

– Pourquoi avoir fait du personnage principal un peintre ?

– Ce devait être un artiste, je voulais montrer la manière dont la vie intime influe sur son travail, entraînant des blocages ou au contraire suscitant une énergie particulière. Je *doute qu'un dentiste* cesse de *faire* son travail pour réfléchir sur les dents à la lumière de ce qui lui arrive quand il a des problèmes à la maison. Il n'y a que chez les artistes que ce qu'on ne fait pas est aussi important que ce qu'on fait. Un des attraits du film, à mes yeux, était de montrer un peu ce que c'est que d'être peintre. Il m'a paru crédible d'imaginer que Luis Rego aurait pu peindre les tableaux de Garouste.

– Comment avez-vous choisi *Luis* Rego, dont l'image paraît très éloignée de la vôtre ?

– J'avais envie d'une présence *sinon à contre-emploi*, au moins décalée, et je savais grâce à *Maine Océan* de Jacques Rozier qu'il est un bon acteur. Je n'étais pas gêné de ce que Rego n'ait pas vu mes films, dans la mesure où nous nous sommes bien compris sur le terrain de la vie quotidienne, des situations familiales. L'important est d'éviter les malentendus que crée le star-system, *où les parasites du « milieu »* engendrent des situations fausses qui ensuite s'hystérisent ou tombent en morceaux.

– Il y a huit ans, vous réalisiez pour la télévision *Les Ministères de l'art* où vous montriez les cinéastes dont vous vous sentez proche : Téchiné, Doillon, Akerman, Carax... Ce réseau de connivence existe-t-il toujours ?

– Il s'élargit même, puisque j'ai travaillé successivement au scénario avec deux jeunes réalisateurs, Noémie Lvovsky *(Oublie-moi)* et *Xavier Beauvois (Nord, N'oublie pas que tu vas mourir)*. Leur présence m'aide à continuer. Qu'eux aussi parviennent à travailler prouve qu'il reste une possibilité non seulement de tourner mais de parvenir à de meilleurs résultats que les grosses machines, françaises et *a fortiori* américaines, qui prétendent être la seule forme possible de cinéma. Ils témoignent que le cinéma peut exister différemment. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Un mélodrame poussé à l'extrême

La Femme du port. Avec ce sommet d'humour noir, Ripstein met en évidence les ressorts d'un genre

***Film mexicain* d'Arturo Ripstein avec Patricia Reyes Spindola, Alejandro Parodi, Damian Alcazar, Evangelina Sosa (1 h 50).**

La Femme du port sort enfin d'un purgatoire de cinq ans où l'avaient maintenu *les aléas de la distribution*. Il succède, dans les salles, à deux films postérieurs (*Principio y Fin* et *La Reine de la nuit*) qui ont, entre-temps, définitivement installé le Mexicain Arturo Ripstein comme cinéaste d'envergure internationale. Lorsqu'il fut présenté au Festival de Cannes, en 1991, dans le cadre de la sélection Un certain regard, le film fut *plutôt* mal accueilli. Pour des raisons sans doute contradictoires : l'aspect abstrait, presque théorique de sa construction, et la violente crudité des situations décrites.

Bien qu'inspiré par une *nouvelle* de Maupassant, *La Femme du port* se rattache à la tradition mexicaine du mélodrame, dont il dénude l'idéologie. Un marin tombe amoureux d'une prostituée, tente de la délivrer de l'emprise de son maquereau et de sa propre mère jusqu'à ce qu'il découvre qu'il s'agit de sa propre soeur, perdue de vue *depuis qu'il a quitté*, enfant, sa famille à la suite d'un drame. Sur cette situation de base, Arturo Ripstein empile trois récits qui sont autant de variations débouchant sur une conclusion différente. Cette accumulation délirante de clichés naturalistes détruit les conventions du mélo*drame latin, qui repose sur la révé*lation de vérités sordides justifiant une attitude soit moralisatrice, soit désenchantée. Dans l'univers de *La Femme du port*, le pire est toujours sûr : inceste, exploitation sexuelle, avortement sanglant, suicide, pédophilie, parricide, en remontant toute la chaîne des effets aux causes, le scénario découvre, à *chaque fois, une nouvelle turpi*tude et un nouveau traumatisme.

C'est que Ripstein joue avec virtuosité sur les réactions du spectateur, sur son désir mélangé de frayeur de voir ce qu'il n'a pas envie de voir. Cette accumulation d'ignominies devient ainsi paradoxalement une construction abstraite, *un voyage dans l'in*conscient du mélodrame. D'autant que Ripstein déjoue les pièges de l'identification grâce à un parti pris théâtral enfermant ses personnages dans trois ou quatre lieux et décrivant leurs pulsions et leurs comportements par de très longs plans. Sommet d'humour noir, *La Femme du port* offre aussi un *mode d'emploi idéal pour entrer* dans le cinéma d'Arturo Ripstein.

Jean-François Rauger

La balade de l'homme mort, filmée par Tim Robbins

La Dernière Marche. L'affrontement entre Susan Sarandon et Sean Penn au cœur d'un film sincère sur la peine capitale

Film américain de Tim Robbins. Avec Susan Sarandon, Sean Penn, Robert Prosky, Raymond J. Barry, R. Lee Ermey. (2 h 02.)

Celui qui marche est déjà mort. La justice des hommes en a décidé ainsi, la machine à tuer est lancée. Assistent à l'exécution, derrière une vitre, les parents des victimes du condamné, quelques officiels, des avocats et une femme seule. Une religieuse en civil auquel « l'homme mort » a demandé de l'assister, tant que durera sa vie sur terre.

Point d'orgue attendu du deuxième film de l'acteur Tim Robbins, devenu réalisateur avec *Bob Roberts*, portrait contrasté d'un homme politique expert en récupérations médiatiques. *La Dernière Marche* arrive à point aux Etats-Unis, à l'heure où de nombreux Etats rétablissent le principe de la peine de mort. Le principe et son application. Le film s'organise autour de ces deux données, à partir du livre de Soeur Helen Prejean, et met en scène la rencontre de la religieuse et du condamné.

Affrontement de deux personnages, réunion de deux acteurs. Susan Sarandon, le visage à nu, Sean Penn, chevelure empesée, moustache et barbiche. Deux vedettes qui s'approchent comme des boxeurs au moment de la pesée, la situation est constitutive de tout un pan de l'histoire du cinéma occidental.

Tim Robbins s'applique à désamorcer la convention, notamment en offrant au directeur de la prison de préciser que Helen ne doit pas s'attendre à rencontrer James Cagney en condamné luttant pour faire éclater son innocence. Susan Sarandon et Sean Penn ne le trahissent pas, qui servent leurs personnages avec une intensité et une rigueur impressionnantes, avec à la clef un Oscar pour l'actrice.

Pourtant, peu à peu, la dramaturgie bollywoodienne regagne du terrain, et la question se pose de savoir si Matthew Poncelet est effectivement coupable du double meurtre qui lui a valu sa condamnation. Quelques flash-back donnent à voir la scène dans son atrocité. Certains sont subjectifs et expriment la vérité de l'accusé, d'autres se veulent objectifs et sont censés éclairer la réalité des faits.

ARGUMENTS CONTRADICTOIRES

Effets manipulateurs au service d'une cause, effets de brouillage au coeur d'un film déterminé par le souci de ne rien laisser dans l'ombre. Ni la souffrance des parents des victimes, auxquelles la parole est donnée, ni la douleur de la mère du condamné. *La Dernière Marche* parcourt ainsi la gamme des arguments contradictoires, caressant l'illusion de laisser le spectateur libre de se faire sa propre opinion. Objectif dont la naïveté ne fait que souligner la déjà évidente sincérité du réalisateur, rien de plus.

L'équilibre préservé tant bien que mal entre la défense et l'accusation est mis en péril par la préférence accordée par le scénario au personnage de Helen, dont le film détaille la vie hors ses rencontres avec Matthew. Des activités de ce dernier dans sa cellule, de ses pensées, rien ne sera livré dont Matthew ne réserve la confidence à Helen. Ainsi le personnage du prisonnier n'est-il considéré qu'à travers le regard de la religieuse, personnage qui ouvre à l'intention du spectateur les portes du pénitencier et, pour autant qu'elle-même puisse en juger, le coeur de Matthew. Le film y gagne en clarté ce qu'il perd en intensité ; et, surtout, Tim Robbins se trouve ainsi placé sur la voie d'un sentimentalisme peu en rapport avec son ambition. La scène de l'exécution devient alors, « logiquement », prétexte à ralentis, reflets dans la vitre, poses christiques et mains qui s'étreignent sans pourtant se toucher. Le refus de prendre parti (« pour ou contre la peine de mort »), qui avait permis à la nécessaire ambiguïté de s'installer en dépit d'une réalisation très mécanique, se dilue *in fine* dans les boursouflures du film à thèse.

Pascal Mérigeau

Razzia sur les jouets

Toy Story. Plus qu'une nouvelle étape des images de synthèse, un nouveau type de dessin animé selon Disney

Film américain d'animation, de John Lasseter. (1 h 17.)

Enorme succès aux Etats-Unis, *Toy Story* arrive précédé d'une fanfare techno annonçant le premier long métrage entièrement en images de synthèse. Au risque de masquer d'autres caractéristiques.

Son scénario tout d'abord, classique récit consensuel de l'imaginaire américain : *Toy Story* conte la rivalité dans l'affection d'un jeune garçon entre son vieux jouet favori, un cowboy articulé nommé Woody, et l'astronaute Buzz l'Eclair, nouveau cadeau qui a pris la place d'honneur dans le coeur de l'enfant. Soit l'affrontement entre la marionnette symbole du passé et celle qui figure la modernité. Autour des deux « héros » évolue une communauté-type – les autres jouets –, figurant une *middle town* classique. Et pour que ne manque pas la composante politiquement correcte du message, le pendant « monstrueux » de ce groupe normalisé : les jouets hybrides fabriqués par le méchant voisin.

La totalité de l'histoire se passe du point de vue des jouets, les autres humains n'étant que des vagues silhouettes à peine entrevues. L'artifice est clairement affiché, et le film est un avatar moderne du dessin animé, non du cinéma en prise de vues réelles sur lequel le virtuel fait planer la menace de « déréalisation » du monde. *Toy Story* est même un dessin animé Disney, la question étant plutôt de savoir s'il annonce un nouveau type de production en série des usines à l'enseigne de Mickey. Le triomphe commercial du film, inattendu, peut en faire le prototype d'une nouvelle série susceptible de doubler, voire de remplacer les dessins animés classiques, compte tenu de ses avantages économiques (*lire ci-contre*). Avec au moins deux tendances repérables : d'abord l'avènement d'une nouvelle laideur, composite de la traditionnelle mièvrerie Disney et des simplifications de forme imposées par l'ordinateur et par la ressemblance avec les objets du merchandising. Ensuite un changement de ton, plus contemporain, au langage moins châtié, avec avalanche de références, dont certaines clairement destinées aux adultes, des citations de l'actualité politique ou des émissions cultes de la télé. Si leur morale reste au fond la même, les produits de divertissement en image les plus diffusés au monde viennent de recevoir un nouvel habillage qui pourrait faire date.

J.-M. F.



Le cow-boy Woody et l'astronaute Buzz l'Eclair.

Les techniques industrielles de « Toy Story »

UN CALCUL SIMPLE *suffit à prouver que la technique utilisée pour réaliser Toy Story est promise à un bel avenir* : il a coûté 30 millions de dollars, et nécessité une équipe de 110 animateurs, contre 800 pour *Le Roi lion*, dont le budget s'est élevé à 45 millions de dollars. A l'instar des outils de conception puis de fabrication assistée par ordinateur qui en leur temps bouleversèrent l'industrie automobile, *l'ordinateur améliore la productivité* des spécialistes de dessin animé. Les techniques utilisées sont d'ailleurs dérivées de celles utilisées dans l'industrie ou le bâtiment. Depuis des années, les dessinateurs industriels utilisent des logiciels de dessin en 3D (trois dimensions) pour rendre compte de l'état d'un batiment ou d'un véhicule sous tous ses angles, après n'avoir introduit en machine que ses principales coordonnées.

Pour *Toy Story*, pas de casting, si ce n'est pour les voix, qui, elles, sont bien réelles. Certains personnages ont d'abord été modelés en argile, puis numérisés : les coordonnées des points-clés du modèle sont saisies à l'aide d'une sorte de stylo électronique relié à l'ordinateur, puis mémorisées.

D'autres personnages ont été créés directement sur ordinateurs Silicon Graphics, bien connus des ingénieurs d'études. Les personnages doivent ensuite être animés. Les animateurs, novices en matière d'informatique, disposaient des programmes élaborés par les informaticiens de Pixar, la société de production. Une société où l'on sait ce qu'informatique veut dire, puisque son fondateur et principal actionnaire n'est autre que Steve Jobs, le créateur d'Apple. Son acolyte, Ed Catmull, a fait ses études avec Jim Clark, le fondateur de Silicon Graphics, et maintenant président de Netscape, l'une des entreprises vedettes du cyberespace... « *C'est la première fois que l'on compte autant de PhD* (docteurs en lettres ou en sciences) *dans une équipe de réalisation* », note Ralph Guggenheim, responsable de la production.

« FICELLES DE MARIONNETTE »

Les animateurs disposaient ainsi de dizaines de petits programmes, souvent créés pour l'occasion, pour faire bouger les personnages. « *On a donné aux animateurs un peu l'équivalent des ficelles nécessaires pour actionner une marionnette* », explique l'un d'entre eux. L'un des programmes-clés, Menv (Modeling Environment), permet d'extrapoler tous les mouvements d'un personnage à partir de quelques images, notamment pour adapter le mouvement des lèvres à la bande-son. Les acteurs ont en effet enregistré les dialogues avant l'animation.

Il faut ensuite donner « chair » aux personnages. C'est l'étape des *shaders*, petits programmes permettant de décrire l'aspect d'une surface, qu'il s'agisse de la peau d'un personnage, ou du papier peint de la chambre d'enfant. Lumières naturelles ou artificielles sont créées à volonté par l'ordinateur. Les ombres, les reflets, s'élaborent automatiquement... Tous ces éléments créés séparément doivent enfin être rassemblés. C'est l'étape du « rendu », où l'informatique donne toute sa puissance. Cette étape a nécessité plus de cent ordinateurs Sun en réseau : il aurait fallu à un ordinateur monoprocesseur quarante-trois années de calcul ininterrompu pour aboutir au même résultat. Des ordinateurs du même type seront utilisés pour réaliser un futur jeu sur CD-ROM inspiré de *Toy Story*.

Annie Kahn

Une élégante évocation des derniers Jours d'Emmanuel Kant

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT. Film français de Philippe Collin avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Hélène Roussel. (1 h 10.)

Inspiré du texte homonyme de Thomas De Quincey, tourné pour la télévision mais de manière très cinématographique, le film de Philippe Collin raconte exactement ce qu'annonce son titre. Soit une succession de petites scènes de la vie quotidienne du philosophe allemand au soir de son existence. Des vignettes, non en noir et blanc, mais en gris sur gris, très délicat et nuancé, pour capter par fragments le comportement d'un corps et d'un esprit face à la mort qui vient. Un sens évident de l'élégance allié à un humour fin et caustique détaillent les manies, les élans, les moments d'attente, la quête de reconnaissance, la faim toujours inassouvie de sensations, et le recul face au monde qui va poursuivre sa marche.

Les intérieurs, les paysages, les silhouettes, les rituels sont baignés d'une aura qui se transmet d'une scène à l'autre, dans le double mouvement selon lequel se compose le film : à la fois une extension dans l'espace, où chaque élément a même valeur qu'un autre et une progression dans le temps, qui avance vers un terme inexorable, lui-même montré de la plus délicate manière. Cette attention au moindre détail magnifié par un regard anoblissant, sans aucune rhétorique, évoque par moment les films de Robert Bresson. Mais un Bresson auquel manquerait l'enjeu central, qui ne serait pas ici la grâce mais la présence d'une intelligence supérieure, celle de l'auteur de *Critique de la raison pure*. Les proches de Kant le traitent en génie, des manuscrits s'envolent au vent, cela ne suffit pas à rendre perceptible la singularité de l'homme dont on nous conte les derniers jours. Par là, le film, malgré ses évidentes qualités encore renforcées de la belle composition de Warrilow, est, mais reste un virtuose exercice de style.

J.-M. F.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

MARCHAND DE RÊVES

Film italien de Giuseppe Tornatore. Avec Sergio Castellitto, Tiziana Lodato, Franco Scaldati. (1 h 54.)

■ Giuseppe Tornatore aime le cinéma. On le sait depuis *Cinéma Paradiso*, hommage nostalgique du septième art tel que les enfants des villages l'approchaient. Depuis ce film qui l'a fait roi éphémère d'un royaume déserté, le réalisateur peine à retrouver le succès (*Ils vont tous bien*, *Une simple formalité*). Raison pour laquelle, sans doute, il est revenu à ses premières amours, pour conter l'histoire de Joe Morelli, qui parcourt la Sicile du début des années 50, à la recherche de nouveaux talents pour le cinéma.

Installant sa tente sur les places des villages, il filme méthodiquement les visages (profil gauche, profil droit, « profil centre ») pour une poignée de lires. La beauté des paysages siciliens s'allie au pittoresque des trognes et des confessions des candidats à la gloire, au fil desquelles Tornatore quémande en permanence l'émotion des spectateurs. Quand une jolie fille vient à passer, il est entendu qu'elle doit se déshabiller, sinon devant la caméra de Joe Morelli, du moins devant celle de Tornatore, qui entend bien que l'on n'ignore rien des appétits sexuels des uns et des autres. C'est que ce Morelli, aussi sympathique qu'il puisse paraître, grâce notamment à la composition de Sergio Castellitto, une nouvelle fois excellent, se révèle un triste sire, dont les coupables activités doivent être dénoncées. Et pour les dénoncer, cela va de soi, il convient d'abord d'en détailler les effets. Tornatore s'y applique avec une impudeur tranquille et en appelle constamment au prestige évanoui du cinéma italien, néoréalisme en tête, dont il bafoue allégrement les principes et la morale. Acharné à s'inscrire dans une tradition dont chaque plan de son film démontre qu'elle est morte, Tornatore livre en fait, sans doute involontairement, un éloge funèbre du cinéma. Eloge singulièrement pervers : Joe Morelli est un imposteur, dont la caméra tourne à vide. Comme si le cinéma n'avait jamais existé que dans les rêves de gloire des pauvres gens dont il exploite la misère et la crédulité. C'est donc à une idée du cinéma que Tornatore a rendu hommage. Très précisément l'idée qu'en donne cette tumeur maligne qu'est la télévision.

P. M.

GET SHORTY (STARS ET TRUANDS)

Film américain de Barry Sonnenfeld. Avec John Travolta, René Russo, Gene Hackman, Danny DeVito. (1 h 45.)

■ A la poursuite d'un mauvais payeur, l'homme de main d'un usurier de la mafia rencontre un producteur de cinéma. Il décide d'investir l'argent qu'il a récupéré dans l'écriture et la réalisation d'un film racontant très exactement ses déboires du moment. Il déjouera les manoeuvres de deux gangsters associés au producteur et se débarrassera de son ancien patron. Le succès de *Get Shorty*, juste après *Pulp fiction*, confirme le statut de vedette de John Travolta. Il s'agit d'une comédie satirique qui semble, à la fois, se moquer des conventions du film de gangsters et contenir un certain nombre de clefs sur Hollywood aujourd'hui. L'idée du personnage qui veut faire de ce qui lui arrive la matière d'un film introduit un système de distanciation un peu facile. La mise en scène est très plate, le récit incroyablement mou, les effets comiques souvent ratés ou indiscernables. Le film, qui fait trop confiance aux talents d'acteurs certes estimables, apparaît sans enjeu véritable.

Jean-François Rauger

GUILTRIP

Film irlandais de Gerard Stembridge. Avec Andrew Conolly, Jasmine Russel, Peter Hanly, Michelle Houlden. (1 h 30.)

■ « L'imaginaire irlandais » est à l'honneur à Paris, et le cinéma n'est pas en reste. Un festival d'une trentaine de films est ainsi présenté au cinéma L'Entrepôt, dont *Guiltrip* a fait l'ouverture la semaine dernière. Premier film du réalisateur, *Guiltrip* est d'abord un exemple de coproduction européenne assez respectueuse de l'identité de l'oeuvre pour ne pas la dénaturer en clafoutis babélien. Il est ensuite, plus problématiquement, un récit cinématographique basé pour l'essentiel sur la figure rhétorique du retour en arrière, mise au service d'une histoire de démence conjugale. Liam et Tina habitent la banlieue déprimante d'une petite ville irlandaise. Lui est un grand flandrin de caporal, gravement paranoïaque. Elle est charmante, aimante, et terrorisée. Et elle l'attend, en endormant son nourrisson. Lorsqu'il revient de sa virée nocturne et alcoolisée, la dispute qui s'ensuit constitue le présent d'un film qui, par flash-back successifs, décrit leur journée respective. Quelques habiles transitions et un regard qui parvient parfois à transmettre le quotidien de la province irlandaise ne suffisent pas cependant à convaincre de la nécessité du procédé, alourdi par une musique omniprésente et un traitement psychologique sans nuance.

Jacques Mandelbaum

PÉDALE DOUCE

Film français de Gabriel Aghion. Avec Patrick Timsit, Fanny Ardent, Richard Berry, Michèle Laroque. (1 h 40.)

■ « Méfiez-vous des apparences ! » conseille l'affiche du film, fondée sur la transformation d'un groupe de cadres dynamiques en folles de la nuit. Il faut, tout au contraire, s'y fier absolument : le pari de la vulgarité sera tenu. L'histoire est celle d'un banquier macho, Alexandre (Richard Berry), qui tombe amoureux d'Eva (Fanny Ardant), la propriétaire d'une boîte pour gays et lesbiennes où il croise quelques-uns de ses plus brillants employés en petite tenue, dont le meilleur ami d'Eva, Adrien (Patrick Timsit), tandis que son épouse (Michèle Laroque) finit évidemment par croire qu'il fait partie du « bâtiment ». Des quiproquos sans finesse, des dialogues très écrits qui ne font jamais mouche, une caméra erratique, des numéros d'acteurs pathétiques, voici quelques-uns des éléments qui font de ce canevas la transposition cinématographique d'une médiocre pièce de boulevard. Quant au regard jeté sur l'homosexualité – réduit à un ramassis de lieux communs sur le folklore gay et à quelques notations qui tendraient à prouver que les homos ont une âme – il est d'une condescendance d'autant plus infâme qu'il se donne pour subversif.

J. M.

SALE GOSSE

Film français de Claude Mouriéras. Avec Anouk Grinberg, Axel Lingée, Alberto Gimignani, Philippe Madala, Sotigui Kouyaté. (1 h 35.)

■ Nina, la mère, collectionne les perruques et les amants, latins de préférence. Martin, le fils, concentre dans le corps d'un gamin de dix ans une violence brute, terrifiante quand elle explose. C'est l'été à Lyon, Nina danse le tango la nuit et coiffe le jour de vieilles dames dans une clinique. Les vieilles dames meurent, les danseurs passent, et la seule chose qui dure, c'est l'amour que cette mère prodigue maladroitement à son fils. Quant à Martin, odieux à tous, accumulant les coups pendables, il ne cultive l'amitié que d'un vieil ouvrier noir et d'un camarade marocain. Surtout, il poursuit une chimère entretenue par Nina : rejoindre ce père inconnu qu'il imagine guerrier touareg. Dire que le film de Claude Mouriéras repose essentiellement sur cette tension, c'est en indiquer à la fois les limites et la grâce. Un scénario un peu mince et une tendance au ressassement figurent parmi les premières. Quant à la seconde, elle est incarnée par l'interprétation étonnante d'Axel Lingée, la fulgurante authenticité de certains plans et la sincérité du propos.

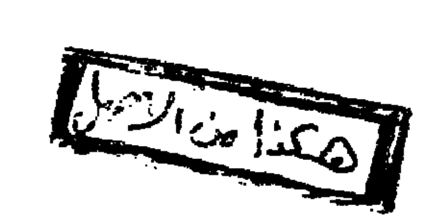
J. M.

L'ÉCHAPPÉE BELLE

Film français d'Etienne Dhaene. Avec Jean-Marc Barr, Anémone, Olivia Bonamy, Bernard Alane. (1 h 25.)

■ Il est séduisant, pilote virtuose, homme d'affaires brillant et avisé, et il fait toujours, au démarrage, crisser les pneus de son automobile de luxe. Or voici qu'à l'heure de son divorce une juge revêche le prive du bonheur de voir ses deux charmants bambins. Son sang ne fait qu'un tour et il imagine une machination dont la jeune et jolie fille de la magistrate sera l'instrument. L'affrontement à distance entre Jean-Marc Barr et Anémone (l'un chante, l'autre aussi, mais on ne sait pas pourquoi) est censé fournir la matière d'un scénario affligeant, maintenu sous assistance respiratoire à grand renfort de rebondissements pâteux et de péripéties piteuses. La réalisation est à l'avenant, d'une banalité navrante.

P. M.



La Fondation GAN défend les films d'auteur

Sa principale orientation : soutenir les premiers pas de jeunes réalisateurs

Depuis 1987, la Fondation GAN pour le cinéma fournit le rare exemple d'une politique culturelle efficace et continue. Concentrée initialement sur des activités patrimoniales, la fondation s'intéresse désormais aux jeunes réalisateurs. Elle consacre 3 millions de francs à de nouveaux projets, qu'elle sélectionne sur scénario.

L'AFFAIRE SE DESSINE en 1986, à l'occasion du cinquantenaire de la Cinémathèque française. Les fondations culturelles sont dans l'air du temps, et la notion de patrimoine cinématographique paraît pouvoir souder l'image d'un groupe d'assurances aux activités d'alors de la Cinémathèque. Lors du Festival de Cannes 1987, la Fondation GAN pour le cinéma est lancée. Durant près de neuf années, elle va offrir le rare exemple d'une politique culturelle efficace et continue. Une politique réaffirmée aujourd'hui malgré les turbulences que traverse le groupe. Mais qu'en sera-t-il après sa privatisation ?

Le premier champ d'intervention de la fondation touche au patrimoine – par exemple la restauration du négatif de *L'Age d'or* ou la reconstitution de la version couleur de *Jour de fête*. Et il s'agit bien de rendre les œuvres au public, de préférence en musique. Piano solo, avec Martial Solal pour *Feu Mathias Pascal* de Marcel Lherbier, ou Jean-Marie Senia pour *Metropolis* de Lang et *Nosferatu* de Murnau. Dimension symphonique mobilisant l'Ircam et l'Ensemble Inter-Contemporain pour *La Passion de Jeanne d'Arc* (Dreyer), le Northern Sinfonia of England pour *Octobre* (Eisenstein). Les cadres choisis solennisent l'événement : palais des papes en Avignon, Opéra Garnier.

Simultanément, la fondation a pris conscience de l'image passéiste qu'elle risque d'endosser à se concentrer exclusivement sur des activités patrimoniales. Aussi décide-t-elle de tendre la main au cinéma à venir. Cela devient sa principale orientation : soutenir les premiers pas de jeunes réalisateurs. Sur un budget de 6 millions de francs, la fondation met la moitié à la disposition de nouveaux projets sur scénario. Sept d'entre eux sont dotés de 300 000 francs, plus 30 000 francs pour le réalisateur.

Un quart de la dotation aide à la diffusion de films « délicats » ou hors normes, comme les dix fois une heure du *Décalogue* de Kieslowski, et à de nombreux festivals. Ainsi, la fondation accorde-t-elle 200 000 F de prix aux Premiers plans d'Angers, parce qu'il est *« à l'image de tout ce que nous défendons*, dit Catherine Lecoq, la déléguée générale : *des scénarios de premiers films, des premiers films et une dimension européenne »*.

A L'ÉTRANGER

Elle soutient également le Festival de La Rochelle, le Festival du cinéma nordique de Rouen ou le Festival du film français de Florence. Car elle intervient à l'étranger, en s'appuyant sur les réseaux du groupe. La fondation devrait se manifester ce printemps à New York, avec le French American Film Workshop d'Avignon pour la projection en musique du *Vent* (Sjöström), de *Metropolis* et de *L'Homme à la caméra* (Vertov).

Parallèlement, s'affirme une volonté d'installer le cinéma, entre patrimoine et innovation, dans une *« culture maison »* du GAN, notamment à travers des rencontres autour d'un film et de ses interprètes le dimanche matin au Max Linder-Panorama à Paris. Une salle à laquelle la fondation apporte un important soutien. *« Le monde du cinéma était méfiant lorsque nous avons commencé*, dit Catherine Lecoq. *Aujourd'hui, nous avons conquis le respect des professionnels, d'autant plus que nous avons su garder notre distance envers eux, que nous n'avons aucune obligation, que notre liberté est totale. »*

En janvier, la fondation a décidé d'ajouter une nouvelle pièce à son dispositif pour *« aller en direction des spectateurs »* – et du jeune cinéma. Sous le titre « *Coup de cœur* », elle a lancé « le vendredi à 15 francs » la semaine de sortie d'un film sélectionné. Après *Les Enfants du soleil* de Bernard Dartigues avec Philippe Caubère, projeté au Max-Linder, dont la fréquentation a connu une augmentation significative ce jour-là, le deuxième film à en bénéficier sera, le 5 avril, *Chacun cherche son chat* de Cédric Klapisch.

Jean-Louis Perrier

Cinquante-huit scénarios récompensés

Cinquante-huit scénarios de long métrage ont été récompensés par la fondation, aidant une nouvelle génération : Patricia Mazuy, Jeunet et Caro, Cyril Collard, Jeanne Labrune, Christine Carrière, Manuel Poirier notamment. Mais aussi le Burkinabé Idrissa Ouedraogo *(Yaaba)* ou le Tunisien Ferid Boughedir *(Un été à la Goulette)*. Malgré cela, certains films ne se réaliseront qu'après de longs détours : le Malgache Raymond Rajaonarivelo, lauréat en 1989, n'est parvenu à tourner qu'à l'automne 1995. Parmi les derniers tournages en cours : *Cercle parfait*, d'Ademir Kenovic, à Sarajevo, où la fondation sera le partenaire du Festival d'Angers, qui s'y transporte du 25 au 28 avril.

Lettre d'Amérique

Le 22 mars, alors que sortaient à la fois *Diabolique*, remake américain du grand classique de Clouzot, avec Sharon Stone et Isabelle Adjani, et *Un Indien dans la ville*, rebaptisé *Little Indian, Big City*, en version doublée (c'est une première), était présenté un *Rendez-vous avec le cinéma français d'aujourd'hui*. Pour les deux premiers, l'accueil a l'accent grave et, malgré l'étroite surveillance exercée par le producteur-acteur Thierry Lhermitte, l'*Indien* (sorti par Disney) confirme la réticence du public américain envers les valeurs non connues et la compétence des doubleurs. En revanche, *La Première Séance*, programme consacré aux films Lumière, a remporté un triomphe. Devant ce montage présenté par Thierry Frémont et Bertrand Tavernier, Thelma Schoonmaker-Powell, la chef monteuse de Martin Scorsese, a parlé *« d'éblouissement total »*. Dès mercredi, Frémont et Tavernier, qui présentait également *L'Appât*, vont colporter cette *Première séance* dans sept villes américaines. A la question le plus souvent posée à Tavernier : *« Pourquoi les Français aiment-ils tellement Jerry Lewis ? »* il répond : *« Vous avez mis quarante-trois ans avant de découvrir Laurel et Hardy, vous en mettrez quarante-trois à comprendre Jerry Lewis. »*

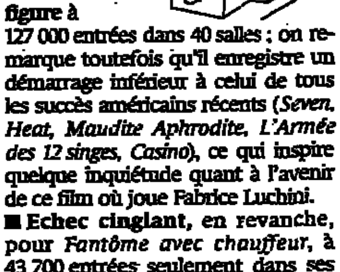
Henri Béhar

La MGM renoue avec le succès

CINQ ANS APRÈS la dernière statuette remportée par la MGM (pour la musique de *Thelma et Louise*), l'Oscar décroché, lundi 25 mars, par Nicolas Cage, pour son rôle dans *Leaving Las Vegas*, est un peu d'honneur rendu à la Metro Goldwin Meyer. C'est aussi la meilleure publicité pour un film tourné en 16 millimètres avec un budget de 3 millions de dollars (15,1 millions de francs) et qui, en cinq mois, a gagné 30 millions de dollars. Mieux, la Major dépasse la barre des 10 % de parts de marché à l'issue du premier trimestre 1996, dépassant Paramount et Universal, talonnant Warner, et réintégrant un peloton groupé, où se tiennent aussi Fox et Sony (Columbia-Tristar), Disney caracolant très nettement en tête avec 22,8 % de parts. Deux films ont déclenché cette spectaculaire remontée. *GoldenEye*, le dernier James Bond a déjà rapporté plus de 100 millions de dollars et figure en troisième place des recettes. *The Birdcage*, le remake de *La Cage aux folles* avec Robin Williams et Gene Hackman est actuellement en tête du box-office, avec déjà 60 millions de dollars de recettes, deux semaines après sa sortie. C'est donc un studio en forme que le Crédit lyonnais met aux enchères, puisque la banque française est tenue de vendre au moins 75 % de ses parts avant mai 1997.

Claudine Mulard

LES ENTRÉES À PARIS



■ **« Beaumarchais » fait honnête figure** à 127 000 entrées dans 40 salles ; on remarque toutefois qu'il enregistre un démarrage inférieur à celui de tous les succès américains récents (*Seven, Heat, Maudite Aphrodite, L'Armée des 12 singes, Casino*), ce qui inspire quelque inquiétude quant à l'avenir de ce film où joue Fabrice Luchini.

■ **Echec cinglant**, en revanche, pour *Fantôme avec chauffeur*, à 43 700 entrées seulement dans ses 35 salles. Les autres nouveautés ne s'en tirent guère mieux, *Nixon* subit un nouvel *impeachment* avec seulement 15 000 électeurs devant 15 écrans. *Leaving Las Vegas* démarre en titubant à 17 000, mais l'Oscar de Nicolas Cage pourrait lui apporter un petit remontant.

■ **En continuation**, *Casino* domine aisément les débats, avec 113 000 joueurs en deuxième semaine, soit un total de 316 000. Bien que la plupart des films ne fassent guère d'étincelles, la fréquentation globale demeure supérieure à celle de la semaine correspondante de 1995.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

LA SÉLECTION DU « MONDE »

BROKEN ARROW (américain, 1 h 48), de John Woo, avec John Travolta, Christian Slater, Samantha Mathis, Delroy Lindo, Frank Whaley, Bob Gunton.
CASINO (*) (américain, 2 h 58), de Martin Scorsese, avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
LA COMÉDIE DE DIEU (portugais, 2 h 43) de Joao Cesar Monteiro, avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel Ascensao.
COÛTE QUE COÛTE (français, 1 h 35) de Claire Simon.
DEAD MAN (américain, 2 h 14) de Jim Jarmusch, avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
ERMO (chinois, 1 h 30), de Zhou Xiaowen, avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
HEAT (américain, 2 h 50), de Michael Mann, avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (français, 1 h 35), de Danièle Dubroux, avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
LI (franco-belge-britannique, 1 h 32), de Marion Hänsel, avec Stephen Rea, Ling Chu, Adrian Brine.
NOS ANNÉES SAUVAGES (Hongkong, 1 h 33), de Wong Kar-Wai, avec Leslie Cheung, Andy Lau, Maggie Cheung, Carina Lau, Rebecca Pan, Jacky Cheung.
LA ROUE (bangladais, 1 h 05), de Morshedul Islam, avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu.

FESTIVALS

VALENCIENNES : L'action, l'aventure et les aventurières sont au rendez-vous pour cette septième édition. Ce festival propose dix longs métrages inédits représentant dix pays, en compétition pour le Grand Prix décerné par un jury présidé par Edouard Molinaro. Parallèlement, dix-sept courts métrages sont présentés lors d'une nuit spéciale devant un jury présidé par Jean Becker.
Une rétrospective intitulée « Les aventurières », en collaboration avec la Cinémathèque française – une vingtaine de longs métrages réalisés entre 1934 à 1994 ; un hommage à trois « aventurières cinématograhiques : Margot Capelier (Casting), Christine Pascal (comédienne et réalisatrice) et France Roche (journaliste) complètent cette programmation.
Du 27 au 31 mars.
Tél. : 27-29-55-40.
VESOUL : Le 2e Festival « Cinémas d'Asie » axe son thème sur les femmes et s'appuie, pour la circonstance, sur treize films, anciens, récents ou inédits, de réalisateurs reconnus – Zang Yimou, Kenji Mizoguchi, Joseph von Sternberg – ou à connaître – Ebrahim Mokhtari, Shekhar Kapur. Des tables rondes consacrées à la place de la femme dans les cinémas indien et chinois alternent avec les projections.
Du 27 au 31 mars. Tél. : 84-76-55-82.
COGNAC : Sept longs métrages et huit courts en compétition pour cette quatorzième édition du Festival du film policier qui propose, en ouverture et hors compétition, *The Underneath (À fleur de peau)* de Steven Soderbergh. Un hommage à Gregory Peck, en sa présence, un autre aux « femmes fatales » et un coup de chapeau au cinéaste anglais John Badham sont également prévus. Côté littérature, le festival fête les dix ans de la collection « Rivages noir » et remet, pour la quatorzième année consécutive, son Prix du roman policier.
Du 26 au 31 mars.
Tél. : 45-82-10-71.
ANNECY : La 7e biennale du cinéma espagnol fait le point sur le meilleur de la production ibérique de la saison au travers d'une vingtaine de longs métrages inédits. En compétition, huit films concourent pour l'obtention des deux prix, décernés l'un par un jury de professionnels, l'autre par le public. Quelques reprises importantes, une sélection d'une vingtaine de courts métrages et deux expositions sont également proposées.
Du 29 mars au 7 avril.
Tél. : 50-27-65-51.
VANDŒUVRE-LÈS-NANCY : La 8e édition du Festival du court métrage, « Prix de court » propose des productions françaises et francophones de fiction, des documentaires et des films d'animation réalisés durant l'année écoulée. Parallèlement, des courts métrages de Pelechian, Kiarostami et Egoyan, un hommage au « père du cinéma allemand » Oskar Messter et au New-Yorkais Richard Kern, et un *best of* des dix dernières années du rire dans le court métrage.
Du 27 mars au 7 avril.
Tél. : 83-57-52-24.
VILLENEUVE-D'ASCQ : Outre des rencontres avec les réalisateurs Judith Cahen, Sophie Calle, Danièle Dubroux et Paul Vecchiali, ce forum organise une table ronde sur le thème « Le Cinéma indépendant français mort ou vif ? » (le 30 mars à 15 heures).
Du 27 mars au 2 avril. Cinéma Le Méliès, tél. : 20-61-96-90.
PARIS : Le 2e Festival Objectif Doc au Centre Wallonie-Bruxelles présente 30 documentaires récents, témoins de l'engagement social et politique des cinéastes de Wallonie et de Bruxelles.
Jusqu'au 5 avril. Tél. : 42-71-26-16.
Hommage à Georges Delerue : Elève de Darius Milhaud, chef d'orchestre à la Radiodiffusion française, il compose, à partir de 1948, des musiques pour le théâtre. Dans les années 60, il collabore avec les plus grands noms de la nouvelle vague et compose des musiques de films, en particulier pour François Truffaut – *Tirez sur le pianiste, Vivement dimanche, Le Dernier Métro, La Nuit américaine.* Georges Delerue a également composé des concertos, des symphonies, des sonates, ainsi que quatre opéras et neuf ballets. Michel Beroff (piano) et Pierre Amoyal (violon) lui rendent hommage sous la baguette de Hubert Soudant.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. 20 h 30, le 1er avril. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.
« Quel avenir pour la langue italienne au cinéma ? », c'est sous ce titre générique que s'ouvre une série de débats consacrés aux langues romanes. Animée par Claude-Jean Philippe, cette première manifestation sera suivie d'une projection d'un film de Corrado Farina, *Versione Originale*, et de témoignages d'acteurs européens ayant tourné en Italie.
Institut culturel italien, hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne, 75007 Paris. De 20 heures à 22 h 30, vendredi 29 mars. Tél. : 42-84-33-99.

REVUES

TRAFIC
N° 17, Hiver 1996 (Editions POL 142 p., 95 F).
Fondé en 1991 par le critique Serge Daney, le trimestriel *Trafic* entretient contre vents et marées la flamme d'une cinéphilie à la fois ambitieuse, éclectique et austère. Le proverbe mis en exergue de cette dix-septième livraison le dit à sa façon : *« Plutôt que de fulminer contre les ténèbres, il vaut mieux allumer une petite lanterne. »*
A la lueur de laquelle on découvre des contributions dont la diversité (analyses critiques, travaux en cours, textes de cinéastes, mémoires) invite au recoupement. Chromatique par exemple, le bleu de *Par-delà les nuages* d'Antonioni et le rouge d'un portrait de vierge rhénane servant respectivement d'approche à Adriano Aprà et Jean-Louis Schefer pour une définition du statut de l'image. Théologique ensuite, les longs textes de Xavier Carrère sur le cinéma de Manoel de Oliveira et de P. Adams Sitney sur quelques « épiphanies cinématographiques » puisant aux sources du Nouveau et de l'Ancien Testament pour s'interroger sur le mystère et les limites de la représentation. Sous le signe de l'exode, *D'Est en Ouest*, un texte de Chantal Akerman et deux traductions inédites de Robert Franck et Jack Kerouac traversent enfin admirablement le volume.

NOUVEAUX FILMS

LE CŒUR FANTÔME
Film français de Philippe Garrel, avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain (1 h 27).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10).
LA DERNIÈRE MARCHE
Film américain de Tim Robbins, avec Susan Sarandon, Sean Penn, Robert Prosky, Raymond J. Barry, R. Lee Ermey, Celia Weston (2 h 02).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, dolby, 5e (43-54-51-60) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
Film français de Philippe Collin, avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
L'ÉCHAPPÉE BELLE
Film français d'Etienne Dhaene, avec Jean-Marc Barr, Anémone, Olivia Bonamy, Antoine Duléry, Laurence Masliah, Zinedine Soualem (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
LA FEMME DU PORT (**)
Film mexicain d'Arturo Ripstein, avec Patricia Reyes Spindola, Alejandro Parodi, Damian Alcazar, Evangelina Sosa, Ernesto Yanez (1 h 50).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).
GET SHORTY
Film américain de Barry Sonnenfeld, avec John Travolta, Gene Hackman, Rene Russo, Danny DeVito (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
GUILTRIP
Film irlandais de Gerard Stembridge, avec Andrew Connolly, Jasmine Russel, Peter Hanly, Michelle Houlden, Frankie McCafferty, Pauline McLynn (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10).
MARCHAND DE RÊVES
Film franco-italien de Giuseppe Tornatore, avec Sergio Castellitto, Tiziana Lodato, Franco Scaldati, Leopoldo Trieste, Clelia Rondinella, Tano Cimarosa (1 h 54).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran-Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
PÉDALE DOUCE
Film français de Gabriel Aghion, avec Patrick Timsit, Fanny Ardant, Richard Berry, Michèle Laroque, Jacques Gamblin (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
SALE GOSSE
Film français de Claude Mouriéras, avec Anouk Grinberg, Axel Lingée, Alberto Gimignani, Philippe Madala, Sotigui Kouyaté, Ahmed Douache (1 h 35).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
TOY STORY
Dessin animé américain de John Lasseter (1 h 17).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran-Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran-Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
d'Edouard Molinaro,
avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
BROKEN ARROW
de John Woo,
avec John Travolta, Christian Slater, Samantha Mathis, Delroy Lindo, Frank Whaley, Bob Gunton.
Américain (1 h 48).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
CASINO (*)
de Martin Scorsese,
avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
Américain (2 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Bretagne, dolby, 6e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Max-Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
LA COMÉDIE DE DIEU
de Joao César Monteiro,
avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel A..
Portugais (2 h 43).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).
COÛTE QUE COÛTE
de Claire Simon,
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ERMO
de Zhou Xiaowen,
avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
Chinois (1 h 30).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
L'EXIL DU ROI BÉHANZIN
de Guy Deslauriers,
avec Delroy Lindo, France Zobda, Robert Liensol, Denis Tadie Tuene, Aliou Cisse, Jacky Alpha.
Français (1 h 26).
Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
FUNNY BONES
de Peter Chelsom,
avec Oliver Platt, Lee Evans, Richard Griffiths, Oliver Reed, Geroge Carl, Ticky Holgado.
Américain (2 h 08).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01).
HEAT
de Michael Mann,
avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
Américain (2 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français, (1 h 35).
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LEAVING LAS VEGAS (*)
de Mike Figgis,
avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, Kim Adams.
Américain (1 h 51).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
LI
de Marion Hänsel,
avec Stephen Rea, Ling Chu, Adrian Brine.
Franco-belge-britannique (1 h 32).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
MAUDITE APHRODITE
de Woody Allen,
avec Woody Allen, F. Murray Abraham, Helena Bonham Carter, David Ogden Stiers, Mira Sorvino, Michael Rapaport.
Américain (1 h 34).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
NICO ICON
de Susanne Ofteringer,
avec Tina Aumont, Ari Boulogne, Edith Boulogne, Jackson Browne, John Cale, Bob Dylan.
Allemand (1 h 12).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
NIXON
d'Oliver Stone,
avec Anthony Hopkins, Joan Allen, Powers Boothe, Ed Harris, Bob Hoskins, E. G. Marshall.
Américain (3 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10).
NOS ANNÉES SAUVAGES
de Wong Kar-Wai,
avec Leslie Cheung, Andy Lau, Maggie Cheung, Carina Lau, Rebecca Pan, Jacky Cheung.
Hongkong (1 h 33).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
OCTOBRE
de Pierre Falardeau,
avec Hugo Dubé, Luc Picard, Pierre Rivard, Denis Trudel, Serge Houde.
Québécois (1 h 30).
Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
PERSONNE NE PARLERA DE NOUS... (*)
d'Agustin Diaz Yanes,
avec Victoria Abril, Federico Luppi, Pilar Bardem, Daniel Gimenez Cacho, Ana Ofelia Murgia, Guillermo Gil.
Espagnol (1 h 44).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er (36-68-32-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
RAISON ET SENTIMENTS
d'Ang Lee,
avec Emma Thompson, Alan Rickman, Kate Winslet, Hugh Grant, Greg Wise, Emilie François.
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran-Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
LA ROUE
de Morshedul Islam,
avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu.
Bangladais (1 h 05).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
SHARAKU
de Masahiro Shinoda,
avec Hiroyuki Sanada, Shina Iwashita, Tsurutaro Kataoka, Shiro Sano, Riona Hazuki.
Japonais (1 h 55).
VO : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
TAXANDRIA
de Raoul Servais,
avec Armin Mueller-Stahl, Richard Kattan, Elliott Spiers, Katja Studt, Chris Campion, Daniel Emilfork.
Belgo-allemand-français (1 h 20).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
VALSE AU BORD DE LA PETCHORA
de Lana Gogoberidze,
avec Ninon Surguladze, Guram Pirtskhalava, Marika Chichinadze, Tamara Skhirtladze, Ninely Chankuftadze.
Géorgien (1 h 48).
VO : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

REPRISES

J'ENTENDS PLUS LA GUITARE
de Philippe Garrel,
avec Benoît Régent, Johanna Ter Steege, Yann Collette, Mireille Perrier, Brigitte Sy, Anouk Grinberg.
Français, 1991 (1 h 38).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LE SPORT FAVORI DE L'HOMME
de Howard Hawks,
avec Rock Hudson, Paula Prentiss, Maria Perschy, Charlene Holt, John McGiver, Roscoe Karns.
Américain, 1964 (2 h 07).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



Le CSA reconduit TF 1 et Bouygues pour cinq ans

Faute d'avoir pu juger sur le fond, les neuf « sages » ont renouvelé l'autorisation d'émettre accordée en 1987

MALGRÉ les multiples sanctions et amendes prononcées à l'encontre de TF 1 au cours de ces neuf dernières années, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a décidé *« sans vote et par consensus »*, après un *« large débat »*, d'accorder à la première chaîne, mardi 26 mars, le renouvellement de son autorisation d'émettre. Et cela sans appel à candidatures. Pour cinq années encore, le groupe Bouygues s'est donc vu reconnaître le droit de piloter une chaîne de télévision privée sur un réseau hertzien appartenant à l'Etat.

Hervé Bourges, président du CSA, dans un souci de *« transparence »*, a tenu à expliquer longuement le choix, ou plutôt l'absence de choix du CSA : la loi Carignon du 1er février 1994 encadre de manière telle la liberté du Conseil que les neuf « sages » ont été empêchés de mener le débat comme ils l'auraient souhaité.

Mardi 26 mars donc, sur la base d'un rapport de Monique Augé-Lafon, membre du CSA, l'instance de régulation n'a pu examiner la reconduction automatique de TF 1 qu'en prenant en compte les trois uniques questions laissées à son libre arbitre.

Primo, la fréquence actuellement utilisée par TF 1 fait-elle l'objet d'une réaffectation par l'Etat ? Manifestement, non.

Secundo, à la question *« La gravité des manquements ayant donné lieu à sanction ou astreinte* [amende] *justifie-t-elle que l'autorisation ne soit pas reconduite hors appel à candidatures »*, le CSA a répondu une nouvelle fois par la négative. Hervé Bourges a ainsi indiqué que le CSA s'était senti contraint de prendre en compte les seules sanctions infligées à TF 1 par le CSA, et non les sanctions infligées par les tribunaux correctionnels. En outre, même si TF 1 arrive devant M 6 au classement des sanctions et amendes, le CSA a estimé qu'il y aurait *« une disproportion manifeste »* entre l'ensemble de ces fautes et une non-reconduction automatique de l'autorisation d'émettre.

NOUVELLE CONVENTION

Enfin, à la question de savoir si TF 1 avait *« porté atteinte au pluralisme »*, le CSA a une fois encore répondu par la négative. *« En termes d'offres de programmes d'information, la position de la chaîne n'est pas de nature à porter atteinte au pluralisme ou à l'accès du public à une pluralité de sources d'information. »*

Une fois répondu « non » à ces trois questions, aucune discussion sur le fond n'était possible. Comme l'a expliqué Hervé Bourges, *« nous pouvons penser que la privatisation de TF 1 a été une mauvaise chose, je le pense et je l'ai dit. Nous pouvons également penser que la loi Carignon est une loi de circonstance, je le pense également. Nous pouvons encore penser que d'autres que le groupe Bouygues peuvent diriger TF 1... Certes, mais la loi est la même pour tous. »*

En clair : la loi donne au seul CSA le pouvoir d'attribuer les réseaux hertziens mais lui interdit simultanément de mener un débat de fond sur la télévision et son rôle dans la société française. Il lui interdit également de comparer les promesses culturelles du candidat Bouygues de 1987 et l'application impitoyable des lois de la télévision commerciale par ce même groupe tout au long des neuf dernières années.

Un dilemme que Philippe Labarde a traduit ainsi : *« Nous avons débattu et, au cours du débat, il est apparu qu'il n'y avait pas de porte de sortie possible pour le CSA. Dès lors, il était inutile de faire apparaître une division interne sur un dossier qui n'existait pas. »* C'est sur ce constat d'impuissance que le CSA a reconduit l'autorisation d'émettre de TF 1.

En attendant une éventuelle annulation par le Conseil d'Etat, une seconde période s'ouvre désormais : le CSA a quatre mois pour négocier une nouvelle convention (cahier des charges) avec les dirigeants de TF 1. *Les dirigeants de M 6 et TF 1* seront donc invités à formuler des engagements précis sur la protection de l'enfance, la violence à l'écran, la création française, les quotas, la protection du cinéma, etc.

Selon Hervé Bourges, le CSA trouvera là *« matière à affirmer pleinement son autorité »*. Si aucun accord ne s'avérait possible, le réseau hertzien ferait alors l'objet d'un appel d'offres. Question : le CSA sera-t-il mieux armé dans cinq ans pour comparer les promesses du candidat Bouygues avec la réalité de sa gestion ?

Yves Mamou

Lire aussi notre éditorial p. 14.

Un investissement rentable

Le groupe Bouygues, principal actionnaire et opérateur de TF 1, a payé 1,5 milliard de francs en avril 1987 pour l'achat de 25 % du capital de TF 1. La loi de 1986 ne permettait pas à l'époque à une personne morale ou physique de posséder plus du quart des titres d'une société audiovisuelle. Le groupe Bouygues et ses alliés (Maxwell, Le Point, la Société générale...) ont donc investi près de 3 milliards de francs pour conquérir 50 % du capital.

La loi Carignon du 1er février 1994 a ensuite autorisé les opérateurs de chaînes privées à monter jusqu'à 49 % des titres. Le groupe de BTP a alors acquis progressivement les blocs d'actionnaires minoritaires pour atteindre 34 %, puis 39 % à la fin de l'année dernière. Les 14 % supplémentaires que Bouygues a acquis ont nécessité un investissement de 1,56 milliard de francs. Les actions introduites au cours de 165 francs en 1987 valent aujourd'hui plus de 500 francs. Même si Bouygues a investi en tout 3 milliards de francs en titres TF 1, sa mise a quasiment été multiplié par deux. Outre la valorisation en capital, Bouygues a touché 576 millions de francs de dividendes provenant de la chaîne de télévision privée, ce qui correspond à 18,8 % de l'argent a investi (3 milliards de francs) de 1987 à 1995.

Selon Ségolène Royal, la privatisation a entraîné le PAF « dans la spirale du racolage »

■ **Ségolène Royal (député PS, Deux-Sèvres)** : *« Par une incroyable ironie de l'Histoire, c'est une majorité de membres nommés par la gauche, censés donc défendre une certaine idée des obligations de service public et de l'intérêt général, qui aura remis sans sourciller et pour cinq ans les clefs de TF 1 aux mêmes opérateurs. La gauche qui, en 1988, promettait de mettre fin à la privatisation de la première chaîne de télévision du pays... Les dix années de privatisation de TF 1 ont entraîné dans la spirale du racolage, du scabreux, de la désinformation parfois, de la violence télévisuelle surtout, le paysage audiovisuel français dans son entier. Le service public court après l'audience et les recettes publicitaires que le marché attribue naturellement à TF 1 en position dominante. Devant cette dégradation généralisée, quelle réaction chez les gardiens de l'intérêt général, les sages du CSA, ces dérives fâcheuses ont-elles suscitée ? En dix ans, TF 1 a dû payer près de 150 millions de francs d'amendes pour non-respect des lois intéressant le droit des personnes, intéressant la loyauté commerciale, intéressant l'ordre public et l'intérêt général. Alors pourquoi le CSA n'a-t-il pas eu le courage d'ouvrir l'offre aux autres candidats, ce qui aurait permis dans le pays le débat sur la télévision espérée ? »*

■ **Changez la Une** : l'association défendue par Mes Arnaud Montebourg et Jean-François Boutet a estimé qu'aucune *« analyse sérieuse des dossiers caractérisant l'attitude de l'opérateur de 1987 à 1996 n'a pu être effectuée à l'issue d'une séance de deux heures. La loi est d'ores et déjà méconnue par l'instance de régulation qui n'a pas rempli ses obligations »*. L'association estime que les *« manquements graves »* et *« les atteintes au pluralisme d'expression »*, relevés notamment dans les deux mémoires remis par ses soins au CSA, auraient dû conduire le Conseil supérieur de l'audiovisuel à procéder à un nouvel appel d'offres. Dans une lettre remise lundi au président du CSA, Hervé Bourges, et aux membres, les deux avocats soulignaient que *« le mérite d'un appel à candidatures permettrait une négociation de la nouvelle convention certainement plus rigoureuse »*. L'association, qui entend déposer un recours devant le Conseil d'Etat, souhaite aussi se faire auditionner par le CSA dans le cadre de la négociation de la convention de la chaîne privée.

■ **La société civile des auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP)**, association dirigée par Claude Lelouch, a *« pris acte »* de la reconduction de TF 1 et souhaite que lors des négociations concernant le renouvellement du cahier des charges, le CSA *« obtienne une amélioration substantielle des conditions de programmation et de coproduction des œuvres cinématographiques et audiovisuelles d'expression originale française »* ainsi qu'un renforcement des règles assurant l'indépendance des producteurs vis-à-vis des diffuseurs.

MERCREDI 27 MARS

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 L'Hôtel des passions. Invité d'honneur. Série.
15.15 Sous le soleil. Comportement modèle. Série.
16.15 Super Club Dorothée.
16.55 Une famille en or. Jeu.
17.25 Sydney Police. Roméo et Juliette. Série.
18.20 L'un contre l'autre.
18.50 Vidéo gag. Divertissement.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Météo.

20.40

FOOTBALL
En direct. Match amical : Belgique-France, à Bruxelles ; 21.30, Mi-temps (120 min). 982114
Rassurés par leurs derniers matches de préparation à l'Euro (victoires contre le Portugal et la Grèce), les Bleus devraient faire bonne figure face à des « Diables rouges » en perte de vitesse.

22.40

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert. Invité : Luc Alphand. Acheter sa voiture à l'étranger ; L'économie d'un bar-brasserie ; Interdit bancaire ; L'école de la vie ; Les premiers péages autoroutiers... (90 min). 324178
0.10 Ushuaïa. Chercheur d'eau ; Force majeure ; Mémoire d'une vie.
1.10 Journal, Météo.
1.20 et 5.05 Histoires naturelles. 1.50 et 3.00, 3.35, 4.40 TF 1 nuit. 2.00 Ernest Leardée ou le Roman de la biguine. 3.10 Mésaventures. 3.45 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.50 Musique.

France 2

11.45 Les Z'amours. Jeu.
12.20 et 4.25 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série.
14.45 Le Renard. Série.
15.40 Hartley, cœurs à vif. Série.
16.30 Seconde B. Série.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? Psychorama. Série.
17.30 C'est cool. Série. Des ombres aux tableaux.
18.05 et 3.40 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Jour de fêtes.
19.20 et 1.55 Studio Gabriel. Invités : Brigitte Fossey, CharlElie Couture.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

▶ ANTOINE
Téléfilm de Jérôme Foulon, avec Zabou (100 min). 2871350
La mère d'un enfant handicapé va devoir se battre pour permettre à son fils de vivre comme tout le monde.
Un film sensible, sans pathos.

22.35

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. On les appelle parfois les cobayes humains (80 min). 8715060
23.55 Journal, Bourse, Météo.
0.20 Le Cercle de minuit. L'art brut. Avec Michel Thevoz ; Laurent Danchin ; Simone Le Carré-Galimard, Philippe Aïni, Stani Nitkowski, Jano Pesset, artistes ; Caroline Bourbonnais ; Madeleine Lommel.
1.35 Histoires courtes. 2.25 Emissions religieuses (rediff.). 4.15 24 heures d'infos. 4.55 Outremers (rediff.). 5.50 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Brigade criminelle.
13.40 Chasseurs de primes. Téléfilm de John Llewellyn Moxey (78 min). 6991824
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Mariage*, de Dorothy West.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Etats d'urgence : Vie de flics (95 min). 128824
22.25 Journal, Météo.

23.00

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Edmond Rostand, de Jean-Claude Bringuier (50 min). 28805
Mort à Paris, en 1918, de la grippe espagnole, Rostand, dont la renommée est mondiale, reste un homme mal connu, totalement éclipsé par son œuvre.
23.50 Les Quatre Dromadaires. Les crocodiles, seigneurs du Kirawira (rediff.). 0.40 Dynastie. La fête. 1.25 Musique Graffiti. Jeunes interprètes : *Etude tableau n° 1*, de Rachmaninov ; Rondo, de Kabalevski, par Irina Piotnikova, piano (15 min).

La Cinquième

13.40 Demain le monde. Le monde de la chirurgie. 14.10 L'Esprit du sport. Invité : Lionel Jospin. 15.00 Omnisciences. Les maladies mentales. 15.30 Vaisseau Terre. La planète sous surveillance. 16.00 Justice. Autant de pays, autant de justices [3/5]. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 17.55 Planète blanche. 18.30 ▶ Le Monde des animaux. Histoires de fauves : le retour du chat sauvage.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [7/12]. Une grande fille très simple, de Peter Richardson (30 min). 4008
19.30 7 1/2 (30 min). 3379
20.00 L'Ours blanc. Documentaire d'Andreas Kieling (30 min). 3992
Considéré comme le plus grand des mammifères prédateurs terrestres, l'ours blanc n'a pas d'ennemi naturel.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. De Gaulle-Adenauer, un pont sur le Rhin, de François Moreuil (60 min). 6163737
Les nombreuses péripéties officielles et secrètes qui jalonnent le rapprochement des deux anciens ennemis, l'Allemagne et la France, en vue d'œuvrer à la construction d'une Europe nouvelle. Images d'archives et témoignages.

21.45

OPÉRA : RUSSLAN ET LUDMILA
De Mikhaïl Ivanovitch Glinka, d'après un poème de Pouchkine, mis en scène par Lotfi Mansouri, chorégraphie de Michel Fokine. Avec Mikhaïl Kit, Anna Netrebko, Vladimir Ognovenko, Larissa Diadkova, Gennady Bezzubenkov, Galina Gorchakova, Yuri Marusin, Mikhaïl Shtein, le ballet, les chœurs et l'orchestre du Kirov, dir. Valery Gergiev. Enregistré en TVHD au Théâtre Mariinski de Saint-Pétersbourg (220 min). 45042282
Le prince de Kiev donne un banquet en l'honneur des prétendants de sa fille. Du chevalier, du poète et du couard aux grands airs, elle choisit le premier. Mais à peine cette nouvelle union fêtée, la jeune femme est victime d'un enlèvement...
1.25 Savannah Bay, c'est toi. Documentaire de Michelle Porte (rediff., 70 min). 55213466

M 6

13.25 M 6 Kid. La vie d'un port. Kidimot : bosser. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Tintin : le sceptre d'Ottokar ; 15.00, Creepy Crawlers ; 15.30, Gadget Boy ; 16.00, Draculito.
16.20 Hit Machine (rediff.).
17.00 Dance Machine Club. Magazine présenté par Ophélie Winter.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Etre et ne pas être.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. *Des bactéries à l'assaut des pollutions.*

20.45

UNE FEMME POUR MOI
Téléfilm d'Arnaud Sélignac, avec Tom Novembre, Valeria Bruni-Tedeschi (88 min). 412089
Un homme tente de faire connaissance avec une femme qui l'a subjugué et qui vient de rompre avec son amant.

22.30

UN FLIC À ABATTRE
Téléfilm de Dick Lowry, avec James Farentino (89 min). 7911640
Au cours d'une opération anti-drogue, un inspecteur de police est abattu par l'un des trafiquants. Une perte tragique que ressentent durement sa section et le lieutenant qui la commande...
0.05 Fantasmes.
0.35 Rock express. White Zombie, Martin Newell, Tori Amos. 8538737
1.10 Best of pop-rock.
2.40 Culture pub. Magazine. 3.05 E = M 6. Magazine. 3.35 Turbo. Magazine. 4.05 Fréquenstar Magazine (rediff., 55 min).

Canal +

10.50 Graine de star. Film de James Lapine (1993, 88 min). 4794821
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 La Guerre du silence. Téléfilm de David Greene (90 min). 1138089
16.25 Surf, flambeurs de vagues. Documentaire (20 min). 3068244
16.45 Basket américain. Orlando-Los Angeles.
18.00 Le Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Famke Jansen, Barry Hanah.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

L'ANNÉE JULIETTE ■
Film français de Philippe Le Guay (1995, 83 min). 1228669
Comédie légère sur l'histoire d'un mensonge et du piège qu'il représente. A voir pour Luchini.
22.20 Flash d'information.

22.30

TEXASVILLE ■
Film américain de Peter Bogdanovich (1990, v. o., 121 min). 57911
Un curieux mélange de comique burlesque et d'émotion. Et la mélancolie d'un metteur en scène qui se retourne sur son propre passé.
0.30 Deux cow-boys à New York. Film de Gregg Champion avec Woody Harrelson, Kiefer Sutherland (1994, v. o., 103 min). 6175058
2.15 Babylon V. L'ennemi du passé (rediff., 45 min).

Radio

France-Culture

20.30 Tire ta langue. Les Journées de la francophonie. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Qui êtes-vous Jacques De Champlain ? Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. Le don. 2. La chaîne de gratuité.
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Vidal (La Fin de l'attente). 0.50 Coda. Au gré des instruments dans le monde. 3. Tambours. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Poètes bengali ; 2.18, Les musiques de Nino Rota ; 2.20, Accès direct ; 3.47, Les musiques de Nino Rota ; 3.57, Armand Gatti - Nicolas Frize : 1972-1995 ; 5.57 Berlin, une ville sans qualités (3).

France-Musique

20.30 Concert. Donné en direct du Victoria Hall, à Genève, par l'Orchestre de la Suisse Romande, dir. Alan Gilbert : Le Prince de bois, de Bartok ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 op. 83, de Brahms, Barry Douglas, piano.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Xiao Fu Zhang, Adams.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Leclair, Fauré, Ravel.
0.00 Jazz vivant. Le duo René Bottlang, piano, Franz Koglmann, trompette et bugle (enregistré le 14 mars, au studio Charles-Trenet de Radio-France) ; Le groupe Tryo, avec Pierre-Alain Goualch, piano, Vincent Artaud, contrebasse, Franck Agulhon, batterie (enregistré le 9 novembre 1995, au studio Charles-Trenet de Radio-France) ; Le quartette de Philippe Mira (enregistré le 24 mars, au Jazz-Café, à Musicora). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. The Turn of the Screw (Le Tour d'écrou), Opéra en 2 actes, de Britten, par l'Orchestre du Royal Opera House, dir. Colin Davis, Helen Donath (La gouvernante), Ava June (Mrs Grose), Lilian Watson (Flora), Michael Ginn (Miles).
22.05 Les Soirées... (Suite). Benjamin Britten, compositeur, chef et pianiste. Sérénade n° 6 K 239 Notturna, de Mozart, par The English Chamber Orchestra ; 3 Lieder (Die Taubenpost, Der Einsame, An die Laute), de Schubert, Peter Pears, ténor ; Passion selon saint Jean BWV 245 (chantée en anglais) extraits 1re partie, de Bach ; Œuvres de Britten. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Anouk Grinberg (France 3 du 22/3/96)
21.00 L'Hebdo.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Du côté de chez nous. De Daniel Karlin et Rémi Lainé. [8/10] Avril-mai (France 2 du 13/11/95).
23.30 Pulsations.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 La Peau dure.
20.35 Taxi Cab Confessions.
21.35 Himalaya. Mystères, rites et légendes.
22.10 Histoire de l'aviation. [4/7] Les routes du ciel 1927-1939.
23.05 Yvette Chauviré.
0.05 Pêche au gros. [5/7] La Guadeloupe et ses marlins bleus.
1.00 Gay, gay, marions-nous ! (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 Aux arts et caetera.
22.25 Tovarich. Pièce de théâtre de Jacques Deval enregistrée en 1981. Mise en scène de Jean Meyer, avec Françoise Fabian, Jacques François, Jacques Morel. 80952534
0.25 Premières loges.
0.55 Paris dernière (55 min).

France Supervision

20.25 Entracte.
20.40 (et 0.05) Equitation.
21.30 Concert classique. Enregistré Salle Pleyel, à Paris, en janvier 1996 (100 min). 53778398
23.10 Le Voyage de Joachim. De Frédéric Labourasse. Les vacances en Floride d'un Indien d'Amazonie.
1.30 Les Précieuses ridicules (100 min).

Ciné Cinéfil

20.30 L'Amour à l'américaine ■ Film de Claude Heymann (1931, N., 85 min) 91207553
21.55 ▶ Le Roman de Marguerite Gautier ■ ■ ■ Film de George Cukor (1936, N., 110 min) 46618195
23.45 Teen-age Millionnaire. Film de Lawrence Doheny (1961, v.o., 85 min) 31427176

Ciné Cinémas

20.30 La Force de vaincre ■ Film de Richard Fleischer (1983, 105 min) 5369466
22.15 Le Voleur et la Menteuse. Film de Paul Boujenah (1993, 80 min) 5437718
23.35 Les Oscars 1996.
0.25 L'Avocate perverse. Téléfilm classé X (75 min) 99688138

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. Dans un fauteuil.
20.45 (et 23.45) Buck Rogers. Un amour de princesse.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. Brûlée.
22.30 Alfred Hitchcock présente (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Route 66. Le dément.
21.20 Max Headroom. L'énigme.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Le club diplomate.
22.40 Cop Rock. Potts Don't Fail Me Now.
23.30 Liquid Television.
23.55 T'as pas une idée ? Invité : Murray Head.
0.55 New York Police Blues. Episode n° 41 (45 min).

Eurosport

19.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Key Biscayne (Etats-Unis) : quarts de finale (120 min). 328060
21.00 Prime Time Magazine.
22.00 Football (60 min). 975992

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Un euro alambiqué sur Arte

Après l'écu, voici l'euro. Cette soirée thématique sur la monnaie commune, qui annonce « du neuf dans notre bourse », manque d'imagination et de perspectives

L'EURO, la future monnaie européenne, est un sujet bien délicat pour nos spécialistes de la vulgarisation, fussent-ils ceux de la chaîne franco-allemande. Une fiction, quelques flashs ciblés sur les « pour », quelques autres sur les « sceptiques », trois débats arrangés à la hâte : voilà une soirée thématique bien vite emballée sur l'un des sujets brûlants de l'heure. A coup de millions d'écus, la Commission de Bruxelles et le gouvernement allemand ont lancé des campagnes d'information sur l'euro. Fallait-il vraiment une grand-messe sur Arte ?

On aurait pu faire preuve d'imagination sur le choix des sujets, sur celui des invités des plateaux. Las ! Les « pour » sont incarnés par deux patrons de moyenne entreprise, l'une de Thuringe, dans l'ex-Allemagne de l'Est, et l'autre de Bourgogne. Deux entreprises qui travaillent à l'export, celles-là mêmes qui représentent les troupes de choc de la monnaie unique. On pourrait se croire dans un remake des années 30 sur le rêve américain. Même les chauffeurs routiers, toujours à cheval sur une frontière, participent de l'aventure.

En face, les « contre » essayent de nous faire perdre notre latin en nous entraînant de Londres à Stockholm, de Rome à Berlin, dans *les dédales de l'Europe à plusieurs* vitesses. Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, les anciens compères du système monétaire européen qu'ils ont porté sur les fonts baptismaux à la fin des années 70, tombent alors à point



nommé pour nous sauver du doute. On nous avait annoncé Oskar Lafontaine et Gerhard Schröder, les chefs du Parti social-démocrate allemand, ceux-là mêmes qui, pour leur déconfiture, ont tenté de jouer ces derniers mois sur la peur de l'euro afin de gagner des électeurs. A la place, on retrouve les gourous de toujours, Hans Tietmeyer et Jean-Claude Trichet, les *patrons des banques centrales allemande et française*, ces « *demi-dieux* » de l'euro que brocarde gentiment Michel Rocard. L'ancien premier ministre français est là aussi pour défendre son bilan gouvernemental et échanger des amabilités avec Hans-Olaf Henkel, patron des industriels allemands, et Lothar Späth, un Souabe caustique qui fut ministre-président du Bade-Wurtemberg avant de partir à l'Est sauver Zeiss-Jena, devenu Jenoptik. Ces messieurs nous parlent avec ardeur de critères, de déficits impossibles, d'emplois à retrouver. De quoi faire perdre le nord à toutes les petites vieilles allemandes *qui se pressent aujourd'hui aux guichets des caisses d'épargne* pour savoir ce que leurs économies vont devenir.

On aurait aimé une bonne discussion, bien animée, avec ces petits entrepreneurs, ces artisans qui peuplent nos villes et se demandent ce que cet euro peut vraiment leur apporter. Ou avoir un petit flash venant d'Italie pour savoir si vraiment cela leur a rapporté, aux Italiens, de faire flotter leur lire pour nous envahir de leurs textiles. On aurait pu faire un petit tour dans les chantiers navals de Rostock, vendus à toutes les sauces de la réunification et de l'Europe, dans les banlieues françaises ou chez les cheminots en colère.

Peut-être aurait-on pu expliquer un peu plus visiblement, par l'image, pourquoi l'Europe a tant besoin de perspectives, pour quels combats il faut la préparer. Et alors il servirait d'expliquer qu'une monnaie commune, cela peut aider à y arriver, pour mettre fin aux gaspillages, pour faire front, avec un emblème commun, contre ces dangers qui nous guettent : les délocalisations, les retards dans la recherche, la perte de notre identité. Si l'Europe attire encore – on aurait aimé qu'on nous le montre, aux Etats-Unis, au Japon, et dans les pays émergents d'Asie et d'Amérique du Sud –, elle est pourtant un modèle fragile. Et l'euro, c'est aussi cela, se battre pour notre culture, pour notre qualité de vie, pour la défense de nos terroirs dans un monde dont la vitesse d'évolution risque toujours de nous surprendre. Y compris sur Arte.

Henri de Bresson

★ « L'euro, du neuf dans notre bourse », Arte, jeudi 28 mars, à 20 h 45.

Nathalies

par Agathe Logeart

NATHALIE est une jeune fille ronde, coiffée avec un pétard. Elle a le désespoir désespérément ironique de ceux qui préfèrent en rire plutôt qu'en pleurer. Dans la famille « Désespoir des banlieues », je demande Nathalie, Nathalie de Garges-lès-Gonesse, la banlieue qui flambe quand elle craque. Tous les matins, elle commence ses journées par un tour à l'ANPE du coin. Mais c'est toujours un tour pour rien, tous les matins. Elle a un ami, il a fait *« un stage carrosserie, un stage comptabilité, un stage bureautique, un stage ceci, un stage cela... »* Des stages comme autant d'inutiles décorations à s'accrocher au revers de la veste. Avec un mi-temps en contrat à durée déterminée, à 2 800 F par mois, on est le roi, dit-elle, en se moquant. Et ce serait ça, la vie, à vie chez ses parents, puisqu'il n'y a pas moyen de s'en sortir tout seul ? Elle a des copines qui ont trouvé le truc pour partir. Elles font un enfant, s'installent ailleurs, et vivent des allocations. Cela ne mène pas bien loin, mais c'est toujours ça, être ailleurs. Avant, Nathalie s'imaginait quittant ses parents, faisant des enfants, ayant un boulot. Maintenant, l'avenir, elle ne sait plus ce que c'est. Elle n'a qu'une vie qui tourne à vide, et beaucoup de colère pour seule richesse.

L'autre Nathalie est l'Espoir. Dans la famille « Espoir des banlieues », je demande Nathalie qui fait des études d'allemand et rêve de transmettre sa passion en devenant professeur. La passion, comme moteur de la vie, dit-elle. Elle a un copain, un appartement et des bonheurs paisibles et raisonnables plein la tête, le plaisir de se lever le matin en se disant : *« Chouette, je vais faire ce que j'aime. »* Elle est fille de la banlieue, elle aussi. Autour d'elle, ceux qui sont interrogés ont le même parcours sage et obstiné. Ils croient encore à la vertu de la persévérance. Ils sont encore sûrs de pouvoir imprimer leurs désirs à leur avenir. Ils s'accrochent contre les vents mauvais.

Au prétexte de l'équilibre, le premier reportage a été filmé par Malik Chiban, un réalisateur de cinéma, à la demande du « Droit de savoir » (TF 1), comme contrepoint au second, qu'a financé Charles Pasqua dans le cadre de la politique de communication du conseil général des Hauts-de-Seine, qu'il préside. Désespoir contre espoir : il n'était pas sorcier de voir à qui profite la différence. Charles Pasqua, avec cette méthode, n'a eu guère de mal à se poser en rempart contre la fatalité. Un peu aidé, il en convient, par l'exceptionnelle richesse de son département, il en a fait un laboratoire où il réalise à petite échelle son programme pour la France. Mais tout le monde, hélas !, ne peut pas immigrer dans la République Pasqua, ce bien beau pays où l'espoir des jeunes est une plante qui pousse dru. Pour bien faire, il suffirait, c'est évident, de lui confier les clefs de la grande maison France : il repeindrait bien vite tout, du sol au plafond, effaçant les moisissures de désespoir, avec sa peinture couleur espoir. Jolie opération.

JEUDI 28 MARS

TF 1

11.40 La Roue de la fortune.
12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Dallas. Feuilleton.
15.25 Hawaï, police d'Etat. Face au dragon. Série.
16.20 Les Nouvelles Filles d'à côté.
16.55 Une famille en or. Jeu.
17.30 Rick Hunter inspecteur choc. Une ville en état de siège. [3/3] Série.
18.20 L'Un contre l'autre. Série.
18.50 Vidéo gag.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50

JULIE LESCAUT
Série. Crédit revolver, de Josée Dayan, avec Véronique Genest, Mouss Diouf (100 min). 501454
Julie doit enquêter sur des agressions commises par de faux policiers et sur la mort mystérieuse d'une amie proche. Surendettée, la jeune femme était poursuivie par des créanciers...

22.30

TOUT EST POSSIBLE
Magazine présenté par Jean-Marc Morandini.
Invité : Yves Rénier. Que sont devenus les sex-symbols des années 30 ; Hommage à Serge Gainsbourg ; Le jeu de la vérité de Gloria Lasso ; rencontre du troisième type ; La petite speakerine devenue superstar. (85 min). 6985132
23.55 Paire d'as. Le crime du 13 bis. Série.
0.45 Journal, Météo.

1.00 et 2.40, 5.10 Histoires naturelles. 1.55 et 2.30, 3.30, 4.35 TF 1 nuit. 2.05 Intrigues. 3.40 Les Aventures du jeune Patrick Pacard. 4.45 Musique.

France 2

12.20 et 4.20 Pyramide. Jeu.
12.50 et 13.35 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.45 Derrick. Série.
14.40 Le Renard. Série.
15.35 Tiercé. En direct d'Evry.
15.55 et 5.20 La Chance aux chansons.
16.30 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.05 Quoi de neuf, docteur ? Série.
17.30 C'est cool. Série.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Les bruits d'Oscar.
19.20 et 2.15 Studio Gabriel. Invité : Richard Bohringer.
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial.
20.45 Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Secte sur ordonnance, de Marcel Trillat, Sylvia Freda, Eric Delagneau et Matthias Second ; New York, la diagonale du crime, d'Eric Lemasson et Roger Motte ; La vie avant la vie, de Minou Azoulai et Patrice Dutertre (130 min). 8725799
23.05 Expression directe. PS.

23.10

JEUX INTERDITS ■ ■ ■
Film français de René Clément (1952, N., 90 min). 5454751
Un drame extrêmement bouleversant de l'enfance blessée, traumatisée, dans le monde des adultes ravagé par la guerre ou rendu absurde par les querelles de famille. Lion d'Or au Festival de Venise 1952.
0.35 Journal, Bourse, Météo.
1.00 Le Cercle de minuit. Avec Courrier international (75 min). [illegible]

2.45 Bas les masques (rediff.). 4.05 24 heures d'infos. 4.45 Délirenlair. 5.00 Accélération verticale. 5.50 Dessin animé.

France 3

11.50 Télévision régionale.
12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Tout en musique. Jeu.
13.40 Beau Fixe. Avec Marthe Mercadier.
14.30 Cité océane.
14.58 Questions au gouvernement. En direct du Sénat.
16.10 Les Craquantes. Série.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Honni soit qui Malibu*, de Philippe Garnier.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

IMPITOYABLE ■ ■ ■
Film américain de Clint Eastwood (1992, 130 min). 75497732
Un grand, un admirable film contestataire. Et quels acteurs !
23.00 Journal, Météo.

23.35

AH ! QUELS TITRES !
Magazine présenté par Philippe Tesson.
L'abbé Pierre : exclus et nouvelles inégalités. Avec l'abbé Pierre (*Le Bal des exclus*) ; Daniel Facirias, auteur compositeur, Xavier Emmanuelli, à propos de la préface (*Des hommes en trop*), de Julien Damon ; Pierre Rosanvallon (*Le Nouvel Age des inégalités*) (60 min). 1836138

0.35 Espace francophone. 40 ans de cinéma africain. 1.05 Dynastie. Les destructeurs. 1.50 Musique Graffiti. *Carmen Fantaisie*, de Sarasate, par *Maria Scheuble, violon, Dana Ciocarlie*, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Les Lumières du music-hall. Lucienne Boyer. 13.30 ▶ La Grammaire impertinente 13.35 Attention santé. Sida : partir en vacances. 13.40 Défi. 14.10 Déclics magazine. 15.00 Qui vive. 16.00 La Justice [4/5]. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Documentaire : La Comète de Hyakutaké. 18.30 ▶ Le Monde des animaux.

Arte

19.00 The Comic Strip. Série [8/12]. Crying Game, foot ou chanson ? de Keith Allen et Peter Richardson (30 min). 3867
19.30 7 1/2. Présenté par Dominique Bromberger. La conférence intergouvernementale (30 min). 2138
20.00 Palettes. Documentaire. Claude Gellée, dit le Lorrain, les théâtres du soleil : Port de mer au soleil couchant, d'Alain Jaubert (30 min). 2751
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : L'EURO, DU NEUF DANS NOTRE BOURSE
proposée par Bruno Funk et animée par Sabine Christiansen et Hervé Claude.
● Lire ci-dessus.
20.46 Lever de rideau pour l'Euro. (4 min). 108471312
20.50 et 21.25, 22.15, 22.55, 23.20 Débat. Invités : 20.50 et 22.15 : Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt ; 21.25 : Jacques Delors et Wim Duisenberg ; 22.55 : Jean-Claude Trichet et Hans Tietmeyer ; 23.20 : Michel Rocard, Lothar Späth, Gerhard Schröder et le docteur Hermann Lübbe.
21.05 Entreprises : vivement l'Euro ! D'E. Pierrot et P. Thibaut (40 min). 5833003 *Que pensent les exportateurs et les chauffeurs routiers ?*
21.45 Non à l'Europe à plusieurs vitesses. (40 min). 9871428 *Les arguments des euro-sceptiques.*
22.25 Banques centrales, un pouvoir menacé ? De G. Valance et G. Ederer (45 min). 5891799 *Au cœur de la Banque de France et de la Bundesbank.*
23.10 La Fin d'un espoir ? (30 min). 6754886
23.40 Bibliographie.
23.50 *Le Roi ébahi* ■ Film franco-hispano-portugais d'Imanol Uribe (1991, v.o., 110 min). 3789480

1.35 Maestro. Barbara Hendricks chante Duke Ellington. Accompagnée par le Monty Alexander Trio (rediff., 65 min).

M 6

13.25 Libérez ma fille ! Téléfilm de Richard Colla (91 min). 9468312 *Une femme tente de récupérer sa fille que son père a ramenée en Jordanie avec lui.*
15.05 Deux flics à Miami. L'avion. Série.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.05 Filles à papas. Série.
17.35 L'Etalon noir. Série.
18.05 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. La chasse à l'homme.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. [1/2] Série.
20.35 Passé simple. Magazine. 1926 : les années folles.

20.45

PRENDS TA ROLLS ET VA POINTER !
Film français de Richard Balducci avec Jean Lefebvre, Micheline Luccioni (1981, 96 min). 388884
Un Français moyen hérite par hasard, d'une somptueuse Rolls...

22.40

MALÉFICES
Téléfilm de Carl Schenkel, avec Tim Matheson, Pamela Sue Martin (93 min). 558845
Un couple s'installe dans une petite île. Si l'intégration avec les insulaires se fait rapidement pour le mari, il n'en va pas de même pour sa femme qui demande à son meilleur ami de venir la rejoindre.

0.30 Fréquenstar (rediff.). Magazine présenté par Laurent Boyer. 1.10 Best of Trash. Musique. 2.40 Rock express. Magazine. 3.10 Mode 6. Magazine. 3.35 Jazz Dance. Documentaire. 4.30 Culture pub. Magazine.

Canal +

10.30 Nous nous sommes tant aimés ■ ■ ■ Film d'Ettore Scola (1974, 115 min). 5828918
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Un joueur à la hauteur. Film de Paul M. Glaser (1994, 104 min). 8238225
15.30 Le Cricket, une passion indienne. Documentaire (49 min). 33918
16.15 The Young Americans. Film de Danny Cannon (1994, 99 min). 4874041
17.55 Le Dessin animé. Les Exploits d'Arsène Lupin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

LE CLUB DE LA CHANCE ■ ■
Film américain de Wayne Wang (1993, 134 min). 1247490
Une très belle chronique sur l'identité féminine. Réalisation tout en nuances, remarquable interprétation.
22.50 Flash d'information.

22.55

LE FILS PRÉFÉRÉ ■
Film français de Nicole Garcia (1994, 97 min). 103436
Un gérant d'hôtel fauché qui a besoin d'une grosse somme d'argent s'adresse en vain à ses frères, puis spécule sur la mort de son père, vieil immigré italien.
0.30 Phantasm III. Film de Don Coscarelli (1993, 98 min). 5838751
2.00 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Documentaire. Altiplano (58 min). 9990954

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. La famille Cymbalum (4).
20.30 Lieux de mémoire. La conversation.
21.32 Fiction. Brien le fainéant, de Gregory Motton.
22.40 Nuits magnétiques. Le don. 3. Je donne pour que tu donnes.

0.05 Du jour au lendemain. Allen Ginsberg (Cosmopolitan greetings). 0.50 Musique : Coda. Au gré des instruments dans le monde. 4. Violons. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Les Croisades : une mémoire au présent ; 3.54, De la nuit ; 5.36, Etranger mon ami ; 5.57, Berlin, une ville sans qualités (4).

France-Musique

20.00 Concert de jazz. Donné en 1994 au Festival de Nancy et le 23 novembre 1995, à Radio-France, par Dave Liebman, saxophone, et son groupe Miles Away, avec Vic Juris, guitare, Phil Markowitz, claviers, piano, Tony Marino, basse, Jamey Haddad, batterie, percussions : All Blues, de Miles Davis ; Pan Pipper, de Gil Evans ; Code MD, de Robert Irving ; Fall, de Wayne Shorter ; *Meditation*, de John Coltrane ; Victim, de Vic Juris.
22.00 Soliste. Michel Chapuis.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Kagel.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Szymanowski.

0.00 Tapage nocturne. Jean-Luc Fafchamps, compositeur et interprète : Six encores pour piano, de Berio ; Attrition (extrait), de Fafchamps. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le pianiste Arthur Rubinstein. Concerto pour piano nº 1, de Chopin, par le Nouvel Orchestre symphonique de Londres, dir. Stanislaw Skowaczewski ; Quatuor avec piano K 478, de Mozart, John Dalley, violon, Michael Tree, alto, David Soyer, violoncelle ; Romance nº 1 op. 40, de *Beethoven*, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Bernard Haitink, Henryk Szeryng, violon ; Prélude Choral et Fugue, de Franck ; La Fiancée vendue, ouverture, de Smetana, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. Fritz Reiner ; Concerto nº 1, de Liszt, par l'Orchestre symphonique de Dallas, dir. Antal Dorati.

22.40 Les Soirées... (Suite). Œuvres de R. Schumann. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Espion lève-toi ■ Film d'Yves Boisset (1981, 95 min). 48447461
21.35 Cérémonie.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.20 Correspondances.
22.35 Ça se discute.
0.05 Tell quel.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.50 Le Roi des baleines.
20.35 ▶ Mémoires d'ex. [1/3] Debout les damnés : 1920 - 1939.
21.30 La Peau dure.
22.25 Taxi Cab Confessions.

23.30 Himalaya. Mystères, rites et légendes.
0.00 Histoire de l'aviation. [4/7] Les routes du ciel 1927 - 1939 (55 min).

Paris Première

19.35 Stars en stock.
20.00 20 h Paris Première. Invité : Bernard Giraudeau.
21.00 Les Sentiers de la gloire ■ ■ Film de Stanley Kubrick (1958, N., v.o., 90 min). 4273799
22.30 Totalement cinéma.
23.00 Concert : *Celibidache dirige* le RSO de Stuttgart. Enregistré à Stuttgart en 1981 (50 min). 9407119
23.50 Musiques en scènes. Invité : Marcel Landowski.

0.20 Concert : Tito Puente. Enregistré au Festival Jazz à Vienne (Isère), en juillet 1994. (25 min). 1289438

France Supervision

19.00 Concert classique. Enregistré Salle Pleyel, à Paris, le 13 janvier 1996 (90 min). 95602577
20.30 Entracte.
20.40 La Communion solennelle ■ ■ ■ Film de René Féret (1976, 105 min). 20937208
22.25 CinéActu.
22.35 Les Précieuses ridicules.
0.10 Écran large. (30 min).

Ciné Cinéfil

20.30 La Fille du diable ■ ■ Film de Henri Decoin (1945, N., v.o., 95 min). 5323884

22.05 La Cité de la peur. Film de Sidney Lanfield (1948, N., 95 min). 27313409
23.40 Le Club. Invitée : Fanny Ardant.
0.55 Carnival Rock ■ Film de Roger Corman (1957, N., v.o., 80 min). 78515707

Ciné Cinémas

20.30 Les Implacables ■ ■ Film de Raoul Walsh (1955, 115 min). 3246312
22.25 Le Cinéma de Papa ■ ■ Film de Claude Berri (1970, 95 min). 43590022
0.00 Ho ! Film de Robert Enrico (1968, 105 min). 48239839

Série Club

20.20 Ne mangez pas les marguerites. La parole est d'or.
20.45 (et 23.45) Héritage oblige. Le bonheur mesdames.
21.40 (et 1.10) Jim Bergerac. L'oubli du pardon.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Pour l'amour de l'art.
23.00 Mission impossible. Esprit de famille.
0.30 Janique aimée.
1.00 Le Club (10 min).

Canal Jimmy

20.00 L'Amour en fuite ■ ■ Film de François Truffaut (1978, 95 min). 28888799
21.35 Liquid Television.
22.00 Road Test.
22.20 Chronique du front.
22.25 Roadhouse 66 ■ Film de John Mark Robinson (1984, v.o., 95 min). 41654393
0.00 Dents de lait, dents de loup. Émission diffusée le 11 janvier 1967.

Eurosport

20.30 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Key Biscayne (Etats-Unis) : quarts de finale. En direct. Commentaires : Hervé Duthu et Virginia Ruzici. (120 min). 884888
22.30 « Grand Prix » Magazine.
23.00 Motocyclisme.
0.00 Voitures de tourisme.
0.30 Catch (60 min).



Le Monde
JEUDI 28 MARS 1996

Sept religieux français enlevés en Algérie

SEPT RELIGIEUX de nationalité française ont été enlevés, mercredi 27 mars, à Medea (sud d'Alger). Les sept personnes sont des moines trappistes, âgés de cinquante à quatre-vingts ans. *« Un groupe armé s'est présenté de nuit en demandant le frère médecin »*, a-t-on indiqué à l'épiscopat à Paris. Celui-ci n'étant pas disponible, *« le groupe a alors emmené les sept moines qui se trouvaient dans le bâtiment »*.

Les moines trappistes de Medea vivent des revenus de travaux agricoles et d'apiculture dans une région considérée comme un des fiefs du Groupe islamique armé (GIA). A Paris, le ministère des affaires étrangères a condamné cet *« acte odieux qui touche une communauté religieuse déjà lourdement atteinte par la violence »*. *« Nous sommes en contact permanent avec les autorités algériennes, responsables de la sécurité des étrangers sur leur territoire et auxquelles nous avons demandé que tout soit mis en œuvre pour que les sept religieux soient libérés sains et saufs dans les meilleurs délais »*, a précisé Jacques Rummelhardt, porte-parole du Quai d'Orsay. *« La France rappelle qu'elle a invité tous les ressortissants français dont la présence n'est pas strictement indispensable à quitter l'Algérie »*, a-t-il ajouté.

Il reste un millier de Français en Algérie, et un nombre estimé à 1 500 d'expatriés travaillant sous haute protection dans les grands champs pétroliers et gaziers. – *(AFP, Reuter).*

Un cas suspect de Creutzfeldt-Jakob identifié dans la région lyonnaise

Les experts restent divisés sur la transmission du prion de la « vache folle »

LES SPÉCIALISTES français chargés de la surveillance épidémiologique de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) ont identifié dans la région lyonnaise un cas inquiétant touchant une jeune victime, aujourd'hui morte, qui ne présentait aucun facteur de risque particulier. Les examens complémentaires sont en cours pour déterminer si, comme le laissent craindre les éléments cliniques, ce cas est identique à ceux recensés il y a peu en Grande-Bretagne et qui pourraient être liés à la maladie de la « vache folle ». On a par ailleurs appris, mardi 26 mars, qu'un habitant des îles Féroé (Danemark) venait de décéder des suites de la MCJ. C'est la première fois que cette affection est diagnostiquée dans cet archipel. Les autorités vétérinaires des îles Féroé ont appelé les habitants à ne plus manger les cervelles de mouton. Cet archipel abrite de nombreux cheptels ovins qui depuis le début des années 80 ne sont pas indemnes de « tremblante », maladie proche de l'encéphalite spongiforme bovine et de la MCJ.

Ces observations démontrent une nouvelle fois l'urgence pour la communauté scientifique internationale à disposer de l'intégralité des données médicales qui ont conduit le gouvernement britannique à prendre, mercredi 21 mars, une décision qui devait en quelques jour conférer à l'affaire des « vaches folles » une dimension sans précédent. Ces données écrites et les prélèvements biologiques cérébraux effectués chez les victimes – dix cas recensés, dont huit décès – de la MCJ sont actuellement détenus par un groupe d'experts britanniques dirigé par le docteur Robert Will (Western General Hospital, Edimbourg).

Un texte résumant les faits nouveaux sur les dix cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob avait initialement été rédigé par ces spécialistes et adressé, pour publication, à l'hebdomadaire médical anglais *The Lancet*. On indique aujourd'hui, de bonne source, que ce texte péchait par de nombreuses insuffisances et absences de données. Il ne fournissait notamment pas une série d'informations épidémiologiques essentielles qui auraient permis de progresser dans le débat sur l'origine (bovine ou non) de ces dix cas de jeunes victimes.

Contrairement aux informations données à Bruxelles, mardi 26 mars, par les représentants britanniques à la réunion des experts vétérinaires de la commission européenne, *The Lancet* ne publiera pas dans sa prochaine livraison (datée du 30 mars) le texte du docteur Will. *« Nous comprenons pleinement l'émotion internationale autour de cette question, mais le plus important, pour ce qui nous concerne, est de publier des informations exactes »*, explique-t-on aujourd'hui à la rédaction en chef du *Lancet*. La seule information nouvelle donnée à Bruxelles est que ces dix cas sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Grande-Bretagne.

De plus en plus isolés, les spécialistes britanniques cherchent aujourd'hui à obtenir le soutien de leurs homologues européens. C'est ainsi qu'ils ont demandé aux différents responsables nationaux de la surveillance épidémiologique de la MCJ d'être coauteurs de leur publication. *« Ces spécialistes nous font notamment valoir que leurs observations n'ont de valeur que comparativement à d'autres pays. Mais pour ma part j'ai répondu que ma contibution à ce travail ne me permettait aucunement d'en être le coauteur*, a expliqué au *Monde* Annick Alpérovitch (unité de l'Inserm). *Nous devions travailler avec eux sur ces nouveaux cas de MCJ, qu'ils tenaient jusqu'alors confidentiels, le mardi 19 mars à Paris. Malheureusement, la veille, ils nous ont fait savoir par téléphone qu'ils avaient dû rentrer en Grande-Bretagne tout en nous indiquant ce qu'ils pensaient avoir trouvé. Il apparaît clairement que ces spécialistes ont été pris de court par leurs autorités. »*

Le docteur Alpérovitch, comme nombre de ses confrères européens, estime qu'il y a eu en Grande-Bretagne une surinterprétation politique de données médicales et scientifiques *a priori* inquiétantes mais qui imposaient des échanges et travaux complémentaires, au-delà des seuls vétérinaires, avant la prise de décisions spectaculaires.

Jean-Yves Nau

Rendons-nous ! *par Pierre Georges*

ELLES n'en pouvaient plus de voler. Vraiment plus. Alors Véronique et Catherine, Thelma et Louise, ont sauté, à leur manière, de la falaise. Elles sont entrées dans un commissariat du XVIe arrondissement, la semaine dernière, à Paris. On imagine bien la stupéfaction des policiers. Et l'inédite déclaration : *« Bonjour ! Ce serait pour un vol, des vols, beaucoup de vols. Arrêtez-nous, on n'en peut plus. Nous sommes au bout du rouleau. »*

Les policiers, rapportent l'AFP et *Le Parisien*, eurent un instant de doute. Mais les « plaignantes » insistèrent, donnèrent des détails, supplièrent : *« Aidez-nous ! On ne sait comment en sortir. Nous sommes dans une voie sans issue. »* Et de fait l'histoire était vraie.

Véronique, chef-comptable, Catherine, aide-comptable dans un hôtel de Nanterre, volaient. Depuis des années. Et pas des bouts de ficelle ou les soucoupes de pourboires, des millions de francs ! Assez bien placées pour maquiller les comptes, les deux jeunes femmes puisaient dans la caisse. Elles le firent modérément d'abord, pour améliorer l'ordinaire. Puis comme il est de coutume, pas vues, pas prises, elles s'enhardirent. Les menus détournements devinrent de gros prélèvements. Les petites flibusteries des opérations libre-service. Fausses dépenses, fausses justifications, faux achats, faux honoraires, le grand jeu d'écritures. Et 5 millions de francs à l'arrivée, sans que personne y voie quoi que ce soit.

Véronique et Catherine, hors les heures de vol, firent la fête. Tant et plus. La vie de palace sur la Côte d'Azur, les week-ends de duchesses, le jeu à tout-va, les grands couturiers. La fête jusqu'à plus soif ! Comme l'on dit dans les bons ouvrages, elles s'en payèrent une tranche. D'autant plus volontiers que ce n'est point elles qui la payèrent.

Il faut aux histoires amorales une issue morale. Faute de quoi elles ne trouveraient pas leur place ici, où le bon sens et la déontologie ordinaire commandent de ne point encourager le vice et de ne pas mythifier la filouterie. Fût-elle parfumée de frais et vêtue de soie ! Véronique et Catherine finirent *par se lasser de tant faire la fête.*

C'est que tout lasse, tout passe, tout casse. Même l'échappée belle et permanente. Même la grande vie, roulez carrosse, chaussure de vair et robe de bal. Il vint un jour où d'un commun accord, on le suppose, les deux jeunes femmes décidèrent que la fête était finie. Un remords subit ? N'allons pas jusqu'à ces extrémités. C'est un luxe, le remords, un luxe de pauvre notamment.

Non, imaginons plutôt une angoisse diffuse, cette sorte d'angoisse que provoque l'impunité. Plus elles puisaient, moins cela se voyait. Terrible situation. On croit trop volontiers que le voleur ne craint qu'une chose, se faire prendre. Erreur ! Sa terreur peut venir aussi de ne pas se faire prendre, d'être livré à lui-même, à la tentation de l'escalade, dans l'indifférence et l'égoïsme général des honnêtes gens.

Véronique et Catherine se sont rendues alors que l'on ne leur demandait rien. Du moins pas encore. Peut-être bien que l'histoire ne s'est pas passée tout à fait ainsi. Mais c'est ainsi qu'elle nous plaît. Rendons-nous, se direntelles, nous nous sommes cernées !

Abattages dans une Bretagne sereine et pudique

SAINT-BRIEUC
de notre envoyé spécial

Les Bretons prennent la « vache folle » au sérieux mais ne cèdent pas à la panique. Lundi 25 mars, un troupeau de 151 bovins dont l'un des animaux était atteint de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) a été abattu à Pommerit-le-Vicomte, un village au nord de Guingamp, dans les Côtes-d'Armor. Un autre troupeau de 125 bovins devrait être abattu pour la même raison à Callac, plus au sud. C'est la procédure habituelle. Jean Le Floc'h, maire de Pommerit-le-Vicomte (Pânvrid ar Beskont, en breton), membre du conseil général des Côtes-d'Armor et ancien exploitant agricole, est formel : c'est la loi, et même si elle paraît cruelle il faut l'appliquer.

Jean Le Floc'h sait de quoi il parle. En 1968, tout son bétail a été tué, pour un cas de tuberculose. La maladie de la « vache folle », dont le premier cas en Bretagne remonte à 1990, est liée aux farines de viande ou d'os fabriquées en Angleterre et insuffisamment chauffées (*« Exactement comme l'histoire du sang contaminé, une petite économie... »*). Depuis, on a recensé huit cas en Bretagne. Les farines anglaises, à base de carcasses d'ovins, ont été interdites en 1989, mais, comme le temps d'incubation de la maladie est en moyenne de six ans, il peut se révéler des cas jusqu'en 1997, sur de vieilles bêtes. A supposer, bien sûr, qu'on ne trouve aucun trafic illicite d'aliments ou d'animaux. Selon Jean Le Floc'h, les Anglais récoltent les fruits empoisonnés de leur folie libérale et de leur dérégulation excessive. Les éleveurs bretons n'ont rien à craindre, dit Jean Le Floc'h, et les amateurs d'entrecôtes peuvent mastiquer tranquilles, à condition de mastiquer français.

LE SILENCE PENDANT LE MASSACRE

L'éleveur dont le troupeau est abattu est considéré comme la première victime. C'est lui, en général, comme Gilles Le Bars à Pommerit, qui prévient son vétérinaire, lequel alerte les autorités. Les bêtes sont estimées avant l'abattage, en fonction de leur bilan génétique. L'éleveur est indemnisé immédiatement et peut, selon son âge, décider de tout recommencer, s'il est âgé de trente-cinq ans par exemple, ou de laisser tomber s'il a passé cinquante-cinq ans.

Les malheureuses vaches coupables d'être folles, ou simplement d'avoir une ou des folles dans leurs relations, sont traitées avec plus d'égards qu'un condamné à mort en Alabama. On les calme, on les endort, avant de leur administrer le fatal curare. Les corps sont ensuite incinérés, ailleurs. Pendant l'opération, les gendarmes bouclent la propriété, les éleveurs sont absents. Un silence de plomb règne avant et pendant le massacre. Personne ne juge personne coupable. A Callac, par exemple, au restaurant, on plaisante sur les *« vaches folles »*. Mais on ne sait pas où est le prochain élevage condamné. Ce n'est pas loin, pourtant. A Plourac'h, renseignements pris, chez M. Untel, mais ça ne se dit pas, non plus que la date, l'heure de l'hécatombe. Au seul café de Plourac'h, on répète : *« Nous, y en a une de malade, on tue tout le paquet. Les Anglais, s'ils n'en font pas autant, ils sont foutus. Même chez eux, on ne voudra plus manger de la viande. »* Ce silence, cette atmosphère de secret ne doivent pas être mal interprétés. C'est en fait de la pudeur. Un abattage est un drame.

Didier Yon-Gaec, éleveur au Bois-au-Bé, près de Bréhand, sans problème de « vaches folles », est serein. Il estime que les Bretons ont toujours été en avance sur la législation sanitaire. Il est ami avec l'éleveur de Pommerit, une fierté de la région. Il comprend. Mais les Parisiens, coupés de la campagne, saturés de hamburgers, ignorants du pot-au-feu, le peuvent-ils ? *« On a des liens plus qu'affectifs avec les animaux. Vous ne savez pas ce que c'est qu'une vache... »* Et il désigne Hétaïre et Hermione, Fusée et Fillette, Fûtée, Vigilante, Hildegarde. Et la grand-mère, Tahiti, quatorze ans, sur laquelle de jeunes taurillons en chaleur font leurs premières escalades.

Michel Braudeau

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 27 mars, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21014,80	+0,48	+7,35
Honk Kong index	10984,50	−1,15	+9,86

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

21014,80 — 21116,30 — 20772,40 — 20428,50 — 20080,60 — 19736,70 — 2 janv. — 13 févr. — 27 mars

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 26/03	Var. en % 25/03	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2007,95	+0,21	+7,26
Londres FT 100	3660,40	−0,58	−0,78
Zurich	1761,42	....	+15,13
Milan MIB 30	1001	+0,80	+7,51
Francfort Dax 30	2499,32	−0,14	+10,88
Bruxelles	1651,43	−1,04	+5,88
Suisse SBS	1450,46	....	−0,48
Madrid Ibex 35	339,02	−0,32	+5,92
Amsterdam CBS	350,70	−0,17	+9,08

Tirage du *Monde* daté mercredi 27 mars 1996 : 481 537 exemplaires 1 -



Les pouvoirs du Parlement s'étendront aux régimes spéciaux de la Sécurité sociale

LE PROJET de loi organique relatif aux lois de financement de la Sécurité sociale a été approuvé par le conseil des ministres du mercredi 27 mars. Ce texte précise les conditions d'application de la réforme constitutionnelle du 19 février, qui donne au Parlement le pouvoir de voter chaque année le plafond de dépenses de la Sécurité sociale (*Le Monde* du 21 février). Le projet devrait être examiné en séance publique par l'Assemblée nationale, les 24 et 25 avril.

En dévoilant son plan sur la Sécurité sociale, le 15 novembre 1995, Alain Juppé avait souligné que ces nouveaux pouvoirs du Parlement constituaient *« la clé de voûte »* d'une réforme qui donnerait *« une nouvelle légitimité à notre protection sociale »*.

La Constitution prévoit désormais, dans son article 34 définissant le domaine de la loi, que *« les lois de financement de la Sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique »*.

Le projet de loi organique, qui compte moins de dix articles, précise que le projet de loi financement devra être présenté à l'Assemblée nationale avant le début novembre et adopté avant la fin de l'année. Les prévisions de recettes des régimes sociaux seront établies sur la base des hypothèses macro-économiques inscrites dans le projet de loi de finances examiné au même moment – au risque de créer une véritable thrombose du calendrier parlementaire, comme le redoutent les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat.

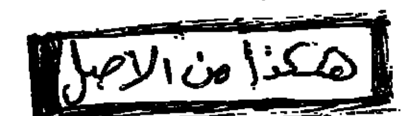
Ces lois de financement concerneront tous les régimes obligatoires de base (maladie, retraite, famille) ayant plus de vingt mille affiliés (actifs ou retraités). Les régimes spéciaux couvrant les fonctionnaires, les agents des collectivités locales et des hôpitaux, les ouvriers de l'Etat, les mineurs et les salariés des services publics (SNCF, RATP, EDF, GDF...) seront donc tenus, eux aussi, de respecter les objectifs de dépenses fixés par le Parlement. La CGT a déjà dénoncé *« la perspective d'une liquidation des régimes spéciaux »*.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Le Parlement votera, notamment, un taux annuel d'évolution des dépenses d'assurance-maladie, le gouvernement ayant, au préalable, présenté les grands objectifs de sa politique de santé après consultation d'une conférence nationale de la santé composée de professionnels et de hauts fonctionnaires. C'est sur cette base à la fois financière et sanitaire que l'Etat passera des conventions d'objectifs et de gestion avec les caisses nationales d'assurance-maladie (mais aussi avec les caisses vieillesse et famille), qui auront désormais une obligation de résultats. Pour voter ce taux proposé par le gouvernement, les députés et les sénateurs disposeront d'un audit de la Cour des comptes, du rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale et du document élaboré par le gouvernement sur la situation financière de l'année précédente, l'exercice en cours et les prévisions d'équilibre à moyen terme.

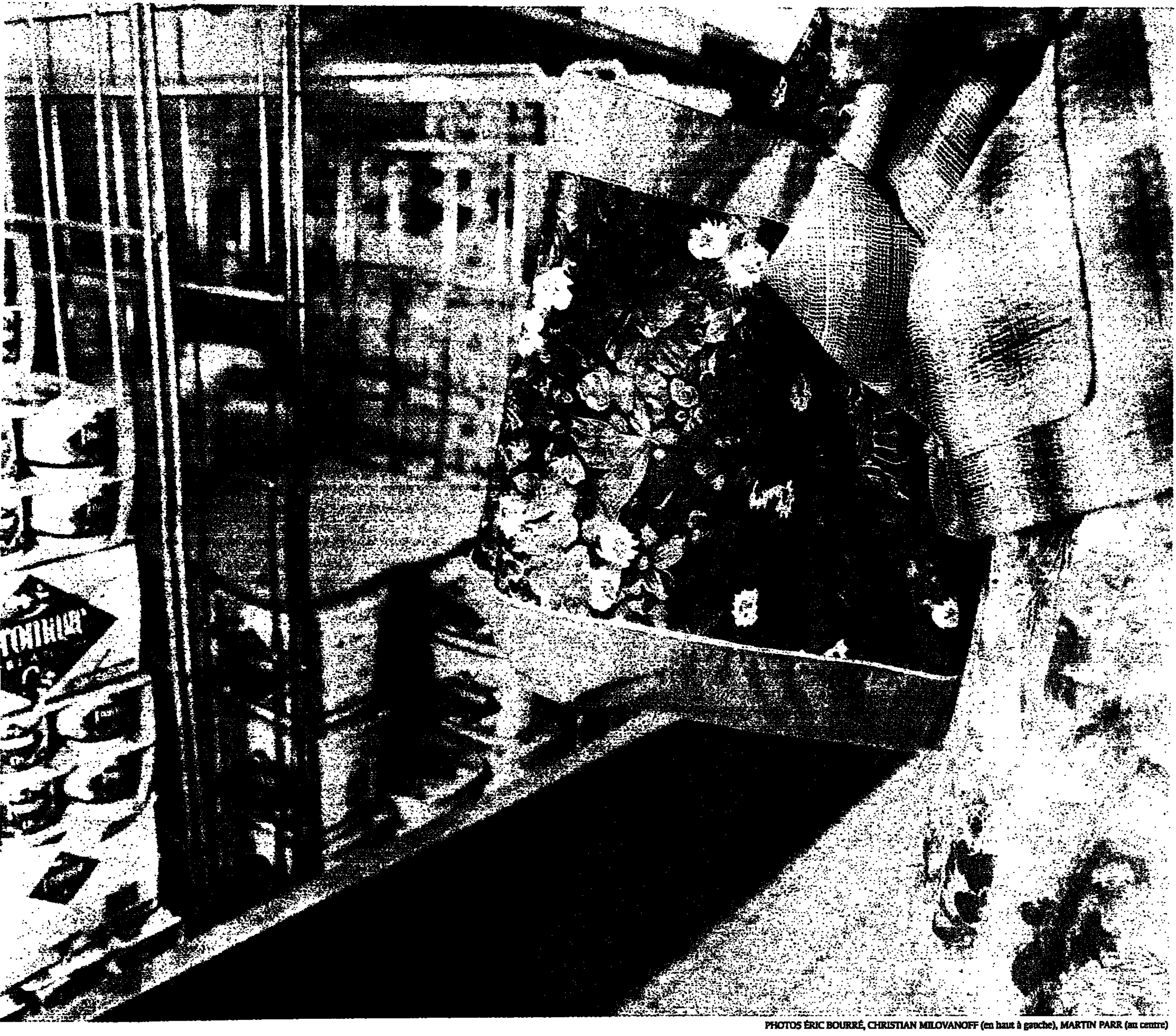
Dans un souci de bonne gestion, le projet de loi organique prévoit que le Parlement vote aussi le montant des avances de trésorerie accordées aux régimes sociaux. Cette mesure est importante pour le régime général (salariés du privé), dont les « fins de mois » sont assurées depuis plusieurs années par d'importantes avances de la Caisse des dépôts et consignations ou du Trésor. A titre exceptionnel, un décret pris en conseil des ministres pourra prévoir une avance supplémentaire, un peu sur le mode des décrets d'avance prévus dans les procédures budgétaires.

Jean-Michel Bezat





Le Monde CONSOMMATION



PHOTOS ÉRIC BOURRÉ, CHRISTIAN MILOVANOFF (en haut à gauche), MARTIN PARR (au centre)

Faut-il brûler les grandes surfaces ?

EN matière de consommation, les Français frôlent la schizophrénie. Ces amoureux du petit commerce, incapables de concevoir un quartier sans boutiques, se bousculent à longueur d'année dans les grandes surfaces, attirés par des prix moins élevés et une gamme de produits plus étendue. Le gouvernement est forcé de tenir compte d'une telle ambivalence au moment où il veut imposer de nouvelles règles à la concurrence commerciale.

Le premier supermarché a vu le jour en 1957, et le premier hypermarché six ans plus tard. Que de chemin parcouru depuis lors ! La France est envahie par ces *« machines à vendre »*, qui conduisent les petits magasins à fermer l'un après l'autre. Il faut dire que les chaînes de distribution font preuve d'une inventivité extraordinaire, aussi bien pour étendre leurs rayons (proposant désormais des livres, du carburant et même des services bancaires) que pour améliorer leurs méthodes de vente (avec des promotions en tout genre, des cartes de fidélité et même des services spécifiques aux personnes âgées). Le concept français d'hypermarché, alliant l'alimentation aux autres produits, s'exporte d'ailleurs de mieux en mieux : les grands distributeurs s'implantent à Varsovie comme à Buenos Aires ou à Pékin, avec l'appui des industriels, qui y voient un excellent moyen de conquérir des marchés étrangers.

Les dégâts ont cependant été considérables. Jacques Chirac, qui se pose en défenseur de l'épicier, du boulanger et du paysan, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer les méfaits des grandes surfaces : asséchant le centre-ville, défigurant la périphérie, elles étranglent leurs fournisseurs et suppriment des emplois. Sur ce dernier aspect – essentiel, évidemment – les experts divergent. Tout dépend de la manière dont on calcule. Mais il est clair que les faillites innombrables de petits commerces sont directement imputables aux géants de la distribution. Et ce ne sont pas les caisses automatiques, testées ici ou là, qui contribueront à lutter contre le chômage...

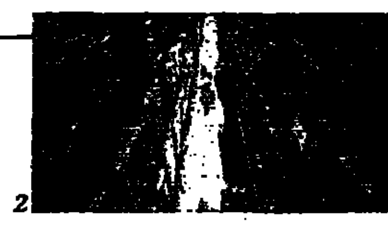
Dans sa bataille pour les « petits » contre les « gros », le gouvernement peut compter sur le soutien d'une bonne partie de l'opinion et d'une forte majorité des élus. Longtemps choyées par les pouvoirs publics, les grandes surfaces n'ont plus de véritables relais au Parlement. D'abord, on a moins besoin d'elles, puisqu'il leur est interdit désormais de financer les partis politiques. Puis, elles ne semblent plus correspondre aux soucis économiques du pays. Quand la lutte contre l'inflation était une priorité nationale, elles pouvaient s'enorgueillir d'être en première ligne du combat. Aujourd'hui, alors que la lutte contre le chômage mobilise tous les esprits, elles font plutôt figure d'accusé.

Est-ce un hasard si, depuis quelque temps, les grandes chaînes de distribution multiplient les initiatives civiques ou philanthropiques ? Les voilà engagées dans la défense de l'environnement, par des emballages recyclables, ou dans le combat contre l'exclusion, par des initiatives locales d'insertion de jeunes. La défense des « valeurs », auxquelles le consommateur est de plus en plus attaché, se traduit aussi par le retrait de certains articles contestés, comme les armes à feu ou les cassettes pornographiques... Bref, rien n'est négligé pour améliorer une image ternie, en attendant des jours meilleurs.

Des jours meilleurs ? Ce n'est pas sûr. Le balancier est appelé à aller dans l'autre sens, même si l'on brûlera difficilement les grandes surfaces existantes. Elles seront contraintes à devenir plus raisonnables, à créer des emplois, à ouvrir des boutiques en zone rurale et à ne plus vendre à perte certains produits pour mieux en écouler d'autres. Mais il n'est plus possible de réfléchir seulement en mètres carrés : des maxidiscomptes cassent déjà les prix sur de petites surfaces, tandis que l'informatique nous promet un lèche-vitrine virtuel pour relancer l'achat à distance... La discussion sur *« la loyauté et l'équilibre des relations commerciales »* recouvre un grand débat de société. Il ne s'agit pas seulement de savoir comment les Français doivent consommer, mais comment ils veulent vivre ensemble.

Robert Solé


1


2


3

Jacques Chirac défenseur du boulanger et de l'épicier

Approuvé par une bonne partie de l'opinion et soutenu par la majorité des élus, le président de la République accuse les grandes surfaces de tous les maux

LES TÉMOIGNAGES varient sur les propos tenus en privé par le président de la République à propos des hypermarchés et autres grandes surfaces de vente. Selon les uns, il aurait dit qu'il fallait les *« napalmiser »*. Selon d'autres, il aurait parlé de les *« sulfater »*. Quel que soit le traitement réellement préconisé, ces mots disent assez que Jacques Chirac classe ce genre de commerce dans la catégorie des parasites.

Son idéal en matière d'entreprises le porte à aimer les petits formats. La mercière, le bistrot, la petite PME nichée dans les profondeurs de la France rurale lui semblent seuls capables de chaleur humaine et de projets respectueux de leur environnement. A l'opposé, il n'attend rien des grandes entreprises et des puissances commerciales. Il n'est que de voir ses philippiques prononcées récemment contre les grosses *« boîtes »* qui n'embauchent pas ou les banques qui étranglent les PME.

Dans son combat contre la *« fracture sociale »*, M. Chirac est spontanément du côté du boulanger et contre « l'usine à vendre » en plein champ que des vigiles protègent des attaques des jeunes désœuvrés des cités HLM voisines. L'approche est caricaturale, mais elle part du cœur et rencontre l'assentiment d'une bonne partie de l'opinion et de la majorité des élus.

Ainsi couverts par la plus haute autorité de l'Etat, ceux-ci sont en train de prendre pour bouc émissaire les hyper et supermarchés qui assuraient jusqu'en 1993 une part importante du financement des partis politiques de tout bord. Ils accusent désormais les grandes surfaces d'enlaidir les faubourgs des villes avec leurs « boîtes à chaussures », de détruire le petit commerce du cœur de ville, d'étrangler leurs fournisseurs, d'asphyxier les agriculteurs en se lançant dans des campagnes de promotion donnant aux consommateurs de mauvaises habitudes.

JOUER LA QUALITÉ

Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, se garde des outrances, mais il n'en est pas moins critique à l'égard des grandes surfaces. *« Elles sont un symbole fort,* reconnaît-il, *parce que, dans la période de lutte contre l'inflation, elles ont rencontré le succès populaire en jouant la baisse des prix. Mais elles sont aussi un phénomène déviant grave parce que leur logique destructrice conduit à vendre des produits de plus en plus étrangers dans des hangars de plus en plus grands. Dans leur succès, il y a une part d'illusion, car cent mille commerces disparaissent chaque année. Toutes ces fermetures ne sont pas imputables aux grandes surfaces, mais celles-ci jouent un rôle majeur.*

» La société française doit se livrer à un acte de contrition. Pendant une vingtaine d'années, elle a abandonné les villes et l'espace rural à une logique américaine, car la logique du parking qui flanque les hypermarchés est un véritable logiciel américain. Faire du parking une agora est franchement préoccupant ! »

M. Raffarin en appelle à la lucidité. *« Certaines promotions démolissent l'emploi en bradant le travail,* dit-il. *Nous voulons réconcilier le consommateur et le citoyen. Je propose donc à la grande distribution de se réformer, de créer des emplois de jeunes livreurs, d'implanter des boutiques en zone rurale et de renouer avec la qualité. En corrigeant sa logique, elle retrouvera sa légitimité. Nous allons l'y aider par le droit qui protège le faible contre le fort. C'est une question de civilisation. »*

Parmi les « victimes », les agriculteurs ont su élaborer une politique astucieuse à l'égard des hypermarchés. Ils continuent de réclamer un contrôle rigoureux de la revente à perte et l'interdiction des primes sans contrepartie demandées par certaines grandes surfaces pour accepter des produits sur les rayons. Surtout, ils veulent développer les appellations d'origine et obtenir de pouvoir constituer des cartels de crise quand la surproduction menace.

Du côté des accusés, Jérôme Bédier, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), qui regroupe les « grands », plaide pour une multiplication des accords déjà signés avec les fournisseurs industriels et agricoles ou avec les transporteurs afin de trouver des solutions pacifiques à leurs problèmes, mais il n'en démord pas : *« Nous ne sommes pas responsables du niveau des prix que le marché détermine. Lorsqu'il y a une baisse de prix problématique, c'est qu'il existe une surcapacité, par exemple du poulet « label » ou du raffinage du carburant. Nous restituons aux consommateurs toutes les baisses que nous obtenons localement. Il n'est pas exact de dire que nous détruisons du travail, car nous sommes un secteur créateur net d'emplois. Le petit commerce est très vivant. Au lieu de le misérabiliser, rappelons-lui qu'il gagnera s'il satisfait le consommateur. Discutons de demain, des centres-villes, des friches commerciales. Fixons un cadre stable. Mais laissons la modernisation du commerce se faire en permanence et arrêtons de faire croire qu'on peut retrouver la France de grand-papa ! »*

Dans une position plus inconfortable puisqu'il représente aussi bien les grands que les petits commerçants, Jacques Dermagne, président du Conseil national du commerce (CNC), invite les hommes politiques à ne pas succomber à la démagogie anti-grandes surfaces. *« C'est vrai que les hypermarchés ont poussé le bouchon un peu loin,* déclare-t-il, *mais ils ont donné vingt points de pouvoir d'achat aux Français en trente ans. On ne peut tout de même pas les brûler !*

» N'endormons pas les commerçants. Apprenons-leur à ne pas se taper mutuellement dessus. Réactivons les centres-villesen résolvant le problème de leur accessibilité. Les municipalités doivent s'impliquer dans ce mouvement. Il faut que nous apprenions aux hommes à jouer la carte de la qualité. Et ne cédons pas à la facilité d'interdire les grandes surfaces, alors qu'il s'agit d'autoriser les bonnes locomotives au bon endroit : les commerces de la rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, n'existeraient plus si l'on y fermait les Galeries Lafayette. C'est ça qui me chagrine avec les projets du gouvernement : pour plaire aux petits, il veut casser les gros. Cela n'augmentera pas le bifteck de ceux-là ! »

Alain Faujas

Les produits commercialisables
évolution des parts de marché en pourcentage

1980
7,3%
54,2%
19,4%

1994
GRAND COMMERCE 46,7%
Dont :
Hypermarchés (2500 m² et +) 19,8%
Supermarchés (de 400 à 2500 m²) 12,7%
AUTRES
Petites surfaces d'alimentation, grand commerce non alimentaire.
PETIT ET MOYEN COMMERCE 36,1%
ÉTABLISSEMENTS HORS COMMERCE DE DÉTAIL 17,2%
Boulangerie-pâtisserie, commerce de gros, de l'automobile, prestataires de services, et ventes directes des producteurs

« Une concurrence claire et loyale »

« La liberté et la volonté d'entreprendre sont les fondements des activités commerciales et artisanales, affirme l'article premier de la loi Royer. *Celles-ci s'exercent dans le cadre d'une concurrence claire et loyale. Le commerce et l'artisanat ont pour vocation de satisfaire les besoins des consommateurs (...). Ils doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'animation de la vie urbaine et rurale et accroître la compétitivité de l'économie nationale. Les pouvoirs publics veillent à ce que l'essor du commerce et de l'artisanat permette l'expansion de toutes les formes d'entreprises. (...) en évitant qu'une croissance désordonnée des formes nouvelles de distribution ne provoque l'écrasement de la petite entreprise et le gaspillage des équipements commerciaux. »*

La loi Royer contre les « machines à vendre »

DIX ANS après l'ouverture du premier hypermarché de plus de 2 500 mètres carrés à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), Jean Royer, alors maire de Tours et ministre du commerce et de l'artisanat, veut rééquilibrer les rapports de forces et donne satisfaction à ceux qui dénoncent les ravages provoqués parmi les commerçants traditionnels par ce type de « machine à vendre ».

Il fait voter, le 20 décembre 1973, une loi qui met à mal la libre concurrence et permet aux artisans et commerçants d'exprimer leur opposition à l'installation de grandes surfaces.

La loi crée des commissions départementales d'urbanisme commercial (CDUC), qui se prononcent à la majorité relative sur les demandes d'implantations nouvelles de plus de 1 500 mètres carrés de surface de vente pour les communes de plus de quarante mille habitants et de plus de 1 000 mètres carrés pour les communes moins peuplées. A l'origine, la CDUC est composée de vingt membres : neuf élus locaux, dont le maire de la commune d'implantation, neuf représentants des activités commerciales et artisanales, deux représentants des consommateurs.

A l'initiative du préfet, du tiers de ses membres ou du demandeur, la décision de la CDUC peut faire l'objet d'un recours auprès du ministre, et celui-ci prend sa décision après consultation d'une commission nationale d'urbanisme commercial (CNUC) composée de neuf représentants des élus locaux, de neuf représentants du commerce et de l'artisanat et de deux représentants des consommateurs.

Au fil des années, plusieurs modifications ont été apportées à ce système qui a entraîné de la corruption. La CDUC a été changée en commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) et la CNUC, en commission nationale de l'équipement commercial (CNEC).

Leur composition a été remaniée pour les rendre moins accessibles aux pressions. Depuis 1993, la CNEC donne l'autorisation finale et non le ministre, qui conserve la possibilité de déposer un recours en conseil d'Etat contre cette décision.

En 1994, les CDEC ont approuvé 1 228 258 mètres carrés. 40 % de ces surfaces ont fait l'objet d'un recours. 301 743 mètres ont été annulés par la CNEC qui, en revanche, a autorisé 43 319 mètres carrés supplémentaires. Après recours, 969 834 mètres carrés de grandes surfaces ont donc reçu un feu vert.

L'incidence sur l'emploi n'est pas facile à mesurer

OUI OU NON, les grandes surfaces créent-elles plus d'emploi qu'elles n'en détruisent dans le petit commerce ? Ainsi posée, la question se nourrit de controverses sans fin depuis des années. De part et d'autre, du côté de la CGPME comme des professionnels de la grande distribution, on a pris l'habitude d'échanger arguments et données chiffrées, de façon tout aussi catégorique. Syndicats et experts, qui se mêlent régulièrement au débat, ne parviennent pas mieux à trancher entre des thèses contradictoires.

Au terme d'une méticuleuse étude, Gilbert Cette, économiste de la Banque de France, entre autres, avait en son temps conclu prudemment à *« un effet neutre »*, pour l'emploi, si l'ouverture du dimanche avait été accordée aux enseignes de grande distribution.

En réalité, tout cela s'explique par une série de facteurs qui ne rendent pas le jugement commode. Par exemple, ainsi qu'ils l'ont fait dans une campagne publicitaire récente, les pompistes ont raison d'affirmer que le nombre de stations-service est passé de 4 800 en 1975 à 2 500 aujourd'hui, entraînant la perte de 100 000 emplois, puisqu'il s'agit d'un constat.

BLOCAGES

En revanche, il n'est pas certain qu'ils soient fondés à accuser les seuls hypermarchés de cette situation. Nombre de spécialistes prétendent en effet que le réseau de pompes à essence était notoirement trop dense en France, en comparaison d'autres pays industrialisés.

De la même façon, il faudrait faire la part des disparitions d'emplois dues à l'inévitable modernisation commerciale, justifiée notamment par les comportements des consommateurs, et celles qui seraient provoquées par une concurrence jugée anormale.

Dans un rapport réalisé l'an passé, le cabinet McKinsey notait que, parmi ses blocages, « l'entreprise » France en était restée à la deuxième des trois étapes de l'évolution du commerce, qui part des petites boutiques approvisionnées par les grossistes, passe par les grandes chaînes généralistes s'appuyant sur des centrales d'achat et se termine par l'arrivée de magasins très ciblés sur des segments précis de consommateurs et à forte valeur ajoutée. Pour ajouter au doute, convient-il en outre de ne considérer que les emplois directs du commerce quand on sait les effets qui peuvent se ressentir ailleurs ? Parce que les grandes surfaces importent proportionnellement davantage, les emplois indirects peuvent être affectés.

Même les chiffres les plus fiables n'avouent pas tout, qui renvoient les thèses dos à dos. Ainsi, on pourra démontrer que, de 1970 à 1994, les effectifs globaux du commerce ont augmenté, passant de 2,3 millions à 2,6 millions.

Mais on pourra aussi pointer que, dans le même temps, la part du commerce de détail dans cet emploi a reculé de 68 % à 62,9 %, baissant ainsi relativement et non pas en valeur absolue. Ce qui n'empêche pas plus les hypers de continuer leur progression, au rythme de 8 000 salariés supplémentaires par an depuis 1982, et avec un gain de 40 200 entre 1991 et 1994.

Pour autant, il ne faut pas s'y tromper. Derrière l'emploi global se cachent des situations diverses et pas toujours enviables, dont des non-salariés, des gérants de succursales et des aides familiaux qui diminuent avec le petit commerce. En parallèle, les effectifs salariés des grandes surfaces doivent s'apprécier non pas en emplois, mais plutôt en volume de contrats de travail, en raison de la place prise par le travail à temps partiel. A tel point que les professionnels du secteur parlent de 350 000 salariés en équivalent temps plein pour 1994 pour tenir compte des 35 % d'employés contraints de pratiquer le temps partiel avec de grandes amplitudes horaires et qui, à 60 %, sont des femmes.

Mais cela peut encore changer, et pas forcément dans le bon sens. La Fédération des entreprises du commerce et de la distribution, organisme patronal d'une profession qui se sait sur la sellette, propose qu'un accord soit signé pour que l'arrivée des caisses automatiques ne se traduise pas par des réductions d'emploi dans les trois prochaines années. Or il y aurait actuellement 150 000 « postes » de caissières dans l'ensemble du secteur.

Alain Lebaube

Le gouvernement Juppé à la rescousse du petit commerce

CONVAINCU que les grandes surfaces commerciales détruisent le tissu économique et humain, le gouvernement s'est attelé sous la direction d'Alain Juppé à un rééquilibrage des relations de celles-ci avec leur environnement et leurs partenaires. Les ministres concernés sont Franck Borotra, ministre de l'industrie, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, et Yves Galland, ministre délégué aux finances.

On peut regrouper la politique gouvernementale en faveur des « petits » sous quatre chapitres :

● **L'urbanisme commercial.**

A court terme, le texte sur les diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF), en cours d'adoption par le Parlement, prévoit le gel des autorisations d'ouverture pour les magasins de plus de 300 mètres carrés pendant six mois. A l'abri de cette mesure conservatoire, le gouvernement pourra entreprendre la rénovation de la loi Royer : le seuil au-delà duquel il est obligatoire de demander une autorisation d'ouverture serait abaissé de 1 000 mètres carrés à 300 mètres carrés ; la composition de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) sera rééquilibrée en faveur des professionnels, soit trois représentants pour chaque catégorie contre trois professionnels et quatre élus aujourd'hui ; une autorisation sera exigée en cas de changement d'activités – vraisemblablement lorsque la superficie concernée excède 1 500 mètres carrés : les unités de plus de 6 000 mètres carrés seront soumises à l'examen direct de la commission nationale de l'équipement commercial (CNEC), qui se prononcera après une enquête publique préalable prenant en compte des critères économiques et environnementaux.

A noter que sera introduite la notion de création nette d'emplois comme critère d'appréciation des demandes d'ouverture par les commissions compétentes pour que le futur hypermarché ne détruise pas plus d'emplois chez les petits commerçants qu'il n'en crée dans ses surfaces de vente.

En 1998, le gouvernement espère pouvoir établir un schéma territorial d'urbanisme commercial conçu sur le modèle du schéma d'aménagement et d'urbanisme, et du plan d'occupation des sols. En fonction des évolutions souhaitables pour un périmètre donné et des protections à assurer pour conserver des centres-villes dynamiques, des faubourgs esthétiques et un équilibre économique et humain entre les zones rurales et urbaines, ce schéma arrêtera les densités des implantations commerciales. Il se substituera à la loi Royer.

● **Le droit de la concurrence.**

Le Parlement devrait prochainement adopter le projet de loi *« sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales »* présenté par Yves Galland le 26 février en conseil des ministres. Ses principales dispositions concernent d'abord la vente à perte qui sera rendue plus difficile par l'obligation de mentionner sur la facture les rabais, les remises ou ristourne consenties par le fournisseur de la grande surface. Les amendes sanctionnant les infractions seront portées de 10 000 francs à 500 000 francs. Le déréférencement abusif est interdit, c'est-à-dire qu'un distributeur ne pourra plus, sans justification, refuser de vendre les marchandises d'un fournisseur. Les primes de référencement sans contrepartie réelle sont prohibées.

Sont aussi interdits, les prix abusivement bas pratiqués par le distributeur sur certains produits fabriqués ou transformés par le distributeur lui-même afin d'éliminer des concurrents. Enfin, le refus de vente est autorisé *de facto*, c'est-à-dire qu'un industriel pourra arrêter ses livraisons à un supermarché, sauf s'il s'agit d'une entreprise en train de s'installer sur le marché.

● **La recherche de la qualité.**

Les artisans et les petites entreprises se trouvant désavantagés par leur manque de moyen et par la logistique des grands distributeurs, le ministre des PME met en place une politique de promotion de la qualité des métiers les plus menacés de perdre leur identité. Par exemple, l'appellation de « boulanger » sera réservée à la fin de 1996 aux professionnels qui respecteront les cinq étapes de la fabrication du pain et qui n'utiliseront pas de pâte surgelée à cette fin. Au chapitre réglementaire, les normes ISO seront adaptées pour devenir plus accessibles aux plus petites entreprises.

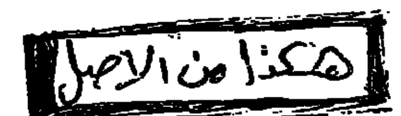
● **Une fiscalité plus juste.**

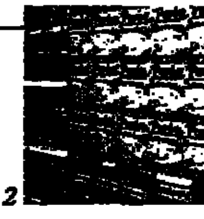
A plus long terme, le gouvernement devra revoir la fiscalité pesant sur les entreprises, et notamment la taxe professionnelle et la TVA. M. Raffarin estime qu'à chiffre d'affaires égal, un industriel qui emploie mille salariés paie trois fois plus d'impôts qu'un hypermarché employant quatre cents salariés.

1. Le charme du petit commerce, à l'étal d'une rôtisserie au marché Secrétan à Paris. (Marta Nascimento/Réa)

2. L'entrepôt Système U de Nantes est un des plus vastes de France, avec une superficie de 6 500 m². (Daniel Joubert/Réa)

3. Le premier magasin de plus de 2 500 m² a été ouvert en 1963 à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne). (DR)




Le nombre des hypermarchés a quasiment doublé en dix ans

Les grandes surfaces assurent désormais plus de la moitié du commerce de détail. Leur développement rapide en France s'explique par la stratégie des distributeurs, qui ont voulu privilégier la rotation des marchandises au détriment de la marge

DEPUIS l'ouverture, en 1957, du *premier supermarché Suma et celle, en 1963, du premier hypermarché* Carrefour à Sainte-Geneviève-des-Bois, 7 000 grandes surfaces et un millier d'hypermarchés (plus de 2 500 m2) ont ouvert leurs portes. Ce nombre relativement *modeste de magasins par rapport* à la superficie du territoire national traduit en fait une forte concentration du secteur et un changement profond des habitudes de consommation des Français.

Selon une enquête Sofres distribution réalisée en 1995, 97,5 % des ménages fréquentent une grande surface. En moyenne, un ménage se rend huit fois par mois dans ce type de magasins. Selon la dernière enquête de l'Insee (mars 1996), le grand commerce réalise plus de la moitié des ventes du commerce de détail. Les hypermarchés, à eux seuls, en représentent le quart, soit plus de 400 milliards de francs.

Cette transformation fulgurante du paysage commercial français s'est amorcée en France dans les années 60, dix ans après avoir vu le jour aux Etats-Unis. Le concept de centre commercial s'est rapidement imposé sous la conjonction du développement urbain périphérique et de l'automobile. Son développement rapide en France s'explique aussi par la stratégie des distributeurs, qui ont voulu privilégier la rotation des marchandises au détriment de la marge. *« Faire du commerce, c'est acheter le moins cher possible pour revendre le plus cher possible, alors que distribuer, c'est acheter le moins cher possible pour revendre le moins cher possible »*, affirmait alors Edouard Leclerc, un ancien séminariste reconverti dans le commerce et dont *le réseau d'indépendants réalise aujourd'hui plus de 120 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel.*

Après des débuts conflictuels avec les industriels (le gouvernement devra même instituer l'interdiction du refus de vente en 1960, *avec la circulaire Fontanet, pour* obliger les industriels à livrer les grandes surfaces), le développement se fait dans le cadre d'une alliance objective entre les deux parties : le dynamisme des hypermarchés sert de relais aux stratégies marketing des marques multinationales, qui veulent développer une consommation de masse. Le gouvernement voit, lui aussi, d'un bon œil, le développement d'une forme de commerce qui se concurrence sur les prix de vente et contribue ainsi à la lutte contre l'inflation.

En 1966, trois ans après le premier Carrefour, la France ne compte que 5 magasins de ce type. On en recence 212 en 1974, plus de 400 à la fin des années 70. Pourtant, les résistances s'organisent. L'inquiétude des petits commerçants incite le gouvernement à faire voter en décembre 1973 la « loi Royer », qui soumet les créations de magasins de plus de 1 000 m² à autorisation préalable. Elle ne met pas fin au développement des grandes surfaces. En donnant le pouvoir de dire oui aux élus, le droit d'ouvrir un magasin s'est simplement très vite monnayé.

Le développement des hypermarchés s'est accéléré au cours des dix dernières années. Entre 1986 et 1995, leur nombre a quasiment doublé, passant de 598 à 1 048, notamment sous la poussée des indépendants (de 123 à 501), de taille plus réduite. L'émergence de *groupes de distribution puissants, centralisés et organisés a fini par modifier les bonnes dispositions* des industriels à l'égard de la grande distribution. La mise en place des centrales d'achat et l'évolution du rapport de forces les ont contraints à consentir des remises de plus en plus importantes. Ils ne peuvent plus dicter leurs conditions : des groupes comme Leclerc, Intermarché ou Carrefour représentent fréquemment de 10 % à 15 % du chiffre d'affaires d'un industriel. A l'inverse, pour un hypermarché, les plus gros fournisseurs représentent, au mieux, 1 % ou 2 % *du chiffre d'affaires d'un distributeur*, en raison de l'abondance de l'offre et de la multiplicité des références.

DIVERSIFIER L'OFFRE

La distribution française se caractérise aujourd'hui par une concentration assez forte : les cinq principaux groupes (Leclerc, Intermarché, Carrefour, Promodès, Auchan) totalisent 40 % des parts de marché globales. Depuis le jour où Edouard Leclerc a ouvert son premier magasin à Landerneau en 1949, les centres Leclerc se sont développés selon une philosophie originale : *celle de magasins indépendants liés entre eux par leur adhésion* au *« mouvement »* et par la centrale d'achat du groupe. L'enseigne détient de très loin le record du nombre d'hypermarchés (367, contre 116 pour Carrefour) et compte également 140 grandes surfaces. Intermarché s'est aussi développé sur un concept de magasins indépendants, mais l'enseigne est davantage présente sur le segment des grandes surfaces (1 554 magasins, avec une surface moyenne de 1 300 m²).


CHRISTIAN MILOVANOFF

Les autres distributeurs, eux, sont intégrés, chaque magasin étant la propriété du groupe. Avec 117 hypermarchés, un chiffre d'affaires consolidé de 145 milliards de francs et un résultat net de 2,7 milliards, Carrefour, né de l'association des familles Fournier et Defforey, est le premier groupe français et l'un des *tout premiers en Europe.* Il est évalué à 75 milliards de francs en Bourse. Le groupe Promodès (100 milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé) a, lui, choisi d'exercer son métier dans tous les formats de magasins (hyper, super, supérette et hard-discount) sous des marques différentes (Continent, Champion, Dia, Codec...). Viennent ensuite Auchan, Casino, Docks de France, Comptoirs modernes et Guyenne Gascogne.

Plus récemment, les hypermarchés ont choisi de diversifier leur offre en proposant, sur un même lieu, un ensemble complet de produits et de prestations pour fidéliser leur clientèle : centres automobiles, services quasi bancaires (carte de paiement, assurances, produits d'épargne), agences de voyages ou encore *billetteries pour réserver des places de spectacle.*

A côté des hypermarchés généralistes, des grandes surfaces spécialisées se sont aussi développées à partir des années 60. Le premier magasin de la FNAC apparaît en 1956, Conforama dix ans plus tard. Le succès du premier grand magasin spécialisé dans l'équipement du foyer est immédiat. Il sera suivi par la création de la chaîne de magasins de bricolage Castorama. Dans l'électroménager, les frères Darty ouvrent leur premier magasin dans les années 60. Certains distributeurs spécialisés sont d'ailleurs détenus par les grands groupes de la distribution ou entretiennent des liens avec eux. La famille Mulliez, propriétaire d'Auchan, s'est ainsi diversifiée en créant Boulanger, Decathlon, Kiabi et Leroy-Merlin.

Les distributeurs spécialisés, à l'inverse des grandes surfaces généralistes, n'ont pas axé leur développement sur la guerre des prix. Présents sur des segments de marché profitables, ils n'en ont pas eu besoin. En conséquence, la grande distribution spécialisée n'a pas atteint le niveau de concentration de la distribution généraliste et alimentaire. Les grandes surfaces spécialisées ne réalisent que 14 % des ventes de produits non alimentaires (Institut du commerce et de la consommation, décembre 1995). Les hypermarchés font d'ailleurs aussi bien. En revanche, dans l'alimentaire, hypermarchés et supermarchés affichent sans conteste leur suprématie. Ils se sont arrogé 60 % des ventes.

Christophe Jakubyszyn

Quand les enseignes signent leurs produits

EN GRANDE-BRETAGNE, acheter un produit de marque Marks and Spencer chez Marks and Spencer est un gage de qualité. En France, les consommateurs achètent plutôt du lait Nestlé ou des pétales de maïs Kellog's que des produits distribués sous les marques Casino ou Auchan. Au fil des ans, les marques de distributeur ont cependant pris de l'importance et représentent près du cinquième des ventes alimentaires de Carrefour, le tiers chez Casino.

Dès le début du siècle, Casino fabriquait lui-même ses produits pour assurer une qualité minimale. Avec l'essor des marques, ce *gage de qualité* est tombé en désuétude, d'autant que les groupes de grande distribution n'arrivaient plus à fabriquer leurs produits à des prix compétitifs. Principale exception, les centres Leclerc contrôlent aujourd'hui leurs propres abattoirs. Le marché de la viande étant atomisé, il est facile d'être rentable.

En 1976, Carrefour lance cinquante produits dits « libres », dans un emballage non signé. Le but est de casser les prix. Au milieu des années 80, pour faire face à la montée des maxidiscompteurs, les enseignes signent de leur nom leurs produits, à l'image de Carrefour en 1987. Le nom de l'enseigne est censé devenir synonyme de qualité. Les distributeurs travaillent avec de petits sous-traitants auxquels ils imposent un cahier des charges draconien. Avantage, ces PME n'ont pas de dépenses de marketing ou de prospection à faire.

Jusqu'au début des années 90, les grands groupes se sont défendus de fabriquer pour les distributeurs. La crise les fait changer d'avis, à l'exception des américains. *« Sur les marchés en faible croissance, les groupes produisent pour les distributeurs, car ils ne veulent pas être absents de ce segment de marché, à l'image de Danone dans les pâtes »*, explique Jean-Noël Vieille, analyste financier chez Meeschaert Rouselle. Les volumes importants commandés par la distribution permettent aussi de saturer les capacités de production des industriels.

Arnaud Leparmentier

1. La famille Mulliez, propriétaire d'Auchan, s'est diversifiée en créant Boulanger, Décathlon, Kiabi et Leroy-Merlin.
(Richard Damoret/Réa)

2. Au fil des ans, les marques de distributeurs ont pris de l'importance.
(Pascal Sittler/Réa)

3. Les prestations de services, sont censées fidéliser la clientèle.
(Pascal Sittler/Réa)

Ouverts le dimanche, avec ou sans dérogation

« NOUS SOMMES à présent ouverts sept jours sur sept dont le dimanche de 10 heures à 19 heures ». Le message délivré par le répondeur téléphonique du magasin Ikea d'Evry (Essonne) est codé : « à présent » ouvert, on peut supposer que le magasin ne l'a pas toujours été.

En principe, le repos dominical reste la règle pour l'ensemble des salariés. Cependant certaines activités (hôtels, cinémas, fromageries industrielles...) bénéficient d'une dérogation automatique, et les commerces à dominante alimentaire peuvent ouvrir le dimanche matin. Tous les autres magasins sont limités aux *« cinq dimanches »* accordés par le maire ou, depuis la loi quinquennale sur l'emploi de 1993, doivent obtenir une dérogation accordée par le préfet mais réservée aux zones touristiques ou d'animation culturelle.

Selon les directions et les syndicats de salariés, les grandes surfaces ont tendance à ouvrir, en toute illégalité, en région parisienne et à fermer ailleurs. *« Nous ne sommes ni favorables ni défavorables à l'ouverture le dimanche. Tout est une question de concurrence »*, explique Michel Carnet, directeur des affaires sociales d'Ikea dont les magasins sont ouverts le dimanche dans la banlieue parisienne ainsi qu'à Vitrolles, près de Marseille, *« comme nos concurrents »*, mais fermés à Lille, Toulouse, Bordeaux et Lyon. *« Les magasins d'Evry, Vitrolles et Plaisir ont parfois été fermés le dimanche. A chaque fois le chiffre d'affaires a baissé de 15 % à 20 %. »*

LE RECOURS AU VOLONTARIAT

Sans doute pour prévenir des pourvois en justice, la direction a signé en 1995 et en janvier 1996 des accords avec les syndicats portant sur le temps de travail. Seuls les volontaires travaillent le dimanche et les heures effectuées sont rémunérées 215 %.

Comportement identique chez Leroy-Merlin : sur soixante magasins en France, le spécialiste du bricolage en ouvre une douzaine le dimanche, *« en fonction des besoins des clients »*.

Cette filiale d'Auchan, qui a beaucoup misé sur la participation des salariés, recourt elle aussi exclusivement au volontariat, double le salaire de base des intéressés et accorde une demi-journée de repos supplémentaire pour chaque dimanche travaillé.

Patrick Zelnik, bouillant président de Virgin France, ne cache pas sa satisfaction : grâce à la notion de « zone touristique » inscrite dans la loi, son magasin des Champs-Elysées est ouvert le dimanche... alors que la Fnac, avenue des Ternes, ne bénéficie pas de la même possibilité.

Dans ce climat – provisoirement – apaisé, les syndicats adoptent des positions différentes : la CGT *« mène la bagarre partout où c'est possible mais la légalité de nombreuses ouvertures rend le combat plus difficile »*. Si la CFDT se félicite de *« la situation de moindre ouverture par rapport à 1993 »*, elle mise surtout sur des accords locaux avec les artisans boulangers pour empêcher les grandes surfaces alimentaires d'ouvrir le dimanche : une stratégie qui a déjà été payante dans la Drôme, l'Isère et l'Ardèche.

Frédéric Lemaître

Jean Delmas, président de la chambre des métiers de Haute-Garonne

« Les règles de la concurrence sont plus importantes que les mètres carrés »

MEMBRE de l'Observatoire national de l'équipement commercial, président de la chambre des métiers de Haute-Garonne, Jean Delmas est tailleur de profession. Il s'oppose quotidiennement aux grandes surfaces, mais avec modération et humour.

« Quelles sont les causes de l'hypertrophie de la grande distribution ?

– Je pense que tout est parti d'une vision prospective des responsables de notre pays qui ont voulu donner une forte impulsion pour moderniser la distribution, un peu comme ils l'ont fait pour l'agriculture. Ajoutez à cela le développement de la voiture, mais aussi le comportement des petits commerçants eux-mêmes qui n'ont pas toujours su prendre le vent de l'histoire. Les responsabilités sont partagées. Les gens veulent à la fois des boutiques au coin de leur rue et des grandes surfaces pour leurs bas prix !

– Quelles ont été les conséquences de cette évolution ?

– D'abord, une concentration sans précédent puisqu'on annonçait qu'il ne resterait que deux centrales d'achat. Puis, la désertification des centre-villes : dans certaines rues de Toulouse, un tiers des magasins sont fermés. Le mouvement continue parce que le terrain est moins cher à la périphérie des villes. Il faut déplorer les destructions d'emplois. En 1990, pour un million de francs de chiffre d'affaires, une grande surface alimentaire employait 0,69 personne et une petite entreprise alimentaire, 2,11 ; le rapport est de un à trois.

– Les grands distributeurs font valoir qu'ils ont fait profiter les consommateurs de baisses de prix et d'un surcroît de pouvoir d'achat...

– Ce n'est pas au Japon que la *grande distribution est la plus florissante*, et il y a moins de chômeurs qu'ailleurs.

– Voulez-vous dire que les bas prix ont créé du chômage ?

– Je le crois. Les mentalités sont en train de changer. Avant 1993, ce qui était bon pour les grandes surfaces était bon pour tout le monde. Aujourd'hui, on prend en compte l'équilibre d'une zone de chalandise et nous pouvons apporter des arguments opposés à ceux des grands distributeurs. Même les consommateurs modifient leur attitude. J'ai siégé à côté d'un de leurs représentants qui était systématiquement contre les hypermarchés. Le prix n'est plus le seul critère.

– Les projets législatifs du gouvernement vous semblent-ils mieux protéger les artisans et les commerçants ?

– Le projet de loi sur les règles de la concurrence ne nous semble pas aller assez loin sur deux points. La grande distribution nous dit : « Nous pratiquons des prix très bas parce que nous achetons des produits par wagons. Vous n'avez qu'à faire pareil. » Nous estimons que, dans certaines zones sensibles, il faudrait instituer un différentiel maximum de prix pour éviter de créer des déserts autour des grandes surfaces. Le conseil de la concurrence pourrait dire, au cas par cas, que tel écart de prix n'est pas supportable. Pourquoi ne pas mener des expériences au préalable ?

» D'autre part, l'accès judiciaire est trop compliqué. Le recours passe par le conseil de la concurrence avec appel devant la cour *d'appel de Paris. En cas de vente à* perte pendant une semaine, le mal est fait quand tombe la sanction. Un artisan a des difficultés pour porter plainte. Comme Jean-Paul Charier, député RPR du Loiret, nous souhaiterions une chambre spécialisée auprès des cours d'appel.

» La réforme de la loi Royer va dans le bon sens avec l'abaissement à 300 mètres carrés du seuil de superficie exigeant de demander une autorisation et avec la modification de la composition des commissions délivrant ces autorisations, mais ces textes viennent un peu tard.

– Est-ce que le commerce de détail et les artisans ne devraient pas faire un effort pour mieux satisfaire la clientèle ?

– Enfin protégés d'une concurrence déséquilibrée, les professionnels seront poussés à se moderniser.

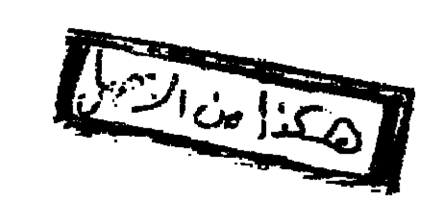
– Votez-vous toujours contre les ouvertures de grandes surfaces dans les commissions où vous siégez ?

– Non. J'ai même incité le représentant des consommateurs dont je parlais à voter en faveur de certains projets ! Les grandes surfaces sont parfois indispensables, par exemple quand il n'existe plus de commerces d'articles de sports. Certains grands distributeurs nous disent : « Nous existons depuis dix ans et nous voulons nous agrandir », et c'est normal. Ce n'est pas un problème de surface d'ailleurs, car les hard discounters cassent les prix de tout le monde avec moins de 300 mètres carrés de surface de vente. Les règles de la concurrence sont plus importantes que les mètres carrés.

» Les hypermarchés ont été déraisonnables en doublant leur poids en dix ans, mais on ne voit pas par quel miracle on pourrait les fermer. Il faut désormais mener à bien des aménagements. »

Propos recueillis par Alain Faujas









1 2 3

Aux petits soins des personnes âgées

Livraison à domicile, hôtesses d'accueil, chariots électriques... Les grandes surfaces s'adaptent aux retraités, qui constituent une part précieuse de leur clientèle

DEPUIS quelques mois, toutes les grandes surfaces, ou presque, s'intéressent aux plus de 60 ans, dont les besoins spécifiques étaient jusque-là ignorés. Et les initiatives se multiplient.

La livraison à domicile, d'abord proposée par les supermarchés de centre-ville, gagne les hypers. Carrefour la teste à Lille et à Orléans. Chez Auchan, une dizaine de magasins l'ont adoptée depuis décembre 1995, et l'on envisage de la généraliser. *« Les personnes âgées qui n'ont pas d'auto, ou qui trouvent compliqué de décharger une fois de retour à la maison, nous réclamaient ce service. Elles représentent de 25 % à 30 % environ des demandes de livraison aujourd'hui. »* Dans certains hypermarchés Auchan, une *« hôtesse de caisse »* peut prendre en charge la personne âgée dès son entrée dans le magasin et l'accompagner durant toute la durée de ses courses, l'aidant à pousser son chariot, à trouver au plus vite les produits dans le magasin... Si nécessaire, l'équipe des livraisons à domicile l'aidera ensuite à charger son coffre. *« Un lien se crée avec les hôtesses. Certaines personnes âgées s'enquièrent de leurs horaires de travail pour être sûres d'avoir affaire à la même. Cela humanise l'hypermarché »*, constate une responsable du magasin Auchan de Saint-Etienne.

Un service de commande de courses par téléphone est proposé depuis un an par un hypermarché du même groupe situé près d'Orléans. *« Aux deux tiers, ce sont des personnes du troisième âge qui appellent. Elles sont contentes de ce contact alors que dans le magasin c'est la foule, l'anonymat. Nous veillons à être chaleureux et à prendre du temps avec elles »*, assure le responsable du service. Des chariots électriques et même des bancs *« pour souffler au milieu des courses »* ont fait leur apparition chez Auchan. La même réflexion a poussé Continent à installer des strapontins entre les têtes de gondole et les allées, ainsi que des fontaines permettant de *« prendre les médicaments à heure régulière »*. Comme chez Auchan, les retraités peuvent se faire accompagner. Des caisses rapides sont réservées aux personnes pour qui la station debout est pénible, et des paniers ont été réintroduits dans tous les hypers.

Les caractères des étiquettes-prix ont été grossis et noircis. Deux supermarchés Champion de Meurthe-et-Moselle ont même mis en place un service de ramassage par car qui fonctionne deux jours par semaine, passant dans tous les petits villages.

Chez Monoprix, c'est surtout sur le conditionnement des produits de marque distributeur que l'on s'est penché, veillant à proposer des demi-bouteilles ou des yaourts par deux. *« La gamme Monoprix Gourmet, lancée il y a quatre ans, visait spécifiquement les plus de soixante ans : le but était de leur faire retrouver les goûts anciens, que la standardisation des produits avaient fait disparaître »*, note le directeur des études et du marketing, Gérard Gallo.

Contrairement aux idées reçues, les « seniors » ne délaissent pas, une fois la retraite venue, les hypermarchés et supermarchés au seul profit du petit commerce de quartier et de la vente par correspondance. Selon un sondage réalisé par l'IFOP en 1993, 88 % des 60-69 ans font au moins occasionnellement leurs courses en grande surface, ce qui est aussi le cas de 82 % des 70-79 ans, et d'encore 55 % des 80 ans et plus. *« Ce sont des consommateurs avisés, qui ont tous eu de mauvaises expériences avec les produits fabriqués en très grandes quantités dans les années 50. Ils apprécient les prix serrés et le choix infini qui est offert : ce sont des « consommateurs-jouisseurs », qui font de l'acte d'achat un passe-temps, un plaisir »*, souligne Jean-Paul Tréguer, patron de Senioragency, une agence de publicité et de communication spécialisée, et auteur des *18 Règles d'or pour séduire les seniors* (éditions Dunod, 1996).

Un service de ramassage par car deux jours par semaine

A la direction des Centres Leclerc, on évoque *« l'effet de génération » : « Les hypers sont nés il y a quarante ans. Les seniors d'aujourd'hui sont devenus des consommateurs en même temps que se développait cette distribution moderne, qui symbolise donc pour eux l'espérance des " trente glorieuses " ».*

« Les plus de 60 ans ont un revenu disponible net annuel estimé à 800 milliards de francs, ce qui est largement supérieur à n'importe quelle autre catégorie de population, rappelle Jean-Paul Tréguer. *Si on les séduit, ils ont une capacité de dépense énorme, et cela sans s'endetter ni avoir à faire d'arbitrages. »* Une clientèle au fort pouvoir d'achat, au goût immodéré pour les marques (sur lesquels les distributeurs dégagent une marge intéressante) et pour toutes les nouvelles catégories de produits proposés en grandes surfaces (parapharmacie, produits culturels, voyages...), une clientèle extrêmement fidèle surtout.

Or, pour l'instant, l'immense majorité des hypermarchés, froids, impersonnels, éloignés des centre-villes, n'a guère fait d'effort pour les séduire. *« Tout est trop grand, trop fatigant. Il faut beaucoup marcher, attendre aux rayons traiteur ou fromages, piloter des chariots volumineux,* explique Lysiane Lasnier, responsable du service consommateurs chez Continent. *Et puis, pour beaucoup de personnes âgées, aller faire les courses est le seul contact avec l'extérieur. Il faut leur offrir davantage de services. »* Jean-Paul Tréguer complète la liste des difficultés rencontrées : panneaux et étiquettes illisibles, *« brouhaha pénible quand on a des problèmes d'audition »*, linéaires trop hauts *« pour une population très majoritairement composée de femmes, par ailleurs plus petites que les actives »*, toilettes inexistantes, et surtout accueil, information, assistance insuffisants. *« A partir de 60 ans, le caractère anxiogène de l'achat augmente fortement,* dit-il. *Les seniors ont peur de se faire rouler. Il faut donc prendre le temps de les conseiller, et leur offrir un service après-vente de qualité. »*

Pascale Krémer

Comment fidéliser des consommateurs zappeurs

Une bataille de tous les instants

EN UN MOIS, un consommateur se rend en moyenne huit fois dans une grande ou moyenne surface. Mais seulement cinq fois dans la même. Le client est volatile, c'est là son défaut. Devenu plus regardant, il court d'une enseigne à l'autre, segmente ses achats. Or les habitués constituent le noyau dur d'une clientèle : *« 27 % des clients de Carrefour représentent 70 % de son chiffre d'affaires »*, selon Secodip, la Société d'études de la consommation, de la distribution et de la publicité. Il faut donc fidéliser les consommateurs. Les grandes enseignes développent, dans cette optique, tout un arsenal de mesures, dont les plus importantes relèvent de la politique des prix.

Les produits « premiers prix », apparus pour faire face à l'offensive des magasins de maxidiscompte, font maintenant partie du paysage des grandes surfaces. Selon une *étude de l'Institut du commerce et* de la consommation, ils ont représenté, en 1994, un marché de 69 milliards de francs. Et, surtout, ils ont permis aux consommateurs de réaliser environ 15 milliards de francs d'économies en trois ans, dont 12 à 13 milliards au détriment des fabricants, le reste étant pris sur la marge des distributeurs. La même étude note toutefois que les « premiers prix » n'ont pas permis de fidéliser les consommateurs, toujours attirés par le maxidiscompte.

Bien que le phénomène ne lui soit pas favorable, la grande distribution n'est pas près d'abandonner les « premiers prix ». Car elle est prise dans une spirale, comme celle qui l'entraîne à faire toujours plus de promotions. Selon l'analyste de marchés Nielsen France, 12 % des produits vendus dans les hypermarchés et supermarchés sont en promotion. Un acheteur sur trois cherche en permanence la bonne affaire, quitte à stocker lorsqu'il a l'impression d'y gagner. Telle est la conclusion d'une étude réalisée en 1995 par BVA et Axis Conseil pour l'Institut français du merchandising.

La promotion d'un produit multiplie le taux d'achat par 2,5 en moyenne. Il y a dix ans, *« ça faisait ouvrier »* d'acheter en promotion. Il n'y a plus aujourd'hui de honte à acheter moins cher, et la notion de qualité n'est plus liée au prix. Mais 56 % des consommateurs entretiennent un doute quant au prix « normal » des produits. Quant aux distributeurs, ils se demandent si les promotions ne constituent pas un jeu à somme nulle, le client « zappant » d'une enseigne à l'autre à la recherche des meilleures affaires.

D'où un nouvel angle d'attaque : les cartes de fidélité et les services. Comme les grands magasins, toutes les enseignes sont en train de se doter de cartes de fidélité privatives, qui permettent à la fois de s'attacher le client et de le connaître. Chez Auchan, un porteur de carte Accord dépense 30 % à 40 % de plus qu'un non-porteur ; chez Carrefour, le détenteur de la carte Pass dépense 20 % de plus qu'un autre client, selon le magazine de la grande distribution *LSA*. Mais les grandes enseignes ne s'arrêtent pas là. Elles offrent aujourd'hui toute une palette de services qui va du paiement différé aux abonnements à des journaux à tarif réduit.

Marie-Pierre Subtil

Les magasins de maxidiscompte n'attirent pas que des RMistes

LA STANDARDISTE de Leader Price est inébranlable : *« On ne donne aucun renseignement sur la société, le seul moyen d'en obtenir, c'est de s'adresser au greffe du tribunal de Melun. »* Mêmes consignes au siège de Lidl, à Strasbourg : *« Notre stratégie de communication, c'est : pas de communication. »* Aldi n'a carrément pas de standardiste. Le numéro de téléphone du siège aboutit à un répondeur, sur lequel il est vain de laisser un message. Les rares entreprises qui acceptent le dialogue vous aiguillent vers... le PDG, ou un cadre dont l'unique souci est de ne pas être cité.

Alors que toute société normalement constituée est ravie de faire parler d'elle, les entreprises de maxidiscompte – traduction de l'anglais hard discount – jouent les sociétés secrètes. Une discrétion révélatrice de l'âpreté de ce monde à couteaux tirés, qui a connu une extraordinaire expansion au cours des dernières années. Au cœur de la bataille : la compétition entre Allemands et Français, les premiers se développant plus vite que les seconds depuis 1994. Venu d'outre-Rhin au début des années 90, Lidl a déjà ouvert 418 magasins en France. Derrière ce leader, impossible d'établir un palmarès : la situation évoluant chaque jour, les intéressés eux-mêmes ignorent où ils se situent dans le secteur. Tout juste sait-on – grâce à *LSA*, l'hebdomadaire de la distribution – qu'il existait 1 753 magasins de hard discount en France au 1er janvier 1996, dont 208 avaient ouvert leurs portes au cours de la seule année 1995.

Lorsque Adli, qui domine le marché allemand, « débarque » en ouvrant un magasin à Croix (Nord), en 1988, il n'existe en France qu'Ed l'épicier (issu, en 1980, d'un changement d'enseigne d'Archibas) et un magasin Le Mutant. L'offensive allemande prenant de l'ampleur, les grandes enseignes comme Intermarché, Promodès et Franprix ripostent en créant leurs propres filiales de maxidiscompte (CDM, Dia, Leader Price). La course est lancée : en 1993 et 1994, il s'ouvre plus d'un magasin de hard discount par jour en France.

1 - La promotion d'un produit multiplie le taux d'achat par 2,5 en moyenne. (Pascal Sittler/Réa)

2 - Certaines personnes ont besoin d'aide, physique ou mécanique, pour faire leurs courses. (Auchan-Faches-Thumesnil)

3 - En 1993 et 1994, il s'est ouvert plus d'un magasin de maxidiscompte par jour en France. (Richard Damoret/Réa)

UN CONSOMMATEUR COMPLEXE

« C'est moche », « c'est triste », « ça me déprime », « entrer là-dedans, c'est avoir l'impression d'entrer dans la crise », disent avec quelques raisons les non-clients. La faiblesse des marges (environ 12 %) n'autorise en effet aucune fioriture. Mais c'est là justement la force du hard discount. Près de 80 % des ménages qui les fréquentent invoquent les prix pratiqués. Pour autant, *« ce n'est pas le magasin du pauvre »*, plaident les maxidiscompteurs, en renvoyant les sceptiques à différentes études sur le profil de clientèle.

« Les classes aisées, présentes à 15 % dans la population française, représentent 11 % de la clientèle », plaide Laurent Zeller, directeur-général adjoint de Secodip. Selon la Société d'études de la consommation, de la distribution et de la publicité, le maxidiscompte voit sa clientèle évoluer, la proportion d'employés et d'ouvriers étant en diminution (40 % en 1994, contre 44 % en 1993). Le spécialiste de la distribution a dressé quatre portraits types du client, sans préciser la part occupée par chacun sur le marché : l'*« écologiste »*, qui y trouve une forme de distribution alternative ; l'*« ingénieur cartésien »*, qui apprécie les achats rationnels et cherche un équilibre prix/temps ; le client-*« vieille France »*, pour lequel consommer est une façon de dilapider le patrimoine ; et enfin le *« RMiste »*, dont les motivations sont économiques.

Selon Yann Battard, chargé d'études à la Sofres, *« la clientèle de Adli ou de Ed ne s'inscrit pas en rupture par rapport à la société de consommation et aux grandes enseignes établies. Cependant, elle n'accorde pas d'importance à la réussite ni à l'acquisition de biens de consommation, ou aux signes d'un confort matériel »*. A la fois très rationnel et idéaliste, le client consomme par nécessité et non par désir de posséder. *« On est dans le cadre du consommateur complexe »*, explique Yann Battard – une allusion aux ambiguïtés du consommateur des années 90, décrite par tous les sociologues.

« Il y a des gens, souligne le chercheur, *qui achètent leurs cacahuètes chez Ed et leur saumon chez Hédiard. »* Les cacahuètes font partie des produits recherchés dans ces magasins aux références limitées, dont seulement 500 000 ménages ont fait leur magasin principal. Car on y vient en général pour chercher tel ou tel produit de base, réputé bon marché. Le jus de fruits fait un tabac (19,4 % du volume vendu en France l'est dans les hard discount), de même que les conserves de champignon (15 %), la margarine (12 %) et le lait (11 %). *« Ce sont des marchés où la notion de marque n'est pas forte,* explique Laurent Zeller, de Secodip, selon lequel la clientèle n'y achète en moyenne qu'une petite dizaine de catégories de produits.

Pour certains experts, il y aurait place, en France, pour 3 000 magasins de maxidiscompte. Outre que cette ambition est revue à la baisse en raison du gel des grandes surfaces, Laurent Zeller, lui, reste sceptique. Certes, le parc croît, mais les indicateurs de fidélité sont faibles. *« Il va y avoir des cadavres »*, prédit-il. A la Sofres, Yann Batard partage ces doutes : *« C'est une forme de distribution atypique, dont la clientèle n'est pas majoritaire dans la société française, elle est donc plus appelée à occuper une grosse niche qu'à s'étendre. »*

M.-P. S.







Les bonnes actions de la grande distribution

Pour améliorer leur image, les chaînes d'hypermarchés adoptent des emballages écologiques, retirent des produits contestés et veulent jouer un rôle dans la lutte contre l'exclusion

***LES SUPERMARCHÉS** ont-ils* une âme ? A entendre les « grands » de la distribution, il faut croire que oui. *Le monumental « Mammouth écrase les prix »* des années 70 n'est plus de saison. Désormais, la profession fait dans le « sociétal » et les grands engagements collectifs : l'écologie (les centres Leclerc abandonnent les sacs plastiques gratuits pour des emballages recyclables payants), la lutte contre l'exclusion (Auchan s'apprête à créer une *« fondation pour la jeunesse »*) ou la moralisation des affaires (Carrefour a établi un *« code éthique »* pour les relations fournisseurs-acheteurs).

Les principales enseignes ont pratiquement abandonné le terrain de la communication publicitaire classique, basée sur les prix, aux « multidiscompteurs ». Aujourd'hui, une *chaîne d'hypermarchés se doit* d'avoir *« des valeurs »* qui traduisent *« un sens de la responsabilité vis-à-vis de son environnement »*. On en viendrait presque à se demander si les grandes surfaces ne sont pas des sociétés philantropiques à objet virtuellement commercial... Explication communément avancée : dans un contexte économique déflationniste, l'acheteur est moins sensible aux prix qu'aux valeurs plus rassurantes, comme celles qui évoquent une certaine solidarité.

En fait, cet étalage de bonnes intentions, cette humilité plus ou moins feinte constituent surtout une tentative de sortie par le haut pour des groupes appartenant à une profession dont l'image auprès du public reste très contrastée. Toujours plus fréquentés par les consommateurs, les hypermarchés concentrent pourtant sur eux de multiples soupçons : participer à la crise en ruinant le petit commerce, verser dans des pratiques douteuses – Gérard Mulliez, PDG du groupe Auchan, et Paul Louis Halley, son homologue de Promodès, ont été mis en examen, notamment pour abus de biens sociaux, dans le cadre de « l'affaire Destrade » –, symboliser des valeurs marchandes désormais décriées. *Autant dire* qu'il devient urgent de *« redonner du sens »* à des entités commerciales devenues la cible préférée des politiques.

L'UTILITÉ SOCIALE

Les efforts les plus spectaculaires sont à mettre au crédit du groupe Edouard Leclerc, qui, détail révélateur, apparaît de plus en plus sous l'appellation *« Mouvement E. Leclerc »*. Récemment, des campagnes publicitaires ont vanté l'ouverture d'« espaces culturels » dans les centres Leclerc de banlieue, la fermeture des magasins le dimanche pour cause de *« respect de l'individu »* et la décision de ne plus vendre d'armes à feu. *« Tout vendre à tout le monde d'accord, mais il y a quand même des limites ! »*, affirme une affiche sur fond de canon de fusil de chasse encore fumant.

« L'entreprise doit désormais faire face à de nouvelles responsablités et répondre à la question de son utilité sociale », assure-t-on chez Leclerc. S'il faut se féliciter de cette prise de conscience, il convient également de la relativiser. Ainsi, Carrefour ne vend plus d'armes dans ses rayons depuis treize ans déjà, imité plus tardivement par Auchan, pour ne citer que ces deux enseignes. En revanche, Leclerc paraît bien être pionnier pour ce qui concerne les sacs plastiques payants et recyclables. Une innovation qui lui permet d'échapper à une prochaine revalorisation de la redevance imposée aux magasins qui n'ont pas prévu de système de récupération des emballages. Désormais, on *se concurrence aussi à coups de* grands sentiments. Carrefour s'enorgueillit d'avoir, depuis treize ans, *« retiré toutes les cassettes et livres pornographiques »* de ses rayons, supprimé *« les messages publicitaires ou promotionnels sonores »* afin de laisser *« le libre arbitre au consommateur »* et affirme avoir renoncé aux présentoirs de confiseries proches des caisses pour mieux tenter les enfants. Continent aide le Secours populaire, Shopi organise des collecte de jouets...

Le *groupe* Promodès, *qui* rassemble des hypermarchés (Continent, Champion...), mais aussi des moyennes et petites enseignes (Shopi, Codec, Huit à huit, Ami, Proxi-services...) a décidé de jouer la carte de la complémentarité. Par voie d'affiche, le groupe explique qu'il a ouvert deux mille points de vente en zone rurale et qu'il approvisionne par ailleurs cinq mille commerçants indépendants considérés comme autant de partenaires auxquels un appui est garanti. *« Nous voulons montrer qu'opposer petit et grand commerce est un faux problème et que la vraie différence est entre bons et mauvais commerçants »*, assure-t-on chez Promodès.

CHRISTIAN MILOVANOFF

A Caen, Continent expérimente un service d'emballage aux caisses « à l'américaine » avec des chômeurs. Pour sa part, Auchan a signé un accord qui prévoit l'intégration de cinq cents jeunes, dont une partie doivent être embauchés après formation (cent cinquante ont déjà été intégrés). Le groupe finance à hauteur de quelque 800 000 francs par an l'association Trait d'union, qui organise des activités dans les quartiers difficiles du Havre et envisage de constituer au plan national une fondation Auchan pour la jeunesse. Carrefour entend jouer *« un rôle moteur dans les zones réputées sensibles »*, où sont installés 20 % de ses magasins. Ainsi, l'embauche s'effectue *« en tenant compte des pourcentages des différentes ethnies de la zone primaire »*. L'an passé, en liaison avec l'association France Plus, Carrefour a embauché pour *six semaines trois cent cinquante* jeunes rémunérés au SMIC, dont soixante-cinq ont été recrutés définitivement. A Stains (Seine-Saint-Denis), une structure financée par la société a ramassé pendant la moitié de l'année 1995 les seringues abandonnées aux alentours des cités. Enfin, de nouveaux services ont été lancés : quarante-cinq jeunes travaillent dans sept stands de lavage de voitures sur les parkings, dix stands de cireurs de chaussures ont été installés dans les magasins parisiens ; à Lille et à Orléans, la livraison à domicile à été confiée à des prestataires de service extérieurs.

« Chaque enseigne éprouve des difficultés à se différencier sur le plan de la politique commerciale pure. Chacune tente donc de forger son identité en terme d'image, comme les banques, affirme Philippe Pailliart, directeur de la communication institutionnelle chez Auchan. *Pour autant, il ne faudrait pas négliger les attentes des consommateurs. Or, en ce moment, nous sentons qu'ils cherchent à donner un sens supplémentaire à leur acte d'achat. Notre engagement social est, aussi, une façon de répondre à une vraie demande. »*

Jean-Michel Normand

Le carburant est parfois vendu à perte

*« **LA DÉCEPTION** est à la hauteur des espérances »*, affirme Jean-Paul Vettier, président de Total Raffinage distribution, en commentant le projet de loi sur *« la loyauté et l'équilibre des relations commerciales »* présenté par Yves Galland. *« Pour des raisons obscures, le projet gouvernemental soumis au Parlement se contente d'interdire la revente "au-dessous du prix d'achat", mais se refuse à intégrer dans ce dernier les coûts inéluctables de commercialisation (frais de personnel, entretien, amortissement...). L'idée selon laquelle la vente de carburants doit couvrir la totalité des coûts qu'elle entraîne et ne doit pas être subventionnée par le reste de l'établissement devrait pourtant passer pour une règle de bonne gestion et de concurrence loyale. »*

Ce dépit est partagé par l'ensemble des compagnies pétrolières, qui subissent la concurrence des grandes surfaces depuis de nombreuses années. Pour la grande distribution, le carburant, vendu à faible prix, souvent à perte, sert de produit d'appel dans les grandes surfaces.

UNE RIPOSTE DIFFICILE

Cette stratégie s'est avérée payante, puisque désormais les hyper et supermarchés contrôlent plus de la moitié de la distribution française de carburants. Selon les pétroliers, la nouvelle loi n'empêchera pas la poursuite de la vente à marge presque nulle. Les réseaux de stations-service sont donc condamnés à se réorganiser en profondeur. Des 48 000 stations que comptait la France en 1975, il n'en reste vingt ans plus tard que 25 000, ce qui représente sur cette période quatre fermetures quotidiennes de stations et la disparition de 100 000 emplois. La tendance se poursuit et ne paraît pas près de s'inverser, car s'y ajoutent les difficultés que rencontrent les groupes pétroliers dans le raffinage.

Sur le plan commercial, la riposte est difficile à imaginer, car le tarif affiché à la pompe est devenu l'un des éléments déterminants de l'acte d'achat. Dans cette perspective, les efforts faits par les compagnies pétrolières pour créer une nouvelle norme de qualité sont loin d'avoir prouvé son efficacité commerciale. En 1994, les compagnies lançaient le label UTAC, espérant grâce à cette appellation retenir leurs clients, mais, faute de crédibilité, l'opération est tombée dans l'oubli. Les efforts portent désormais sur le service offert en plus de l'achat de carburants, mais, là encore, faute d'audace, il ne permet pas d'annuler l'attrait du prix bas.

Dominique Gallois

Le livre, un rayon à forte marge

DEPUIS son adoption en 1981, la loi Lang sur le prix unique fait du livre un produit différent. Les centres Leclerc, après des années d'une vaine guérilla portée jusqu'à Bruxelles sous l'oeil attentif de leurs confrères, continuent de la tenir en ligne de mire. Et pourtant, bien que contraire à leurs principes mêmes – ceux des prix d'appel et du discount – les grandes surfaces semblent s'en être fort bien accommodées, et leurs rayons, en quinze ans, n'ont cessé de s'étoffer. Car le livre dégage une marge oscillant entre 30 % et 40 % (contre 12 % à 13 % pour les autres produits), ce qui permet de compenser ses difficultés de traitement, sa fragilité, voire le besoin d'un personnel compétent.

Pour autant, on ne peut songer trouver dans la plupart des hypermarchés autre chose que l'artillerie des ouvrages « médiatisés », prix littéraires, dictionnaires, livres pratiques et livres pour enfants, les formats de poche ainsi que quelques « beaux livres » au moment des cadeaux, ceux, du moins, qui se maintiennent dans une gamme de prix abordables.

Ces dernières années, la part des grandes surfaces dans le marché intérieur du livre est restée stable, aux alentours de 14 %, chiffre à moduler selon les publications, puisqu'il peut atteindre 70 % pour des collections populaires. Selon une étude de la Documentation française, cette part passait entre 25 % et 30 % pour des éditeurs comme Hachette et les Presses de la Cité, et de 20 % à 22 % pour Flammarion. Le livre représente environ 1 % du chiffre d'affaires des grandes surfaces. Un pourcentage non négligeable, selon ses responsables, qui correspond à celui d'un « bon rayon », en progression sensible durant l'exercice 1995, de 5 % chez Carrefour et de 8 % chez Auchan.

« ESPACES CULTURELS »

En avril 1994, dans la foulée de la publication des livres à 10 F, Carrefour s'est lancé dans l'édition en publiant quarante et un classiques (tombés dans le domaine public) à des prix variant de 8 francs à 25 francs. Au terme de deux années d'expérience, il aurait vendu un million et demi d'exemplaires de cent soixante titres, chiffre qui, selon ses reponsables, suffit à démentir les rumeurs récentes d'arrêt de cette production. Les livres pour enfants (notamment « livres d'activités » pour enfants en bas âge), connaîtraient une croissance sensible. Auchan, qui s'est engagé dans l'édition six mois après Carrefour, et presque uniquement dans le livre pour enfants, prévoit de développer le livre éducatif et parascolaire.

L'heure est à la synergie multimédia (livre, disque, vidéo et informatique) qui redessine la géographie des rayons. Elle est l'aboutissement d'une croissance régulière dans certains centres Leclerc, une mise en place récente chez Carrefour, une perspective proche chez Auchan.

Leclerc en a tiré les conclusions les plus radicales en créant à l'automne 1995 des « espaces culturels » dans ses centres du Havre, de Nantes, de Pau et de Vitry-sur-Seine. Ils bénéficient d'un espace plus large, en marge de l'hypermarché proprement dit, et d'une signalétique propre. Ils offrent de trente mille (Vitry) à soixante-dix mille références (Pau et Nantes), parmi lesquelles les collections de poche continuent d'occuper une place essentielle. Une dizaine d'ouvertures du même type sont prévues en 1996.

Jean-Louis Perrier

Troyes mise sur les magasins d'usine

TROYES
Correspondance

Troyes, sa cathédrale, son centre historique, ses magasins d'usine... Avec près d'un million et demi de visiteurs par an, les magasins d'usine textile sont aujourd'hui les lieux les plus visités de la capitale auboise. Un phénomène qui a connu un développement spectaculaire au cours des dernières années.

La capitale française de l'industrie de la maille accueille des magasins d'usine depuis la fin des années 50, au départ dans de simples hangars où les industriels écoulaient des articles de second choix, des fins de stocks et autres invendus. Des magasins d'usine alors plutôt discrets, dont les clients assuraient la publicité de bouche-à-oreille. Voilà une dizaine d'années que les magasins d'usine sont devenus un véritable réseau de distribution dont l'activité s'exerce au sein de centres commerciaux modernes. La publicité nationale a remplacé le bouche-à-oreille. Mais qu'est-ce qui fait accourir de toute la France des clients en quête de la bonne affaire ? D'abord, les marques connues, à commencer par celles dont les articles sont toujours fabriqués à Troyes : Petit Bateau, Lacoste, Absorba par exemple. Et l'assurance, pour le consommateur, de pouvoir les acheter à un tarif bien inférieur à celui pratiqué en boutique.

Mais le phénomène a pris de l'ampleur, puisque le nombre de magasins d'usine – environ 160 – est aujourd'hui nettement supérieur à celui des fabricants aubois. Il faut dire que les autres industriels textiles, français et étrangers, ont choisi d'exploiter le filon en installant leur propre magasin d'usine à Troyes.

La surface totale de vente s'est accrue de plus de 60 % au cours des trois dernières années. Les 60 000 m² sont dépassés, avec le développement de deux véritables centres commerciaux que sont Marques Avenue et les Boutiques de fabricants de Mac Arthur Glen, situées de part et d'autre de l'agglomération troyenne. Cet accroissement récent s'est surtout traduit par une augmentation de la dépense moyenne, qui dépasse 1 000 francs pour les clients non aubois.

Revers de la médaille : avec un chiffre global annuel qui avoisine le milliard de francs, les magasins d'usine suscitent l'opposition d'une bonne partie des commerçants du centre-ville. On estime en effet que 20 % des achats de textiles des ménages aubois sont effectués dans les magasins d'usine. Du coup, les associations locales de commerçants se sont mobilisées, sans grand succès toutefois, pour tenter de freiner un développement souhaité par les responsables politiques locaux.

Avec un objectif clairement affiché au travers d'un plan d'accompagnement décidé par la communauté de l'agglomération troyenne : transformer les clients des magasins d'usine périphériques en touristes au centre-ville. Aujourd'hui, le maire de Troyes, François Baroin, souhaite « geler » les nouvelles implantations.

Laurent Locurcio

1. Le carburant, vendu à faible prix, souvent à perte, sert de produit d'appel dans les grandes surfaces. (Pascal Sittler/Réa)

2. Marques Avenue, à Troyes, est le plus grand centre commercial regroupant des magasins d'usine. (Mario Fourmy/Réa)

3. Le livre dégage une marge oscillant entre 30 % et 40 %, contre 12 % à 13 % pour les autres produits. (Eric Bouvet)

Pour un supermarché de trop en Poitou-Charentes

POITIERS
de notre envoyée spéciale

L'arrivée d'une nouvelle surface commerciale à Mignaloux, à une dizaine de kilomètres de Poitiers, a pris un petit air de provocation dans cette région présidée par le ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, Jean-Pierre Raffarin. Ce dernier n'a-t-il pas fait approuver par le conseil des ministres du 7 février un projet de loi « gelant » pour six mois toute nouvelle installation de plus de 300 mètres carrés, en attendant une modification de la loi Royer ?

Soutenus par leurs élus locaux, les petits commerçants du canton de la Villedieu ont donc déclenché les hostilités. D'autant que ses promoteurs ont évité de passer devant la commission départementale d'équipement commercial. Celle-ci est chargée d'examiner les autorisations à partir de 1 000 mètres carrés : le projet de Mignaloux prévoit une surface de vente de... 995 mètres carrés. En outre, installés sur 1,6 hectare, les investisseurs ne devraient pas avoir de problème pour aménager un vaste parking, voire, soupçonnent certains, envisager d'éventuelles extensions ultérieures.

Ainsi, les projets de nouvelles implantations se sont-ils multipliés dans la précipitation depuis que sont connues les intentions restrictives du gouvernement. Celui de Mignaloux-Beauvoir (trois mille habitants) a fait l'objet d'un permis de construire signé en pleine trêve des confiseurs, le 29 décembre 1995... M. Raffarin, outré, a décidé de faire déposer un recours devant le tribunal administratif.

CONSTERNATION

La municipalité de Mignaloux a réalisé une bonne affaire en vendant une grosse parcelle de sa zone d'activités économiques de 11 hectares, lancée il y a quatre ans et encore largement vide. Elle attend aussi les apports d'une nouvelle taxe professionnelle et la création d'une vingtaine d'emplois. Face à l'émoi qui soude contre lui les commerçants du canton, le maire, Jacques Quillet, sans étiquette quoique plutôt centriste, se défend mollement. *« Je regrette pour les petits commerçants alentour,* dit-il, *mais, à Mignaloux même, il n'y en a aucun. Si nous avions eu au moins une épicerie... De toute façon, la moitié des ménages du coin faisaient déjà leurs courses dans la grande distribution. »*

A 3 kilomètres de là, c'est la consternation chez les voisins de Nouaillé-Maupertuis (deux mille cinq cents habitants). Le maire, Gérard Rivaud (sans plus d'étiquette, mais nettement socialiste), ne décolère pas, car ici on a fait le choix inverse en tentant de faire revivre le centre-bourg, où il n'y avait plus aucun magasin en 1983. Un boulanger, un tabac, une épicerie et quelques autres sont réapparus. Mais le succès reste fragile et le maire craint que trois nouveaux commerces en construction ne trouvent pas preneur dans ces conditions.

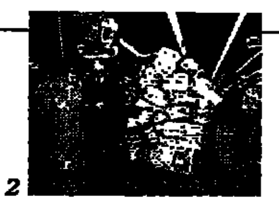
Comme pour achever de saper le moral des habitants de Nouaillé et ruiner particulièrement celui de son garagiste, le supermarché de Mignaloux devrait être flanqué d'une pompe à essence. *« C'est de la concurrence déloyale ! »*, se plaint M. Rivaud.

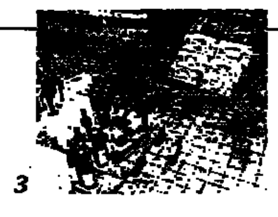
La chronique ordinaire d'une cité résidentielle qui risque de retourner à sa torpeur n'est pas forcément écrite d'avance. Dans l'entourage de M. Raffarin, on admet que le dossier du supermarché de Mignaloux – même s'il répond à une logique *« à la limite de l'acceptable »* – était jusque-là juriquement fondé. Ce ne sera bientôt plus le cas, puisque le ministre-président de région a proposé de changer les règles d'autorisation des grandes surfaces.

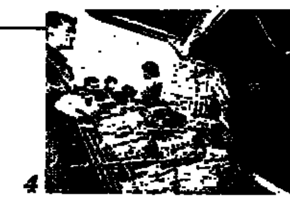
Martine Valo











Les consommateurs sont devenus plus exigeants

Acheter, aujourd'hui, c'est toujours rechercher des prix avantageux, mais aussi une qualité de vie. Un produit doit avoir « du sens », du contenu, une histoire

CONSOMMER plus mais aussi, et peut-être surtout, consommer différemment. A contempler l'évolution des dépenses des Français au cours des trente-cinq dernières années, on est davantage frappé par les aspects qualitatifs que par les aspects quantitatifs. Entre 1960 et 1994, la consommation a progressé autant que le pouvoir d'achat : l'un et l'autre ont été multipliés par 3,6, nous apprend l'Insee, dans le volumineux ouvrage *La Société française* (Données sociales 1996) qui vient d'être publié. Derrière ce chiffre, se cache une cascade de changements.

Les dépenses de santé ont enregistré la croissance la plus remarquable. Non seulement parce qu'elles ont été particulièrement soutenues (une multiplication par 8,5 en trente-cinq ans), mais parce qu'on n'entrevoit guère de limites. La consommation médicale, dans son ensemble, est d'un type particulier, puisque l'essentiel en est assuré – quoique de moins en moins – par la collectivité, à travers la Sécurité sociale et les mutuelles. Ce qui, on le sait, pose de graves problèmes.

Or ce sont précisément ces difficultés, et le désengagement progressif de la protection sociale, qui promettent d'alimenter l'essor futur des dépenses de santé « privées », qui, en moyenne, absorbaient 10,2 % du budget des ménages en 1994.

Les dépenses de logement (21 % du budget familial) ont elles aussi fortement proressé comme celles liées aux transports (16 %) ou à la culture et aux loisirs (7,4 %). Ces dernières intègrent des évolutions opposées. Ainsi on consacre proportionnellement moins pour les spectacles et les produits de l'édition et davantage pour les achats de biens d'équipement (chaînes hi-fi, magnétoscopes, Caméscope, etc.). La diffusion de ces produits, souligne l'Insee, a été stimulée par la baisse des prix relatifs, *« globalement stables de 1960 à 1980 puis divisés par deux au cours de la dernière décennie »*.

Les dépenses d'alimentation sont celles qui ont le plus perdu de terrain. Elles, qui absorbaient le tiers du budget familial en 1960, n'en représentent plus que 18 %. Les habitudes de consommation se sont également transformées. La multiplication de grandes surfaces à la périphérie des villes a encouragé la population à grouper et espacer ses achats (d'autant plus que des produits tels que le lait longue conservation rendent possible le stockage). Résultat : aujourd'hui, près de 60 % des achats alimentaires sont effectués dans les grandes surfaces.

Une nouvelle gamme de chariots

Apparu en France en 1957, le chariot de supermarché ne cesse de se transformer. Caddie, unique constructeur français et leader du marché au point d'être identifié au produit, commercialise des chariots recouverts d'un film plastifié coloré. L'avantage est double : une allure plus gaie et des vibrations absorbées. La firme propose aussi une nouvelle collection dénommée Arcad, avec des tubes ovales et une esthétique particulièrement adaptée aux magasins « haut de gamme ».

En revanche, Auchan a fait appel à un constructeur britannique pour introduire, dans son unité d'Aubagne, des chariots sans montants latéraux, utilisables avec des petits sacs amovibles. Quelle que soit leur origine, ces chariots ont anticipé la – sévère – norme européenne, qui, sur le modèle de la réglementation française, veillera à leur solidité, à leur stabilité et à leur capacité de résister aux chocs.

LE CHOIX DE L'ÉPARGNE

Autre essoufflement, celui de l'équipement de la maison, dont la part a reculé de 11 % à 7,5 % de 1960 à 1995. Depuis 1973, tout ce qui concerne la consommation liée au logement a eu tendance à tourner au ralenti. Après la période d'équipement des années 60 et l'apparition de matériels révolutionnaires pour la vie quotidienne (lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur, télévision), une certaine saturation est devenue perceptible en même temps que se ralentissait la croissance du pouvoir d'achat.

Ce phénomène a progressivement alimenté la quête d'un nouveau contenu, de nouvelles valeurs intimement liées à une angoisse collective et diffuse. A force de constater, dans son entourage, que le chômage est devenu une réalité tangible, le citoyen a fini par douter de la pérennité de son emploi et de celui de ses proches. Il préfère épargner plutôt que de multiplier les achats, même s'il en a les moyens. Dans ce contexte, les multiples incitations à l'acte d'achat perdent de leur efficacité. Les *« Juppettes »* n'ont pas eu sur le marché de l'automobile l'effet des *« Balladurettes »*. Plus significatif encore : la baisse du taux de rémunération du livret A s'est traduite par un report quasi intégral sur les autres formes d'épargne, plus rémunératrices, et pratiquement rien n'est allé grossir la consommation des ménages...

Cette réticence à acheter doit sans doute être relativisée. En 1970 et en 1978, les ménages ont décalé certaines dépenses, notamment leurs acquisitions de biens durables. Reste que, cette fois, la parenthèse est beaucoup plus longue – et plus profonde – qu'auparavant et, surtout, elle s'accompagne d'une notable évolution des comportements.

Le consommateur, dont le pouvoir d'achat est réel, n'est plus autant à la recherche de l'achat-obligé, emblématique d'une certaine ascension sociale collective et, à l'opposé, celui qui serait prêt à s'équiper ne dispose pas des ressources suffisantes. Acheter, en 1996, c'est de plus en plus chercher à se rassurer. Un produit doit donc avoir *« du sens »*, du contenu, une histoire – d'où l'essor des produits du *« terroir »* et de la consommation *« verte »* – et refléter la personnalité, le *« style de vie »* plutôt qu'un statut social, que l'on aura parfois tendance sinon à dissimuler, au moins à ne pas exhiber. Par exemple, une petite voiture relativement abordable mais très *« branchée »*, comme la Renault Twingo, est très appréciée dans les milieux aisés, qui préfèrent circuler à bord d'un véhicule exprimant une certaine *« image »* plutôt que d'acquérir une voiture de plus haut de gamme convenant davantage à leurs moyens mais plus banale. Quant aux acheteurs de BMW de haut de gamme, un nombre croissant d'entre eux demande que l'on ôte le badge précisant le modèle dont il s'agit...

Le consommateur du milieu des années 90 n'est pas seulement plus exigeant (quoi de plus normal qu'au fil des années il ne cesse de le devenir !) et plus ouvert (l'élévation du niveau d'éducation et l'essor du tourisme ont notamment contribué au boom sur les produits exotiques). Il recherche une certaine forme d'éthique, comme en témoigne le succès des campagnes associant l'achat d'un produit au versement d'une obole à une association humanitaire. Pour autant, il ne néglige pas son intérêt pécuniaire. Pour beaucoup de consommateurs, l'art de la négociation est l'une des découvertes de ces dernières années. On discute pied à pied non seulement avec le concessionnaire pour l'achat d'une automobile, mais aussi lorsqu'il s'agit de choisir un costume ou une robe, un ordinateur ou un canapé.

Dernier endroit – ou presque – où l'on ne négocie pas à la caisse, les hypermarchés ont pris la mesure du phénomène. Ils n'insistent plus seulement sur la compétitivité de leurs prix mais mettent en exergue leur intégration dans l'univers local, les services qu'ils offrent et, parfois même, le sens de leurs responsabilités face à la sauvegarde de leur environnement naturel, mais aussi à la préservation de leur environnement social.

Jean-Michel Normand

Le lèche-vitrine virtuel donne une seconde chance à l'achat à distance

LE MONDE virtuel fait rêver. Mais peut-il faire vendre ? Déjà le CD-ROM se présente comme l'avenir des catalogues de La Redoute ou des Trois Suisses. Internet ouvre également des perspertives encore inexplorées faute d'un moyen de paiement sûr. Pour concurrencer les grandes surfaces ou les spécialistes de la vente par correspondance (VPC), la réalité virtuelle doit jongler avec les techniques de l'image de synthèse et de la photographie. Les ingénieurs d'Apple, qui ont conçu le logiciel QuickTime VR, l'ont bien compris. *« La réalité virtuelle montre des images de choses qui n'existent pas »*, explique Achille Beres, responsable des solutions d'éditions interactives d'Apple France. *« QuickTime VR fait l'inverse. A partir d'une série de photos prises dans les lieux bien réels, il rend possible leur visite à distance »*, ajoute-t-il.

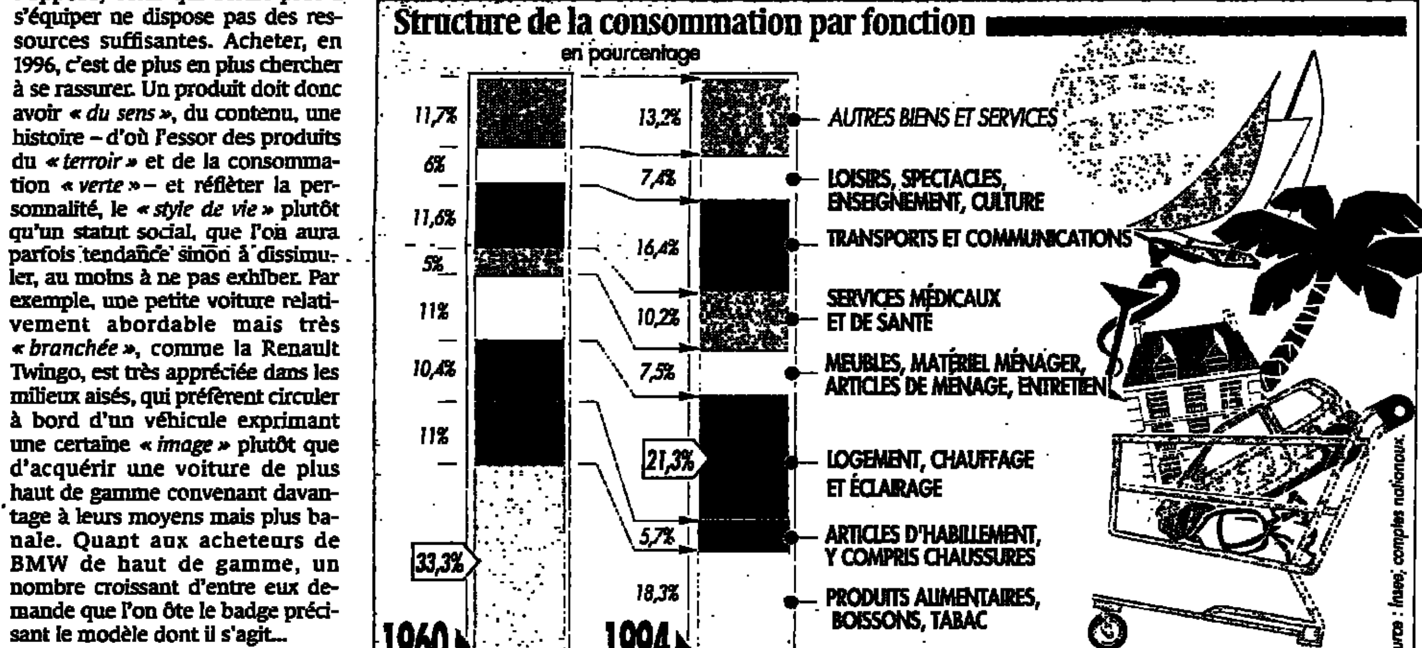
Les applications sont multiples. Celle qui correspond directement à l'achat dans un grand magasin n'a, pour l'instant, pas fait d'autres émules qu'Apple lui-même. Le constructeur informatique exploite son magasin de Cupertino en Californie. Le visiteur virtuel se promène dans le magasin, il peut saisir un objet d'un simple clic de souris et le « manipuler » à sa guise.

Si ces options favorisent une décision d'achat, il reste à déterminer l'importance du contact physique avec l'object dans le passage à l'acte. Le choix virtuel d'un tissu, d'un stylo ou de produits frais d'alimentation sera toujours plus délicat que la sélection de conserves, d'eaux minérales ou de produits d'entretien. Mais la visite virtuelle ne sera pas forcement exploitée pour acheter en direct.

Sur Internet, on peut imaginer des galeries marchandes dans lesquelles on découvrira l'intérieur de différents magasins. Cette première approche ne se substituera pas à un visite réelle. Elle la précédera en permettant de sélectionner les lieux méritant un déplacement physique. Certains hôtels exploitent déjà ce mode de présentation sur Internet. Au Canada, le Toronto Crown Plaza offre une découverte virtuelle de ses chambres, de son hall ou de sa piscine. L'art fait appel au même procédé sur Internet (Musée des arts plastiques de San Francisco) ou sur CD-ROM.

Penser, aujourd'hui, que le commerce électronique peut tout vendre est sûrement excessif. Mais le succès de la VPC indique qu'il est en mesure de séduire la partie la plus sédentaire de la clientèle. Néanmoins, le lèche-vitrine virtuel n'est pas près de vider les grandes surfaces ni les grands boulevards.

Michel Alberganti



De Calais à Boulogne, le casse-tête d'un trop-plein commercial

CALAIS
de notre envoyée spéciale

Si tout a été fait pour que le tunnel sous la Manche ne débouche pas *« au milieu d'un champ de betteraves »*, l'ensemble même du complexe Cité Europe semble, lui, posé au milieu de nulle part. A trois kilomètres des portes de Calais, sur le territoire de Coquelles, en rase campagne, le site mêle le gris acier de ses bâtiments au camaïeu du ciel calaisien. Les bouquets de lampadaires ont l'air fraîchement repiqués autour de la coque renversée d'une embarcation.

Sur le principe déjà éprouvé à Lille avec Euralille, la société Espace expansion et Carrefour se sont implantés en tandem sur la zone. Résultat : les deux centres, qui affirmaient avoir une vocation *« eurorégionale »* et pensaient attirer les clients belges et britanniques, sont redondants, rétrécissant d'autant la zone de chalandise de chacun. Cité Europe, avec ses 34 500 mètres carrés commercialisés sur 41 000 disponibles, comptait attirer des clients parmi les 6,5 millions d'habitants situés à moins d'une heure et demie de voiture, incluant Lille et le sud de l'Angleterre dans son ratissage. A l'heure des premiers bilans et de l'anniversaire de l'endroit, célébré le 21 mars, Jacques Boyrie, directeur de la galerie marchande de Cité Europe, ne semble pas perdre confiance. Il affiche une fréquentation moyenne de 200 000 personnes par semaine, dont 25 % à 30 % de Britanniques. Avec un chiffre d'affaires annoncé de 630 millions de francs sur douze mois, contre 800 millions attendus au bout de trois ans, il estime être sur la bonne voie.

Une étude menée à l'automne dernier par les quatre chambres de commerce respectives montre que l'impact de la Cité Europe se chiffre par une perte globale de 20 % à 30 % du chiffre d'affaires des commerçants indépendants de Calais. Dunkerque ne semble pas affectée. A Boulogne, seuls sont touchés les secteurs représentés à la Cité Europe, en particulier l'équipement de la personne ainsi que les franchises, qui ont vu leur marque apparaître aussi à Coquelles.

En outre, les Calaisiens qui préféraient faire du shopping à Boulogne se sont rabattus sur le site commercial. Dans les terres, à Saint-Omer, ce sont les grandes surfaces qui souffrent. A tel point que, fin novembre, Cedico et Mammouth se sont rapprochées du petit commerce audomarois pour lancer une semaine commerciale avec force publicité jusqu'outre-Manche. Plus éloignés du lieu de débarquement des « day-trippers » venus du Kent avec l'intention de n'acheter en grande distribution que des liquides, ils semblent être les premiers à pâtir des commerces implantés à la sortie de la navette.

1 à 4. Les « one day trip » sont des voyages organisés pour les Anglais, afin qu'ils puissent venir en France profiter des prix réduits de nos grandes surfaces. La destination est généralement Boulogne ou Calais. Les achats se portent sur les boissons, surtout la bière. Les Britannique alimentent aux trois quarts le trafic transManche.
(Martin Parr / Centre régional de la photographie Nord - Pas-de-Calais)

A Calais, la CCI ne voyait pas d'un bon oeil la percée du tunnel, craignant pour l'activité portuaire. Elle n'a pas non plus souhaité l'implantation de la *« cathédrale »*, d'une surface commerciale pratiquement équivalente à celle du commerce calaisien déjà éprouvé par une situation économique difficile (le taux de chômage y avoisine les 18 %). Officiellement, aucune boutique du centre-ville n'a encore mis la clé sous la porte, quand deux enseignes se sont récemment éteintes au centre commercial. Des dossiers de liquidation judiciaire sont à l'étude au tribunal de commerce, mais, en ville, c'est la loi du silence qui domine : *« Ici, il ne faut rien dire,* regrette la propriétaire d'une maroquinerie, boulevard La Fayette. *Si votre commerce ne marche pas, vous passez pour un idiot, et, si ça va bien, vous êtes mal vu ! »* Elle a mis ses trois employées en chômage partiel. Dans un point de restauration rapide, on a dû réduire les effectifs de 20 %, pour une baisse du chiffre d'affaires équivalente. Le jeune patron d'un magasin de jeans, secteur fortement représenté à Cité Europe, parle d'une baisse de moitié de son chiffre. Les autres minimisent la déroute, invoquent la crise et la dévaluation de la livre sterling, attendent le retour de balancier. *« La Cité Europe, c'est tout nouveau tout beau, mais les gens vont se lasser. Ils finiront bien par revenir dans le centre »*, entend-on ici et là. Ils prennent pour preuve le premier samedi ensoleillé de la saison, qui a vu regrossir le flot des chalands dans les artères. *« Chacun prétend que ça ne va pas trop mal, mais on ne va pas tarder à compter les morts ! »*, pronostique Jacques Walter, directeur du Mammouth.

> « Si votre commerce ne marche pas, vous passez pour un idiot, et, si ça va bien, vous êtes mal vu ! »

Le commerce indépendant calaisien n'a pas anticipé l'arrivée de Cité Europe, il l'a pris *« comme un coup de bambou »*. *« Le XXI[e] siècle est arrivé de plein fouet aux portes de Calais »*, résume Jean Cousein, président de la fédération du commerce du Calaisis. Il en veut pour preuve une vitrine voisine. *« J'ai soixante ans. Depuis que je suis petit, j'ai toujours vu la même devanture. Le fils continue d'empiler les vêtements ou de les pendre sur des barres à rideaux comme le faisait son père, qui a suivi la méthode de son père... »* Il ne veut pas croire que le centre calaisien soit *« un centre-ville parmi d'autres »* sans spécificité ni charme, comme l'estime, fataliste, un voisin. La ville, reconstruite à la hâte à la Libération, n'inspire pas à elle seule la promenade. Jean Cousein rêve pourtant d'un *« Grand Centre »* qui serait de taille à rivaliser avec le dinosaure imaginé par Espace expansion.

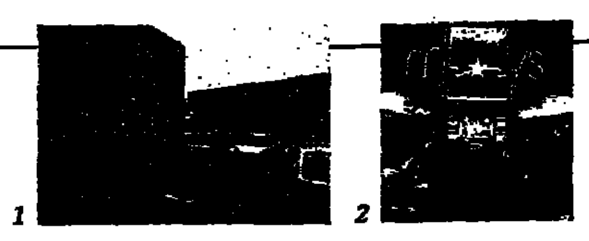
Centre-ville et Cité Europe ne se battent pas avec les mêmes armes. Quand en ville on ne jure que par des massifs de fleurs et des quinzaines commerciales avec animations musicales, quand on se targue d'*« être à l'air »*, le centre commercial profite de la nouveauté, de sa luminosité, de ses 150 boutiques, de voyages à gagner. Il est le dernier endroit où l'on va flâner : le samedi pour *« se tenir au courant de la mode »* sans pour autant acheter, le dimanche pour prendre un verre ou déjeuner en famille dans l'une des brasseries bon marché de la cité Gourmande. Les adolescents l'ont élu pour leurs mercredis. Sous prétexte de cinéma, ils sillonnent les allées.

S'ils consomment un peu sur place, ils ne remplissent certainement pas les caisses de l'hypermarché. Peu de chariots circulent d'ailleurs dans la galerie, car, *« quand on a passé deux heures dans l'hyper, on n'a plus envie de recommencer »*. Carrefour ne communique aucune information sur son activité, mais les rayons comme les comptages de ses concurrents directs démontrent que l'activité n'atteint pas le niveau des espérances. Calais comptait déjà deux hypermarchés, où l'on s'enorgueillit d'avoir subi Carrefour avec beaucoup moins de casse que prévu. A Boulogne, le directeur de l'hyper Auchan affirme même que Carrefour ne réalise qu'un tiers de son propre chiffre (1,2 milliard), alors qu'*« en deçà de 500 millions un hyper de 10 000 mètres carrés n'est pas rentable »*.

Les premières études de faisabilité réalisées par Espace expansion excluaient d'ailleurs l'implantation d'une grande surface. Chacun avoue une légère désaffection de l'acheteur britannique, alors que le trafic transmanche calaisien, tous moyens de transports confondus, a augmenté de 29 % en 1995 (les Britanniques l'alimentent aux trois quarts). Ils pourraient alors s'être rabattus les premiers sur Carrefour.

Officiellement, les deux camps se portent bien, ou aussi bien que possible. Le commerce calaisien espère retrouver du souffle avec la renaissance de l'union commerciale, quand Jacques Boyrie, fort de son expérience d'ouverture de centres commerciaux (il en est à sa treizième), entend tout mettre en oeuvre pour larguer son navire dans moins de deux ans.

Aude Dassonville



1 2

La grande distribution française s'exporte bien

Malgré des échecs, les principaux groupes ont su s'implanter en Europe, en Amérique du Sud et même en Asie. Ils y sont fortement encouragés par les industriels, qui y voient un moyen de pénétrer de nouveaux marchés

LES GRANDES SURFACES n'ont pas attendu l'annonce du gel des implantations commerciales, ni le durcissement programmé de la loi Royer pour chercher d'autres terres de conquête. La grande distribution a compris qu'elle devait acquérir une taille internationale, à l'instar de celle de ses principaux fournisseurs, pour conserver sa puissance de négociation. Elle savait aussi qu'elle risquait de disparaître à terme si elle laissait d'autres groupes de distribution européens et mondiaux la menacer. Elle souhaitait enfin pouvoir « lisser » l'évolution de la conjoncture et de la consommation française grâce à un portefeuille d'activités équilibré.

Alors que le ton monte en France entre industriels et distributeurs, il est intéressant de souligner que ce développement à l'étranger est fortement apprécié et encouragé par les industriels français, pour qui il constitue une formidable porte d'entrée sur de nouveaux marchés. La part des produits d'origine française dans les Leclerc récemment ouverts en Pologne en constitue une frappante illustration. Forts d'une stratégie d'internationalisation précoce, les prinicpaux groupes français ont acquis une taille européenne significative. En termes de chiffre d'affaires 1994 sous enseignes, les français Carrefour (154 milliards de francs), Promodes (146 milliards), Leclerc (125 milliards de francs) et Intermarché (123 milliards de francs) se situent juste derrière le groupe germano-suisse Metro (265 milliards de francs) et au niveau de l'allemand Rewe (147 milliards de francs). Dès la huitième année de son existence, Carrefour a amorcé sa stratégie internationale. Il s'est implanté successivement en Grande-Bretagne, en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Italie puis en Espagne. Toutes les tentatives n'ont pas été couronnées de succès et Carrefour a été contraint de limiter ses ambitions en Belgique, en Autriche, en Suisse et en Grande-Bretagne. C'est finalement en Europe du Sud que le distributeur a rencontré les succès les plus importants. Avec 50 hypermarchés, il revendique, avec le groupe Promodès, la première place de la grande distribution espagnole. Avec un chiffre d'affaires représentant moins d'un quart du chiffre d'affaires français, la filiale espagnole engrange un résultat net égal à la moitié des résultats hexagonaux.



CHRISTIAN MILOVANOFF

Fort de cette expérience réussie, Carrefour a centré son développement sur les pays « latins » et l'Asie. Le Brésil et l'Argentine représentent les deux tiers du chiffre d'affaires français et 30 % des résultats du groupe. Implanté au Mexique depuis peu, Carrefour, qui vend une large place de produits locaux, s'est imposé face à ses concurrents, frappés de plein fouet par la dévaluation du peso qui a renchéri leurs importations. Aujourd'hui, même si le le chiffre d'affaires en France représente encore 60 % du total, plus de la moitié de ses hypermarchés se trouvent désormais à l'étranger et deux tiers de ses investissements sont consacrés à l'international.

MORCELLEMENT RELATIF

De son côté, Promodès réalise plus du tiers de son chiffre d'affaires à l'étranger. Il est le seul distributeur français présent dans l'hypermarché en Allemagne, depuis le rachat de 47 magasins Plaza en 1990. Leclerc vient quant à lui d'inaugurer ses premiers magasins sous enseigne en Pologne, en Espagne et au Portugal. Docks de France a choisi d'occuper le créneau des supermarchés en Espagne et il a ouvert huit hypermarchés en Pologne. Docks de France ne réalise pour l'instant que 11 % de ses ventes à l'étranger. Le renforcement de la législation française sur les implantations commerciales devrait inciter les distributeurs à accélérer leur développement à l'étranger.

L'Europe de la distribution reste d'ailleurs, dans son ensemble, encore peu concentrée : le leader, Metro, ne pesait que 3,2 % du chiffre d'affaires du commerce européen de détail en 1993. Spar, présent dans de nombreux pays, se situe à 2,2 % et Promodès, le plus européen des français, à 2 %. Les européens sont en outre distancés par les grands de la distribution américaine : le géant Wal-Mart totalise 431 milliards de francs de chiffre d'affaires, Sears Roebuck 296,5 milliards et K-Mart 198 milliards. Ce relatif morcellement de la grande distribution européenne laisse donc la porte ouverte à d'éventuelles opérations de rapprochement ou de rachat, au profit ou au détriment des groupes français.

Des groupes comme Casino et Docks de France sont à la merci de prédateurs, en raison du caractère opéable de leur capital. Plus encore, les distributeurs spécialisés, concentrés sur un marché domestique juteux, doivent réagir face à l'arrivée en France des « category killers », souvent étrangers, dont le but, en proposant un assortiment quasi exhaustif, est d'« assécher un marché » (Virgin Megastore, Toys'R'Us, Ikea). Le rachat de Darty par l'anglais Kingfisher en 1993 a donné un avant-goût de la bataille qui se prépare.

Christophe Jakubyszyn

Une timide percée aux Etats-Unis des « supercenters » polyvalents

WASHINGTON
de notre correspondante

Contrairement aux Français, les consommateurs américains n'ont pas l'habitude de mettre dans le même chariot leurs beefsteaks, leurs pneus de voiture et leurs cravates. Traditionnellement, la grande distribution aux Etats-Unis est divisée entre produits alimentaires et produits non alimentaires.

Le numéro un de la grande distribution, Wal-Mart Stores, qui couvre tout le territoire américain avec plus de 2 000 grandes surfaces, a pourtant osé franchir cette barrière sur laquelle des entreprises françaises comme Carrefour, Auchan et Leclerc – considérées ici comme pionnières dans le domaine – s'étaient cassé les dents en tentant de s'implanter aux Etats-Unis : avec l'avènement d'un nouveau type de grandes surfaces, les « Supercenters », qui offrent pour la première fois de l'alimentation sous le même toit que les habituels produits discount, Wal-Mart, suivi de près par K-Mart, a fait le pari depuis le début des années 90 de s'étendre sur ce marché.

Aujourd'hui, le pari est loin d'être gagné. Wal-Mart a mis sur le compte d'un hiver particulièrement rigoureux et sur celui de la tiédeur des consommateurs de Noël un trimestre fiscal décevant. Jusqu'ici, ces grandes surfaces géantes et polyvalentes n'ont pas suscité d'enthousiasme massif.

Pour l'heure, outre les grands supermarchés d'alimentation que l'on trouve un peu partout, ce sont les « superstores », généralement situés en grande banlieue, qui continuent d'avoir la faveur du public américain : ces grandes surfaces présentent à des prix très compétitifs de larges gammes de produits dans un secteur donné, comme par exemple Toys R Us ou Baby Superstore pour tout ce qui concerne la petite enfance, Comp USA pour l'équipement informatique, ou Home Depot pour le bricolage. Tous ces magasins sont évidemment ouverts sept jours sur sept et, le plus souvent, à des heures tardives. Faire ses courses est, aux Etats-Unis, l'une des grandes occupations dominicales.

Mais le lieu sacro-saint de la grande consommation reste le « shopping mall », immense centre commercial couvert né du néant, situé à proximité d'une grande ville, qui regroupe généralement deux ou trois – parfois plus – grands magasins (vêtements, maison, équipement électroménager) entourés de toute une série de magasins plus ciblés, appartenant à des grandes chaînes. D'un bout à l'autre du pays, rien ne ressemble plus à un shopping mall qu'un autre shopping mall. Le shopping mall a ses fast-food et ses restaurants (toujours les mêmes) et aussi, selon la taille, des cinémas et un hôtel. Le plus célèbre est sans doute le « Mall of America », dans le Minnesota, le plus grand des Etats-Unis, qui a sa vie propre et même son journal, *Best of the Mall* ; les tour-opérateurs y organisent à partir des grandes villes du nord-est et du Midwest des voyages en avion avec aller-retour dans la journée à des prix défiant toute concurrence, surtout à l'approche de Noël.

Wal-Mart vient de se lancer à titre expérimental, avec l'aide d'un software mis au point par Microsoft, dans la vente électronique, c'est-à-dire sur Internet ; cette méthode de distribution, escompte le PDG de Wal-Mart, David Glass, *« crée un potentiel extraordinaire pour atteindre des consommateurs que nous ne servons pas actuellement ou qui disposent d'un temps limité »*. Demain peut-être, le shopping mall virtuel – sans le fast-food.

Sylvie Kauffmann

1. En Allemagne, ce sont les magasins de discount comme Lidl ou Aldi, qui montent en puissance, au détriment des grandes surfaces et du petit commerce.

(François Henry/Réa)

2. Aux Etats-Unis, le lieu sacro-saint de la grande consommation est le « shopping mall », dont le plus grand est le « Mall of America » dans le Minnesota.

(Hestoft/Saba-Réa)

A Hemstede, aux Pays-Bas, le client fait lui-même ses comptes

AMSTERDAM
de notre correspondant

C'est un supermarché de Hemstede, dans la banlieue chic de Haarlem. Vu de l'extérieur, rien ne distingue cette succursale des six cent cinquante autres Albert Heijn aux Pays-Bas. Une fois passée la porte, le spectacle est différent. Les chariots sont équipés d'un inhabituel boîtier, qui rappelle un téléphone portable. Développé par, entre autres, la société américaine Symbol, cet appareil permet au consommateur de comptabiliser ses achats, de recourir au *self-scanning*, selon le jargon du métier.

Le principe est simple comme une addition, le système étant couplé à une carte privative à puce : les bouteilles rendues en consigne sont ainsi directement créditées, de même que les points de fidélité. Après s'être dûment identifié auprès d'un employé, le client insère sa carte dans une borne informatique à l'entrée du magasin. Il peut décrocher un lecteur. Chaque article équipé d'un code-barre est ensuite passé devant le lecteur. Une pression sur la touche « + », l'inscription du prix du produit sur le mini-écran, un bip discret, et le tour est joué. Le client peut changer d'avis. Il appuie dans ce cas sur la touche « - ». Il peut également contrôler à tout moment le montant total de ses achats en appuyant sur « = ». En fin de parcours, il remet l'appareil en place. Quelques secondes après un ticket s'imprime automatiquement. Le client a payé. Albert Heijn et sa maison mère, Ahold, sont à la pointe du *self-scanning* en Europe. L'expérience a commencé en 1987 dans la petite ville de Tilburg. Depuis, trois filiales ont été équipées en matériel de plus en plus sophistiqué. Aujourd'hui, Ahold juge l'essai concluant. *« Le stade de l'expérimentation est dépassé. Nous passons à l'étape suivante : l'installation de self-scanning dans vingt-cinq nouvelles enseignes Albert Heijn »*, indique Hans Koolmes, responsable du projet.

DEUX GRANDES INCONNUES

Heemstede, le *self-scanning* n'a pas détrôné les employés aux caisses. *« Il devrait représenter environ 15 % du total des transactions »*, estime Hans Koolmees. Certains clients sont en effet réfractaires au système, d'autres ne le trouvent pas assez *gezellig* – agréable, chaleureux, en néerlandais.

Restaient deux grandes inconnues : le *self-scanning* allait-il encourager le vol ? La possibilité de connaître à tout moment le montant de la facture aurait-il un effet modérateur sur le montant des achats ? *« Bizarrement, nous constatons un effet contraire dans les deux cas. Le recours au self-scanning se traduit par la multiplication par un et demi à deux du montant du panier moyen* (113 florins par famille par semaine pour l'ensemble des Pays-Bas, toutes chaînes de supermarchés confondues), *sans doute dû fait de l'agrément et de la rapidité »*, affirme Hans Koolmees. Mais, selon lui, *« il est trop tôt pour en tirer la conclusion que les dépenses des consommateurs sont doublées par le* self-scanning. *Un client peut très bien recourir au* self-scanning *pour ses gros achats et à la caisse traditionnelle pour des courses ponctuelles. »*

En ce qui concerne le vol, les dirigeants d'Albert Heijn avancent deux explications. D'une part, l'obligation de se faire connaître avant de pouvoir utiliser le *self-scanning* fait office de barrière psychologique. D'autre part, *« celui qui est tenté de voler aura tendance à mettre le produit sous son manteau plutôt qu'à le jeter dans son chariot »*. Selon Hans Koolmees, le type de clientèle ne joue pas un rôle déterminant. C'est l'ordinateur qui décide lui-même de l'opportunité d'un contrôle au moment de payer. Ce contrôle a lieu souvent lors des premières expériences d'achat. *« Au début, j'ai été contrôlé quatre fois de suite, puis plus rien »*, explique un client. *« 10 à 15 % des transactions font l'objet de contrôle »*, précise Hans Koolmees. Les employés aux caisses n'interviennent plus dans l'établissement des factures, ce qui réduit le nombre des « chariots de complaisance ».

Ahold, qui réalise près de la moitié des 29,6 milliards de florins de chiffre d'affaires aux Etats-Unis, a décidé d'y exporter l'expérience, confirmant ainsi sa foi dans le système.

Alain Franco

En Allemagne, le petit commerce disparaît dans l'indifférence

COLOGNE
Correspondance

La volonté du gouvernement français de protéger le petit commerce de détail déclenche en Allemagne des réactions plutôt sceptiques : *« C'est une action inimaginable ici »*, commente un responsable patronal de la branche, qui ajoute : *« Ce geste politique n'a rien à voir avec du commerce. »* Ces réactions montrent à quel point les pouvoirs publics locaux sont loin de voler au secours du commerce de proximité. Ce dernier n'est pourtant pas en meilleure posture qu'en France.

Des groupes très puissants ont depuis longtemps pris le pas sur les boutiques de quartier. Les *« magasins de Tante Emma »*, le surnom des commerces alimentaires de quartier, ont vu leur nombre divisé par plus de deux en trente ans, et leur déclin s'accélère : selon une étude récente, six ou sept commerçants mettent chaque jour la clef sous la porte. En revanche, la grande distribution continue de prendre des parts de marché. Dans l'alimentation, les six premiers groupes *« ont plus que doublé leur activité en une décennie, passant de 25 % à 60 % du marché »*, explique Robert Weltz, du HDE, la Fédération allemande du commerce de détail. Acceptée le 14 mars par les directoires des entreprises concernées, la fusion de Metro, Kaufhof, Asko et DSBK en un groupe qui sera de loin le premier en Europe n'est que le dernier épisode d'un phénomène de concentration très accentué. Dans les années 70 et 80, filiales de quartier, supermarchés et grands centres commerciaux ont su constituer une concurrence multiforme. Désormais, ce sont les magasins de discount, comme Lidl ou Aldi, qui montent en puissance (+ 23 % de chiffre d'affaires en quatre ans) au détriment des grandes surfaces périphériques et de l'éternel perdant, le petit commerce.

Le phénomène est encore plus dévastateur dans les nouveaux Länder de l'Est, où on estime qu'un tiers des 60 000 commerces de détail apparus après l'unification sont menacés de faillite avant la fin de l'année. Le petit commerce s'installe dans les centres-villes, sur les vestiges des rares magasins d'Etat du régime communiste. Ces quartiers restent souvent insalubres, mal desservis. Attirés par un marché en forte croissance, les grands groupes ont préféré aménager des milliers de mètres carrés de surfaces dans les banlieues, sur des terrains vagues situés à proximité des autoroutes (1,2 million de m² de centres commerciaux seront ouverts en 1996). En proportion, les consommateurs de l'ex-RDA disposent déjà de plus de grandes surfaces que leurs concitoyens de l'Ouest, alors que plus de deux mille communes de l'Est sont dépourvues du moindre magasin d'alimentation.

Ce déséquilibre provoque des réactions paradoxales : le ministre fédéral de la construction, en charge de l'aménagement du territoire, s'inquiète régulièrement de la mauvaise santé... des centres-villes, sans trop penser à la situation difficile du commerce traditionnel. Les communes, responsables de l'attribution des autorisations et des permis de construire, invitent les grands groupes à investir le cœur des villes pour y renforcer l'offre, quitte à gêner les petites boutiques existantes.

Seul le débat sur les horaires d'ouverture permet d'attirer l'attention sur la précarité des entreprises familiales. Beaucoup de petits propriétaires et de gérants auront du mal à embaucher le personnel nécessaire pour faire face à l'allongement de la durée d'ouverture prévu par le gouvernement. La plupart des petites et moyennes entreprises de la branche sont d'ailleurs opposées au projet de réforme de la loi sur les horaires commerciaux. Ce texte devrait pourtant être voté prochainement. Au grand dam de ceux qui craignent que les nouveaux horaires ne renforcent encore la suprématie des géants de la distribution.

Philippe Ricard



